

Jean-Denis Gendron

La modernisation de l'accent québécois



De l'accent traditionnel au nouvel accent :
1841-1960

Esquisse historique

Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec



La modernisation de l'accent québécois

De l'accent traditionnel au nouvel accent: 1841-1960

COLLECTION

LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD

Titres parus

Louise Péronnet, Rose Mary Babitch, Wladyslaw Cichocki et Patrice Brasseur. *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*. 1998.

Louis Mercier. *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*. 2002.

Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) lors de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états ». Sous la direction de Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie. 2002.

Journal de Vaugine de Nuisement. Édition critique par Steve Canac-Marquis et Pierre Rézeau. 2005.

Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.). *Le français en Amérique du Nord. État présent*. 2005.

La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur du patrimoine culturel. Sous la direction de Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie. 2006.

Jean-Denis Gendron. *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la pronociation du français moderne*. 2007.

JEAN-DENIS GENDRON

La modernisation de l'accent québécois
De l'accent traditionnel au nouvel accent: 1841-1960

Esquisse historique

Contribution à l'histoire de la
prononciation du français au Québec



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture: Larochelle Communication graphique

Mise en pages: Diane Trottier

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 4^e trimestre 2014

ISBN 978-2-7637-2430-0

PDF 9782763724317

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Remerciements	XIII
Avant-propos	XV
INTRODUCTION	
Origine de la prononciation actuelle des Québécois	1

PREMIÈRE PARTIE

**La prise de conscience des changements d'ordre phonétique survenus à Paris
et le développement d'un mouvement pour une prononciation soignée au Québec**

CHAPITRE 1

**La prise de conscience par les Canadiens des changements d'ordre phonétique
survenus à Paris** 9

1. Les différences d'accent ne suscitent pas de réactions chez les premiers
Canadiens qui se rendent à Paris après 1815
2. La prise de conscience des différences de prononciation est le fait des
éducateurs, tels Maguire, Hamel, Lagacé, Rivard et Dumais.
3. La première prise de conscience a lieu avec Thomas Maguire et son
Manuel.....
4. Le *Manuel*... provoque un choc culturel qui engendre une vive polémique ..
5. La prise de conscience graduelle de l'élite canadienne que sa prononciation
n'est pas à la hauteur de son rang social.
6. Les deux sources de l'approfondissement de la prise de conscience
- 6.1 Les remarques des voyageurs au XIX^e siècle
- 6.2 Le contact avec la haute société de Paris joue un rôle primordial
dans la prise de conscience
7. Pour donner des résultats tangibles, la prise de conscience doit se
transformer en un mouvement pour l'amélioration de la prononciation

CHAPITRE 2

**Le développement d'un mouvement pour une prononciation soignée
dans le discours public.** 25

1. L'origine du mouvement
2. Les piliers du mouvement pour une prononciation soignée:
Hamel et Lagacé
3. Adjudor Rivard: la relance et l'élargissement du mouvement.

4.	L'entrée en scène de Montréal	34
4.1	Le rôle de Joseph Dumais	34
4.2	Le glissement du mouvement vers Montréal	37
4.3	Le Conservatoire Lassalle et l'amplification du mouvement	38
4.4	Bref historique du Conservatoire Lassalle	40
4.5	Du discours public au discours privé par l'enseignement de la diction à tous les enfants du Québec, selon Madame Jean-Louis Audet	42
5.	La diffusion du nouvel accent par le truchement du théâtre, puis de la radio et de la télévision et sa légitimation à l'oreille de tous les Québécois	45
5.1	Le théâtre comme lieu privilégié d'exercice de la prononciation soignée et comme premier lieu de diffusion du nouvel accent	46
5.2	La diffusion du nouvel accent à l'échelle du Québec grâce à la radio et à la télévision	49
	Conclusion	57

DEUXIÈME PARTIE

Les corrections apportées à la prononciation traditionnelle entre 1841 et 1960 pour l'aligner sur la nouvelle prononciation de Paris et le rôle des pédagogues et de leurs manuels dans cette difficile opération

Introduction	63
-------------------------------	-----------

CHAPITRE 3

Liste des principaux pédagogues et de leurs manuels, et rôle que ceux-ci ont joué dans la correction de la prononciation	67
---	-----------

1. Liste des pédagogues et de leurs manuels	67
---	----

CHAPITRE 4

L'image de la prononciation qui ressort des différences de qualité ou de distribution des sons de la langue entre Québec et Paris entre 1841 et 1960, et les corrections proposées par les pédagogues.	75
---	-----------

1. Phonétique différentielle d'ordre qualitatif où la qualité sonore d'un même son, voyelle ou consonne, diffère sensiblement dans le français québécois et le français de la haute société de Paris	77
1.1 L'image phonétique résultant de la différence de qualité des voyelles	79
1.1.1 Le /a/ postérieur ou grave	79
1.1.2 Les voyelles nasales <i>an</i> /ã/, <i>in</i> /ɛ̃/, <i>on</i> /ɔ̃/, <i>un</i> /œ̃/	91
1.1.3 La voyelle <i>è</i> /ɛ/	100
1.1.4 Les voyelles fermées /i/, /y/ et /u/	109
1.1.5 La désonorisation des voyelles fermées /i/, /y/ et /u/ en français québécois	120

1.1.6	Les consonnes	126
1.1.6.1	La palatalisation faible.....	127
1.1.6.2	La palatalisation forte	130
1.1.6.3	L'assibilation de /t/ et/d/ devant /i/, /y/, /j/, /ɥ/	136
	Conclusion	139
2.	Phonétique différentielle d'ordre formel.....	141
2.1	Modification de la forme du mot par addition d'un son.....	143
2.1.1	Addition au début d'un mot (prosthèse).....	143
2.1.2	Addition d'un son au milieu d'un mot (épenthèse).....	144
2.1.3	Addition d'un son à la fin d'un mot (paragoge).....	144
2.2	Modification de la forme du mot par retranchement d'un son	144
2.2.1	Au commencement d'un mot (aphérèse)	144
2.2.2	Retranchement d'un son au milieu d'un mot (syncope)	145
2.2.3	Retranchement d'un son à la fin d'un mot (apocope).....	145
2.3	Modification de la forme du mot par transposition de sons voisins (métathèse).....	146
2.4	Substitution d'un son à un autre.....	146
2.4.1	Substitution d'un /i/ à une autre voyelle	146
2.4.1.1	Substitution d'un /i/ à un é/e/.....	146
2.4.1.2	Substitution d'un /i/ à un e/ə/ caduc (pouvant devenir muet)	147
2.4.1.3	Substitution d'un /i/ à ui/ɥi/.....	147
2.4.1.4	Substitution d'un /i/ à u/y/.....	147
2.4.1.5	Substitution d'un /i/ à un è/ɛ/.....	147
2.4.2	Substitution d'un é/e/ à une autre voyelle.....	147
2.4.2.1	Substitution d'un é/e/ à un è/ɛ/	147
2.4.2.2	Substitution d'un é/e/ à un /i/.....	147
2.4.2.3	Substitution d'un é/e/ à un /a/.....	148
2.4.3	Substitution d'un è/ɛ/ à une autre voyelle.....	148
2.4.3.1	Substitution d'un /ɛ/ à un /a/	148
2.4.3.2	Substitution d'un /ɛ/ à un /œ/.....	148
2.4.4	Substitution d'un /a/ à une autre voyelle	148
2.4.4.1	Substitution d'un /a/ à un e/ə/ caduc.....	148
2.4.4.2	Substitution d'un /a/ à un è/ɛ/	148
2.4.4.3	Substitution d'un /a/ à un /ɔ/	148
2.4.5	Substitution d'un u/y/ à une autre voyelle	149
2.4.5.1	Substitution d'un /y/ à un e/ə/ caduc.....	149
2.4.5.2	Substitution de /y/ à ui/ɥi/	149
2.4.5.3	Substitution de /y/ à eu/ø/ fermé	149

2.4.6	Substitution d'un <i>eu</i> fermé /ø/ à un <i>eu</i> ouvert /œ/	149
2.4.7	Substitution d'un <i>e</i> caduc /ə/ à un /ɔ/	149
2.4.8	Substitution d'un <i>eu</i> ouvert /œ/ à une autre voyelle	150
2.4.8.1	Substitution d'un /œ/ à un <i>u</i> /y/	150
2.4.8.2	Substitution d'un /œ/ à un <i>è</i> /ɛ/	150
2.4.8.3	Substitution d'un /œ/ à un /o/	150
2.4.9	Substitution d'un <i>ou</i> /u/ à un /o/	150
2.4.10	Substitution d'un /o/ à un <i>ou</i> /u/	151
2.4.11	Substitution de /ɔ/ à /œ/	151
2.4.12	Substitution de /ɔ/ à /a/	151
2.4.13	Substitution de /ɔ/ à /õ/	151
2.4.14	Substitution de <i>è</i> /ɛ/ à <i>oua</i> /wa/	151
2.4.15	Substitution <i>ouè</i> /we/ à <i>oua</i> /wa/	151
2.4.16	Substitution de /i/ à /wa/	151
2.4.17	Substitution d'une voyelle nasale à une voyelle orale	152
2.4.17.1	Substitution de /ẽ/ à /i/	152
2.4.17.2	Substitution de /ẽ/ à /ɛ/	152
2.4.17.3	Substitution de /ã/ à /a/	152
2.4.18	Substitution d'une voyelle nasale à une autre voyelle nasale	152
2.4.18.1	Substitution de <i>in</i> /ẽ/ à <i>un</i> /œ/	152
2.4.18.2	Substitution de /ẽ/ à /õ/	152
2.4.18.3	Substitution de /ẽ/ à /ã/	152
2.4.18.4	Substitution de /ã/ à /ẽ/	152
2.4.18.5	Substitution de /ã/ à /õ/	153
2.4.19	Substitution d'une consonne à une autre consonne	153
2.4.19.1	Substitution de /v/ à /f/	153
2.4.19.2	Substitution de /l/ pour /n/	153
2.4.19.3	Substitution de /n/ à <i>gn</i> /ɲ/	153
2.4.19.4	Substitution de <i>j</i> /ʒ/ à <i>ch</i> /ʃ/	153
2.4.19.5	Substitution de <i>ch</i> /ʃ/ à /s/	153
2.4.19.6	Substitution de /g/ à /k/	153
2.4.19.7	Substitution de /k/ à /g/	153
2.4.19.8	Substitution de /d/ à /g/	153
Conclusion		154

Exercices proposés par Georges Landreau pour la correction des formes de la langue traditionnelle	156
1. Exercice portant sur la substitution d'une autre voyelle à la voyelle <i>a</i> (Landreau, 1927: 65-66)	156
2. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /e/ ou d'un /ε/ et sur la substitution d'une autre voyelle aux voyelles <i>é</i> /e/ et <i>è</i> /ε/ (<i>ibid.</i> : 74)	157
3. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /i/ ou d'un /y/ ou encore sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (<i>ibid.</i> : 90)	158
4. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /o/ fermé ou d'un /ɔ/ ouvert, et sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (<i>ibid.</i> : 98) ..	159
5. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un <i>u</i> /y/ et sur la substitution d'une autre voyelle à celle-ci (<i>ibid.</i> : 105-106)	159
6. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un <i>eu</i> /ø/ fermé ou d'un <i>eu</i> /œ/ ouvert et sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (<i>ibid.</i> : 110)	160
7. Exercice de correction portant sur l'addition ou la suppression d'un <i>ou</i> /u/ et sur la substitution d'une autre voyelle à celle-ci (<i>ibid.</i> : 113)	160
8. Exercice portant sur la rectification de la prononciation du digramme <i>-oi</i> , qui doit se prononcer <i>oua</i> /wa-wa/ et non <i>è-é</i> /ε-e/ ou <i>ouè-oué</i> /we-we/ (<i>ibid.</i> : 117)	161
9. Exercice portant sur la substitution d'une voyelle nasale ou orale à une voyelle nasale (<i>ibid.</i> : 125)	161
10. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives bilabiales /p/ et /b/ (<i>ibid.</i> : 143)	162
11. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives apico-dentales /t/ et /d/ (<i>ibid.</i> : 150-151)	162
12. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives vélares /k/ et /g/ (<i>ibid.</i> : 159)	163
13. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes constrictives apico-alvéolaires /s/ et /z/ (<i>ibid.</i> : 171-172)	163
14. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une autre consonne aux consonnes constrictives apico-post-alvéolaires /ʃ/ (ch) et /ʒ/ (j) (<i>ibid.</i> : 177)	164
15. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une consonne à la constrictive latérale apico-alvéolaire /l/ (<i>ibid.</i> : 186)	164
16. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une autre consonne à la consonne constrictive dorso-vélaire ou apico-alvéolaire /R/ (<i>ibid.</i> : 191-192)	165

17. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une autre consonne aux consonnes nasales /m/, /n/, et /ɲ/ (*ibid.*: 200-201) . . . 165
18. Landreau signale d'autres fautes pour lesquelles il ne donne pas d'exercice de correction, mais qu'on peut retenir comme exemples de l'ancienne prononciation (*ibid.*: 203, 204 et 205) 166

CHAPITRE 5

L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort de l'enseignement sur l'articulation des sons de la langue dans les manuels des pédagogues175

1. L'enseignement des pédagogues touchant l'articulation des sons de la langue 175
- Conclusion 213

CHAPITRE 6

L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort sur le plan de l'élocution, de la comparaison avec la nouvelle prononciation de Paris217

CONCLUSION GÉNÉRALE

De l'accent traditionnel au nouvel accent: tel était l'objet du présent essai.239

APPENDICE A

Liste des ecclésiastiques émigrés au Canada247

APPENDICE B

La norme linguistique à Radio-Canada251

APPENDICE C

Contribution à l'étude du français rural parlé au Canada255

Références273

Remerciements

Mes remerciements les plus chaleureux vont à mon fils Michel dont l'aide en bibliothèque et sur le plan informatique m'a été des plus précieuses, aide sans laquelle cet essai n'aurait pu voir le jour ; et à Madame France Tremblay qui a saisi le texte et vérifié les citations avec un professionnalisme et un dévouement à toute épreuve. Tous deux ont été les piliers sur lesquels l'ouvrage a pu s'appuyer pour trouver sources et encouragements. Je leur en suis infiniment reconnaissant. Et tout autant le suis-je envers mon collègue Louis Mercier, de l'Université de Sherbrooke, pour la lecture fructueuse pour moi qu'il a bien voulu faire du présent essai ; et envers ma fille Dominique et mon gendre Roch Laroche, pour l'illustration du texte et la couverture de l'ouvrage.

Avant-propos

Il s'agit ici d'une **esquisse historique** : il faut considérer cet essai sous cet angle. À l'âge très tardif où nous produisons cet ouvrage, il ne peut en être autrement. Cependant, tout compte fait, nous pensons utile de donner une suite à notre ouvrage précédent sur l'origine des accents québécois et parisien, cette suite fût-elle une vue à grands traits, un simple aperçu sur les choses. La question qui se pose, et à laquelle nous tentons de répondre, est la suivante : quand les Canadiens, à partir de 1841, ont pris conscience que leur prononciation ne coïncidait plus tout à fait avec celle de Paris, comment ont-ils réagi ? Et à quoi cette réaction a-t-elle conduit ? La réponse à ces questions, c'est toute l'histoire du développement de la prononciation au Québec, de 1841 à 1960, c'est-à-dire de la prise de conscience à la Révolution tranquille. Cette période de quelque 120 ans, **c'est la tranche centrale de l'histoire de la prononciation du français au Québec**. Celle où s'affrontent deux styles de prononciation, alors que depuis 1608 s'imposait un seul style, commun à l'élite et au peuple. C'est cet affrontement, toujours en cours à certains égards, qu'il faut décrire pour comprendre le cheminement phonétique des Québécois depuis 1841. **Bref, quelle était cette prononciation traditionnelle héritée de Paris au XVII^e siècle, et quelle est, à la fin de la période, vers 1950-1960, la prononciation des Québécois**. Et s'il y a eu évolution de la prononciation, quels ont été les protagonistes de cette transformation ? Et de quelle manière, ceux-ci ont-ils agi ?

Autant de questions auxquelles cette esquisse historique tente de donner une première réponse. Une première réponse qui est une invite à aller plus loin pour qui s'intéresse à l'histoire de la langue et veut approfondir les choses.

INTRODUCTION

Origine de la prononciation actuelle des Québécois

L'accent des Québécois n'est plus aujourd'hui, et de loin, l'accent dont nous avons traité dans un ouvrage précédent portant sur l'origine des accents québécois et parisien¹. Il s'agissait alors de l'accent d'origine, hérité de Paris au XVII^e siècle, l'**accent traditionnel**. **Cet accent a beaucoup changé depuis 1841**. C'est l'histoire de cette évolution que nous nous proposons d'esquisser dans les pages qui suivent.

Dans l'ouvrage sur l'origine des accents, nous établissions que c'est la Révolution française de 1789, par les changements de prononciation qu'elle a engendrés dans la haute société de Paris, qui a modifié le jugement que les Français et les étrangers ont porté au XIX^e siècle sur la prononciation des Canadiens, c'est-à-dire des Québécois²: avant la Révolution de 1789, aux XVII^e et XVIII^e siècles, leur prononciation est jugée unanimement excellente « aussi bonne qu'à Paris » (Bougainville, 1757) ; après la Révolution, dès 1810, et par la suite tout

-
1. Jean-Denis Gendron (2007), *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne*. Sur l'histoire de la langue, on pourra aussi consulter l'ouvrage de Chantal Bouchard (2011), *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*.
 2. On ne peut plus aujourd'hui, comme le faisaient les voyageurs aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, parler d'une façon générale de l'accent « canadien » des francophones du Canada ; à cause des Acadiens, qui ont un accent différent, et aussi des francophones des autres provinces du Canada, qui ont affirmé leur autonomie communautaire et culturelle ; il faut s'en tenir aujourd'hui à traiter de l'accent des Québécois, d'autant plus que les remarques des voyageurs portent essentiellement sur l'accent des francophones de cette province. *Canadien*, chaque fois qu'il est employé dans cet ouvrage signifie donc « Québécois francophone ».

au long du XIX^e siècle, elle est perçue comme faisant provincial, populaire, paysan même. Il s'était de tout évidence établi à Paris, à la Révolution, une dichotomie linguistique nouvelle et socialement très significative: **la prononciation de l'élite différait désormais considérablement de celle du peuple**, alors qu'avant la Révolution [...] «la prononciation mondaine [celle de l'élite] [...] [était] voisine de la prononciation populaire» (Alexis François, 1959: II, 38).

Cette nouvelle prononciation de Paris était une prononciation «cultivée» enseignée dans les collèges (*ibid.*: II, 38) et qui résultait d'un effort articuloire soutenu produit par [...] «la tension des organes [...] [où] tous les [...] sons [...] sont fortement articulés» (*ibid.*: II, 39). Cette articulation énergique, tendue, qui donne à la prononciation des sons et des mots une grande précision, une grande netteté, va devenir au cours du XVIII^e siècle la prononciation courante de la grande bourgeoisie française, prononciation que celle-ci imposera comme dominante dans la haute société de Paris à partir de la Révolution de 1789. C'est la prononciation dite «bourgeoise» dont la qualité est si grande, si marquée, que les grammairiens Sophie Dupuis et Paul Ackermann disent vers 1830, que ce [...] «dialecte [cette nouvelle prononciation] [...] **doit faire loi pour la prononciation; il est “le plus riche, le plus cultivé et le plus beau”**» (dans Charles Bruneau, 1948: 535).

Cette nouvelle prononciation «doit faire loi», c'est-à-dire doit se substituer à l'ancienne prononciation de la noblesse – le bel usage – jugée désormais trop «voisine de la prononciation populaire». **La prononciation de l'élite diffère désormais considérablement de la prononciation du peuple.**

C'était là, sur le plan sociolinguistique, un changement radical. Changement auquel le Québec, coupé de la France par les guerres de la Révolution et de l'Empire (1791-1815), n'avait pas participé et dont il était, de ce fait, totalement ignorant, toujours persuadé, dans son élite, de prononcer le français comme à Paris.

Mais la prise de conscience allait inévitablement venir: lentement, tardivement même, en 1841 seulement. Et d'une façon très progressive par la suite.

3. On voudra bien noter que tout au long de l'ouvrage, les passages des citations en caractère gras sont de notre fait et non celui des auteurs cités.

C'est donc à cette date de 1841 que s'enclenche la prise de conscience qui conduira à l'évolution de la prononciation du français au Québec. C'est-à-dire que s'enclenche l'effort de **l'élite québécoise** pour se mettre au diapason de la nouvelle prononciation de Paris, donc de passer de sa prononciation traditionnelle, commune à tous, à une prononciation « soignée », calquée sur la nouvelle prononciation de Paris.

Car, c'est elle, comme élite, qui, prenant conscience de l'écart entre les deux prononciations, va lentement s'aviser que, désormais, pour accéder au rang d'élite dans le monde francophone nouveau issu de la Révolution, il lui faut ajuster son mode de prononciation sur le nouveau modèle de Paris.

Le processus sera long, pénible, s'étalant sur plus d'un siècle (1841-1960), car **il est difficile pour l'élite québécoise de se constituer comme un corps social distinct du peuple**, dont d'ailleurs elle émane et avec lequel elle partage un même accent; et cela, contrairement à ce qui s'est produit à Paris, à la Révolution, où la grande bourgeoisie française, **déjà constituée comme corps social élitare**, et **dotée d'une prononciation nouvelle** et qui fait maintenant prime, s'est substituée à un corps social déclinant, la noblesse, qui, de plus, pratiquait un style de prononciation vieillissant, en perte de prestige et d'influence depuis le milieu du XVIII^e siècle. Style de prononciation naturel, spontané, qui permettait justement de dire, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que la prononciation des Canadiens était proche de celle de Paris.

Le processus sera long et pénible parce que le fardeau en retombe sur les épaules de **la nouvelle élite canadienne** qui s'affirme alors sur les plans social et politique avec la création de la Chambre d'assemblée concédée par la Grande-Bretagne en 1791⁴. Cette nouvelle élite est issue du peuple, avec qui elle partage une même prononciation. Chercher, dans son cas, à promouvoir une nouvelle prononciation, c'est en quelque sorte rompre en partie la solidarité sociale qui la rattache au peuple, dont elle défend avec vigueur les intérêts. **D'où la difficulté constante pour la nouvelle élite québécoise à se constituer en un corps social distinct du peuple**; et ce, d'autant plus que cette

4. L'ancienne élite – la noblesse canadienne – a perdu de son influence pour avoir pactisé avec l'administration anglaise en vue de maintenir son rang social, grâce aux faveurs du nouveau pouvoir colonial. (Voir à cet effet Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, 2007: 543-546; aussi Philippe Reid, 2008: 82-90).

élite, peu nombreuse, n'occupe pas le haut du pavé, cette position sociale et politique étant dévolue à la puissante élite d'affaires anglophone⁵.

Aussi peinera-t-elle pendant tout le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle à augmenter son poids social et son influence politique, bref à se constituer comme élite dominante, traînant, concurremment à cet effort, la difficulté de faire émerger une prononciation nouvelle qui la distingue du peuple, et qui lui donnerait le statut linguistique supérieur accolé depuis la Révolution de 1789 à toute élite de langue française.

À ces difficultés s'ajoute celle, non moins grande, de **la distance** qui sépare l'élite québécoise de l'élite française, situées l'une et l'autre de part et d'autre de l'Atlantique, **distance qui rend difficile à concevoir et à reproduire un modèle phonétique si lointain**. Un modèle phonétique tellement lointain qu'il rend, en milieu nord-américain, difficilement justifiable et difficilement praticable un changement de prononciation aussi radical.

On voit toutes les difficultés de l'entreprise dans laquelle vont s'engager les pédagogues québécois qui, à partir de 1841, vont s'efforcer de proposer un modèle de prononciation qui n'a aucune assise sociale dans le milieu où on veut l'introduire; modèle pour lequel ceux qui s'efforcent de l'acquérir doivent donc, en même temps, constituer l'assise sociale indispensable pour donner à ce nouveau modèle de prononciation sa justification et sa légitimité.

C'est cette histoire que nous voudrions esquisser à grands traits dans les pages qui suivent. Tracer, en quelque sorte, un premier tableau de l'ajustement de la prononciation québécoise aux exigences sociales de la nouvelle prononciation de Paris, la prononciation dite « bourgeoise » : **ajustement qui a considérablement modifié la prononciation québécoise traditionnelle et fait évoluer celle-ci bien au-delà de ce qu'aurait été son évolution naturelle**.

La présente esquisse historique touche donc une période, celle qui va de 1841 à 1960. C'est **la période de la double norme de prononciation**, celle où la norme traditionnelle voit se développer à son encontre une norme nouvelle, « soignée », calquée sur la nouvelle norme de Paris, et propre d'abord au discours public, mais qui tendra,

5. Voir sur ce point Philippe Reid, 2008 : 57-69.

dans l'élite québécoise, à s'infiltrer graduellement dans le discours privé. Il y a là comme **une sorte de diglossie phonétique**, chacune des normes ayant au départ un rôle social propre : la **norme « soignée »** pour le **discours public**, la **norme traditionnelle**, pour le **discours privé**.

Rappelons que dans la **première période**, de 1608 à 1841, la **norme traditionnelle**, héritée de Paris au XVII^e siècle, **est commune à tous** : elle prédomine sans conteste, aussi bien dans l'élite que dans le peuple. Nous en avons donné un aperçu dans notre ouvrage sur l'origine des accents (J.-D. Gendron, 2007) et on en trouvera les grands traits dans l'ouvrage de Marcel Juneau (1972) et dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1930).

La troisième période s'enclenche avec la Révolution tranquille, à partir de 1960, où alors la prononciation « soignée », issue du calque sur la prononciation bourgeoise de Paris, devient **acceptable aussi bien dans le discours privé que dans le discours public**, réduisant la prononciation traditionnelle au rang de prononciation désuète, sinon populaire. Celle-ci a toujours cours dans l'une ou l'autre de ses formes – mais guère plus dans son ensemble – et elle apparaît aujourd'hui dépassée en regard de la nouvelle norme.

Donc, trois périodes dans l'histoire de la prononciation du français au Québec :

1. **1608-1841** : période où prédomine sans conteste **la norme traditionnelle** héritée de Paris au XVII^e siècle, **norme commune à l'élite et au peuple** ;
2. **1841-1960** : période où coexistent **deux normes de prononciation** : la **norme traditionnelle** pour le discours privé ; la **norme « soignée »** pour le discours public, norme calquée sur la nouvelle prononciation bourgeoise de Paris ;
3. **1960-** : période où **la nouvelle norme soignée devient, pour tous, acceptable en toute circonstance de parole**, réduisant la norme traditionnelle au rang de prononciation socialement dépassée, désuète en quelque sorte.

L'essai comprendra deux parties :

1. La prise de conscience touchant la nouvelle norme de prononciation de Paris et le mouvement qu'elle enclenche chez les pédagogues pour une prononciation soignée dans le discours public, puis graduellement dans le discours privé ;
2. Les corrections apportées à la prononciation traditionnelle entre 1841 et 1960 pour l'aligner sur la nouvelle prononciation de Paris et le rôle des pédagogues et de leurs manuels dans cette difficile opération.

PREMIÈRE PARTIE

La prise de conscience des changements
d'ordre phonétique survenus à Paris
et le développement d'un mouvement
pour une prononciation soignée au Québec

CHAPITRE 1

La prise de conscience par les Canadiens des changements d'ordre phonétique survenus à Paris

La prise de conscience n'a lieu qu'à partir de 1841, avec le *Manuel...*¹ de Thomas Maguire. Pourtant, dès 1815, avec la chute de Napoléon, les Canadiens ont pu de nouveau se rendre en France librement, la Grande-Bretagne ayant levé son embargo sur les relations des Canadiens avec les Français (Claude Galarneau, 1970: 179).

1. LES DIFFÉRENCES D'ACCENT NE SUSCITENT PAS DE RÉACTIONS CHEZ LES PREMIERS CANADIENS QUI SE RENDENT À PARIS APRÈS 1815

Les Canadiens s'empressèrent-ils alors de renouer avec la France ? Selon l'historien Yvan Lamonde (2009: 170) :

Les rapports entre les deux pays sont alors minimaux, et n'eût été la publication, en 1821, chez Bossange Frères de Paris, de *Beautés de l'histoire du Canada* de D. Dainville (pseudonyme de Philarète Chasles), la circulation culturelle eût été quasi nulle jusqu'à la décennie 1830 alors que s'amorce un nouvel intérêt pour l'ancienne colonie.

1. Thomas Maguire, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, 1841. (Voir Gaston Dulong, 1966: 9, n° 23.)

Entre 1815 et 1840, selon le même historien, ils sont peu nombreux à se rendre en France (*ibid.* : 170) :

Les Canadiens sont alors peu nombreux à visiter la France. Mgr Lartigue (1819), Mgr Plessis (1820-1821) et Louis-Joseph Papineau (1823) y passent tandis que l'apprenti libraire Édouard-Raymond Fabre (1822), Amable Berthelot (1820-1825) et le peintre Antoine Plamondon (1826-1830) y séjournent. Le futur historien François-Xavier Garneau y séjourne en 1831 et 1832 et voit l'ancienne mère patrie avec les yeux d'un francophone britannique vivant en Amérique. Isidore Bédard y décède au terme de deux années (1831-1833) de résidence, Denis-Benjamin Viger y passe (1832) de même que Robert-Shore-Milnes Bouchette (1833) tandis que l'abbé John Holmes s'y fait, en 1836, l'importateur de livres et d'appareils scientifiques pour le compte du Séminaire de Québec et de quelques autres collèges.

Ce sont d'ailleurs quelques-uns de ces Canadiens qui permettent au Français Isidore Lebrun – qui n'est pas venu au Canada – de documenter son ouvrage *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, publié à Paris en 1833 (voir G. Dulong, 1966 : 8, n° 20). En particulier, lui seront utiles ses contacts à Paris avec [...] « Amable Berthelot, Denis-Benjamin Viger, François-Xavier Garneau et Joseph-Isidore Bédard » (dans Aurélio Ayala et Françoise Le Jeune, 2011 : 49).

S'ils sont encore peu nombreux², ce sont cependant des Canadiens de marque, ecclésiastiques, intellectuels, hommes politiques. Et intéressés en premier lieu par la chose religieuse, culturelle ou politique, et non par les différences de prononciation. On en a pour preuve le plus célèbre d'entre eux, Louis-Joseph Papineau qui, s'il ne fait que passer en France en 1823, va, fuyant le Canada à la suite de la Rébellion de 1837, séjourner à Paris de 1839 à 1845. Il y fréquentera des intellectuels comme Lamennais et abondamment la haute société française (voir Georges Aubin, 2007, tome I, Dictionnaire ; aussi Georges Aubin et Renée Blanchet, 2000 : 379-571 ; Renée Blanchet, 1997 : 215-239 ; Georges Aubin et Renée Blanchet, 2004, tome I, 1825-1854 : 66-174).

Dans cette abondante correspondance des Papineau, – Louis-Joseph et sa femme Julie – rien ne transpire, malgré les contacts qu'ils

2. Il faut ajouter aux personnalités canadiennes que mentionne l'historien Yvan Lamonde, les Canadiens de moindre renommée dont Louis-Joseph Papineau et sa femme Julie Bruneau signalent la présence à Paris, dans leurs lettres vers le Canada. Il y a une nette reprise de contact avec la France, dans la décennie 1840, du fait, en particulier, de la présence de Papineau à Paris jusqu'en 1845.

ont avec des représentants des différentes classes sociales de Paris et de la province (Papineau va [...] « passer douze jours avec des cultivateurs », Georges Aubin et Renée Blanchet, 2000 : 411), touchant les questions de langue et de prononciation. Probablement en est-il de même des autres Canadiens mentionnés par l'historien Yvan Lamonde et par Papineau lui-même.

Quant à Papineau, son silence sur ce point se comprend. C'est un personnage supérieur, au-dessus de ces questions. Maîtrisant à fond la langue française (maîtrise dont témoigne abondamment sa correspondance) et reçu comme un égal et avec grande considération par une partie de l'élite politique et sociale de Paris³, Papineau n'a que faire des questions de langue. Il ne se sent, de ce point de vue, aucune infériorité, sa prononciation fût-elle plus « rocailleuse » et sa parole plus « ampoulée » qu'elle ne l'était à Paris dans la haute société.

En effet, on n'avait pas manqué de noter son accent canadien, tel le correspondant du journal parisien *Le National*:

M. Papineau est un homme de haute capacité, quoi qu'en aient dit quelques journaux anglais. On pourrait peut-être, en Europe, **trouver à redire de son accent canadien**, à sa parole quelquefois ampoulée ; mais il ne parle pas en Europe, il parle au Canada. (Cité dans Aurélio Ayala et Françoise Le Jeune, 2011 : 114)

Mais cela ne diminuait en rien l'estime qu'on semble avoir manifesté à Papineau, pas plus d'ailleurs qu'aux autres Canadiens haut placés qui s'étaient rendus à Paris après 1815. Probablement note-t-on, sans plus, les différences d'accent pour s'attacher à des questions de plus de poids, qui justifient le voyage à Paris.

Mais tous au Canada n'ont pas la maîtrise de la langue dont est doué Papineau. En particulier, la jeunesse des collèges classiques et des écoles normales, jeunesse d'origine modeste, très modeste (voir sur ce point Claude Galarneau, 1978 : 141-145), mais néanmoins destinée à former l'élite canadienne de demain, et dont la langue laisse beaucoup à désirer. Aussi, va-t-on s'aviser qu'il faut dans leur cas améliorer celle-ci.

3. Voir sur ce point Micheline Lachance, *Le Roman de Julie Papineau*, 2012, tome 2 : 279-302.

2. LA PRISE DE CONSCIENCE DES DIFFÉRENCES DE PRONONCIATION EST LE FAIT DES ÉDUCATEURS, TELS MAGUIRE, HAMEL, LAGACÉ, RIVARD ET DUMAIS

C'est donc, en premier lieu, il faut le souligner, **le souci pédagogique** touchant la langue et la prononciation **de la jeunesse canadienne** qui va engendrer chez des **pédagogues** ayant été **en contact avec la haute société de Paris**⁴, **la prise de conscience** de différences très sensibles de langue et de prononciation entre Québec et Paris, et la nécessité d'un enseignement approprié; prise de conscience qui, chez les pédagogues, se développera d'abord et avant tout comme **un mouvement pour une prononciation soignée dans le discours public** (lecture à haute voix d'abord, puis discours religieux ou profane, déclamation, théâtre) avant de s'insinuer graduellement, très lentement, **dans le discours privé**.

Les promoteurs du mouvement, l'abbé Thomas Maguire, Mgr Thomas-Étienne Hamel, l'abbé Pierre-Minier Lagacé, l'avocat Adjutor Rivard et le phonéticien Joseph Dumais sont tous des pédagogues soucieux d'améliorer l'art de dire, **dont la bonne prononciation forme le socle indispensable**.

3. LA PREMIÈRE PRISE DE CONSCIENCE A LIEU AVEC THOMAS MAGUIRE ET SON MANUEL...

En 1841, l'abbé Thomas Maguire, professeur au Séminaire de Québec, inaugure un chapitre nouveau de l'histoire du français au Québec, tout particulièrement de la prononciation: selon Maguire, celle-ci diffère maintenant sur certains points majeurs, de la prononciation de la haute société de Paris.

C'est si nouveau et si affirmatif que la position de Maguire suscite la vive opposition de son confrère du Séminaire de Québec, l'abbé Jérôme Demers. S'engage alors une polémique acerbe, retracée en 1912 par N.-E. Dionne (voir Gaston Dulong, 1966: 9, n° 24), et sur laquelle nous reviendrons par la suite.

À la différence des autres Canadiens qui l'ont précédé à Paris, Maguire est **un pédagogue, un éducateur** soucieux de donner aux

4. Il faut excepter ici Adjutor Rivard, qui n'est pas allé à Paris.

élèves du Petit Séminaire de Québec, qui formeront l'élite de demain, une qualité de parole à la hauteur, souhaite-t-il, de celle qu'il a entendue à Paris.

Selon N.-E. Dionne (*ibid.*: 7-8), Maguire :

[...] avait visité Paris, et même il y avait fait un séjour de six mois [en 1829]. Là, à la Chambre des députés, il avait entendu Lafitte, Mauguin, Berryer, et dans les chaires sacrées, les plus célèbres prédicateurs de la ville-lumière.

Pendant son séjour dans la capitale française, Maguire avait donc entendu les grands orateurs sacrés et profanes qui faisaient alors la gloire de Paris. Et comme Maguire lui-même l'écrit dans sa réplique aux objections que lui fait son confrère Jérôme Demers :

[...] il a pu [lui, Maguire, à Paris] admirer le talent des plus célèbres prédicateurs de la grande Métropole, et souvent il s'y est trouvé en présence d'hommes de lettres. **Ses oreilles sans cesse frappées de sons pour lui étrangers**, devaient naturellement réveiller son attention, exciter sa curiosité ; aussi n'a-t-il pas manqué d'interroger, en maintes occasions, l'usage quant à la prononciation difficile de la diphtongue *oi*, qui fait le sujet de la présente discussion, et il ne peut revenir de son étonnement quand il lit [...] que notre prononciation de la diphtongue *oi* est conforme à celle de Paris ! Il serait presque tenté de soupçonner une mystification, si la réflexion et les convenances ne l'arrêtaient. (*Ibid.* : 139-140)

Maguire témoigne ainsi avec force qu'il a une expérience personnelle, directe, auditive, du français tel qu'on l'entend prononcer dans la haute société de Paris, en 1829. Ce qui n'est pas le cas de Demers.

Maguire, admiratif de ce qu'il a entendu à Paris, est pris du souci pédagogique de transmettre à la future élite canadienne le goût d'une parole digne des grands orateurs qui ont gagné son admiration. Et il rédige à cet effet son fameux *Manuel...* à l'usage de [...] « nos écoles de grammaire », manuel qu'il offre [...] « au jeune âge », et que [...] « le commerce [au Canada] ne nous [fournit] pas », alors qu'ils « se multiplient, depuis quelques années, sur l'ancien continent » (*Manuel...* : Avertissement).

Premier puriste canadien, Maguire écrit :

Ayant exposé les difficultés les plus communes de la langue, il était naturel de fournir un tableau des expressions incorrectes et dénaturées, qui en altèrent la beauté et les règles : voilà ce qui a donné lieu au *Recueil de Locutions Vicieuses*, placé à la suite du *Manuel*. (*Ibid.* : Avertissement)

Et, modeste, Maguire ajoute :

L'Auteur ne s'est point fait illusion sur la difficulté de sa tâche: il n'ignore pas qu'il ouvre un champ large à la critique. Heureux! si son livre attire l'attention de quelque Aristarque consciencieux, qui daigne en signaler les erreurs, au profit de la portion chérie de la société à laquelle il est destiné!
(*Ibid.* : Avertissement)

C'est une invitation à la critique à laquelle son confrère Jérôme Demers ne manquera pas de répondre, avec une hargne non dissimulée.

4. LE *MANUEL*... PROVOQUE UN CHOC CULTUREL QUI ENGENDRE UNE VIVE POLÉMIQUE

Le choc que provoque le *Manuel*... va être si rude qu'il va engendrer une vive polémique, acerbe à beaucoup d'égards, avec Demers. Celui-ci ne peut accepter les positions de Maguire touchant d'abord la prononciation, mais aussi les condamnations sans appel de Maguire relatives à maintes expressions et mots courants au Canada. Et Demers est une force de la nature, doué d'une intelligence peu commune, d'une immense capacité de travail, d'un savoir quasi universel et d'une autorité morale naturelle qui en faisaient un des hommes de premier plan de son époque. Comme l'écrit N.-E. Dionne (*ibid.* : 20-21) citant un de ses correspondants :

[...] ce n'était pas un homme ordinaire, M. Demers, même parmi les hommes distingués de son temps, et on peut dire en toute vérité que pendant longtemps, surtout après la mort du grand évêque Plessis, M. Demers fut l'homme du Canada, celui auquel personne n'aurait voulu contester la première place. C'était la gloire non seulement du Séminaire de Québec au service duquel il a passé sa vie et dont il semblait être l'incarnation, mais aussi de tout le pays, dont il était comme le phare lumineux.

Et la biographie qu'en trace N.-E. Dionne (*ibid.* : 22-65) confirme abondamment l'éloge qu'en fait son correspondant⁵.

Demers, avec raison, reproche à Maguire son attitude intransigeante, qui semble nier toute différence, toute liberté d'usage aux

5. Voir aussi la notice biographique de l'historien Claude Galarneau dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, 1985, tome VIII: 235-240, qui met en relief les immenses qualités de Jérôme Demers.

Canadiens. Mais cette attitude, encore une fois, résulte chez Maguire de l'expérience qu'il a vécue à Paris, du choc qu'il a subi, de la grande acuité d'esprit avec laquelle il a observé la haute société française, toutes choses qui font défaut à Demers, qui n'est pas allé à Paris.

Mais Demers ne se fonde pas que sur les dictionnaires et les grammaires pour argumenter avec Maguire, même s'il fait montre d'une érudition à toute épreuve. Il existe dans son entourage immédiat des témoins de la langue française, qu'il connaît bien, soit les ecclésiastiques français émigrés au Canada, à Québec et à Montréal, entre 1791 et 1815. Ces ecclésiastiques, réfugiés en Angleterre par suite de la Révolution de 1789, débarquent pour la grande majorité à Québec et sont reçus au Séminaire de Québec. D'autres aboutissent à Montréal, au Séminaire de Saint-Sulpice (voir sur ce point N.-E. Dionne, 1905).

Dans la polémique qui oppose Demers et Maguire, viendra s'insérer prudemment un Montréalais, Michel Bibaud. Et celui-ci référera justement, comme témoin de la bonne prononciation du français, à quelques-uns de ces prêtres émigrés, avec qui il a de toute évidence frayé.

Une grande partie de la controverse porte sur la prononciation du digramme *-oi*. Touchant la prononciation, c'est le point majeur, central, sur lequel porte la discussion. Le passage de la prononciation *oué/ouè* [we/we] à la prononciation *oua* [wa/wa] s'est étalé, à Paris même, sur plusieurs siècles, selon Charles Thurot (1881-1884: I, 352-414) pour ne triompher qu'à la Révolution de 1789, avec l'accession au pouvoir de la grande bourgeoisie. Ainsi, selon Jean-Pierre Seguin (1999: 280): « [...] on déconseille [...] à Louis XVIII, en 1814, de dire "le Rwè, c'est mwè" [...] » parce qu'alors, dans la haute société, la prononciation par *oua* [wa] a triomphé.

Mais, Demers ne peut admettre la prononciation par *oua*, fortement prônée par Maguire. C'est alors qu'intervient discrètement Michel Bibaud (1842: 103; voir G. Dulong, 1966: 9, n° 27):

Il doit certainement y avoir en France des provinces ou des cantons où l'on prononce généralement comme en Canada: la prononciation de feu **M. Chicoisneau**, orléanais, qui a été pendant plusieurs années principal du collège de Montréal [tenu par les Sulpiciens], **ne différait pas de celle des Canadiens instruits**, comme se le peuvent rappeler (sic) encore les personnes qui ont entendu ses discours en chaire ou ses exhortations. Nous en pouvons dire autant de celle de **M. Houdet**, professeur au même collège, dans le même temps, et à peu près autant de celle de **M. Rivière**, autre professeur

du collègue, bien qu'il fût lyonnais (sic) ; de **M. Thavenet**, qui passait pour parler le français avec la plus grande pureté (sic), et pour le prononcer de la manière la plus correcte et **la plus conforme au bel usage**.

Or, ces Messieurs que nomme Bibaud sont des prêtres de Saint-Sulpice chassés de France par la Révolution de 1789 et émigrés au Canada, à Montréal, en passant par la Grande-Bretagne où ils s'étaient réfugiés. Le premier, Chicoisneau, arrive au Canada en 1796 ; le second, Houdet arrive aussi au Canada la même année ; le troisième, Rivière, en 1794, en même temps que son confrère Thavenet (voir la liste de ces ecclésiastiques à l'appendice A).

Ces ecclésiastiques, selon Bibaud, prononcent comme les Canadiens instruits, soit *ouè* [we] ou *oué* [we]. Nés entre 1763 et 1768, en dehors de Paris, ils ont conservé la prononciation de *-oi* usuelle dans la France située au nord de la Loire (voir sur ce point Pierre Rousselot, 1902 ; 1927, 3^e édition : 4, 108). Ils sont donc des témoins de choix pour confirmer la prononciation des Canadiens. Et ces ecclésiastiques immigrants, Demers les connaît, puisqu'ils arrivent à Québec et sont reçus au Séminaire de Québec, avant d'être affectés soit à des tâches de pastorale, soit à des tâches d'enseignement. L'un d'entre eux, l'abbé Philippe-J.-L. Desjardins, arrivé à Québec en 1793 deviendra un proche ami de Demers et de ses collègues du Séminaire. De retour en France en 1802, Desjardins continue à correspondre avec ses nombreux amis du Canada, car selon N.-E. Dionne (1905 : 185) : « Il avait conservé un excellent souvenir des abbés Jérôme Demers, Maguire, Perras, Deguise, Bédard, Descheneaux. »

Demers, qui a fait toute sa carrière au Séminaire de Québec (1796-1853) a bien connu plusieurs de ces ecclésiastiques français. Sans qu'il y fasse allusion comme le fait Bibaud, il est évident que la prononciation de ces ecclésiastiques français le conforte dans sa polémique avec Maguire, en particulier, dans son rejet de la prononciation *oua* [wa] pour le digramme *-oi*.

Mais, malgré ces témoins de choix et son indéniable érudition (Demers cite tous les auteurs de l'époque qui traitent de la prononciation du français : Duvier, Catineau, Boiste, Landais, Gatel, Noël et Chapsal), Demers a tort : depuis la Révolution de 1789, la seule prononciation reçue dans la haute société pour le digramme *-oi* est *oua* [wa/wa] ; mais il reste de toute évidence de nombreuses gens – surtout dans la vieille noblesse formée en partie d'émigrés de retour à Paris après la chute de Napoléon (1815) – qui, à l'instar du vieux

roi Louis XVIII, continuaient à dire le *rouè*, *c'est mouè*, car, comme le roi, ils avaient été absents de la France pendant près d'un quart de siècle (1790-1815), période où l'avait définitivement emporté la prononciation par *oua* [wa]. Beaucoup de grammairiens, tenant encore compte dans leurs ouvrages des usages de la vieille noblesse et des vieilles gens, semblent donner raison à Demers. Mais le grammairien Domergue, dès 1805, tance vertement ces auteurs, à ses yeux retardataires sur le seul usage acceptable (Thurot: I, 362) :

La prononciation *oè*, dit Domergue, étoit l'ancienne prononciation de Paris, et les grammaires anciennes ont dû indiquer cette prononciation. Depuis que ce son a pris de l'éclat [a cédé la place à *oa*], les grammairiens, **plus pressés à se copier les uns les autres qu'attentifs à suivre les progrès de la langue, sont restés en arrière sur ce point, comme sur beaucoup d'autres** [...].

Tous deux, Demers et Maguire, paraissent de bonne foi, eu égard aux preuves sur lesquelles ils se fondent, mais ultimement, c'est Maguire qui a raison, comme témoin *de auditu* de l'usage courant dans la haute société bourgeoise de Paris vers 1829, laquelle va triompher définitivement de la noblesse à partir de 1830, avec la fuite de Charles X et l'accession au trône du roi « bourgeois », Louis-Philippe (voir sur ce point Michel Beaud, 2010: 146).

La polémique porte sur nombre d'autres points touchant la grammaire, le vocabulaire et la prononciation. Mais ce qu'il importe de noter ici, c'est que cette polémique marque le premier moment de la prise de conscience dans l'élite canadienne d'une divergence marquée entre le français de Québec et celui de Paris.

Et le comportement de Demers, à certains égards compréhensible, **témoigne néanmoins du choc** qu'une telle nouveauté révélée par le *Manuel...* a pu produire à l'époque dans la petite élite intellectuelle de Québec et de Montréal. Mais, ce n'était que le début.

5. LA PRISE DE CONSCIENCE GRADUELLE DE L'ÉLITE CANADIENNE QUE SA PRONONCIATION N'EST PAS À LA HAUTEUR DE SON RANG SOCIAL

La prise de conscience de l'élite canadienne va aller s'accroissant, donnant ainsi raison à Maguire, comme le font voir les remarques suivantes de Pierre-J.-O. Chauveau, Oscar Dunn, Paul De Cazes et

Joseph Dumais, sur la langue et la prononciation de la classe « lettrée » du Canada.

En 1853, Pierre-J.-O. Chauveau note que :

[...] **La classe lettrée** parmi nous a peut-être, proportion gardée, plus de blâme à recevoir sous le rapport du langage que la classe inférieure. **Outre qu'elle ne soigne pas toujours autant la prononciation qu'elle devrait le faire**, elle se rend aussi coupable de nombreux anglicismes. (Cité dans Gaston Dulong, 1966: 12, n° 39)

En 1880, Oscar Dunn sera beaucoup plus sévère envers la classe instruite, dans la préface de son *Glossaire franco-canadien* (1880: xv-xvi) :

Lorsque je dis que nous parlons mieux que Paris, je veux parler du *peuple* au Canada comparé avec celui de la capitale française. **S'il s'agissait de la classe instruite**, des lettrés, **je soutiendrais une opinion toute contraire** ; car, chose singulière, dans ce pays, **ceux qui ont fait un cours d'études classique** (sic) **et ceux qui n'ont pas dépassé l'école primaire parlent, à quelques nuances près, le même langage**. Or, ce langage chez ces derniers [ceux qui n'ont pas dépassé l'école primaire] est fort distingué, de beaucoup supérieur à celui de la classe sociale correspondante en France ; mais chez les premiers [ceux qui ont fait un cours d'études classiques], **le même langage est**, bien entendu, **vulgaire**. **C'est ce qui frappe l'étranger⁶** et ce qui **nous vaut des critiques dont nous nous offensons**.

Paul De Cazes, en 1887, abondera dans le même sens, touchant la classe instruite (1887: 124) :

Car, si les habitants de nos campagnes peuvent à bon droit se flatter de parler un français plus correct que les paysans de la plupart des provinces de France, **nous devons reconnaître qu'il n'en est pas de même de notre classe instruite** [...].

Et Joseph Dumais, en 1905, n'est pas en reste (1905: vi) :

Parlons français, mes chers compatriotes ! Parlons correctement notre langue. Il est grand temps de nous arrêter sur la pente où nous glissons. Les anglicismes de plus en plus nombreux, font de notre parler, même dans la **classe instruite**, un langage hybride, **et la vulgarité de notre prononciation** en enlève la douceur, l'harmonie, la justesse des sons qui est la caractéristique du parler

6. Voir sur ce point les remarques des voyageurs français du XIX^e siècle dans notre ouvrage sur l'origine des accents québécois et parisien, 2007: 79-85.

de France. Voilà pourquoi il **est souvent plus agréable d'écouter parler un Français « ignare » qu'un Canadien « instruit »**.

Ainsi, selon Dunn et De Cazes, le peuple parle au Canada une bonne langue, mais il n'en est pas de même de la classe instruite, ou encore « lettrée ».

6. LES DEUX SOURCES DE L'APPROFONDISSEMENT DE LA PRISE DE CONSCIENCE

Mais, comment l'élite canadienne a-t-elle pu, dépassant la position de Demers, en arriver à se juger aussi sévèrement? Par deux voies à notre sens: **par les remarques des voyageurs français portées à sa connaissance** et, surtout, **par le contact avec Paris de maints Canadiens**, à partir de la décennie 1830 et surtout des décennies suivantes.

Des deux sources de prise de conscience, c'est assurément le contact avec Paris qui, pour l'élite canadienne, tout comme pour Maguire, a jeté un éclairage probant sur la vérité de la prononciation canadienne, en regard de la nouvelle prononciation française.

Mais voyons d'abord la prise de conscience qui a résulté des remarques des voyageurs du XIX^e siècle.

6.1 Les remarques des voyageurs au XIX^e siècle

Ils sont près d'une cinquantaine à prendre contact avec le Canada français au cours du XIX^e siècle, le premier d'entre eux étant l'Anglais John Lambert en 1810, suivi des Français Théodore-Marie Pavier en 1829 et Alexis de Tocqueville en 1831⁷. Tous ces voyageurs, dont 42 sont des francophones, sont gens de qualité, écrivains, journalistes, professeurs, ecclésiastiques, dont la plupart ont laissé des récits de voyage, des relations ou encore des études sur le Canada français, c'est-à-dire essentiellement le Québec, ouvrages dans lesquels on trouve des remarques sur la prononciation des Canadiens. Et ces remarques viennent à la connaissance de l'élite canadienne, la rendant ainsi consciente des particularités de sa prononciation, et qui ne sont pas à son avantage.

7. Voir à cet effet, Marie-France Caron-Leclerc, 1998: 73-455; voir aussi J.-D. Gendron, 2007: 73-96.

Ainsi en est-il, en 1873, de l'historien canadien Benjamin Sulte qui, s'efforçant dans son ouvrage *Le Canada en Europe* (1873: 8-9 et 19-20 – voir G. Dulong, *ibid.*: 19, n° 76) **de combattre l'accusation de patois dont on affuble le parler des Canadiens**, fait appel au témoignage du Français Jean-Jacques Ampère (venu au Canada en 1851-1852 – voir G. Dulong, *ibid.*: 12, n° 38), témoignage publié dans la *Revue des Deux Mondes* (vol. 17, 15 janvier 1853: 292-319), où il écrit:

[...] [après avoir visité] les cultivateurs des environs de Québec [...] l'habitant canadien (le mot paysan n'est pas connu) [...] **ne parle point le patois** qu'on parle aujourd'hui dans les villages de Normandie. (Dans Marie-France Caron-Leclerc, 1998: 117-120)

Le même Benjamin Sulte, pour étayer sa thèse s'appuiera aussi sur un autre voyageur français, Maurice Sand (G. Dulong: 14, n° 48), venu au Canada en 1861, et qui avait publié à Paris en 1862 (Paris, Lévy, 1862) le récit de son voyage sous le titre *Six mille lieues à toute vapeur* (voir aussi M.-F. Caron-Leclerc, *ibid.*: 141-144).

De toute évidence, l'élite canadienne lisait à l'époque la *Revue des Deux Mondes*, tout comme elle s'intéressait aux relations de voyage des visiteurs français et étrangers⁸. Et elle notait ce qu'on disait de sa langue et de sa prononciation pour en tirer des arguments favorables, comme le fait Sulte, où, le plus souvent, pour se trouver devant des remarques moins favorables.

Ces remarques des voyageurs du XIX^e siècle ont joué **un rôle certain dans la prise de conscience** des Canadiens touchant l'écart entre leur prononciation et celle de Paris. Il faudra cependant pousser plus avant cette étude pour mesurer pleinement le rôle des remarques dans cette prise de conscience.

Quoi qu'il en soit, ces témoignages des voyageurs du XIX^e siècle confirment davantage la position de Maguire que celle de Demers: l'écart qui s'est creusé entre les deux prononciations est beaucoup plus sensible que veut bien l'admettre Demers. Pour avoir une plus juste vue des choses, il manquait à ce dernier le contact direct avec la haute bourgeoisie de Paris, qui maintenant donnait le ton pour la

8. Oscar Dunn confirme aussi cette connaissance des remarques des voyageurs quand il écrit que le langage de la classe instruite canadienne [...] «est, bien entendu, vulgaire. **C'est ce qui frappe l'étranger et ce qui nous vaut des critiques dont nous nous offensons**». (Voir ci-dessus la citation complète d'Oscar Dunn.)

bonne prononciation. C'est ce contact qui joue le rôle le plus probant dans la prise de conscience des Canadiens.

6.2 Le contact avec la haute société de Paris joue un rôle primordial dans la prise de conscience

Dans son *Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française [en] Canada*, paru en 1879 (voir G. Dulong, *ibid.* : 26, n° 106) le fils de Michel Bibaud, Maximilien, apporte un éclairage significatif sur les déplacements des Canadiens vers la France, c'est-à-dire vers Paris, et des effets sur leur prononciation des contacts qu'ils ont eus avec la bonne société de la capitale de la France. Il en résulte chez ces Canadiens une prise de conscience qui se traduit par un effort de correction de leur prononciation, que se plaît à noter Maximilien Bibaud, éveillé très tôt par son père à ces questions :

Toutefois mon père, le poète (sic) et maître de langue La Violette, le docteur Meilleur, – d'autres, sans doute, reprenaient sur le champ ceux de leurs enfans (sic) qui faisaient de ces fautes [de langage] disgracieuses [...]. (*Mémorial...*, 1879: 50)

Il témoigne ensuite que cette attention portée à la correction de la langue s'était étendue au système d'éducation où l'on s'efforçait d'améliorer la langue parlée :

[...] et puis les collèges (sic) se sont multipliés; nous avons eu les Surintendants de l'instruction publique, et les écoles se sont comptées par centaines; partant, les instituteurs ont fait corps, et ces hommes, même quand ils n'en ont pas souci, ont un langage moins négligé que les autres citoyens. Les dames du Sacré-Cœur se sont efforcées, dans les premiers tems (sic), **de réformer le langage et la prononciation** de leurs élèves, et les autres communautés, se piquant d'une louable émulation [...] ont aussi eu à cœur cette réforme du langage oral, **quoique non pas**, peut-être, **avec assez de constance**. (*Ibid.* : 50)

En somme, [continue-t-il], si la conversation n'est point encore ce qu'elle doit être, il y a du moins **une grande amélioration sur ce point dans les classes du peuple qui ne sont pas tout-à-fait** (sic) illettrées. (*Ibid.* : 51)

Maximilien Bibaud signale ainsi l'effort éducatif visant à l'amélioration de la langue et de la prononciation, où l'on a « eu à cœur cette réforme du langage oral », mais peut-être pas « avec assez de constance ». Cependant, il y a « grande amélioration sur ce point dans

les classes du peuple qui ne sont pas tout-à-fait (sic) illettrées », même si le progrès n'est pas aussi marqué et répandu qu'on l'aurait espéré, comme nous l'a fait voir Oscar Dunn (1880), pour qui la langue de la classe instruite n'est pas à la hauteur du statut social qui est le sien. **C'est que le progrès ne touche que quelques individus.**

Pour mieux juger de l'état de chose, Maximilien Bibaud passe alors en revue la qualité de la langue et de la prononciation de personnalités du monde ecclésiastique ou laïque de son temps (1879), celles qui représentent à l'époque l'élite francophone de la ville de Montréal.

De Mgr Bourget, illustre évêque de Montréal, il dit (*ibid.*: 75) :

[...] antérieurement à ses voyages répétés en Europe, l'évêque Bourget prononçait d'une manière plus accentuée que qui que ce fût entre les personnes instruites, *père, mère, gloère, bârrière, pâsteur, nâtion, sanctification, St. Auyustin*. Le digne prélat n'a pu qu'il ne vît (sic) que personne, par delà l'Atlantique, ne prononçait de la sorte !

Par contre, selon lui, plusieurs personnalités de l'époque (vers 1879) sont tout à fait louables à cet égard :

Les évêques Lartigue, Provencher, Gaulin, Prince, – les abbés St. Germain, Ducharme, Roupe, Duranceau, Primeau (de Varennes), le chanoine Paré, M. Valois, d'Hochelaga, le parlaient ou **le parlent et prononcent bien**. Il en était de même de MM. Viger et Papineau, de mon père, des professeurs La Violette et Garnot. (*Ibid.*: 76)

Ce qui n'est pas le cas à son avis d'autres personnalités :

Pierre Bibaud, frère de Michel [c'est-à-dire de son père] [...] ne se faisait pas remarquer, cependant, par une grande correction de langage; on dit que le juge Chabot parlait très-mal (sic), et Etienne Parent [...] ne se distinguait point par un langage soigné autant que comme bon écrivain. – Le docteur Meilleur, au contraire, parle mieux qu'il n'écrit; [...] Le langage de M. Chauveau, ni vulgaire, ni très-recherché (sic), est généralement correct. (*Ibid.*: 76-77)

C'est donc le contact direct avec Paris qui semble avoir les effets les plus bénéfiques et les plus efficaces sur la langue et la prononciation des Canadiens. Ainsi :

Nos médecins ou autres Canadiens, particulièrement, **qui ont vu la France**, parlaient ou parlent bien correctement, tels les docteurs Vallée, Beaubien, Trestler, Leprohon, Peltier : aussi quelques-uns dont les voyages sont plus

récents. Mais s'il suffit de quelque séjour à Paris pour perfectionner le langage parlé, il n'en est pas toujours ainsi, s'il s'agit d'écrire. (*Ibid.* : 77)

Bref, les Canadiens instruits deviennent d'autant plus sensibles à leur prononciation et cherchent à la corriger qu'ils se sont rendus à Paris et ont eu des contacts avec la haute société parisienne, comme c'est le cas pour les personnes qu'il énumère (*ibid.* : 77) soit MM. Chauveau (P.-J.-O.), les docteurs Vallée, Beaubien, Trestler, Leprohon et Peltier ou encore Mgr Bourget.

Les remarques de Maximilien Bibaud touchant la prononciation des Canadiens permettent de constater que, vers 1879, nombre de Canadiens s'étaient rendus à Paris et qu'il en était résulté pour eux, comme pour Thomas Maguire en 1829, au contact de la haute société parisienne, **une prise de conscience** que la prononciation de l'élite parisienne différait sensiblement de celle de l'élite canadienne.

Au-delà des jugements de Bibaud sur la qualité de la prononciation de tel ou tel personnage, ce qui est important, et qui fait sens pour l'histoire de la prononciation du français au Québec, c'est **la prise de conscience** par des membres de l'élite canadienne, **au contact de l'élite parisienne**, que la prononciation des Canadiens diffère sensiblement de celle de Paris et qu'il apparaît souhaitable d'améliorer celle-ci pour être sur le même pied que l'élite parisienne.

7. POUR DONNER DES RÉSULTATS TANGIBLES, LA PRISE DE CONSCIENCE DOIT SE TRANSFORMER EN UN MOUVEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRONONCIATION

Mais tout un chacun ne peut aller à Paris. **Et quelques individus**, aussi prestigieux soient-ils, **ne suffisent pas, seuls, à influencer toute une élite, et encore moins à constituer un corps social** qui, comme à Paris pour la grande bourgeoisie, est en mesure de donner d'emblée le ton à toute la société. Chauveau, Dunn, De Cazes et Dumais, avons-nous vu, témoignent abondamment entre 1853 et 1905 des carences de l'élite canadienne en matière de prononciation. Il faut donc bien davantage que quelques individus pour modifier les choses. Ce sera le rôle du **mouvement pour une prononciation soignée** que de s'efforcer d'étendre le souci de la bonne prononciation à tous ceux qui forment l'élite, et ceci d'abord **dans le discours public** par le truchement de l'enseignement dans les collèges et les écoles normales, puis de veiller à **diffuser cette bonne prononciation** sur une large échelle,

de façon à faire admettre graduellement celle-ci **comme légitime à l'oreille de l'ensemble de la population**, et **comme normale** alors **dans la bouche des membres les plus instruits de la société québécoise**.

Le cheminement vers une prononciation soignée – on ne le soulignera jamais trop – sera donc, au Canada, tout différent de celui qui a présidé au changement de prononciation dans la haute société de Paris, à la Révolution de 1789, où la prononciation soignée a pu se substituer d'emblée à la prononciation naturelle, dans le même temps où la grande bourgeoisie, chassant la noblesse, s'installait au pouvoir. C'est dans ce vaste changement de la garde que tout s'est joué à Paris. Au Canada, où la prononciation était la même pour tous, élite et peuple, et où, qui plus est, l'élite sortait, émanait du peuple sans former une classe sociale nettement distincte de celui-ci, il fallait maintenant constituer une élite et la dissocier du peuple, et en même temps la faire accéder à une prononciation nouvelle, chose devenue nécessaire, impérative même, pour figurer désormais comme élite dans le monde francophone nouveau, issu de la Révolution de 1789. Et cela, sans modèle proche, immédiat, duquel s'inspirer, ce modèle se trouvant à Paris, à des lieues du Canada.

La tâche n'allait pas être facile.

CHAPITRE 2

Le développement d'un mouvement pour une prononciation soignée dans le discours public

1. L'ORIGINE DU MOUVEMENT

En l'état où se trouve l'élite dans la société québécoise dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la prise de conscience des différences de prononciation entre Paris et Québec ne suffit pas à faire accéder cette élite au nouveau mode de prononciation qui a maintenant cours dans la haute société de Paris. Mode de prononciation que quelques-uns s'avisent de calquer, nous l'avons vu, après un séjour à Paris, mais qui ne peut avoir que peu d'effet sur leur environnement social. Il faut plus, bien davantage, pour motiver l'élite québécoise à troquer son mode de prononciation habituel pour un mode de prononciation nouveau, pour justifier à ses yeux un changement aussi radical. Dont le modèle se trouve, de plus, à Paris, à mille lieues du Canada.

Pour que s'opère un tel changement, il faut que l'élite se prenne en main, qu'elle engendre un mouvement conscient, lucide, visant à modifier sa prononciation traditionnelle, et qu'elle invente les moyens pour ce faire. Ce sera l'objectif du **mouvement pour une prononciation soignée dans le discours public** qui se développera au **Séminaire de Québec**, à partir de 1841.

Par prononciation soignée, il faut entendre une prononciation calquée sur la nouvelle prononciation bourgeoise de Paris. L'étude de cette prononciation sera l'objet de la seconde partie de cet essai. Mais, voyons d'abord comment s'est développé le mouvement qui va modifier à la longue la prononciation de l'élite québécoise.

Dans l'introduction à son *Manuel de la parole...*¹, publié en 1901, Adjutor Rivard retrace l'origine du mouvement pour une prononciation soignée :

L'étude de la **lecture à haute voix** et la **pratique de l'art oratoire** prennent, dans l'enseignement, une importance de jour en jour plus considérable. On reconnaît aujourd'hui que, dans notre état de société, **il est indispensable de savoir bien dire**, qu'un cours d'étude n'est pas complet s'il ne comprend l'art de parler correctement et avec expression, et qu'un *manuel de la parole* est le complément obligé de la grammaire. Quand **Mgr Hamel** et **M. l'abbé Lagacé** – à qui surtout revient le mérite d'avoir fait connaître au Canada les résultats heureux d'une diction claire et intelligente – commencèrent à parler de **lecture expressive** et d'**art oratoire** et voulurent en introduire l'étude dans nos écoles, il y eut des incrédules. Mais, à mesure que se faisaient sentir les bienfaits de leur enseignement, l'**art de la lecture** devenait de plus en plus populaire; maintenant, l'utilité du *savoir dire* paraît si évidente, qu'on est surpris d'en avoir autrefois douté. (1928, 2^e éd., introduction : 5)

Rivard fait remonter le mouvement à **Mgr Hamel** et à **l'abbé Lagacé**, sur lesquels nous reviendrons. Et il donne comme raison de l'intervention de Hamel et de Lagacé, la nécessité d'améliorer «la lecture à haute voix» et «la pratique de l'art oratoire», en somme la nécessité de **savoir bien lire et bien dire**. Bref, l'obligation d'avoir un discours public qui tranche par sa qualité sur le discours privé.

Nous retrouvons ici la distinction qui s'était établie à Paris, à partir de Vaugelas en 1647, entre le style de parole soigné, dit soutenu, du discours public, et le style de parole naturel de la conversation, c'est-à-dire le discours privé (le bel usage). Distinction de style qui, au XVII^e siècle, n'avait pas traversé l'Atlantique, ou, en conséquence, seul se pratiquait au Canada en toute circonstance de parole, le style naturel, spontané, du discours privé. **Avec beaucoup de retard sur Paris, les Canadiens allaient devoir se mettre à distinguer les deux styles de parole.**

Et, bien évidemment, comme à Paris au XVIII^e siècle, c'est par l'enseignement dans les collèges² que va se développer cette pratique d'une parole publique d'un ton tout différent de la parole privée.

-
1. *Manuel de la parole – Traité de prononciation*, Québec, Garneau, 1901 (voir G. Dulong, *ibid.* : 56, n° 315).
 2. Pour l'enseignement dans les collèges en France au XVIII^e siècle, voir Alexis François, 1959 : II, 37-40.

Mais Rivard oublie Maguire. Car pour prendre une juste vue des choses, il faut remonter à ce dernier et à son *Manuel...*³ publié en 1841. C'est chez lui qu'on trouve énoncé en toutes lettres les véritables raisons qui sont à la source du mouvement pour une prononciation soignée dans le discours public : **élever par l'enseignement dans les collèges la qualité du discours public.**

Car, selon Maguire (*Manuel...* : 99) : « La prononciation de la conversation diffère de celle de la déclamation, et de la lecture » [...]. Maguire énonce pour la prononciation, dès 1841, une règle de qualité qui, dans son esprit, est valable pour toutes les parties de la langue : **le discours public** (lecture à haute voix, prédication, plaidoirie, déclamation) commande une syntaxe, un vocabulaire, des expressions **et une prononciation** qui doivent être relevés, surveillés, soignés, obéissant aux usages des gens instruits, qui, comme à Paris, sont les guides de l'usage dans la bonne société.

Maguire établit donc une distinction fondamentale, sous-jacente à tout le mouvement pour une prononciation soignée, **entre le discours public et le discours privé** (la conversation).

Le mouvement aurait dû avoir son point de départ avec le *Manuel...* de Thomas Maguire. Mais il semble que la vive polémique que suscite Jérôme Demers à propos du *Manuel...* ait condamné cet ouvrage et l'ait rejeté dans l'oubli, alors qu'on y énonçait justement les raisons d'inculquer aux élèves du cours classique – la future élite du Québec – les principes d'une langue et d'une prononciation soignées. On y énonçait, de ce fait, le principe qui allait guider ultérieurement tous les pédagogues, tenants d'une prononciation soignée dans le discours public : Hamel, Lagacé, Adjutor Rivard et Joseph Dumais.

2. LES PILIERS DU MOUVEMENT POUR UNE PRONONCIATION SOIGNÉE : HAMEL ET LAGACÉ

Selon Adjutor Rivard (1928, 2^e éd. : 5), c'est à **Mgr Thomas-Étienne Hamel**, ecclésiastique rattaché au Séminaire de Québec, tout comme l'étaient Thomas Maguire et Jérôme Demers, « à qui surtout revient le mérite d'avoir fait connaître au Canada les résultats heureux d'une diction claire et intelligente ».

3. Voir Gaston Dulong, 1966 : n°23, p. 9.

Et pour cause. Envoyé par le Séminaire étudiant à l'École des Carmes de Paris en 1854, Hamel en revenait licencié ès sciences mathématiques, après quatre ans d'études scientifiques. Quatre ans à Paris! Alors, à l'instar de Maguire, poussé par le souci pédagogique, il avait suivi des cours d'élocution. De retour à Québec, il n'allait pas manquer de faire profiter de ses connaissances les élèves du Petit Séminaire et les ecclésiastiques du Grand Séminaire en donnant des cours d'élocution. Il publiera même en 1906 un *Cours d'Éloquence parlée d'après Delsarté*⁴ (Honorius Provost, 1964: 477-479).

On le voit, Hamel, à partir de 1858, vise à former d'abord et avant tout des orateurs – surtout des prédicateurs – au grand art de dire. De ce fait, il va au-delà de ce que propose Maguire (1841), et aussi, nous le verrons, l'abbé Lagacé (1875), pour retrouver plus tard un émule en la personne d'Adjutor Rivard et son *Art de dire* paru en 1898. Il y a en quelque sorte au départ du mouvement comme deux écoles, l'une, modeste, qui, avec Maguire et Lagacé, vise à améliorer la langue utilisée en public par l'apprentissage de « l'art de lire à haute voix » (Lagacé) et l'autre, avec Hamel et Rivard, qui vise plus haut, plus large, avec rien de moins que l'apprentissage de la grande éloquence. Mais, ce grand, **ce haut objectif se brisera rapidement sur l'écueil de la prononciation.**

Le second intervenant que mentionne Rivard, c'est l'abbé Lagacé. Rivard oublie alors **D'Anglars**, un Français qui enseignait à la même époque que Lagacé – vers 1870 – la bonne prononciation du français à l'école normale Jacques-Cartier de Montréal. Joueront en effet un rôle équivalent à celui des collèges classiques, dans la saga de la bonne prononciation du français, les écoles normales francophones fondées par le gouvernement canadien en 1856, soit l'école Jacques-Cartier à Montréal, et l'école Mgr de Laval à Québec⁵. D'Anglars avait fait paraître en 1870 un petit *Traité d'élocution...* (voir Gaston Dulong, 1966: 18, n° 65). L'oubli de Rivard se comprend: D'Anglars enseignait modestement à Montréal et, de ce fait, n'appartenait pas à l'école de

4. On aura une idée de l'enseignement de Delsarte, en consultant l'ouvrage de l'abbé Delaumosne, *Pratique de l'art oratoire de Delsarte*, Paris, 1874. L'abbé Delaumosne qualifie François Delsarte de [...] « premier législateur de l'art oratoire » (*ibid.*: II). Bref, le grand maître de l'art oratoire de son époque. Mais un enseignement aujourd'hui peu digeste.

5. Voir Anne-Hélène Pénault et Francine Senécal dans *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850: points de repère*, Montréal, 1982: 13-15.

l'art de dire de Québec, qui occupe à l'époque tout l'espace linguistique et oratoire. Montréal est hors du circuit où se joue la partie et n'a pas de ténor susceptible d'attirer l'attention. Tout se joue à Québec jusqu'à l'arrivée de Joseph Dumais et du Conservatoire Lassalle.

L'abbé **Pierre-Minier Lagacé**⁶, quant à lui, est principal de l'école normale Laval, en même temps qu'il enseigne la lecture au Séminaire de Québec. Il publie en 1875 un *Cours de lecture à haute voix ou leçons pratiques de lecture française et de prononciation, préparées spécialement pour les écoles canadiennes. À l'usage des écoles normales et des pensionnats. S'ajoute au cours de lecture un Traité de prononciation française extrait du Cours de lecture à haute voix* (voir Gaston Dulong, 1966: 21, n° 86).

Dans son manuel, Lagacé fait voir des intentions pédagogiques très claires, et des intentions modestes: **apprendre aux élèves à lire correctement à haute voix**. Il est de l'école de Maguire: il a comme objectif d'améliorer la prononciation des élèves des écoles normales et des pensionnats, bref, de la future élite canadienne.

Pour lui (Avant-propos: 5-6):

Bien lire et bien parler, c'est cependant un point important de l'éducation; sans cela, elle est pour ainsi dire incomplète; il y manque la forme, le vernis extérieur qui en fait ressortir le mérite, et lui donne tout son éclat.

La lecture à haute voix est donc utile à tous. Elle l'est surtout aux personnes qui sont **obligées de parler en public**, ou qui, par leur position, sont plus spécialement **chargées de l'instruction de la jeunesse**, comme les prêtres, les juges, les magistrats, les députés, les avocats, les professeurs, les instituteurs, les religieuses vouées à l'enseignement, les mères de famille, etc. «C'est du soin que les mères prennent à former nos premiers sons que dépend pour nous une bonne ou une mauvaise prononciation,» dit Quintilien.

Et de signaler l'origine des principaux défauts de langage des élèves (Avant-propos: 6):

Cependant, malgré toute son importance, l'art de bien lire est négligé, et les bons lecteurs sont plus rares que les bons écrivains. **Les défauts de langage et de prononciation contractés dans la famille, se conservent** sur les bancs de l'école, et même, après avoir parcouru toutes les classes d'un cours d'études complet, les jeunes gens et **les jeunes personnes les mieux doués** sous d'autres rapports, **sont souvent incapables de lire d'une manière passable**

6. <http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/auteurs/auteursl.html>.

une page des grands prosateurs ou des grands poètes (sic). Le ton est chantant, l'articulation molle, les sons faux, la prononciation défectueuse et l'expression nulle.

Ce sont là des défauts graves et qui donnent à notre lecture canadienne, disons-le franchement, un assez pauvre caractère.

À l'instar de Mgr Hamel, l'abbé Lagacé s'était offert un séjour d'études en France, où il a suivi des leçons le préparant à rédiger son manuel. Et à Paris, il a [...] « eu, écrit-il, la bonne fortune de rencontrer, dans la personne de M. Morin, ancien professeur au Conservatoire de Paris, un homme livré à cette spécialité depuis plus de quarante ans. Il était difficile, on le voit, de trouver dans le genre une autorité plus compétente. Le traité de prononciation de cet éminent professeur m'a servi de point de départ, et je n'ai rien voulu écrire qui ne fût conforme à son enseignement » (Avant-propos: 8). Lagacé est donc, lui aussi, allé à bonne école, celle de Paris. C'est là qu'il a pu comparer la prononciation canadienne et la prononciation de la meilleure société de cette ville.

À Paris, Lagacé a pris, tout comme Maguire, une nette conscience que la diction de la future élite canadienne n'est pas à la hauteur de ce qu'on doit attendre d'elle comme partie instruite de la société, qui donne le ton à celle-ci, à l'instar de ce qu'on observe à Paris où, depuis la Révolution de 1789, l'écart s'est profondément creusé entre la prononciation de l'élite et celle du peuple. Survit au Canada, et qui fait maintenant difficulté pour les étrangers⁷, une prononciation commune à l'élite et au peuple, qui était aussi l'état de chose à Paris avant la Révolution où [...] « la prononciation mondaine [le bel usage] [fut] longtemps plus voisine de la prononciation populaire que de la prononciation bourgeoise » (Alexis François, 1959: II, 38).

S'il a été à bonne école à Paris, dans son *Cours...* cependant « Lagacé s'inspire largement du *Nouveau livre de lecture ou choix de morceaux d'une difficulté graduée propres à familiariser les élèves avec le mécanisme de la lecture* rédigé par Th. Braun, inspecteur d'écoles en Belgique tout en se permettant des adaptations au contexte québécois⁸ ».

7. Voir sur ce point J.-D. Gendron, 2007: 84-86.

8. <http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/auteurs/auteursl.html>.

Lagacé est donc de la première école, celle de Maguire, qui vise, modestement, à améliorer la lecture à haute voix des élèves des collèges et des écoles normales.

Ce n'est pas rien cependant que cet objectif modeste. C'est, en 1875, le début d'un enseignement sérieux de la diction, qui fera longtemps école (le *Cours...* est réimprimé régulièrement de 1875 à 1923) et qui ne sera dépassé que par l'enseignement aux vues plus larges que va proposer Rivard à partir de 1898.

3. ADJUTOR RIVARD : LA RELANCE ET L'ÉLARGISSEMENT DU MOUVEMENT

L'enseignement de Lagacé, pour excellent qu'il soit, manque de hauteur, d'envergure. « L'art de lire » ne suffit pas. La situation exige une vue des choses plus large et plus savante, celle de « l'art de dire ». C'est là qu'intervient Adjutor Rivard. Celui-ci est davantage connu comme le fondateur, en 1902, avec l'abbé Stanislas-A. Lortie, du Séminaire de Québec, de la Société du parler français au Canada⁹, dont il sera la cheville ouvrière et le principal théoricien. Mais il est aussi et tout autant, au Canada, le théoricien de l'art de dire en français, pour lequel il a produit deux ouvrages d'une très grande qualité : *L'Art de dire*, en 1898, et le *Manuel de la parole – Traité de prononciation*, en 1901 (voir pour le dernier ouvrage Gaston Dulong, 1966 : 56, n° 315).

Dans *L'Art de dire* (1898), Rivard est conscient d'innover (Avertissement : 1) :

A ceux qu'intéresse la diction, on peut recommander la lecture d'un grand nombre de traités, publiés à l'étranger.

Nous disons « à l'étranger », **car nous ne connaissons aucune publication un peu marquante de ce genre au pays**. Mais, ce qui est singulier et **plus surprenant encore**, c'est qu'à l'étranger, et **même en France, il n'existe guère d'ouvrages qui énoncent, dans un ordre rationnel**, complet et pratique, **les principes** servant à guider l'orateur dans l'exercice de la parole. Les uns sont

9. Voir sur ce point le collectif dirigé par Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (2006). Et, bien sûr, le *Glossaire du parler français au Canada* (1930) et l'ouvrage fondamental de Louis Mercier (2002) : *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*. Sur la contribution de Rivard à la Société du parler français au Canada, voir Louis Mercier, 2002 : 49-53.

trop courts; les autres manquent absolument de méthode; plusieurs sont des traités spéciaux, qui ne s'adressent qu'à des gens du métier.

Selon Rivard, il n'existe pas de « publication un peu marquante de ce genre au pays ». Mais qui plus est, pour Rivard, à l'étranger, et même en France « il n'existe guère d'ouvrages qui énoncent, dans un ordre rationnel, complet et pratique, les principes » [...]. Et de passer en revue, avec une remarque critique pour chacun d'eux, les ouvrages sur le sujet qu'il a consultés: Dupont-Vernon, Legouvé, Bourgain, Giraudet, Delaumosne sur Delsarte, Ricquier, Longhaye, Branchereau, Duquesnois, Sainte-Albine, Cauvet, Langlois-Fréville, le traité de prononciation de Morin qui est « reproduit trop fidèlement dans le *Cours de lecture* de M. l'abbé Lagacé » (*ibid.*: III); aussi les auteurs américains Brown, Lefavre (sic), MacKaye, Werner, Shoemaker, Williams et Sullivan, et autres [qui] « ont interprété et modifié à leur fantaisie le système de Delsarte » (*ibid.*: III-IV). Aucun de ces auteurs ne trouve grâce à ses yeux (Avertissement: IV):

Encore une fois, dans tous ces ouvrages, il se trouve d'excellentes observations. A peu près **tous les principes**, même, **y sont énoncés, mais dispersés en vingt volumes**. Pour y trouver une méthode complète de l'art de dire, il les faudrait compulser tous, recueillir, ici, une règle, là, un principe, ailleurs, une remarque utile, puis fondre ensemble ces divers éléments et les coordonner.

C'est ce que nous avons tenté de faire.

Avons-nous réussi?...

On voit le sérieux avec lequel travaillait Rivard: comme toujours, il va au fond des choses, visant à faire plus et mieux: plus et mieux que les glossairistes qu'ils l'ont précédé, plus et mieux que les auteurs de l'art de dire dont il a pu consulter les ouvrages.

Et Rivard prend la parole au moment où, selon lui, dans la société québécoise, les choses ont changé: l'art de dire n'est plus seulement un passe-temps, un « amusement » (*ibid.*: 2):

Depuis quelques années, les choses sont changées. Des hommes autorisés ont reconnu à la déclamation un autre objet que l'amusement des galeries. **La lecture à haute voix** a été inscrite au programme de l'enseignement primaire, et les plus importantes maisons d'éducation s'appliquent à enseigner aux jeunes gens **l'art difficile de la récitation**. Ces sortes d'études n'ont pas tardé à porter des fruits. Le goût s'en est répandu dans le public; et, dès maintenant, **la diction n'est plus l'apanage exclusif des acteurs**. Elle est des-

cependant des tréteaux **pour monter à la tribune** et donner à l'éloquence une puissance nouvelle : **les salons**, où la littérature garde ses droits, lui ont ouvert leurs portes, **et la poésie récitée** a maintenant sa place à côté de la romance traditionnelle, – avouons qu'elle n'y fait pas trop mauvaise figure. **Le mouvement s'accroît tous les jours ; tous les jours, devient plus général l'amour du bien dire.** Bref, la déclamation est en train de s'introduire sérieusement parmi nous.

Dans la société québécoise, constate Rivard, le mouvement pour le bien dire, pour une diction soignée, s'accroît « tous les jours ». La prise de conscience devient plus aiguë que s'impose à l'élite québécoise une prononciation soignée, et ce, dans les salons aussi bien que dans les circonstances les plus solennelles que proposent la chaire, le barreau, le théâtre. Paraissent ainsi en voie d'être dépassées les remarques dépréciatives – déjà citées – d'Oscar Dunn, de Paul De Cazes et de Joseph Dumais sur la piètre prononciation de la classe instruite au Québec.

Et *L'Art de dire* (1898) de Rivard, trop savant, trop peu pratique comme manuel à l'usage des élèves des collèges, fera chou blanc. Trois ans plus tard, en 1901, Rivard, corrigeant le tir, publiera un ouvrage beaucoup plus approprié à son objectif, le *Manuel de la parole – Traité de prononciation*. On voudra bien noter : **Traité de prononciation**. Rivard s'est **buté à l'écueil** qu'ont rencontré ses prédécesseurs : **celui de la prononciation traditionnelle qui s'oppose au bien dire par ses archaïsmes, sa lourdeur, sa monotonie**. C'est elle qu'il faut d'abord corriger pour parvenir à un art de lire et de dire acceptable, c'est-à-dire, qui libère l'expressivité du fardeau de la prononciation, ou encore qui permet d'asseoir l'expressivité sur une élocution appropriée.

Dans l'introduction du *Manuel de la parole...* (1928, 2^e éd. : 5), Rivard présente cet ouvrage comme [...] « un traité, **où les principes de l'art de dire seraient exposés avec méthode**, et qui tiendrait compte particulièrement **des fautes les plus communes au Canada** » [...]. Et ces fautes les plus communes sont **des fautes de prononciation**. L'ouvrage consacre quelques pages, au début, à la déclamation (*ibid.* : 11-25), et tout le reste, à la diction comme fondement de l'art oratoire (*ibid.* : 29-165). Et alors, Rivard, fidèle à lui-même dans son souci de perfection, présente un cours détaillé des fondements articulatoires de la prononciation – le mécanisme vocal – accompagné cette fois d'exercices appropriés pour améliorer la prononciation, et de petits tableaux où figurent les écarts de prononciation les plus courants au

Canada, touchant tel ou tel mot (ex. : *clarinette* et non *clèrinète*; *abasourdi* et non *ébazourdi*; *éraf lure* et non *érijf lure*, etc., *ibid.* : 79).

Rivard a compris que la forme solennelle du discours **commande une prononciation plus soignée** que la forme familière, et que c'est là l'écueil sur lequel bute l'enseignement d'une forme supérieure de parole. Ce faisant, il relance en quelque sorte le mouvement amorcé depuis 1841 avec Maguire, mouvement **qu'il veut élargir en graduant de « l'art de lire » à « l'art de dire »**. De l'école de Mgr Hamel, il est fortement conscient qu'il faut créer au Canada la tradition d'un discours public qui transcende la forme familière, courante, de la parole quotidienne.

Il le dit en toutes lettres : « Dans la conversation, écrit Rivard, nous disons à ravir, sans y penser » [...] (*ibid.* : 17). Mais « [l]isons à haute voix [...] récitons par cœur la composition d'un autre, ou bien prononçons un discours – qu'arrive-t-il ? Nous ne sommes plus les mêmes [...] Nous disons peut-être de belles choses ; en tout cas, **nous ne les disons pas bien** » (*ibid.* : 18). Viennent alors à notre secours [...] « les lois de la déclamation » (*ibid.* : 19). **La parole publique doit se distinguer de la parole courante**. Comment ? [...] « Qu'entend-on par *bien dire* ? Bien dire, **c'est d'abord prononcer correctement les voyelles, articuler les consonnes avec énergie, et accentuer les mots suivant les règles de la prosodie française** » (*ibid.* : 22). C'est aussi dire le texte avec intelligence, mais sans une bonne prononciation, la lecture, le discours, sont défectueux. Bref, l'écueil sur lequel butent les pédagogues, **c'est la prononciation**.

C'est un ouvrage savant, très complet, trop peut-être pour les non-initiés que sont les élèves de tout âge auquel il s'adresse. Encore une fois, il faut le répéter, l'ouvrage porte la marque de qualité qu'on associe quasi naturellement à l'auteur. Auteur qui s'affirme ici comme un maître, titre que ne manquera pas de lui reconnaître Joseph Dumais, en 1905.

4. L'ENTRÉE EN SCÈNE DE MONTRÉAL

4.1 Le rôle de Joseph Dumais

Vers 1900, Rivard officie à Québec comme grand maître de l'enseignement de la diction. Car depuis Maguire (1841), c'est à Québec que s'est développé le mouvement pour un discours public soigné,

sous les auspices du Séminaire de Québec et, à partir de 1852, de l'Université Laval, fondée par le même Séminaire. Qu'en est-il de Montréal? Rivard y trouve un émule en la personne de **Joseph Dumais** qui publie en 1905 un ouvrage intitulé : *Parlons français. Petit traité de prononciation* (voir G. Dulong, 1966: 71, n° 454).

Dumais poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'école de Québec, à laquelle il rend d'ailleurs hommage dans l'introduction de son ouvrage (1905: iv) :

Les efforts de mes distingués prédécesseurs: Monsieur l'abbé Lagacé, le premier apôtre de la correction de notre parler à Québec, Monseigneur Hamel, ancien Recteur de l'Université Laval, disciple de Delsarte, et M. Adju-tor Rivard, le très estimé professeur d'élocution à l'Université de Québec, l'âme dirigeante de la Société du Parler Français, n'ont pas été inutiles. Leur tâche fut difficile. Ils ont été les pionniers, les défricheurs, si je puis dire, et moi, ouvrier de la onzième heure, je sollicite le privilège de me joindre aux semeurs.

Et accentuant son hommage à Rivard, il ajoute en note infrapagi-nale (*ibid.*: iv) :

M. Rivard poursuit avec beaucoup de succès, l'œuvre de ses prédécesseurs. C'est un travailleur opiniâtre. Il est l'auteur d'un ouvrage très complet sur la diction: « Le Manuel de la parole ». (Québec, 1901). Ce volume a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Dumais, sans ambiguïté, se rattache à la tradition d'enseignement inaugurée au Séminaire de Québec par Lagacé et Mgr Hamel. Mais tout en leur rendant hommage, il prétend faire mieux. Comme Hamel et Lagacé, il est allé chercher à Paris conseil auprès des sommités de l'époque en matière de description et de correction de la prononciation. Ayant, dit-il entrepris « une campagne pour le bon parler, à travers la province de Québec [...] dans nos principales maisons d'éducation [...] [et devant] l'intérêt que manifestèrent la plupart des membres de la classe enseignante » [...] il se sentit encouragé [...] « à poursuivre cette œuvre d'épuration et à perfectionner les moyens à ma disposition » (*ibid.*: ii). Dumais décide alors de faire un séjour à Paris pour perfectionner ses connaissances (*ibid.*: ii) :

Un séjour de plusieurs mois que je fis à Paris en 1903 contribua pour beaucoup à me faciliter la tâche que j'avais entreprise, car j'eus l'avantage de puiser **auprès de maîtres tels que M. l'abbé Rousselot**, l'éminent directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France, de son

neveu M. Fauste-Laclotte (sic), de Madame Roussey et de quelques autres, des conseils précieux sur la correction du langage et **des moyens d'une efficacité reconnue pour faire disparaître les vices de prononciation.**

Aux connaissances et aux techniques de correction de ses prédécesseurs – Lagacé et Rivard – qu'il a bien sûr louangées, mais qu'il juge implicitement imparfaites, Dumais va pouvoir apporter des connaissances et des techniques acquises auprès des meilleurs phonéticiens français de l'époque, le grand Rousselot, fondateur de la phonétique instrumentale, et le neveu de celui-ci, Fauste Laclotte, avec lequel Rousselot a publié en 1902 un *Précis de prononciation française*.

Dumais, de toute évidence, est allé à la meilleure école de phonétique de l'époque, celle de Paris, et, pour en faire profiter ses élèves, il ajoute qu'il leur enseigne la meilleure prononciation de Paris, celle de la « bonne société » (*ibid.* : v) :

La prononciation de tous les mots qui se trouvent dans la seconde partie de chaque leçon, au mot : « graphie », dans les exercices pratiques et ailleurs, est absolument correcte : **c'est la prononciation « actuelle » de la bonne société parisienne.**

Sous-entendu, il propose une utilisation des voyelles et des consonnes conforme à la meilleure prononciation française et une diction nouvelle dont il est maintenant un enseignant crédible.

Mais à qui Dumais s'adresse-t-il ? D'abord, aux **Canadiens instruits** dont la « vulgarité » de la prononciation commande un effort de correction (*ibid.* : vi) :

Parlons français, mes chers compatriotes ! Parlons correctement notre langue. Il est grand temps de nous arrêter sur la pente où nous glissons. Les anglicismes de plus en plus nombreux, font de notre parler, même dans la **classe instruite**, un langage hybride, et la **vulgarité de notre prononciation** enlève la douceur, l'harmonie, la justesse des sons qui est la caractéristique du parler de France. Voilà pourquoi **il est souvent plus agréable d'écouter parler un Français « ignare » qu'un Canadien « instruit ».**

Cette fois-ci, foin du seul grand art de dire : l'auteur vise avant tout à corriger les défauts qui, à son avis, déparent la prononciation de la classe instruite canadienne¹⁰. Le cours que propose Dumais en est un

10. Rappelons qu'Oscar Dunn avait fait le même reproche à la classe instruite, en 1880, et Paul De Cazes, en 1887. De l'avis de Dumais, cela ne va guère mieux vers 1905.

de bonne prononciation du français, à l'image de celle de la meilleure société de Paris. **Un cours de bonne prononciation pour la forme publique du discours**, qui améliorerait la langue de [...] « nos orateurs [qui] (à part quelques exceptions) s'expriment] d'une façon quelquefois pitoyable » [...]; mais aussi, et tout autant, **un cours de bonne prononciation pour le discours familier**: [...] « la mère de famille et [...] l'instituteur » [...] (*ibid.*: 1). Ici, il rejoint Lagacé. Mais, cela, affirmé aussi fortement, c'est nouveau.

Dumais vise aussi un large public: [...] « je fondais, dit-il, au mois d'avril 1904, un cours public gratuit de phonétique, diction et lecture expressive » (*ibid.*: III). Mais, cela ne suffit pas à son ambition: [...] « il fallait **songer à atteindre la masse**, de quelque façon ! C'est alors que j'eus l'idée de réunir en un volume les leçons de phonétique que j'avais préparées » [...] (*ibid.*: III). Dumais, et c'est nouveau, tout en cherchant à hausser le niveau de parole du discours public, vise aussi la masse des gens, le plus grand nombre, dans les petites écoles comme dans les grandes.

C'est un changement de ton très net, et qui ira s'accroissant. Il faut améliorer le discours public, mais, **à son avis, la bonne prononciation peut aussi être le fait de tous, petites gens comme membres de l'élite**. Dumais est foncièrement démocrate. **Madame Jean-Louis Audet** en reprendra l'idée quelques décennies plus tard.

4.2 Le glissement du mouvement vers Montréal

Avec Joseph Dumais, entrent en scène de façon explicite les institutions d'enseignement de la ville de Montréal. L'heure de la métropole est près de sonner. Vers la fin du XIX^e siècle, en effet, Montréal tend à affirmer vis-à-vis Québec sa personnalité intellectuelle. C'est que, comme le souligne Denis Saint-Jacques (dans *La Vie culturelle à Montréal vers 1900*, 2005: 33):

[...] Les conditions de l'activité intellectuelle à Montréal se sont profondément modifiées depuis le milieu du siècle. Un premier facteur ne cesse de donner de l'importance à une ville qui **s'affirme alors comme la métropole canadienne**: le développement de ses activités économiques est bien traduit par une rapide croissance démographique. De 1851 à 1891, la population de la ville quadruple presque, passant de 57 000 habitants à près de 220 000, pendant que celle de Québec stagne autour de 60 000. Dès 1848, les Jésuites ont fondé un collège classique, **le Collège Sainte-Marie**, qui, après des débuts

assez lents, prend son essor à la fin du siècle et commence même à décerner ses propres diplômes, sans droit de regard de l'Université Laval, dès 1890. Destiné à la formation des élites laïques, le *ratio studiorum* y fait place à des activités parascolaires qui incluent **représentations théâtrales** et travaux littéraires. Aussi le collège jouera-t-il à Montréal le rôle de déclencheur de vocations d'écrivains auquel ne se prêtait pas le séminaire des Sulpiciens. De plus, l'Université Laval a ouvert une succursale montréalaise et des étudiants, en particulier de droit, y trouvent un foyer de sociabilité propice à l'écriture et au journalisme. On cherche d'autre part à y mettre en place **un enseignement littéraire** pour lequel on invite, comme conférenciers, Ferdinand Brunetière, René Doumic et même, pour une période de deux ans, un jeune agrégé français, Pierre Champagne de Labriolle. Dans un tel contexte, **les regroupements associatifs culturels pullulent et la vie théâtrale s'épanouit**. Enfin, la presse, portée par l'enrichissement collectif et la croissance démographique, offre de nouveaux lieux de publication dynamiques.

La fondation de l'École littéraire de Montréal au tournant du XX^e siècle vient couronner le tout et consacrer la présence maintenant sensible et significative de Montréal, déjà métropole économique du Canada, dans le champ des activités intellectuelles. S'y développera alors, avec la fondation du **Conservatoire Lassalle**, un intérêt marqué, permanent et très actif pour la qualité de la langue, tout particulièrement pour la bonne prononciation du français. En effet, plus que toute autre institution, c'est le **Conservatoire Lassalle** qui donnera à la ville de Montréal, à partir de 1906, le rôle de leader en matière de bonne prononciation. Rôle qui a déjà une assise solide, mais discrète, **dans le collège des Jésuites** fondé en 1848; rôle qui sera par la suite renforcé par **l'action de la radio** (à partir de 1922) **et de la télévision** (à partir de 1952), la direction artistique et linguistique francophone du principal diffuseur, Radio-Canada, ayant naturellement son siège social à Montréal, comme ville métropole du Québec.

4.3 Le Conservatoire Lassalle et l'amplification du mouvement

En regard de l'école de diction et d'art oratoire développée à Québec va naître à Montréal **une école qui conduira à son sommet** le mouvement pour un discours public soigné, dont le fondement se trouve chez Maguire. Sans conteste, la fondation du conservatoire s'inscrit dans ce mouvement qui a pour objectif de donner à l'élite québécoise les moyens d'un discours public, digne de son statut social, mouvement, nous l'avons vu, finalement orienté par l'école de Québec

vers **ce qu'il y avait à corriger de plus sensible** pour un étranger dans la parole québécoise, soit **la prononciation**. Le **Conservatoire Lassalle** va s'employer avec constance et énergie à améliorer celle-ci, s'attachant d'abord à la qualité de la prononciation dans le discours public, mais aussi, avec le temps, à l'amélioration de la prononciation dans le discours privé.

Avec le Conservatoire Lassalle s'opère le changement le plus significatif pour le succès de l'enseignement : **les professeurs sont des Français qui possèdent naturellement le nouvel accent de Paris**, et non plus, comme à Québec, ou encore, à Montréal, avec Dumais, des Canadiens qui sont allés s'initier à Paris au nouvel accent, lequel ne s'acquiert pas d'emblée, quelle qu'ait été la durée du séjour dans la Ville Lumière. Sont en effet allés à Paris, avons-nous vu, Maguire, Hamel et Lagacé. Mais non Rivard, qui a d'autant plus de mérite à s'attaquer à la question de la bonne prononciation du français qu'il n'a guère pu habituer son oreille au nouvel accent par une initiation, *in situ*. La correction ne peut guère porter, alors, que sur les faits les plus évidents soit les prononciations archaïques, telle par exemple *-ouè* [wɛ] au lieu de *-oua* [wa]. Ne change pas, qui veut, la qualité de son articulation, ainsi que sa rythmique et son intonation.

Et ce qui marque toute l'importance du Conservatoire Lassalle dans le champ de la diction et de l'art oratoire, c'est que, fondé en 1906 comme institution privée, il est, dès 1908, reconnu d'utilité publique par le gouvernement du Québec, « **devenant ainsi la première école subventionnée d'art dramatique et de diction à Montréal**¹¹ ». Lors de la séance de l'Assemblée législative (l'Assemblée Nationale), qui accorde au Conservatoire, en 1921, une augmentation de la subvention, le député Bergevin qui présente la proposition de loi déclare que :

Cette école d'élocution française, qui depuis 15 ans a remporté les succès les plus éclatants, a permis à notre jeunesse de s'instruire davantage dans le perfectionnement du bon parler français, dans l'élocution française, et elle a formé parmi notre jeunesse des hommes d'élite dont l'éloquence est manifestement reconnue dans l'ensemble de la province et du pays. **Son utilité est donc incontestable et sa survivance s'impose** à l'attention de nos gouvernants et de tous ceux qui s'intéressent à l'instruction publique et à notre avancement intellectuel et moral¹².

11. http://www.colass.qc.ca/conservatoire_lassalle_historique.php?menu.

12. <http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/index.htm>.

« [L]e Conservatoire, ajoute-t-il, compte trois professeurs : M. Lassalle, le directeur, Mme Lassalle, la femme du directeur et M. Georges Land[r]eau, un jeune français, le beau-fils du directeur » (*ibid.* : 5). Et depuis 15 ans selon le député, [...] « 7,000 à 8,000 élèves ont été formés dans le Conservatoire Lassalle. [Et] [i]l y passe annuellement 400 à 500 élèves » (*ibid.* : 5). C'est donc, aux yeux de la députation québécoise de l'époque une institution de premier plan, qui mérite d'emblée [...] « qu'on porte sa subvention de \$5,000 à \$10,000 [dollars] » (*ibid.* : 7).

Le Conservatoire Lassalle, c'est, au Québec, dans les premières décennies du XX^e siècle, l'école de diction par excellence, c'est-à-dire **un établissement qui se consacre exclusivement à l'enseignement de la diction**, à l'encontre des collèges et des écoles normales qui, eux, se contentent de dispenser, quand ils en ont la possibilité, un cours de diction parmi tous les autres cours.

Certes, à l'instar du Conservatoire Lassalle, s'ouvriront d'autres écoles de diction, mais, en la matière, le Conservatoire Lassalle est emblématique et les représentent toutes.

4.4 Bref historique du Conservatoire Lassalle

Le Conservatoire Lassalle a été fondé en 1906 par deux comédiens français établis à Montréal, Eugène Lassalle et sa femme Louise Doëling Landreau, comme établissement d'enseignement privé, mais qui, nous venons de le voir, a été reconnu d'utilité publique dès 1908¹³. [...] « [S]outenu par des représentants des milieux politique, littéraire et journalistique de Montréal [...] [c]ette fondation s'inscrit dans une vaste campagne en faveur de l'amélioration du français parlé au Québec, que le journal *le Nationaliste* (Montréal), dirigé par Olivar Asselin, mène tambour battant » (*ibid.* : 1).

Le succès est immédiat. « Dès sa première année d'existence, il accueille plusieurs dizaines d'élèves, dont Juliette Béliveau, Camillien Houde, Paul Coutlée et Laura Lussier. » (*Ibid.* : 1)

Quant au programme, il comprend des [...] « cours, axés essentiellement **sur la diction et l'élocution** » (*ibid.* : 1). Et [...] « [a]vec les étudiants, Lassalle monte, en guise d'exercice pratique, **les grands**

13. http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=8235&&phpsessid=yhzfqvzape (Mireille Barrière : 1).

classiques français trop absents des scènes de la province » [...] (*ibid.*: 1).

Et le conservatoire est une affaire de famille. Lassalle s'éteint en 1929. Alors: « De 1929 à 1988, l'épouse de Lassalle, son beau-fils Georges Landreau et la fille de ce dernier, Marcelle Landreau, mieux connue à la scène sous le nom de Nicole Germain, mèneront successivement les destinées du conservatoire qui célébrera son quatre-vingt-dixième anniversaire en 1998¹⁴. » (*Ibid.*: 1)

Il y a donc – et c'est cela l'important touchant un enseignement visant à corriger l'accent québécois – **une dynastie de professeurs qui, pratiquant naturellement le nouvel accent de Paris**, professent un enseignement de nature à faire acquérir la diction que sous-tend ce nouvel accent: **tension forte des organes** de la parole, **articulation ferme** de toutes les syllabes et de tous les sons du mot, **élocution légère et gracieuse**, accompagnées d'une **variation tonale** qui donne sa pleine expressivité à la parole. Ce sont les qualités d'une prononciation « cultivée », telle qu'elle s'est développée à Paris au XVIII^e siècle, dans les collèges et au théâtre (voir sur ce point l'historien de la langue française cultivée, Alexis François, 1959: II, 38, et Charles Bruneau, 1948: 535).

Cette filiation a placé le Conservatoire Lassalle à l'avant-garde de l'enseignement de la diction, c'est-à-dire de **l'apprentissage d'une prononciation cultivée**, tout à l'opposé de la prononciation traditionnelle.

Georges Landreau publiera en 1927 un manuel de diction: *La phonétique française au Conservatoire Lassalle* dont il donnera en 1931 une version plus « élémentaire », qui soit davantage à la portée « des jeunes élèves de nos écoles » (Avant-propos de *Les Éléments de Phonétique Française*), ouvrages sur lesquels nous reviendrons dans la deuxième partie de cet essai. Avec ces deux ouvrages, Georges Landreau confortait le rôle du conservatoire dans l'amélioration de la prononciation du français au Québec.

14. 1998 est calculé en fonction de la reconnaissance du conservatoire, en 1908, comme école subventionnée par le gouvernement du Québec.

4.5 Du discours public au discours privé par l'enseignement de la diction à tous les enfants du Québec, selon Madame Jean-Louis Audet

Il est difficile de documenter l'extension de la prononciation soignée au discours privé, celui-ci étant par définition spontané, ne s'insérant pas dans des formes et des moments précis, à l'encontre de ce qui se produit pour le discours public où l'orateur, le conférencier, le comédien se produisent dans des occasions et des formes de discours bien arrêtées. Ceux-ci sont des « professionnels de la parole » ; tous les autres sont de simples locuteurs, sans prétention oratoire.

Ces deux formes de discours ont longtemps commandé en France, de Vaugelas jusqu'à la Révolution de 1789, deux styles de prononciation. Il en a été de même au Québec à partir du moment où, avec Maguire, Hamel, Lagacé et Rivard, on s'est avisé d'avoir, pour le discours public, une prononciation différente de la prononciation traditionnelle. Comme on disait alors : on pouvait « parler en termes » (bien prononcer, avec des mots choisis) dans le discours public, mais non dans le discours privé, où il était préférable de s'en tenir à la prononciation et au vocabulaire traditionnels.

Autrement dit, pour ce qui nous intéresse ici, **l'insertion de la prononciation soignée dans le discours privé n'a pu se faire que graduellement** et ne devenir acceptable pour tous qu'avec les changements sociaux qui ont résulté de la Révolution tranquille (1960).

Cependant, **on s'est avisé beaucoup plus tôt qu'il fallait enseigner et répandre la bonne prononciation dans le discours privé**. Joseph Dumais, avons-nous vu, proposait dès 1905 un enseignement qui touche la « mère de famille » ; et à son avis, [...] « il fallait songer à atteindre la masse, de quelque façon ! » Pour lui, la bonne prononciation pouvait être le fait de tous, des petites gens comme des membres de l'élite.

Et la bourgeoisie francophone de Montréal, de plus en plus sensible aux attraits de la nouvelle prononciation, voyait d'un bon œil ses enfants fréquenter les cours de diction du Conservatoire Lassalle.

Sans oublier les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui très tôt (dès 1907), au tout début du XX^e siècle, se faisaient un devoir d'enseigner avec rigueur la bonne prononciation aux jeunes filles qui fréquentaient ses établissements d'enseignement.

Sans oublier aussi les efforts de la Société du parler français au Canada (1902). et de la Société du bon parler français (1923).

Selon Hélène Beauchamp (1997: 78) :

[...] [A]u début du XX^e siècle [...] probablement sous l'influence des sociétés du bon parler français, les cours d'élocution et de diction sont courants au Québec.

Il y a donc à Montréal, au début du XX^e siècle, un fort mouvement pour étendre les cours de diction, en sus des élèves des collèges et des écoles normales, **aux jeunes enfants de la bourgeoisie montréalaise**. C'est un élargissement significatif de l'objectif de Hamel et Rivard, qui visait surtout à améliorer la diction de la parole publique.

Ce mouvement, amorcé par Joseph Dumais, une personne va s'efforcer de l'élargir, de lui donner toute son ampleur, **Madame Jean-Louis Audet**. Selon son fils, Pierre Audet¹⁵ (2007: 136), elle :

[...] a une autre idée. Ce n'est pas aux enfants choyés du Conservatoire [Lassalle] qu'elle veut se consacrer, **mais à ceux qu'elle entend jouer et crier dans sa ruelle**.

L'idée ne manque pas d'audace : vouloir étendre les cours de diction, non seulement aux enfants de la bourgeoisie, mais aussi à ceux du peuple ! Tâche immense à laquelle elle va se consacrer sans relâche. Soutenue par Édouard Montpetit, elle décide d'ouvrir une école de diction au 3959 de la rue Saint-Hubert (*ibid.* : 138) :

Le 3959 va bientôt devenir une adresse mythique. Celle d'un des plus formidables incubateurs de talents que le Québec ait connu.

Mais voyons d'abord quelle formation avait reçu cette québécoise pour exercer sur le développement de la diction une influence aussi considérable.

Formée à la diction française par « le professeur René du Roure, de l'Université McGill », selon Muriel Gold (1994: 170) elle s'inscrit en 1926 au Conservatoire Lassalle, d'où elle sort en 1930, diplômée du Conservatoire et de l'Université de Montréal (*ibid.* : 170). « Ses études au Conservatoire Lassalle l'avaient qualifiée en matière de phonétique, **l'avaient rompue à la prononciation du français interna-**

15. Pierre Audet, « Yvonne Duckett (madame Jean-Louis Audet) » dans *Jeu: revue de théâtre*, n° 122 (1) : 134-140.

tionnal, lui avaient ouvert les vannes de la littérature classique [...] Ici encore elle [avait eu] l'avantage de côtoyer les sommités du théâtre français de l'époque, ce qui ne manqua pas **de renforcer son attachement aux arts de la scène** » (*ibid.* : 175).

Donc, au résultat, maîtrise de la prononciation de Paris et initiation au rôle du théâtre comme instrument de formation et d'exercice pour la nouvelle diction du français.

Considérée comme « “directrice-fondatrice” d'une école d'élocution et théâtre » (*ibid.* : 168), Yvonne Audet se servira donc du théâtre comme [...] «véhicule pour enseigner la phonétique, et nombre d'éminents acteurs [seront] le produit de son programme de formation » (*ibid.* : 167). Selon Marc Thibeault, « M^{me} Jean-Louis Audet [...] a lancé Monique Miller, Marjolaine Hébert, Robert Gadouas, Yvette Brind'Amour, Andrée Champagne, Gisèle Schmidt, Lise Lasalle, Pierre Dagenais, etc., etc. », [dans] *le Journal des Vedettes*, 14 février 1960, p. 19 (*ibid.* : 168). D'ailleurs « [d]'autres élèves, qui allaient devenir spécialises du français oral, annonceurs à la radio, commentateurs, avocats ou politiciens, purent également se prévaloir de l'influence d'Yvonne Audet » (*ibid.* : 188).

Ce succès, Yvonne Audet l'a obtenu en prônant la correction de la prononciation dès le jeune âge. **Elle a été le promoteur par excellence de l'enseignement de la diction d'abord et avant tout aux enfants.** À tous les enfants.

Elle constatait, par exemple, chez les enfants qui [avaient] « déjà fait des études en diction [...] [que] [c]es jeunes parlaient en fait deux langues: a) le canadien français, qui n'était “ni français ni anglais”, et b) ce qu'Yvonne Audet qualifiait de “langue du dimanche” » (*ibid.* : 179-180). Aussi préconisait-elle « une réorganisation en profondeur de l'enseignement de la phonétique dans les écoles. [...] C'était le devoir des éducateurs de doter la jeunesse d'un bagage culturel marqué au coin d'une meilleure prononciation [...] » (*ibid.* : 180).

Et douée d'un fort esprit pratique, elle donnait l'exemple, son [...] « studio [...] faisait fonction de salle de cours **tant pour les élèves que pour les mères**; elle encourageait ces dernières à suivre attentivement les cours afin de tirer avantage de l'enseignement de la phonétique. Peut-être avait-elle le sentiment qu'une amélioration du français chez la mère serait de nature à atténuer chez l'enfant la crainte

du ridicule ; **mère et enfant commenceraient l'une et l'autre à parler au foyer un français soigné** » (*ibid.* : 181).

Et fortement consciente d'une **action précoce** auprès des enfants, Yvonne Audet, [...] « dans son livre intitulé *les Monologues du Petit-Monde* [...] faisait débiter "le cours des petits", destiné aux **enfants de trois à onze ans, par des exercices d'articulation** » (*ibid.* : 181).

« **Parce qu'elle trouvait lamentable et fade l'intonation de la voix** chez les Canadiens français, Yvonne Audet préconisait une heureuse disposition d'esprit propre à extirper les inflexions monotones. [...] "Donnez à votre voix, disait-elle, des intonations musicales." [...] Elle leur donnait en outre des poèmes à réciter pour améliorer leur timbre et leur inculquer un sens du rythme dont elle déplorait l'absence en général dans le discours canadien-français » (*ibid.* : 184).

Articulation ferme, variation tonale sensible, rythme vif de la parole, Yvonne Audet avait bien identifié ce qui faisait la qualité de la nouvelle prononciation de Paris, qu'elle s'efforçait d'inculquer aux enfants dès le bas âge. « Son étude de l'art vocal **axée spécifiquement sur la phonétique** a profondément marqué le monde pédagogique au niveau de la province. » (*Ibid.* : 189)

Madame Audet a voulu, avec une constance et une vigueur peu communes, étendre à tous, adultes et enfants de toute classe sociale, une prononciation corrigée, « cultivée ». **En somme, étendre cette prononciation du discours public au discours privé, sans discrimination de classe.** Et achever ainsi le mouvement amorcé par Maguire en 1841. L'enseignement et le prosélytisme d'Yvonne Audet ont fortement contribué, épaulés par d'autres enseignements analogues, le tout – comme nous allons le voir – fortement amplifié par le truchement de la radio et de la télévision, **à préparer l'acceptation d'une nouvelle norme de prononciation** qui paraisse légitime à tous et puisse alors se substituer naturellement à la norme traditionnelle.

5. LA DIFFUSION DU NOUVEL ACCENT PAR LE TRUCHEMENT DU THÉÂTRE, PUIS DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION ET SA LÉGITIMATION À L'OREILLE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

Limité au départ à la petite élite qui sort des établissements d'enseignement secondaire et des écoles normales, le nouvel accent n'est d'abord d'usage qu'en cercles fermés. Il faut en élargir l'audience, le

faire connaître, le diffuser. Le théâtre et la radiotélévision joueront ce rôle indispensable de diffuseur.

5.1 Le théâtre comme lieu privilégié d'exercice de la prononciation soignée et comme premier lieu de diffusion du nouvel accent

En imposant comme exercice pratique à ses élèves les grands classiques du théâtre français (Corneille, Racine, Molière, etc.) Eugène Lassalle se trouvait à faire **de l'art dramatique le lieu par excellence de la pratique d'une prononciation cultivée dans le discours public**. Et les représentations annuelles permettaient à l'élève, très tôt dans la vie, de mettre en œuvre publiquement les principes de diction qu'on lui enseignait. **Et au public, de se faire l'oreille à la nouvelle diction du français.**

Mais il faut remonter plus haut pour prendre une vue significative du rôle du théâtre comme lieu de mise en œuvre et de diffusion du nouvel accent. **Le collège Sainte-Marie** de Montréal nous servira d'exemple.

Fondé en 1848 par les Jésuites, la direction du collège a manifesté de l'intérêt pour la bonne prononciation du français à partir du moment où cette langue a pris le pas sur le latin comme matière d'enseignement, soit vers la fin du XIX^e siècle. Le texte suivant en témoigne :

Surveillez le langage : ne tolérez pas d'incorrections, ni d'expressions impropres. Corrigez les fautes d'accord dans le latin. **Corrigez aussi les fautes de prononciation en français.** Bien plus dans les classes inférieures, surtout dans la classe d'Éléments Latins, **enseignez aux enfants les règles pour une bonne prononciation française. Lutte surtout contre la mollesse d'articulation.** [...]. (Jean Cinq-Mars, 1998 : 163)

Et très tôt, le collège Sainte-Marie considère le théâtre comme un élément essentiel de la formation classique et de l'exercice de la parole en public :

Entre les années 1840 et 1869, on constate un regain d'intérêt pour les spectacles à Montréal, cette ville étant perçue comme un prolongement du réseau américain des spectacles. Cependant, **le théâtre de collège, à visée pédagogique**, n'accepte pas d'emblée toutes les pièces. « Tous les genres ne sont pas dignes d'accéder à la mise en scène : seuls les drames ou tragédies historiques et les comédies à caractère moralisateur figurent au programme ». Or, comme

nous le verrons plus loin, le **collège Sainte-Marie** ne monte pas que des pièces à caractère moralisateur; **il accorde une place primordiale au théâtre quel qu'il soit**, alors que les Sulpiciens, de leur côté, n'y attachent aucune importance. **Les Jésuites, eux, considèrent le théâtre comme un élément essentiel de la formation classique car, pour pouvoir s'exprimer convenablement en public, quoi de mieux que le théâtre!** (*Ibid.* : 403)

Soulignons le passage suivant : [...] « car, pour pouvoir s'exprimer convenablement en public, quoi de mieux que le théâtre ! » C'est ce que constate et corrobore, en 1891, un voyageur français du nom de Bellay, touchant tout particulièrement la mise en œuvre de la nouvelle prononciation :

Chaque année on donne à Sainte-Marie [le collège Sainte-Marie de Montréal] deux ou trois séances dramatiques [...] [pour] faire ressortir les talents d'élocution [...] des élèves [...] Il nous a été donné d'assister [...] à une séance de ce genre, et ce qui nous a particulièrement frappé, **c'est le langage correct des acteurs et la pureté relative de leur accent, d'où l'étude est parvenue à faire disparaître les syllabes traînantes et chantées** qui sont si sensibles à l'oreille du Français des vieux pays. (Cité dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998 : 398)

Tout autant que le visiteur français, les auditeurs québécois devaient être sensibles aux effets de la nouvelle prononciation sur une oreille habituée à la diction traditionnelle du discours familier.

Ce « langage correct », cette « pureté relative de l'accent », c'est le résultat de l'apprentissage d'une prononciation surveillée, cultivée, qui, seule, convient à la majesté du théâtre classique. Selon Jean Cinq-Mars (1998 : 426) : « De nombreuses carrières théâtrales ont été amorcées au collège. »

Cette tradition se retrouve dans d'autres collèges évidemment¹⁶ (voir Claude Galarneau, 1978 : 112, 208, 215). Et c'est elle que va continuer et amplifier Eugène Lassalle, au point de faire du conservatoire qu'il dirige une quasi école d'art dramatique, même s'il n'a comme objectif que la mise en œuvre de son enseignement de la diction. C'était la réputation qu'avait le Conservatoire Lassalle avant qu'on ne s'avise de penser à fonder une véritable école d'art dramatique :

16. D'abord et avant tout au Petit Séminaire de Québec, où, depuis Hamel, Lagacé et Rivard s'était établi un enseignement régulier de la diction, qui, nous en sommes témoin comme enseignant, avait encore cours vers 1960.

Se trouve alors à Montréal le **Conservatoire Lassalle**, fondé par le comédien français Eugène Lassalle en 1907 et dirigé, à compter de 1929, par **Louise Lassalle** et **Georges Landreau**, un passionné de la phonétique française. C'est **une école d'élocution française**, ce qui n'a rien de surprenant, **puisque au début du XX^e siècle**, et probablement sous l'influence des sociétés du bon parler français, **les cours d'élocution et de diction sont courants au Québec**. Parmi les écoles les plus connues, mentionnons l'École d'élocution et de théâtre qu'Yvonne Audet ouvre en 1933 (Gold, 1994). Pourtant, Maurice Huot l'écrivait dans *La Patrie* en 1951, « **[n]ous n'avons pas de Conservatoire d'art dramatique, nous n'avons que des écoles de diction**. Si brillantes que soient ces dernières, elles sont insuffisantes » (Huot, 1951). (Hélène Beauchamp, 1997: 78)

D'abord, tout comme les collèges, mais à une autre échelle, le Conservatoire Lassalle, par sa pratique du théâtre classique, **a été le tremplin de comédiens qui, fort nombreux, vont diffuser la nouvelle prononciation du français**. Il faudrait nommer ici tous les comédiens qui sont passés par le conservatoire, ou encore qui ont été formés à la nouvelle diction par des professeurs issus du conservatoire.

Mais, hors le collège Sainte-Marie et le Conservatoire Lassalle, sur les scènes de Montréal, « **[I]a question de la langue de la scène fait problème**, et la différence des accents empêche de faire jouer dans une même troupe des acteurs canadiens et européens » (Lucie Robert, 2007: 177).

Ainsi, en est-il, par exemple, au Théâtre National fondé à Montréal en 1900 :

La cohabitation des artistes canadiens et des artistes français sur une scène unique n'est pas une chose simple, il faut bien le dire. La formation distincte des uns et des autres [...] **la différence d'accents ou de diction** créent des oppositions qui paraissent saugrenues sur une scène de théâtre. Aussi les acteurs canadiens sont-ils confinés à des rôles (paysans, valets, traîtres), où ces distinctions sont moins problématiques. (Lucie Robert, 2005: 79)

Hors les collèges et le conservatoire, sur les scènes publiques, **ce sont les comédiens français qui portent à la connaissance des auditoires canadiens les particularités du nouvel accent de Paris**, les comédiens canadiens, qui pratiquent le vieil accent du XVII^e siècle, se voyant alors réduits aux rôles inférieurs auxquels, dans l'esprit des Français, on peut associer cet accent.

Ce n'est que plus tard – à partir de 1937 – avec **les Compagnons de Saint-Laurent** sous la direction du **père Émile Legault**, puis avec la fondation du **Théâtre du Nouveau Monde en 1951** que les comédiens québécois imposeront sur la scène **une version canadienne du nouvel accent, version qu'ils commenceront à diffuser comme un modèle acceptable de prononciation soignée pour l'élite québécoise** (voir à cet effet Hélène Beauchamp, 1997: 77-90).

Et avec l'avènement de la radio (1922) et de la télévision (1952), **le théâtre pourra continuer à jouer**, et alors sur une plus large échelle, **son rôle de diffuseur de la nouvelle prononciation** (voir à cet effet, «Le Petit-Monde de Madame Audet (1933-1969)» de Muriel Gold, 1994: 165-192).

5.2 La diffusion du nouvel accent à l'échelle du Québec grâce à la radio et à la télévision

Le théâtre a joué un rôle majeur dans la diffusion du nouvel accent. Mais, pour autant, celui-ci reste confiné à une élite, à un nombre restreint de personnes, laissant à l'écart l'immense majorité de la population.

Il faut en effet garder en mémoire que, pendant que se développe dans les collèges et les écoles normales l'enseignement d'une prononciation soignée dans le discours public, le peuple, à peu près ignorant de ces nouveautés, continue de pratiquer la prononciation qui est la sienne, la prononciation traditionnelle. Et d'ailleurs, l'élite tout autant le fait-elle dans le discours privé, comme les remarques déjà citées de Chauveau, de Dunn, de De Cazes et de Dumais nous l'ont laissé entendre. La nouvelle prononciation vaut pour le discours public, le discours solennel (discours, conférences, sermons de grande circonstance, récitations publiques, art dramatique). **Le passage, le glissement de cette prononciation nouvelle, du discours public au discours privé, sera un long processus, difficile à cerner**, et qui ne s'affirmera ouvertement, et naturellement, qu'avec la Révolution tranquille. On pourra alors « bien prononcer » sans être accusé, comme le faisait déjà remarquer De Cazes en 1887, de « parler à la française ».

Donc, encore plus que le théâtre, **c'est la radio et la télévision qui**, couvrant un large territoire et pénétrant dans tous les foyers, **figurent comme les grands diffuseurs du nouvel accent**. Grâce à eux, **la nouvelle prononciation pourra sonner à l'oreille de tous, devenir familière à**

l'ensemble de la population, donc devenir tolérable, puis acceptable, comme style public de parole, et graduellement comme style courant, familier, de tous les jours.

Mais, il faut d'abord que s'implante la radio :

En 1922, des licences de radiodiffusion sont accordées au journal *La Presse* et à la compagnie Marconi qui ouvrent respectivement, à Montréal, la station CKAC, « première station de langue française en Amérique qui fut toutefois bilingue durant les dix premières années de son existence » (Proulx, 1979 : 24), et la station CFCF, qui diffuse en anglais seulement. **À partir de cette date, les stations privées se multiplieront à travers le Canada.** On fait pression sur le gouvernement fédéral afin que soit créée une radio publique qui assumerait la responsabilité « de desservir les régions isolées ou peu peuplées du territoire qui [ont], elles aussi, droit aux bienfaits de la nouvelle technologie, selon la logique de la propriété publique des ondes » (Lavoie, 1971 : 34). Son mandat serait aussi de préserver l'identité nationale menacée par l'accueil faste réservé aux émissions américaines par les radios privées canadiennes. **En 1936, le gouvernement fédéral crée la Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.** La même année s'ouvre à Montréal la station CBM (Canadian Broadcast Montreal) ; **l'année suivante, c'est au tour de CBF (Canadian Broadcast French) de rentrer en ondes.** Établi à Montréal, **le réseau français de Radio-Canada s'étend à travers le territoire du Québec** par l'intermédiaire de stations à Québec et à Chicoutimi, et d'un grand nombre de stations privées affiliées qui sont tenues, par contrat, de diffuser certaines émissions de la radio publique. Le réseau CBF devient le principal diffuseur, toutefois CKAC ne perd pas sa popularité.

En 1941, 85,1 % des foyers montréalais sont dotés d'un poste de radio ; cette proportion baisse à 41 % dans les campagnes où l'électrification ne sera complétée qu'après la guerre (Linteau, Durocher, Robert, Ricard, 1986 : 158). L'implantation de la radio se fait donc lentement, et l'intervention de l'État joue un rôle déterminant dans l'accélération et l'orientation de son histoire. (Madeleine Greffard, 1998 : 53-73)

Touchant la qualité de la langue et la bonne prononciation, Radio-Canada jouera très tôt un rôle de leader. Dès 1939, la direction de Radio-Canada met au point et impose **l'utilisation d'une sorte de manuel¹⁷ de bonne prononciation du français** à la radio, à l'usage des « annonceurs » ou speakers de Radio-Canada, mais aussi « **de ceux des**

17. *Clinique des mots. Manuel à l'usage des narrateurs de la radio*, avec avant-propos par le directeur général adjoint de la Société Radio-Canada [Augustin Frigon],

autres postes [de radio] et se propose de signaler les fautes de prononciation les plus courantes » [...] (Avant-propos: 1). Il y est dit (*ibid.*: 2) :

Que l'annonceur se rappelle le culte qu'il doit entretenir à l'égard de la langue, sa seule raison d'être au micro. Que rien ne le rebute **quand il s'agit d'exercices de phonétique**. Qu'il se rappelle que c'est par le travail et la volonté qu'il obtiendra les résultats désirés.

Le chef de la publicité française, M. Léopold Houlé, **a pris note des fautes de prononciation** et les a réunies ici dans cet opuscule, sous la rubrique « Clinique des mots ». Ce travail, comme il l'explique, n'est qu'une simple ébauche. Pour le compléter, c'est-à-dire faire œuvre de lexicographe, il faudra beaucoup plus de recherches. (*Ibid.*: 2)

Et dans la présentation de l'ouvrage on précise le genre de prononciation et d'élocution que « l'annonceur » doit pratiquer au microphone :

Il y a le genre bas peuple, il y a le genre canaille, il y a le genre « pensionnaire » et il y a le genre académique, **il y a le genre tout simplement honnête**; celui-ci importe. **Bien parler, savoir articuler, ce n'est pas verser dans l'affectation**, la préciosité, le ridicule, **c'est se faire comprendre**, c'est intéresser, c'est plaire. Plaire, voilà le mot d'ordre de l'annonceur de grande classe.

Cet opuscule se propose donc de signaler et de **corriger les fautes de prononciation les plus courantes**, celles surtout que l'on entend à la radio. Mais on se fera aussi un devoir de consulter sans cesse les ouvrages traitant de la phonétique sans oublier le dictionnaire qui est, on en conviendra, le guide le plus sûr, l'indispensable compagnon de toujours. (*Ibid.*: 7)

On voit ici Radio-Canada **chercher le juste milieu entre une prononciation affectée, précieuse, ridicule et la prononciation traditionnelle**. Il est difficile, au départ, de trouver le bon ton, celui qui rapproche du nouvel accent de Paris, tout en restant naturel. Déjà, en 1887, Paul De Cazes avait signalé la difficulté de passer de l'accent traditionnel au nouvel accent: [...] « on ridiculise les élèves qui sont accusés de “parler à la française” » (Paul De Cazes, 1887, t. VI, section première: 127). **Il est donc difficile de définir, au Canada, un nouvel accent qui soit un juste milieu** entre une « prononciation à la française »

[Montréal, 1939], 45 pages dactylographiées (voir Gaston Dulong, 1966: 108, n° 777).

qui détonne, tellement elle s'éloigne de la prononciation traditionnelle, **et une prononciation corrigée, calquée sur celle de Paris, tout en étant acceptable à l'oreille de l'auditeur canadien.** Il y a une adaptation à faire, à laquelle Radio-Canada contribuera considérablement.

Et ce n'est pas sans raison que la direction de Radio-Canada s'est préoccupée des qualités du ton et de l'élocution des présentateurs et animateurs de la radio : peu de candidats à l'une ou l'autre fonction étaient conscients des qualités nécessaires pour bien les exercer :

Il arrive malheureusement, comme le disait récemment la Revue de l'Union Internationale de la Radio. – Radiodiffusion, – que **bien peu de postulants, annonceurs et conférenciers, acceptent avec bienveillance les recommandations qui leur sont faites.** Chez les aspirants annonceurs, par exemple, le cas est typique. Le jury d'examen devant lequel ils se présentent leur signale en même temps que leurs qualités les défauts dont ils peuvent se corriger. Il va de soi que les postulants, à défaut de parchemins **devraient posséder une culture générale, certaines connaissances artistiques et une façon agréable de s'exprimer.** Ce qui n'est pas toujours le cas. Loin de là. En général, ils reçoivent avec froideur et indifférence le résultat de l'audition. Bien peu se remettent à l'étude et reviennent devant le jury. (*Ibid.* : 9)

Radio-Canada insiste fortement, et ce, très tôt dans la mise en place du nouveau mode de diffusion, **sur l'effort à faire pour devenir un bon présentateur, un bon narrateur** : il y faut une bonne culture de base, mais aussi et surtout, **une bonne prononciation.** Ainsi, l'opuscule déjà cité, *La clinique des mots*, s'il consacre quelques pages aux barbarismes et aux liaisons vicieuses, s'attarde longuement à rectifier la prononciation (pages 14 à 45). Celle-ci, de toute évidence, se présente comme l'objectif principal de l'ouvrage.

Donc, très tôt, Radio-Canada intervient pour que la prononciation dans le nouveau discours public, celui du présentateur (ou encore de l'animateur ou du narrateur) soit impeccable – trop peut-être, ver-rions-nous – mais qui **contribuera à l'établissement de la forme canadienne du nouvel accent.** Et ce souci de Radio-Canada déteindra sur tous les autres postes de radio du Québec. Radio-Canada donnera ainsi le ton pour le standing et le standard à adopter dans la nouvelle parole publique.

Cette intervention est capitale : elle établit que le type de discours public, **le plus souvent de style familier**, véhiculé par ce puissant diffuseur qu'est la radio, doit être d'un niveau « cultivé », nettement supérieur à celui de la langue courante, à celui de la prononciation

traditionnelle, tout en restant naturel¹⁸. **Le discours soigné, sous ses formes spontanée et construite, devient ainsi familier à l'ensemble des Québécois.** Ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à l'avènement de la radio.

C'est une révolution dans le mouvement pour un discours public soigné inauguré par Maguire en 1841, et dont le dernier relai – **la radio** – est le plus puissant de tous. **Un relai, de nature à donner au mouvement une légitimité qu'il avait fortement peiné à acquérir jusque-là.**

Et cette tradition s'est continuée et amplifiée avec **l'avènement de la télévision** en 1952. **Robert Dubuc** en a été le gardien vigilant, à partir de 1956, et tout particulièrement, de 1975 à 1990, à titre de directeur-adjoint, puis de directeur des Services linguistiques de Radio-Canada¹⁹. Il a plus que tout autre contribué à établir avec de nombreux collaborateurs la norme linguistique²⁰ à être véhiculée sur les ondes de la radio et de la télévision nationale. C'est sous sa direction que s'opèrera d'une façon tout à fait sensible **le passage à un modèle de langue et de prononciation plus naturel, moins guindé.** Le modèle touche tous les aspects de la langue, y compris, bien sûr, la prononciation²¹. Et c'est ce modèle que l'Association québécoise des professeurs de français a recommandé, en 1977, comme le modèle de langue orale à proposer et à mettre en pratique dans l'enseignement du français.

«La période de 1960 à 1990 a marqué l'âge d'or du français à Radio-Canada» (*ibid.*: 129). Mais depuis les choses ont changé. Cependant, ce qu'il importe ici de noter, c'est le rôle majeur, irremplaçable joué par Radio-Canada, ses Services linguistiques et son Comité de linguistique, et ce, depuis 1939, pour établir et surtout diffuser à grande

18. C'est le propre de ce type de discours d'être public, **tout en étant le plus souvent du type style familier**, donc plus proche de la parole spontanée que du discours construit; d'où la difficulté d'avoir une prononciation soignée tout en restant naturel, car il faut alors associer «soigné» et «spontané», «naturel». (Voir à cet effet le chapitre sur l'articulation qui fait état de cette difficulté.)

19. <http://www.cce.umontreal.ca/lireconsulter/robertdubuc.htm>.

20. La norme linguistique à Radio-Canada, par Robert Dubuc, dans *Terminogramme*, n° 97-98 – Norme et médias: 117-130.

21. Nous donnons en appendice B le texte complet de Robert Dubuc sur «la norme linguistique à Radio-Canada», dans lequel il est rendu justice à tous ceux qui ont contribué à définir la norme linguistique de la radio et de la télévision nationales.

échelle le modèle d'un discours proche de la langue soignée des élites francophones d'Europe, et tout particulièrement, **d'une prononciation soignée, calquée sur celle de Paris, mais adaptée au milieu social canadien.**



Le Séminaire de Québec : initiateur du mouvement pour l'enseignement de la nouvelle prononciation.

Source : Albertype Company/Bibliothèque et Archives Canada/PA-031893, 1900-1925.



Le Conservatoire Lassalle : école exceptionnelle de l'enseignement de la nouvelle prononciation du français, fondée par Eugène Lassalle.

Source : Archives du Conservatoire Lassalle, 1908.



Le Collège Sainte-Marie : promoteur du théâtre comme premier lieu de diffusion du nouvel accent.

Source : Archives de l'Université de Montréal, Collection Baby, Photographie P00581FP06780, 1879



Les Compagnons de Saint-Laurent : diffuseur par le théâtre de la version québécoise du nouvel accent.

De gauche à droite : Jean Coutu, Bertrand Gagnon, Yves Vien, Félix Leclerc, Andrée Vien, Guy Provost, Hélène Loiselle, George Groux, Lucille Cousineau, Denise Vachon, Père Émile Legault, Thérèse Cadorette.

Source : Archives de la Ville de Saint-Laurent, P703, 1944.

Conclusion

Nous avons retracé à grands traits le cheminement par lequel est passée l'élite québécoise pour prendre conscience que sa prononciation différait désormais de celle de Paris, et les efforts de cette élite pour s'adapter à cette nouvelle situation linguistique.

On passe alors du déni virulent de Demers aux constatations plus réalistes de Chauveau, Dunn, De Cazes et Dumais, pour qui la prononciation de la classe « lettrée » du Canada laisse à désirer. Contribuent à cette prise de conscience les remarques des voyageurs du XIX^e siècle sur la prononciation des Canadiens et, surtout, le contact direct de membres de l'élite canadienne avec la haute société de Paris.

Mais les membres épars d'une élite ne forment pas un corps social susceptible de donner le ton à toute une société. Il faut alors autre chose pour changer la situation linguistique. Comme, par exemple, un mouvement structuré, s'appuyant sur des institutions d'enseignement, et commandé par un lucide souci pédagogique, celui de doter la future élite canadienne des moyens d'un « art de lire et de dire » qui engendrent un discours – le discours public – s'élevant en qualité au-dessus du discours privé, tout particulièrement dans la prononciation qu'il utilise. Mouvement qui, rappelons-le, fait vivre à l'élite canadienne, avec deux siècles de retard, la situation linguistique où se trouvait la haute société de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles, situation où le style de prononciation soutenu, ou cultivé, du discours public s'opposait fortement par sa qualité au style naturel, spontané, du discours privé, celui de la conversation¹.

C'est ce mouvement animé par des pédagogues éclairés et fortement motivés – Maguire, Hamel, Lagacé, Rivard, Dumais, les Lassalle,

1. Voir sur ce point J.-D. Gendron, 2007: 121-126.

les Landreau, Yvonne Audet, pour ne nommer que ceux-là² – qui a lentement modifié le paysage phonétique entre 1841 et 1960. Puis, du discours public où elle s'était graduellement imposée, la nouvelle prononciation s'est infiltrée dans le discours privé de l'élite. Restait à la rendre légitime à l'oreille de toute la population. Dans ce processus de diffusion, c'est le théâtre qui, le premier, a joué un rôle efficace, mais pour un public restreint. Pour atteindre la masse de la population, il a fallu attendre l'avènement de la radio et de la télévision. Dès lors, le nouvel accent pouvait sonner à l'oreille de tous, devenir familier pour tous et, ainsi, en quelque sorte, devenir acceptable comme norme de prononciation, **en regard** de la norme traditionnelle; puis devenir acceptable comme norme **supérieure** à la norme traditionnelle; et finalement, devenir acceptable comme norme **susceptible de se substituer** à la norme traditionnelle. Sans être accusé de « parler à la française ».

La Révolution tranquille a pu alors confirmer ce nouvel état de chose linguistique.

On aura mis tout près de 120 ans – de 1841 à 1960 – à opérer ce changement. Changement que rien ne justifiait en Amérique, eu égard à la distance qui sépare Québec de Paris et à la conformation du corps social québécois dont, pour des raisons historiques, toutes les composantes, fortement solidaires, **rendaient difficile l'émergence d'une élite formant un corps social distinct, compact et prestigieux**, susceptible de donner le ton à toute la société; et ce, **d'autant plus que, peinant à se substituer à l'élite d'affaires anglophone, l'élite francophone n'a que tardivement occupé le haut du pavé.**

Mais au Canada, tout comme dans les provinces de France, a joué pour la classe lettrée québécoise comme pour les élites provinciales françaises, le souci de s'aligner sur la nouvelle règle phonétique issue de la Révolution de 1789, règle selon laquelle, désormais, la prononciation de l'élite différerait de celle du peuple.

2. Les têtes d'affiche du mouvement en quelque sorte, parmi la pléiade d'intervenants qui se sont manifestés, surtout entre 1900 et 1960. Aux autres intervenants aussi – en particulier Jacques Laurin, à la direction du Conservatoire Lassalle – il faudra un jour rendre l'hommage qui leur est dû. Nous regrettons vivement de n'avoir pu le faire nous-même, contraint par l'âge à nous en tenir à la période allant de 1841 à 1960 et aux grandes lignes du sujet traité.

Situation phonétique nouvelle que résume bien le voyageur français Henri de Lamothe (1873). Après avoir constaté au Canada, c'est-à-dire au Québec – ce qu'il trouve « bizarre » – [...] « l'uniformité [...] de ce mode de prononciation, aussi bien chez les classes les plus instruites que chez les cultivateurs et les ouvriers », il ajoute :

Chez-nous, la centralisation, les communications faciles, la fréquentation d'officiers et de fonctionnaires originaires de toutes les parties de la France, tout contribue à **faire disparaître du langage des villes les provincialismes relégués désormais dans les campagnes, et à niveler l'accentuation, qui devient à peu près partout celle de la bourgeoisie et de la haute société parisienne.** On comprend qu'un isolement de cent ans ait produit l'effet contraire au Canada, en y conservant dans leur intégrité le langage et les expressions en usage dans la première moitié du dix-huitième siècle. (Cité dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998 : 202-203)

L'alignement des élites sur la prononciation de la haute société de Paris s'impose comme nouvelle règle pour toute communauté de langue française. **Cette communauté fût-elle d'Amérique?** Il aurait fallu pour s'abstraire de cette règle, une grande force culturelle. Et politique. Forces dont ne jouissait pas le Canada français à l'époque³. Aussi, comme nous l'avons vu, le Québec s'est-il efforcé de s'aligner.

Enfin, il faut rappeler qu'à cause de cet effort d'alignement sur Paris, **la prononciation québécoise s'est modifiée bien au-delà de ce qu'aurait produit l'évolution phonétique naturelle.** Il n'y a pour s'en assurer qu'à consulter les archives sonores des universités du Québec. On y retrouve en l'état la prononciation traditionnelle du Québec, et ce, à une époque toute récente, soit au début du dernier tiers du XX^e siècle⁴. Prononciation qui n'a guère évolué depuis le XVII^e siècle, comme l'attestent la comparaison avec les témoignages écrits, datant des XVII^e et XVIII^e siècles, relevés par Marcel Juneau (1972).

Ce sont ces changements dont nous allons maintenant faire état, en nous fondant sur les ouvrages préparés par les pédagogues québécois, entre 1841 et 1960, pour enseigner la nouvelle prononciation, celle qu'on doit entendre dans le discours public, et, éventuellement, dans le discours privé.

3. Sur toute cette question, se reporter à l'excellent ouvrage de Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, 2001 : 77-182 et en particulier : 173-182.

4. Les enquêtes ont été faites de 1969 à 1973 dans 165 localités, dont 152 au Québec. (Dans *Le Parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, vol. 1, *Présentation et Guide de l'usager*, 1980 : 2.)

DEUXIÈME PARTIE

Les corrections apportées à la prononciation
traditionnelle entre 1841 et 1960
pour l'aligner sur la nouvelle prononciation
de Paris et le rôle des pédagogues et de
leurs manuels dans cette difficile opération

Introduction

Dans la première partie du présent essai, nous avons établi que l'élite québécoise s'est efforcée de s'aligner sur la nouvelle prononciation de Paris. Effort qui a entraîné des changements importants dans la prononciation traditionnelle des Québécois. Ce sont ces changements dont nous devons maintenant faire état pour saisir l'évolution dont cette prononciation traditionnelle a été l'objet. Quelle était cette prononciation traditionnelle et en quoi a-t-elle changé? Telles sont les questions dont traitera la deuxième partie de cet essai sur l'évolution de la prononciation des Québécois depuis 1841. Pour y répondre, nous nous aiderons des ouvrages des pédagogues. Plus particulièrement, des ouvrages qui apportent le meilleur éclairage sur le sujet à traiter, c'est-à-dire ceux qui font de la phonétique différentielle.

Dans la pléiade d'intervenants qui, à partir de 1841, vont s'intéresser à la prononciation des Canadiens, les pédagogues se distinguent par une approche phonétique et corrective : ils identifient les sons de la langue, voyelles et consonnes, signalent avec une acuité variable les différences de prononciation avec Paris, et proposent des exercices propres à rectifier les prononciations divergentes, sinon « fautives ». Les autres intervenants sont des « remarqueurs » signalant, sans plus, les fautes à corriger, ou encore des « descripteurs », s'attachant à faire ressortir les traits spécifiques de la prononciation traditionnelle des Québécois.

L'originalité des pédagogues, c'est donc l'intention corrective méthodique fondée sur une analyse de la prononciation et sur des exercices propres à en susciter la correction.

Ce faisant, les pédagogues visent, avec un bonheur variable, à développer dans l'élite québécoise un modèle de prononciation de qualité, qui transcende le modèle traditionnel, et qui trouve sa source dans la nouvelle prononciation de Paris, la prononciation dite

bourgeoise. Prononciation qui se distingue de celle des Québécois par une articulation forte, très énergique, par une élocution fluide et très expressive, ainsi que par une utilisation et une qualité souvent différentes des sons de la langue, en particulier les voyelles.

Et le trait de prononciation qui retient d'abord et avant tout l'attention des Canadiens, c'est, nous l'avons vu avec Maguire et Demers, le dernier, **soit l'utilisation et la qualité différentes des sons de la langue**. C'est le trait le plus sensible, celui qui introduit d'emblée une distance marquée entre les deux prononciations. À ce trait distinctif s'en ajoute un autre chez Rivard et Landreau, qui l'est tout autant, sinon davantage, **soit la forme des mots**.

Vient ensuite **l'articulation**, c'est-à-dire la netteté, la fermeté, l'énergie avec lesquelles les sons, les syllabes, les mots, la phrase sont prononcés. C'est la caractéristique fondamentale de la prononciation bourgeoise, qui, à Paris, a modifié profondément la base articulatoire du français courant, quotidien. Aussi, les pédagogues les plus éveillés, les plus perspicaces, s'efforceront-ils d'attirer l'attention de leurs élèves sur ce point majeur de la prononciation, et tout particulièrement les Français D'Anglars et Georges Landreau, naturellement sensibles à la « mollesse articulatoire » des Canadiens.

Quant à **l'élocution** fluide et expressive des Parisiens, qui s'oppose à la parole lourde, traînante et monotone des Canadiens¹, elle est plus difficile à saisir et à décrire, car le fondement en est en même temps phonétique et culturel. De ce fait, ce trait de prononciation ne fera guère l'objet dans les manuels d'observations écrites appropriées, observations, peut-on penser, qui pouvaient cependant être faites de vive voix, en classe, au moment des exercices oraux et des récitations de textes littéraires.

Ce sont là les trois aspects du modèle de prononciation de qualité que les pédagogues se proposent, avec plus ou moins de bonheur, d'enseigner à leurs élèves, et qui composant la deuxième partie de cet essai, nous permettent de saisir en quoi a consisté l'évolution de la prononciation des Québécois depuis 1841.

1. Voir dans J.-D. Gendron (2007: 133-142), les remarques des voyageurs français et étrangers sur ce trait de la prononciation des Québécois.

Car, depuis cette date, la prononciation des Québécois – répétons-le – a considérablement changé. Pour s'en faire une juste idée, **il faut en quelque sorte faire revivre la prononciation traditionnelle originelle, aujourd'hui presque disparue**. On ne saurait mieux le faire qu'en utilisant les exercices de correction que les pédagogues proposent à leurs élèves. C'est alors, par ce truchement – et alors seulement – que l'on peut saisir l'évolution considérable dont la prononciation traditionnelle a été l'objet.

Cependant – et il faut en être conscient – **l'écart entre la prononciation actuelle et la prononciation traditionnelle est si grand, si prononcé, qu'il peut laisser incrédules** de jeunes locuteurs qui n'ont pas connu la « vieille prononciation », avec ses mots aux formes curieuses², aujourd'hui disparus de l'usage. Et pourtant, Rivard (1901) témoigne abondamment de ces usages, confirmés par la suite dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1930), puis par la vaste enquête orale de Gaston Dulong et de Gaston Bergeron (1980), ainsi que par l'enquête plus restreinte de Thomas Lavoie, Gaston Bergeron et Michelle Côté (1985) ; usages d'ailleurs dont pourraient tout autant témoigner d'actuels locuteurs québécois d'âge vénérable. C'était les mots de leur enfance et de leur adolescence. Mots que l'élévation du niveau d'instruction de l'ensemble de la population a contribué à faire disparaître de l'usage.

Le changement est d'abord et avant tout perceptible dans l'ajustement sur la forme normale des mots et dans la qualité des sons de la langue. Il se mesure plus difficilement dans la qualité de l'articulation et de l'élocution. Mais, là aussi, il y a eu changement. Nous tenterons d'en faire état.

Aux pédagogues cités dans la première partie de l'essai, s'ajoutent d'autres qui témoignent de l'étalement dans le temps de l'effort éducatif que représentent les manuels mis à la disposition des collèges et des écoles normales. Nous en dresserons d'abord la liste avec quelques commentaires appropriés.

2. Mots où la variation est grande, avant que les lexicographes de Paris en fixent la forme, ou encore parce qu'ils se présentent au Canada avec la forme qu'ils avaient prise dans les parlers provinciaux.

La deuxième partie de l'essai comprendra quatre chapitres:

1. La liste des principaux pédagogues et de leurs manuels entre 1841 et 1965 et le rôle que ceux-ci ont joué dans la correction de la prononciation;
2. L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort des différences de qualité et de distribution des sons de la langue entre Paris et Québec;
3. L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort de l'enseignement sur l'articulation dans les manuels;
4. L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort des différences dans la fluidité de l'élocution entre Paris et Québec;
5. Conclusion générale.

CHAPITRE 3

Liste des principaux pédagogues et de leurs manuels, et rôle que ceux-ci ont joué dans la correction de la prononciation

1. LISTE DES PÉDAGOGUES ET DE LEURS MANUELS

- 1841 – Maguire, abbé Thomas, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, II + 184 p. (Gaston Dulong : 9, n° 23).
- 1842 – Demers, abbé Jérôme, dans Dionne, Narcisse-Eutrope (1912), *Une dispute grammaticale en 1842: le G.-V. Demers vs le G.-V. Maguire, précédée de leur biographie*, 229 p. (*Ibid.* : 9, n° 24).
- 1870 – D'Anglars, *Traité d'élocution indiquant les moyens d'obtenir une bonne émission de voix, de corriger tous les accents vicieux, tous les accents étrangers*, 51 p. (*Ibid.* : 18, n° 65).
- 1875 – Lagacé, abbé Pierre-Minier, *Cours de lecture à haute voix. – Traité de prononciation française extrait du Cours de lecture à haute voix*, 144 et 64 p. (*Ibid.* : 21, n° 86).
- 1898 – Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, *Lecture à haute voix. Lectures et récitations précédées d'une Étude théorique et pratique de la prononciation française d'après la méthode de M. V. Delahaye, professeur de diction*, 86 p.

- 1898 – Rivard, Adjudor, A. B., L. L., Avocat, Professeur agrégé d'élocution à la Faculté des Arts de l'Université Laval, *L'Art de dire, Traité de lecture et de récitation*, 271 p.
- 1901 – Rivard, Adjudor, *Manuel de la parole – Traité de prononciation*, vi + 296 p. (*Ibid.* : 56, n° 315).
- 1905 – Dumais, Joseph, *Parlons français. Petit traité de prononciation*, xi-71 p. (*Ibid.* : 71, n° 454).
- 1907 – Congrégation de Notre-Dame, *Petit traité de diction à l'usage des élèves –institutrices de l'École normale*, 28 p.
- 1927 – Landreau, Georges, *La phonétique française au Conservatoire Lassalle. L'ouvrage le plus complet en son genre*, 286 p.
- 1931 – Landreau, Georges, *Les Eléments de Phonétique Française*, 93 p.
- 1931 – Hudon, Père Théophile, S. J., *Manuel de Prononciation française*, 154 p.
- 1939 – Société Radio-Canada, *Clinique des mots. Manuel à l'usage des narrateurs de la radio. Avec avant-propos, par le directeur général adjoint de la Société Radio-Canada [Augustin Frigon]*, 45 p. (*Ibid.* : 108-109, n° 777).
- 1965 – Gendron, Jean-Denis, *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens-Français*, II + 264 p.

Cette liste qui s'arrête aux premières années de la Révolution tranquille¹, et qui n'est pas exhaustive, apporte une preuve supplémentaire qu'à partir de 1870 s'est manifesté un intérêt suivi pour l'amélioration de la prononciation du français au Québec. Y figurent, au départ, comme initiateurs du mouvement Maguire et Demers, même s'ils n'ont pas proposé de description des sons de la langue, ni d'exercices de correction. À l'amorce du XX^e siècle – 1898-1907 – le rythme des parutions s'accélère, pour atteindre son pic entre 1926 et 1939. Il y a alors une nette intensification de l'effort de l'école pour améliorer la prononciation, effort qui se développe comme une [...] « croisade » pour le français, la lutte contre « l'accent local » [...] et les « locutions vicieuses » (1900-1960) » (M. Lebrun et P. Boyer, 2006 : 6).

1. La liste ne dépasse pas les débuts de la Révolution tranquille, le présent essai n'embrassant que la 2^e période de l'histoire de la prononciation du français au Québec : 1841-1960. N'y figurent donc pas les ouvrages parus après 1965.

Initiateurs et promoteurs du mouvement pour une prononciation soignée



Thomas Maguire
1841



Jérôme Demers*
1842



Thomas-Étienne Hamel
1858



Pierre-Minier Lagacé
1875



Adjutor Rivard
1901



Joseph Dumais
1905



Eugène Lassalle
1906



Georges Landreau
1927



Théophile Hudon
1931



Yvonne Duckett-Audet
1933



Robert Dubuc
1956



Jean-Denis Gendron
1958

* Il n'existe aucun document iconographique représentant l'abbé Demers.

À partir de 1939, la radio semble prendre le relai des pédagogues, en proposant dans ses programmes des modèles vivants de prononciation corrigée. Cela nous a cependant paru insuffisant et nous avons jugé utile, à la suite du travail de comparaison des prononciations québécoise et parisienne poursuivi à Paris et à Strasbourg entre 1955 et 1958 (J.-D. Gendron, 1966), de mettre de nouveau à la disposition des écoles et des collèges un manuel de correction de la prononciation, avec des exercices, illustrés cette fois par d'excellents lecteurs québécois, Mme Gisèle Schmidt et M. Gaétan Barrette; exercices que l'élève, guidés par ces lecteurs, peut répéter à volonté dans les laboratoires de langue (J.-D. Gendron, 1965). Ce qui est un progrès manifeste en regard de la seule correction faite en classe et d'exercices individuels faits sans modèle vivant à imiter.

Comme l'écrit avec justesse Georges Landreau, sans la présence d'un maître qui le guide, la correction de la prononciation, pour l'élève, n'est en quelque sorte qu'un leurre (Landreau, 1927, Note de l'auteur) :

Aux nombreuses personnes qui, depuis longtemps, me demandaient d'écrire un traité de phonétique, je répondais invariablement que cette science, étant purement orale, l'étude n'en peut pas être poursuivie dans un livre; de même que des cours de chant par correspondance ne doivent pas être d'une bien grande efficacité, de même la lecture d'un traité de phonétique est d'un bien faible secours pour celui qui possède une élocution défectueuse; **la présence du professeur est obligatoire**, car l'élève, habitué à son propre langage, ne peut pas connaître ses défauts, et même, si par hasard il les constate, il ne pourra pas les corriger. Ecrire un traité de phonétique et prétendre qu'avec ce traité, on peut apprendre à bien parler, est, à mon avis, une hérésie empreinte de charlatanisme.

La présence d'un maître est indispensable, et celle-ci se trouve comme multipliée par l'imitation à volonté du maître que permet aujourd'hui le laboratoire de langue. La remarque est d'autant plus importante à faire que, pendant longtemps, le milieu linguistique québécois n'a pas offert au même titre qu'à Paris, ce modèle phonétique à peu près constant et suffisamment généralisé, susceptible de favoriser une rectification spontanée de la prononciation.

Nous avons retenu pour l'analyse, ceux des pédagogues qui font de la **phonétique différentielle**, c'est-à-dire ceux qui s'efforcent de signaler les différences de prononciation entre Paris et Québec, alors que les autres se satisfont de présenter les sons de la langue en les

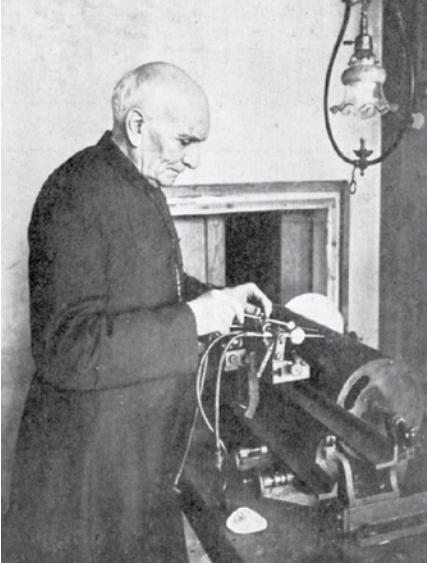
accompagnant d'exercices, mais sans insister sur les différences à corriger. Cette dernière méthode n'est pas d'un grand secours. Les sons de la langue, voyelles et consonnes, sont les mêmes à Paris et au Québec. Ce qui compte et qui a de l'intérêt pour l'élève, c'est l'élément du son ou du mode de dire qui diffère, et qu'il faut s'attacher à saisir, pour opérer de façon sûre la correction souhaitée.

Dans cette perspective, les pédagogues retenus sont: Maguire, Demers, D'Anglars, Lagacé, Rivard, Dumais, Landreau, Hudon, Gendron.

L'originalité de chacun d'eux se révélera au fur et à mesure que nous présenterons les différences de prononciation qu'ils ont retenues et signalées à leurs lecteurs. Évidemment, **les pédagogues font d'autant plus de phonétique différentielle qu'ils sont allés à Paris, et davantage encore s'ils sont originaires de France**, tel Georges Landreau. Sont allés à Paris, rappelons-le, Maguire, Lagacé, Dumais – lequel a eu l'avantage de travailler avec le grand Rousselot, fondateur de la phonétique instrumentale et phonéticien hors pair – et nous-même, qui avons étudié la phonétique historique avec Pierre Fouché, à Paris, et la phonétique instrumentale, à Strasbourg avec Georges Straka, de la lignée de Rousselot, par son maître B. Hala, lui-même disciple de Joseph Chlumsky, qui fut le meilleur élève de Rousselot; lequel Chlumsky, **continuant à développer la phonétique instrumentale**, a été le premier phonéticien à utiliser **la radiographie** pour saisir et décrire la position typique des organes phonateurs dans l'articulation des voyelles françaises² (voir la figure 1, p. 80), alors que Georges Straka, allant plus avant, a été un des premiers phonéticiens à utiliser **la radio-cinématographie** pour saisir et décrire le mouvement des organes phonateurs dans la production des sons du langage. On aura une excellente idée de cette dernière méthode en consultant l'ouvrage de René Charbonneau sur les voyelles nasales québécoises³.

Signalons enfin qu'un **seul** des pédagogues, **Rivard, s'attache à traiter de la notion de «faute» de prononciation**, pour qualifier les

-
2. Joseph Chlumsky (1938), *Radiographie des voyelles et des semi-voyelles françaises*, Prague, Académie. Voir aussi dans notre ouvrage de 1966: 167-239, les calques radiographiques qui exemplifient cette méthode instrumentale.
 3. René Charbonneau (1971), *Etude sur les voyelles nasales du français canadien* (dans G. Dulong: 142, n° 1044, sous un autre titre).



L'abbé Jean-Pierre Rousselot, créateur de la phonétique instrumentale.

Source : *L'illustration (portraits)*, n° 4219, 12 janvier 1924.



Georges Straka, professeur de phonétique et de philologie romane à l'Université de Strasbourg, et promoteur de la radiocinématographie comme méthode instrumentale pour saisir les mouvements des organes phonateurs.

Source : *Archives personnelles de Jean-Denis Gendron*, 1967

écarts que présente la prononciation québécoise en regard de la nouvelle prononciation de Paris (*Manuel de la parole*, Introduction : 6-8) :

Au chapitre de la *valeur phonétique des caractères*, on trouvera plus de cinq cents fautes à corriger. Nous avons appelé ces fautes *canadiennes*, parce qu'elles ont pris racine ici ; cependant, la plupart sont d'origine française. [...] Quant aux vieilles prononciations que nous avons conservées, il s'en trouve qui méritaient en effet de n'être pas oubliées ; malheureusement, l'usage actuel ne les admet plus et veut qu'on les évite aussi. Cependant, nous devrions avoir pour elles, il nous semble, tout en les condamnant, le respect qu'on éprouve pour certaines antiquités nationales, souvenirs d'un passé glorieux ; comme ces ruines anciennes qui racontent l'histoire de nos commencements, notre prononciation d'un autre âge accuse notre origine bien française. Faut-il en apporter des preuves?... Elles abondent. *Jarbe* (gerbe), *monsieur* (monsieur), *mouchouër* (mouchoir), *acrère* (accroire), *hureux* (heureux), *trompeû* (trompeur), *pu* (plus), *cataplame* (cataplasme), *ajeter* (acheter), *jeval* (cheval), *mécrcedi* (mercredi), *barbis* (brebis), *siner* (signer), *quéqu'un* (quelqu'un), *cheu nous* (chez nous), etc., – ainsi prononçaient, au XVIIe et dans la première partie du XVIIIe siècle, les Français de France qui se piquaient de bien parler ; ainsi prononce encore le peuple de notre province. [...]

Et comment cela se fait-il ?

La plupart des familles qui, lors de la cession du pays à l'Angleterre, restèrent au Canada, avaient quitté la France vers le milieu du XVIIIe siècle et avaient apporté en Amérique la prononciation en usage à cette époque. Brusquement séparés de la mère patrie, restés de longues années sans aucune relation avec elle, les colons canadiens gardèrent cette prononciation, qui, de génération en génération, s'est transmise jusqu'à nous. Or, au temps de la cession, la prononciation française n'était pas plus fixée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; depuis lors, elle a marché, elle a subi des modifications sensibles. Et, restés à peu près au même point, nous parlons encore comme il y a deux siècles.

Rivard est bien conscient que ces « fautes » canadiennes de prononciation ne sont des « fautes » que dans la mesure où la prononciation de Paris a évolué, alors que la prononciation canadienne est restée stationnaire, conservant l'état dans lequel elle se trouvait à la cession du Canada à l'Angleterre en 1763⁴. **Et ces fautes ne sont des fautes de prononciation que dans la mesure où les Canadiens se**

4. Nous avons longuement traité cette question dans notre ouvrage sur l'origine des accents (J.-D. Gendron, 2007).

pensent dans l'obligation de s'aligner sur la nouvelle prononciation de Paris. Ce qui paraît à Rivard une nécessité, tout comme aux autres pédagogues. Pour tous, sans exception, cette nécessité fait loi. Mais, encore une fois, Rivard est le seul des pédagogues à souligner la question et à comprendre que ces « fautes » canadiennes sont toutes relatives, en cela qu'un siècle et demi plus tôt (1750-1760), elles n'en étaient pas.

Cette discussion sur la notion de faute est à signaler à un autre titre, car elle manifeste, chez Rivard, des connaissances historiques exceptionnelles touchant la prononciation du français, chose rarissime à l'époque, au Canada français. Cette connaissance, manifestée en 1901 dans le *Manuel de la parole*, annonce le fondateur, en 1902, de la *Société du parler français au Canada*, en ce qu'elle fait voir que Rivard était prêt à s'engager comme homme de science dans l'étude du parler français au Canada. Témoignent de cette préparation dans son *Manuel...* les abondantes listes de mots dont la forme phonique demande une rectification⁵. Mots, qui sont le fruit de toute évidence d'une connaissance poussée et raisonnée de la nomenclature des glossaires existants, tout comme de la connaissance personnelle qu'il a, comme usager, de la langue des Canadiens.

5. Rivard servira de modèle à Georges Landreau sur ce point. Ils sont les seuls pédagogues à présenter de telles listes.

L'image de la prononciation qui ressort des différences de qualité ou de distribution des sons de la langue entre Québec et Paris entre 1841 et 1960, et les corrections proposées par les pédagogues

Les pédagogues, sans en faire état explicitement, distinguent en fait deux types de différences entre Paris et Québec : celles qui portent sur la **qualité** des sons, et celles qui touchent **un élément, voyelle ou consonne**, qui donne au mot canadien une forme sensiblement différente de celle du mot français, à la même époque, soit entre 1841 et 1960.

Les remarques des pédagogues sur la **qualité** des sons consistent à noter qu'un même son, voyelle ou consonne, se prononce de façon sensiblement différente en français canadien en regard du français soigné de Paris. Ainsi du /ɑ/ postérieur de *pâte* perçu comme trop grave, proche du /o/ ouvert, soit /ɔ/ par rapport au /ɑ/ postérieur de Paris.

Dans le deuxième cas, la différence notée porte sur **la forme du mot** qui n'est pas la même dans les deux parlars, par le fait, soit de l'**addition** ou du **retranchement**, soit encore de la **transposition** ou de la **substitution** d'un son – surtout voyelle – dans un mot. Ainsi a-t-on en français canadien *licher* au lieu de *lécher*, *avis* au lieu de *vis*, *planir* au lieu de *aplanir*, *berbis* au lieu de *brebis*. **Rivard se fera un devoir de signaler méthodiquement ces différences**, et **Landreau lui emboîtera le pas**, mais non les autres pédagogues.

Ces différences dans la forme du mot, peu importe l'origine de celles-ci – provinciale ou de vieux français – marquent le français canadien courant, quotidien, d'avant l'extension de l'enseignement de la langue à l'ensemble de la population et de la prédominance graduelle de la forme soignée de la langue dans la première moitié du XX^e siècle, et surtout dans la seconde moitié, avec la Révolution tranquille. Landreau, en 1927, juge ces formes « fautives » suffisamment courantes chez ses jeunes élèves pour les signaler et en proposer la correction, à l'instar de Rivard, en 1901.

Un regard sincère sur l'action des pédagogues ne peut ignorer les différences de tous ordres qu'ils ont perçues – dans la période allant de 1841 à 1960 – entre la prononciation du français canadien et celle du français de Paris. Les différences portent alors, tout autant sur la forme du mot que sur la qualité des sons. L'action corrective se veut donc tout autant formelle – graphique – que proprement phonétique. Et il faut en tenir compte. **La « modernisation » de la prononciation canadienne – c'est-à-dire québécoise – embrasse les deux aspects de l'action corrective.**

De ce fait, le chapitre comprendra deux parties :

1. Phonétique différentielle **d'ordre qualitatif** où la qualité sonore d'un même son, voyelle ou consonne, diffère sensiblement dans le français québécois et le nouveau français de Paris, le français de la haute bourgeoisie.
2. Phonétique différentielle **d'ordre formel** où la forme du mot canadien diffère de celle du mot français par :
 - 1) **addition** d'un son soit au début, soit au milieu, soit à la fin du mot ;
 - 2) **retranchement** d'un son, soit au début, soit au milieu, soit à la fin du mot ;
 - 3) **transposition** de sons voisins à l'intérieur du mot ;
 - 4) **substitution** d'un son à un autre.

1. PHONÉTIQUE DIFFÉRENTIELLE D'ORDRE QUALITATIF OÙ LA QUALITÉ SONORE D'UN MÊME SON, VOYELLE OU CONSONNE, DIFFÈRE SENSIBLEMENT DANS LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS ET LE FRANÇAIS DE LA HAUTE SOCIÉTÉ DE PARIS

Rappelons, d'entrée de jeu, que les pédagogues québécois les plus sensibles aux différences de qualité des sons de la langue sont ceux qui, étant allés à Paris, ont pu, sur place – *de auditu* – saisir les différences entre les deux prononciations, soit Maguire, Lagacé, Dumais et Gendron, les deux derniers avec davantage de moyens, de par l'utilisation de la phonétique instrumentale. D'emblée, les Français D'Anglars et Landreau possèdent naturellement ce point de comparaison entre les deux prononciations, Landreau davantage attentif que D'Anglars à signaler toutes les différences de prononciation qu'il a perçues.

Ces différences de qualité touchent d'abord les voyelles, mais aussi les consonnes. Nous traiterons d'abord des voyelles.

1. L'image phonique résultant de la différence de qualité des voyelles

Ces différences de qualité touchent **neuf voyelles** sur les **seize** du système vocalique du français, lequel, rappelons-le, est le même au Québec et à Paris. Ce sont :

1. les voyelles orales /i/, /y/, /u/, /ɛ/, /a/ ;
2. et les voyelles nasales /ɛ̃/, /œ̃/, /ɑ̃/ et /ɔ̃/¹.

Les voyelles orales /e/, /a/, /ø/, /œ/, /o/, /ɔ/ et /ə/ ne font pas l'objet de remarques étant perçues comme suffisamment identiques dans les deux parlars pour ne pas susciter d'observation particulière².

Ci-après, sur la planche illustrée, tirée de l'*Album Phonétique* de Georges Straka, figurent toutes les voyelles – moins le /ə/ caduc ou muet – avec **la position articuloire optimale** qui les caractérise dans le français soigné de Paris, position articuloire qui est à la source du timbre – la qualité sonore particulière – propre à chacune des voyelles.

1. En orthographe ordinaire : *i* de *pis* ; *u* de *pu* ; *ou* de *poux* ; *è* de *paix* ; *a* de *pâte* ; *in* de *pain* ; *un* de *brun* ; *an* de *pan* ; *on* de *pont*.

2. En orthographe ordinaire : *é* de *fée* ; /a/ de *la* ; *eu* fermé de *peu* ; *eu* ouvert de *peur* ou *fleur* ; *o* ouvert de *port* et *e* caduc de *le*, pouvant tomber et donc devenir muet.

Figure 1

Représentation schématique des rapports entre les zones articulatoires des voyelles françaises



Sur la planche, la position articulatoire d'ensemble résulte de l'action de quatre organes : celle de la **langue** sous la voûte du palais, couplée au mouvement de la **mâchoire inférieure**, celle des **lèvres** projetées ou rétractées (voyelle labialisée ou non labialisée) ; celle du **voile du palais** accolée à la cloison de la gorge (voyelle orale) ou décollée de celle-ci (voyelle nasale).

La position de la langue, lorsqu'elle se masse davantage sous la **voûte antérieure du palais** (le palais dur) donne les voyelles dites **antérieures, non labialisées** pour /i/, /e/, /ε/, /a/, et **labialisées** pour /y/, /ø/ et /œ/, toutes **orales** puisque le **voile du palais** est **relevé** ; et deux voyelles **antérieures nasales** pour lesquelles le **voile du palais** est **abaissé**, soit / $\tilde{\epsilon}$ /, **non labialisée** et / $\tilde{\epsilon}$ /, **labialisée** (avec projection des lèvres).

La position de la langue, lorsqu'elle se rétracte davantage sous la **voûte postérieure du palais** (le voile du palais) donne les voyelles dites **postérieures**, toutes **labialisées** (avec une projection plus ou moins

prononcée des lèvres) les unes **orales**, soit /u/, /o/, /ɔ/, /ɑ/, les deux autres **nasales**, soit /ɔ̃/ et /ɑ̃/³.

Toutes les voyelles – le mot le dit – sont **sonores** faisant intervenir les **cordes vocales**. Cette caractéristique de la prononciation interviendra quand nous traiterons de la désonorisation de certaines voyelles dans la prononciation du français québécois.

Ces caractéristiques des voyelles, même sommairement énoncées, nous mettrons en mesure, l'image aidant, de nous faire une idée suffisante des différences de prononciation entre Paris et Québec.

Ces différences de qualité touchent principalement les voyelles, mais aussi les consonnes, dont nous traiterons par la suite.

1.1 L'image phonétique résultant de la différence de qualité des voyelles

1.1.1 Le /ɑ/ postérieur ou grave

D'abord, et avant tout, au dire de Maguire et de Demers, le /ɑ/ postérieur est la voyelle qui, plus que tout autre, dénature la prononciation canadienne. Voyons ce qu'ils en disent. D'abord Maguire, en 1841 (*Manuel...*: 101) :

[...] on doit éviter de prononcer l'*a* comme les anglais (sic) le prononcent dans *LAW* (loi) : et les allemands (sic) dans *JA* (oui), avec une effrayante ouverture de la bouche. La douceur, l'harmonie de la langue française, ne peut souffrir la rudesse de tels sons.

« [U]ne effrayante ouverture [...] [que] l'harmonie de la langue française, ne peut souffrir. » C'est là une condamnation forte, sans équivoque. Mais qui ne donnera pas satisfaction à son confrère Demers. Qui alors ne manquera pas cette occasion d'ajouter aux reproches qu'il a déjà fait à Maguire à propos de la prononciation du digramme *-oi* (dans N.-E. Dionne, 1912: 185-194) :

Je puis ajouter ici, sans craindre de me tromper, que les Canadiens sincèrement attachés à la langue de leur pays, doivent vivement regretter que l'auteur du *Manuel*, au lieu de faire de vains efforts pour changer notre prononciation sur quelques points qui ne sont nullement répréhensibles, ne se soit pas élevé avec plus de force contre notre articulation lourde et traînante

3. *Ou* /u/ de *poux*; *o* fermé de *peau*; *o* ouvert de *port*; *a* de *pâte*; *on* /ɔ̃/ de *pont* et *an* /ɑ̃/ de *pan*.

de la voyelle *a*, et qu'il ne se soit pas étendu plus au long sur cet article important. (*Ibid.*: 185)

Plus loin, Demers, qualifiant la prononciation de cet *a*, rejoint la condamnation qu'en a faite Maguire (*ibid.*: 192):

Il est aisé de voir que nous appuyons beaucoup trop sur cet *a* pour le prononcer; ce qui le rend démesurément trop long et extraordinairement grave.

Ce n'est donc pas sur la qualité sonore de la voyelle que porte le désaccord de Demers.

Ce que Demers reproche à Maguire, c'est de ne pas avoir présenté les cas où la voyelle est grave (ou postérieure) et aiguë (ou antérieure), ce qu'il s'empresse de faire, assuré ainsi de rendre service à l'élève qui cherche à corriger ce défaut de prononciation (*ibid.*: 186):

Je suis porté à croire qu'il sera plus facile, au moyen de cette table, de distinguer les mots où notre articulation vicieuse de la voyelle *a* se fait remarquer davantage. Cette prononciation désagréable nous vient, comme personne ne l'ignore, principalement de la Normandie et de la Bretagne, où elle est encore assez généralement répandue, ainsi que dans les autres parties du nord de la France. Il est impossible qu'elle puisse se maintenir longtemps parmi nous, puisque déjà toutes les classes instruites de la société semblent se concerter pour la faire disparaître. Que nos grandes institutions littéraires aient le courage de se mettre à la tête de cette réforme dans l'enseignement public, **et bientôt nous n'aurons plus à rougir d'un défaut de prononciation que les étrangers ne manquent pas de remarquer lorsqu'ils arrivent en Canada.**

La « table » en question occupe les pages 187 à 193 de l'édition de N.-E. Dionne (1912) de la « dispute grammaticale » entre Demers et Maguire, et présente avec précision les cas où, pour l'époque – première moitié du XIX^e siècle – sont utilisées les voyelles *a* grave et *a* aigu. C'est exhaustif, portant ainsi la marque d'excellence qui caractérise toute l'œuvre de Demers.

Et il ajoute pour terminer (*ibid.*: 193):

Je me flatte qu'à l'aide de la table précédente et des moyens que je viens d'indiquer, il sera facile à notre jeunesse canadienne de connaître, du moins d'une manière passable, le son que *a* doit avoir dans la dernière ou l'avant-dernière syllabe de chaque mot; et j'ose espérer qu'avec un peu d'attention et quelques exercices, nos jeunes littérateurs se mettront en état de contribuer avec plus ou moins de succès à **faire disparaître du sol canadien ce défaut**

de prononciation que l'on nous reproche tous les jours, et dont nous sommes heureusement les premiers à rire.

« [U]n peu d'attention et quelques exercices » : c'est bien peu demander pour arriver à extirper une prononciation aussi profondément ancrée dans l'usage. Le processus sera beaucoup plus long.

Tous les pédagogues vont s'attaquer au problème que pose cette prononciation quasi déshonorante aux yeux de Maguire et Demers. Mais ils le feront avec beaucoup plus de modération. Ainsi :

1. **Lagacé** (1875 : 7) :

« Nous faisons graves la plupart des *a* aigus [antérieurs], et trop graves ceux qui doivent l'être. »

2. **Rivard** (1901 ; 1928, 2^e éd. : 76) :

« Dans ces mots [en *-asion* et *-ation*], il faut sans doute éviter de prononcer les A trop fermés [trop graves] ; mais il faut aussi se bien garder de les prononcer ouverts. Ni affectation, ni vulgarité. »

3. **Dumais** (1905 : 2-3) s'étendra davantage sur le sujet, avec des remarques tout à fait pertinentes :

Remarques. – L'A ouvert [c'est-à-dire antérieur ou aigu] est toujours long. Il reçoit invariablement l'accent tonique.

La prononciation de cette voyelle est généralement défectueuse chez nous.

Il y a bien quelques mots terminés en « ar », tels que par et car, et les terminaisons en « age » et « ave », que nous prononçons bien ; mais pour les autres, nous entendons le plus souvent A fermé : chár, bazár, jár, ou O moyen : celui de « carotte, flotte, botte ». Exemples : vieillàrd, regàrd, hazàrd, tàrd, placàrd, barbàre, fanfàre, les beaux-àrts, je pàrs, il pàrt à une heure et quàrt, etc., sont prononcés comme s'ils étaient écrits : vieil or, regor, hazor, tor, etc. La prononciation du mot « quàrt » est généralement bonne dans : un quàrt-d'heure, trois-quàrts-d'heure, mais nous disons une heure et cor ! (quart). Curieux, n'est-ce pas ?

Les gens instruits commencent à dire « cigàre » avec un A ouvert, mais le peuple conserve encore la prononciation de l'O moyen : cigor !

4. **Landreau** (1927 : 61) se fera peu insistant, pour une prononciation aussi stigmatisante :

46. – NOS FAUTES. La prononciation de la lettre A laisse en général beaucoup à désirer. Signalons les principales fautes constatées parfois, soit en France, soit au Canada.

1° L'A bref prononcé comme Â ou O.

Cette faute se fait surtout sentir dans les finales en ARD ou ARE. Exemples : *vieil or* au lieu de *vieillard*, *fort* au lieu de *phare*, *mort* au lieu de *mare*, *cigore* au lieu de *cigare*.

On constate même un accent très particulier qui fait de la voyelle A une sorte de diphthongue de la forme AO, comme par exemple, dans *canaord* pour *canard*.

Ce défaut de prononciation est l'un des plus répandus.

5. **Hudon** (1931 : 19) se contente de dire que « [d]ans l'émission de l'*a*, il existe des nuances délicates qu'il n'est pas facile de réduire en règles exactes. Il est certain qu'entre l'*a* ouvert [aigu] et l'*â* fermé [grave], il y a un *a* intermédiaire, plutôt ouvert. On le rencontre surtout dans les finales ». [...] « **Ne pas oublier que les Canadiens sont portés à prononcer fermé l'*a* ouvert** : éviter toutefois de tomber dans le défaut contraire par affectation. » [...]

Il énumère ensuite les cas où l'*a* se prononce ouvert ou fermé, avec cette remarque intéressante touchant l'évolution de la prononciation de l'*a* fermé (*ibid.* : 21) : « Assez généralement dans les terminaisons en *assion*, *ation* : il importe de remarquer que ces terminaisons sont de moins en moins fermées : Compassion, nation. »

Il y a, vers 1931, allègement du *a* postérieur, dans certains cas. La classe instruite devient consciente qu'il faut en corriger la prononciation. Dumais (1905) avait signalé la chose en disant que « [I]es gens instruits commencent à dire "cigare" avec un A ouvert », c'est-à-dire avec un *a* antérieur ou aigu.

Un peu présomptueux, Demers avait écrit (*ibid.* : 186) : [...] [qu'] « [i]l est impossible qu'elle [une prononciation trop grave du *a*] puisse se maintenir longtemps parmi nous, puisque déjà toutes les classes instruites de la société semblent se concerter pour la faire disparaître ». Ceci en 1842.

Mais le progrès dans la correction de cette prononciation n'a pas été aussi rapide que le souhaitait Demers. Lagacé (1875) et Rivard (1901) signalent toujours qu'il faut la corriger. Dumais (1905) et Hudon (1931) peuvent faire état de quelques progrès. Et peut-on penser, la partie la plus sourcilleuse de la classe instruite, qui s'est frottée à Paris et qui reçoit le soutien de la radio et de la télévision, devrait avoir banni cette prononciation de son usage.

Voyons les choses de plus près, en faisant état de l'enquête d'ordre phonétique que nous avons menée à Paris en 1957, auprès de dix-sept sujets canadiens et de deux sujets français⁴.

Voici ce que nous écrivions à propos des sujets canadiens auprès desquels l'enquête a été menée (J.-D. Gendron, 1966: 3-4) :

Nous avons mené notre enquête auprès de Canadiens qui résidaient en France, plus précisément à Paris, depuis un certain temps; la durée du séjour s'étendait, selon les sujets, de trois mois à deux ans. **Aussi tous avaient-ils pris une conscience plus aiguë, plus nette des différences de prononciation entre leur parler et le parler parisien.** Cependant, seuls trois d'entre eux avaient modifié profondément leur prononciation; chez les autres, il ne s'agissait que de modifications passagères, faites avec l'intention de montrer qu'ils étaient au courant de la norme parisienne, mais vite démenties par un retour rapide à la prononciation naturelle.

En somme, chez la majorité de ces Canadiens, le contact avec le parler parisien avait occasionné des perturbations dans leur prononciation naturelle, sans la modifier de façon stable, c'est-à-dire sans qu'il y ait eu acquisition d'habitudes articulatoires nouvelles. Ne change pas sa prononciation qui veut: il faut y mettre beaucoup de volonté et de ténacité pour y parvenir. De telle sorte qu'on peut considérer les prononciations que nous avons eu à analyser comme étant bien canadiennes.

Nous avons également mené la même enquête auprès de deux Parisiens, de façon à compléter les observations que nous avons faites antérieurement sur le parler parisien⁵. Nous avons pu ainsi établir une utile comparaison entre les deux parlers.

Les sujets canadiens étaient au nombre de dix-sept, dont neuf étaient originaires de la région de Montréal et huit, de la région de Québec. Les dates de naissance s'étendaient de 1922 à 1935, les âges allant de 22 à 32 ans.

Sur le plan auditif, l'enquête a été enregistrée sur magnétophone, à partir d'un questionnaire minutieusement préparé; l'analyse auditive

4. Enquête dont les résultats ont été publiés en 1966, à Paris et à Québec, dans *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*.

5. Pendant les deux années (1955-1957) d'initiation à la phonétique historique et instrumentale à l'Institut de phonétique de Paris, école universitaire rattachée à la Sorbonne. **On vaudra bien noter qu'aucun de nos sujets québécois n'avait suivi de cours de correction de la prononciation. L'ajustement plus ou moins réussi sur la prononciation de Paris était donc le résultat de l'effort personnel de chacun d'eux.**

a été complétée par un examen instrumental, comprenant la radiographie et la palatographie des articulations, complétées par la photographie des lèvres et des incisives; quant à la saisie des modifications du souffle phonateur, elle a été faite à l'aide de la kymographie et de la spectrographie (*ibid.*: 6-11 et Documents: 166-249).

Nous avons comme objectif de réaliser une étude comparative de la prononciation du français québécois et du français parisien, en nous appuyant sur une conception assez claire de la position mitoyenne dans lequel se trouvait, à l'époque, le sujet Canadien en regard de la norme de Paris (*ibid.*: 2):

La réalisation des phonèmes diffère en effet, dans une certaine mesure, de la norme articulatoire du français général. Certes, l'influence de cette norme – par le cinéma, la radio – est sensible, mais elle ne laisse pas d'être contrecarrée par la force des habitudes articulatoires acquises durant l'enfance et conservées durant toute l'adolescence. **Le Canadien choisit alors un moyen terme: il atténue, jusqu'à un certain point, ce que sa prononciation pourrait avoir de trop populaire par rapport au français général. Ainsi se crée une sorte de norme de prononciation canadienne des classes instruites**, qui n'est pas celle de Paris; **c'est une norme plus ou moins acceptée, plus ou moins suivie, assez large dans ses règles**, mais qui ne nous paraît pas moins exister. **Un Canadien-français instruit**, qui a le moindre souci du beau langage, ou qui, encore, ne veut pas trop se déclasser, **prend ses distances avec le parler populaire et tend à adopter une prononciation qui le situe dans son milieu**. Que les exceptions soient nombreuses, qu'il n'y ait pas unité de prononciation parmi ceux qui recherchent cette norme canadienne de bon langage, nous ne le nions pas; mais ce qui compte à nos yeux, c'est qu'il existe une certaine conscience qu'une telle norme est nécessaire, et qu'il soit fait des efforts pour la créer.

C'est à déterminer cette norme de prononciation entre les deux extrêmes où elle se situe – parler populaire canadien, langage soigné de Paris – que nous nous sommes attaché dans le présent travail. Nous avons délibérément limité notre étude aux traits de prononciation qui nous paraissaient présenter le plus de différences, à l'audition, avec le parler de Paris. Ces différences touchent surtout les voyelles, [/i/, /y/, /u/, /ɛ/, /a/, /ɑ/] et les quatre nasales; les consonnes occlusives *k*, *g*, *t* et *d*; la durée vocalique et l'intonation.

Qu'en est-il alors de la prononciation du *a* postérieur ou grave, en 1957, chez nos sujets canadiens et parisiens?

Voici le résultat de l'analyse auditive (*ibid.* : 79-81) :

Le timbre du *á* postérieur chez la majorité de nos sujets canadiens – neuf sur seize – se situe entre le *â* postérieur sombre du canadien populaire et le *á* postérieur du parler parisien.

Nous appelons *â* postérieur sombre cet *á* postérieur que Pernot [Hubert-Octave Pernot, 1929-1930 : VI, 290-319; voir. G. Dulong, 1966 : 98, n° 690] a rencontré chez le Canadien dont il a analysé la prononciation et qu'il décrit comme « très proche de *ò* ouvert, **si fermé qu'il serait très choquant chez une personne cultivée habitant la France** » [*ibid.* : 302]. W. N. Locke lui attribue les traits suivants : « It could be described as the sound *ò*, with the lips rounded as though for *á*. » [1949 : 26] C'est un *â* très postérieur et très grave qu'on peut rencontrer aussi, sous diverses formes, dans un grand nombre de parlers français régionaux, « depuis le Nord jusqu'au Sud-Est » [G. Straka, 1952 : 22] et jusque dans le parler populaire de Paris [*ibid.* : 3-4].

Le canadien populaire ne possède pas d'autre forme de *á* postérieur. Nous l'avons retrouvé chez trois de nos sujets canadiens qui, cependant, font alterner cet *â* sombre avec un timbre un peu plus clair.

En revanche, le *á* postérieur de la prononciation parisienne soignée est un *á* postérieur, certes, mais sensiblement moins postérieur et moins grave, et il suffit de l'avancer et de l'éclaircir légèrement pour qu'il se confonde avec le *à* antérieur. Chlumsky [1938 : 74-75] qui a étudié cette confusion, a très bien expliqué les raisons pour lesquelles le *á* postérieur gagne un timbre clair dans la bonne société parisienne. En effet, si la norme maintient encore la distinction entre les deux *a*, il en va tout autrement dans la prononciation familière des milieux cultivés [G. Straka, 1952 : 15-16], surtout **dans la jeune génération** avec laquelle nous avons été en contact à Paris pendant deux ans. Là, **le *á* postérieur cède la place au *à* antérieur**, et celui-ci n'est d'ailleurs, chez beaucoup de jeunes, que l'ombre de lui-même ; il est si peu antérieur qu'on peut le considérer plutôt comme moyen [H.-O. Pernot, 1929-1930 : v, 293 et 298]. En fait, **dans la prononciation française contemporaine, les deux *a* se confondent en une articulation moyenne**, ni postérieure ni antérieure, et cette confusion est une réaction des milieux cultivés contre les exagérations du parler populaire où *à* tend vers *â* et *è*, et *á* vers *â* et *ò* (J. Chlumsky, 1938 : 74 et G. Straka, 1959 : 39-40).

Celui de nos sujets parisiens, qui ne suit pas la norme de la prononciation soignée représente assez bien cette tendance. L'autre, par contre, suit d'assez près la norme, tout en éliminant le *á* postérieur d'un certain nombre de mots. Quant à nos sujets canadiens, trois avaient adopté la nouvelle prononciation parisienne ; pour deux d'entre eux, elle était devenue naturelle, tandis

que le troisième avait des retours à un *á* postérieur plus sombre, ce qui est le signe d'une prononciation instable, en cours d'évolution.

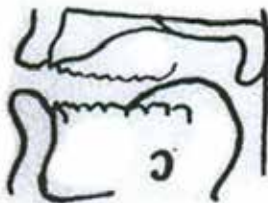
Mais le *á* postérieur utilisé par les autres sujets canadiens se situe, ainsi que nous l'avons déjà dit, entre deux types articulatoires, le *á* sombre du canadien populaire et le *á* éclairci de ceux des Parisiens qui le conservent encore distinct du *à* antérieur. Nous appellerons ce *á* postérieur, demi-sombre. Il comprend beaucoup de nuances difficiles à classer; c'est un timbre qui oscille entre les deux types, s'approchant tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Mais cette instabilité est plus apparente que réelle. S'il existe des variations d'un individu à l'autre, on retrouve une stabilité relative chez une même personne, et on peut assez aisément déterminer la nuance de *á* dont elle fait un emploi constant et naturel. **Il est clair pour nous, après la longue analyse que nous en avons faite, que cet *á* demi-sombre représente chez ces sujets une sorte de norme qu'ils avaient acquise déjà au Canada**, et non au contact de la prononciation parisienne. Mais c'est le désir d'imiter cette prononciation qui a entraîné des perturbations dans leur prononciation naturelle et les a incités à prononcer tel ou tel mot davantage à la parisienne.

Cet *á* demi-sombre nous paraît en général acceptable pour une oreille française. On pourra le trouver, selon le locuteur, un peu grave ou un peu trop long, surtout dans la syllabe inaccentuée, mais il n'aura rien de choquant, comme c'est au contraire le cas du *á* postérieur sombre du parler populaire.

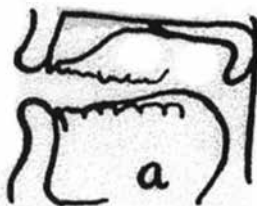
En résumé, on peut distinguer, chez nos sujets canadiens, deux prononciations naturelles du *á* postérieur: l'une, proche du *ò* ouvert et qui est la prononciation populaire; l'autre, à peu près à mi-chemin entre celle-ci et la prononciation parisienne. Cette dernière prononciation qui semble constituer la norme chez les Canadiens cultivés, représente un effort, analogue à celui des milieux cultivés français, pour éclaircir un timbre trop grave, senti comme populaire et choquant.

En 1957, les Canadiens de notre enquête soucieux, de bannir de leur prononciation le *a* sombre fatidique, **s'étaient arrêtés à une solution mitoyenne, soit un *a* postérieur allégé**, suffisamment clair pour être acceptable à l'oreille d'un Parisien cultivé. Reste à voir ce qui en est aujourd'hui dans la classe instruite québécoise. Probablement, dans le meilleur des cas, a-t-on poussé plus loin l'allègement du *a* postérieur ou grave.

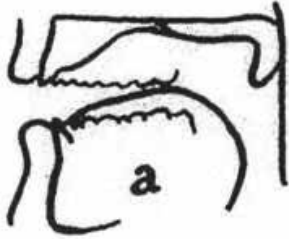
Voyons pour terminer sur ce point, en quoi consiste cet allègement sur le plan articulatoire. Les figures ci-dessous permettent de s'en faire une bonne idée, à partir de la position articulatoire caractéristique pour la production des voyelles dans le français soigné de Paris.

Figure 2*o* ouvert

Sur la figure 2, le *o* ouvert /ɔ/, la langue est fortement rétractée sous la partie arrière de la voûte du palais – le voile du palais – et les lèvres sont nettement projetées. Elles le sont bien davantage dans le *a* très grave /ɒ/ du français québécois, tout comme est beaucoup plus forte la rétraction de la langue vers l'arrière de la cavité buccale.

Figure 3*a* postérieur ou grave

Sur la figure 3, qui représente le *a* postérieur français /ɑ/, la langue n'est que légèrement soulevée sous le voile du palais, s'étalant ensuite sous le palais dur ou antérieur, les lèvres n'étant que légèrement projetées vers l'avant. Il y a, de ce fait, allègement de la sonorité de la voyelle, qui représente alors un *a* postérieur allégé.

Figure 4*a* antérieur ou aigu

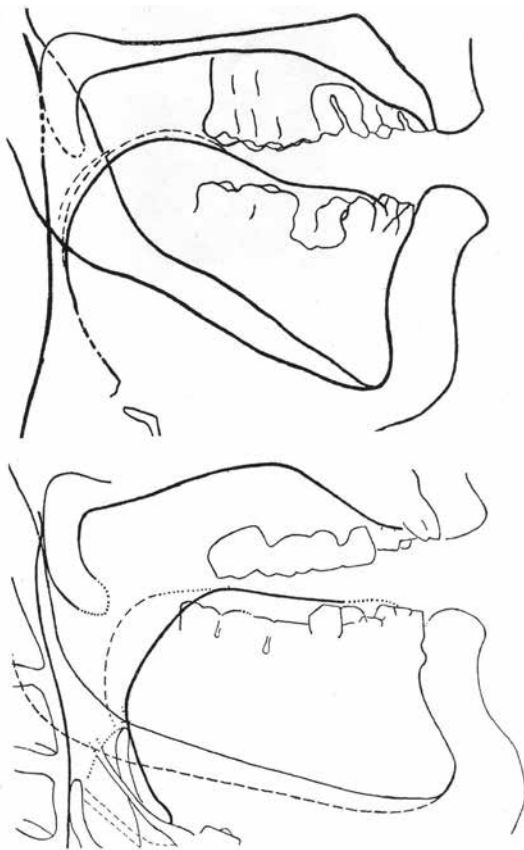
La figure 4, celle du *a* antérieur du français de Paris, /a/, permet de saisir la différence entre le /a/ postérieur et le /a/ antérieur : la langue s'éloigne de la cloison de la gorge pour se masser sous la partie avant du palais – le palais dur –, les lèvres étant complètement rétractées.

On aura une vue claire de la position de la langue, en comparant le /a/ postérieur du français canadien au /a/ antérieur du français parisien : la rétraction de la langue sous le voile du palais s'oppose à l'avancement de la langue sous le palais dur pour le /a/ antérieur du français parisien (J.-D. Gendron, 1966 : 207) :

Figure 5

En haut: *á* postérieur et long canadien dans *ma part*.

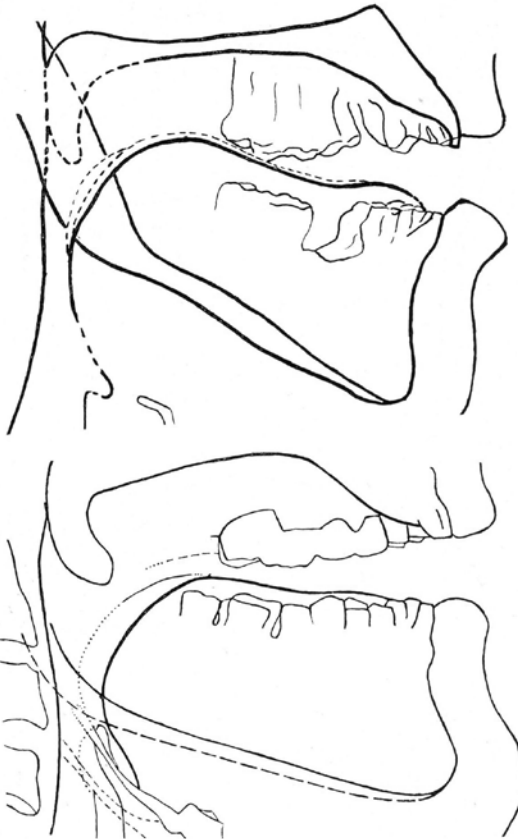
En bas: *à* antérieur et long français dans *il part*.



De même, dans les figures suivantes, l'articulation se fait nettement sous le voile du palais pour le /a/ postérieur québécois, alors que pour le /a/ grave parisien, la position de la langue est proche de celle du /a/ antérieur: c'est un /a/ postérieur très allégé, de sonorité proche de celle du /a/ antérieur de «il part». L'allègement de l'articulation et du timbre du /a/ postérieur parisien est évident, alors que le /a/ québécois reste grave dans les deux cas (*ibid.*: 206):

Figure 6

á postérieur et long : en haut, dans *il gagne*, sujet canadien ;
 en bas, dans *la pâte*, sujet français.



L'allègement de la sonorité de la voyelle /a/ résulte, sur le plan articulaire, d'une contraction moins forte de la langue sous le voile du palais et d'une diminution de la projection des lèvres. Plus la position des organes se rapproche de celle du /a/ antérieur plus se produit un allègement de la sonorité, de telle sorte qu'on peut arriver à confondre, comme on le fait couramment à Paris, les /a/ postérieurs et les /a/ antérieurs, le /a/ de *pâte* se confondant à peu près avec le /a/ de *patte*; et le /a/ de *mâte*, avec le /a/ de *mal*; confusion pouvant créer dans certains cas une gêne momentanée dans la saisie du sens

des mots et de la phrase. Ainsi, pour un de nos sujets installé depuis peu à Paris, la confusion résultant de l'annonce faite à la radio des « pattes » *Lustucru* lesquelles, après information, se révélèrent être les « pâtes » *Lustucru*.

1.1.2 Les voyelles nasales *an /ã/, in /ẽ/, on /õ/, un /œ/*

Maguire (1841) et **Demers** (1842) ne font pas de remarque sur la prononciation des voyelles nasales.

Lagacé note (1875: 7): « Nous donnons mal plusieurs sons de la langue; par exemple, les voyelles nasales *in, an, un, on.* » Et il proposera, sans plus, d'attirer sur ce point l'attention de l'élève dans ses exercices de correction. C'est un pas dans la bonne direction, utile surtout pour éviter les substitutions de voyelles nasales (*dint* pour *dent*; *besouan* pour *besoin*, etc.). Ce qui est un progrès évident, pour se conformer à la norme du français soigné.

Rivard (1928, 2^e éd.: 44) fera de même, en signalant simplement que la résonance nasale est trop nasillarde et: [...] « [qu'il] faut donc avoir soin d'écarter les mâchoires, et d'émettre le son par la bouche et nullement par le nez ».

Quant à **Hudon** (1931: 41), il se contente de signaler à l'élève qu'il faut « [é]viter le son nasillard ou le parler du nez ».

Tant pour Rivard que pour Lagacé et Hudon, c'est assurément peu dire pour un défaut de prononciation aussi manifeste.

Dumais (1905) quant à lui, fait quelques remarques tout à fait pertinentes sur la réalisation des voyelles nasales en français québécois. D'abord sur la substitution de *in /ẽ/* à *an /ã/* et vice-versa (1905: 47):

Dans certaines parties du Canada français, la voyelle nasale « in » est substituée à la voyelle « an » et vice-versa. Ceci a pour effet de rendre le langage très désagréable. Par exemple, une mère appelant son enfant lui dira: « Célestan (Célestin), vians (viens) icitte (ici), mon infin (enfant), Monsieur Sant-Auban (Saint-Aubin) a besouan (besoin) de toé (toi) pour rentrer son fouan (foin) din (dans) sa gringe (grange) ». **Ce défaut existe même chez bien des gens instruits.**

Il est certain qu'avec un peu de bonne volonté, il serait possible de faire disparaître à tout jamais, cette prononciation vicieuse, des localités où elle existe.

Et sur la réalisation défectueuse de la voyelle *in* /*ẽ*/ (*ibid.* : 49-50) :

L'émission de cette nasale, est généralement très mauvaise chez nous. Au lieu de nasaliser la voyelle E ouvert, c'est à la voyelle I [i] que nous faisons subir cette transformation. Résultat, les dents supérieures recouvrent partiellement les dents inférieures et empêchent l'air de s'échapper librement de la bouche. Alors le voile du palais est forcé de s'abaisser plus qu'il ne faut, l'air passe par le nez et donne à la voyelle, un son nasillard très prononcé. Il est donc très important de disposer l'organe tel qu'indiqué ci-dessus afin de produire un son plus riche et plus agréable.

Ce sont là deux des défauts les plus sensibles relevés par les pédagogues dans l'articulation des voyelles nasales en français québécois. Nous y reviendrons plus loin.

Mais c'est **Landreau** qui a le discours le plus élaboré touchant le timbre des voyelles nasales québécoises. Il vaut la peine de le citer au complet (1927 : 122-123) :

113.– NOS FAUTES – La façon très particulière dont ces résonances nasales sont prononcées dans le midi de la France est universellement connue; l'émission d'abord d'une voyelle pure, puis péniblement nasalisée et suivie enfin de la consonne nasale N, sourde et parfois légèrement mouillée, donne à ces résonances un caractère et un accent particuliers: l'accent du Midi. Nous n'insisterons pas sur cette faute jamais commise au Canada.

Mais par contre nous ne saurions jamais trop nous appesantir sur la distinction que l'on doit faire entre les quatre résonances. **De même que les voyelles doivent être prononcées avec toute leur pureté, de même les résonances nasales doivent être parfaitement distinctes les unes des autres.** Il n'y a pas plus de raison de prononcer *infin* pour *enfant* que de dire *popo* pour *papa*; la faute est aussi grave; dans le premier cas, elle porte sur les résonances nasales, et dans le deuxième cas, sur les voyelles de base.

La mauvaise prononciation des résonances nasales est peut-être la faute la plus généralement répandue au Canada. C'est en tout cas la plus grave, en raison des nombreuses confusions de mots qu'elle détermine.

Chez certaines personnes même, la confusion est telle qu'elle se traduit par une inversion totale des résonances, et je me souviendrai toujours de cet élève qui, lisant l'exercice suivant: « Vincent, en mangeant son pain sur le banc » disait: « Vencin, in minjin son pan sur le bin ». La gravité de ce défaut de prononciation est évidente.

Parmi les fautes les plus caractéristiques dans ce genre, citons: **dint** pour **dent**, **ingince** pour **engeance**, **infince** pour **enfance**; ou encore la faute inverse: **andécis** pour **indécis**, **embiber** pour **imbiber**. Citons encore **in**, **lindi** pour **un**, **lundi**, **timber** ou **tumber** pour **tomber**, **langueur** pour **longueur** et enfin **retontir** pour **retentir**.

Dans l'énumération de nos fautes, nous laisserons de côté les trop nombreuses fautes qui consistent à remplacer une résonance nasale par une autre résonance nasale [...] La liste, en serait trop longue, car nous avons affaire ici, non pas à des fautes isolées, mais à de véritables fautes d'accent. Contentons-nous de dire que pour arriver à prononcer convenablement ces résonances, il ne faut jamais perdre de vue la voyelle de base qui a donné naissance à chacune d'elles. Il suffira de nasaliser cette voyelle pour obtenir la correcte émission de la résonance cherchée.

Prenons garde, toutefois, de ne pas exagérer la nasalité, en faisant vibrer uniquement les fosses nasales; le son buccal disparaît alors et l'élève « parle du nez » d'une façon très désagréable. Ce défaut est assez fréquent.

Il est très difficile de se corriger de ces défauts de prononciation. De nombreux exercices, en présence du professeur, sont indispensables.

Tout y est noté: la sonorité défectueuse des voyelles nasales québécoises et la substitution de voyelles nasales ou orales aux voyelles nasales, sujet sur lequel nous reviendrons dans la partie du chapitre traitant de la « forme » des mots. Surtout, notons qu'à l'oreille du Français qu'est Georges Landreau, « [I]a mauvaise prononciation des résonances nasales est peut-être la faute la plus généralement répandue au Canada. C'est en tout cas la plus grave, en raison des nombreuses confusions de mots qu'elle détermine » (*ibid.*: 122). Pour Landreau, ce n'est pas, comme ce l'était pour Maguire et Demers, le /a/ postérieur trop grave qui dépare la prononciation québécoise, mais bien la réalisation fortement défectueuse des voyelles nasales. « C'est [...] [la faute] la plus grave. » Quant à la résonance, elle se fait trop dans les fosses nasales et l'élève « parle du nez ». Il rejoint sur ce point tous les pédagogues.

De l'étude comparative de sujets québécois et parisiens faite à Paris en 1957, (1966: 98) nous constatons, touchant le degré de nasalité que :

Toutes les voyelles nasales du français canadien donnent l'impression d'un son nasillard et grêle en comparaison avec les voyelles nasales parisiennes, dont le ton caractéristique est beaucoup plus grave et **la nasalité plus pleine**.

Le fait est général chez nos treize sujets qui conservent la prononciation du pays; les trois autres sujets ont adopté la prononciation parisienne.

Il en résulte sur le plan **auditif**:

1. pour la voyelle *an* /ã/ (*ibid.*: 98-99) que :

Elle produit l'**impression d'être formée en avant de la bouche**, et W. N. Locke [1949: 60] a raison de la transcrire à l'aide d'un *â* antérieur surmonté du tilde. Elle ne correspond pas, à l'audition, au *ã* français, ni – quant à son substrat oral – au *á* postérieur canadien qui a une note grave, mais bien au *â* antérieur. Chez deux de nos sujets, elle manifeste même une tendance à passer à *ẽ*.

2. pour la voyelle *in* /ẽ/ (*ibid.*: 99) que :

Comme la voyelle *ã*, **elle n'est pas pleinement nasale, mais nasillarde**, et donne aussi l'impression d'être [prononcée] très en avant; elle semble aussi beaucoup plus fermée que la nasale parisienne correspondante. Cependant, ce n'est pas un véritable *é* fermé nasalisé: lorsqu'elle se désanalyse, on entend un *è* et non un *é*. Est-ce plutôt, comme le pensait Pernot, un « *e* moyen nasalisé » [1929-1930: 305], tendant davantage vers *é* que vers *è*?

3. pour la voyelle *on* /õ/ (*ibid.*: 100) que :

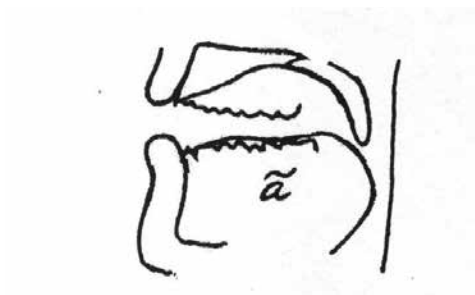
Le timbre de cette voyelle n'est pas aussi nasillard que celui des deux voyelles que nous venons d'examiner, mais sa résonance nasale est tout de même plus aiguë que celle du *õ* parisien. Le *õ* canadien est, lui aussi, nettement moins nasalisé que la voyelle française, mais nous n'avons pas rencontré de cas de dénasalisation complète.

Selon l'impression auditive, la base orale de cette voyelle est un *ò* ouvert, et Pernot [*ibid.*: 304] et W. N. Locke [*ibid.*: 63] ont raison de la noter ainsi. A l'audition, elle semble même plus ouverte que la nasale parisienne correspondante.

4. pour la voyelle *un* /ũ/ (*ibid.*: 101) que :

Le timbre du *ũ* canadien ne nous a pas paru très différent du *ũ* parisien; il est peut-être un peu moins grave.

Sur le plan **articulatoire** (J.-D. Gendron, 1965: 76-78), les calques radiographiques suivants (figures 7 et 8) illustrent bien la différence entre le /ã/ **parisien qui est un /ɑ/ postérieur nasalisé** ou l'abaissement marqué de la langue – agrandissant ainsi la cavité buccale – donne une résonance nasale grave, profonde. La parenté de la position de la langue est manifeste entre les deux voyelles :

Figure 7/ã/, comme dans *banc***Figure 8**/a/, comme dans *bas*

Alors que le /ã/ canadien, lui se réalise comme /a/ antérieur, rétrécissant la cavité buccale et augmentant ainsi la résonance nasale, d'où le son plus nasillard :

Figure 9

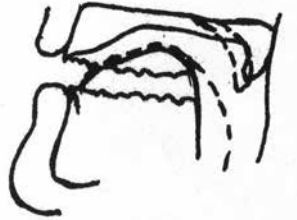
/a/ antérieur nasalisé



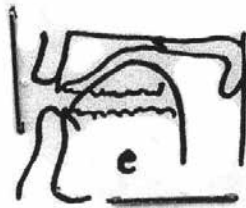
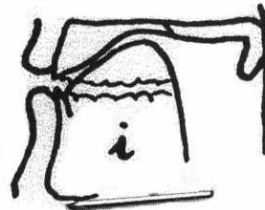
qui peut se tinter du /ẽ/ si l'on rétrécit la cavité buccale, en élevant davantage la langue sous la voûte du palais pour s'approcher ainsi de la position articuloire du è /ε/ (J.-D. Gendron, 1965: 59) :

Figure 10

Ligne pleine : voyelle orale / ϵ /
 Ligne pointillée : voyelle nasale / $\tilde{\epsilon}$ /



Réalisation qui sera d'autant plus défectueuse que le rétrécissement de la cavité buccale rapprochera la réalisation de la voyelle nasale de celle d'un \tilde{e} / ϵ / ou d'un / i / :

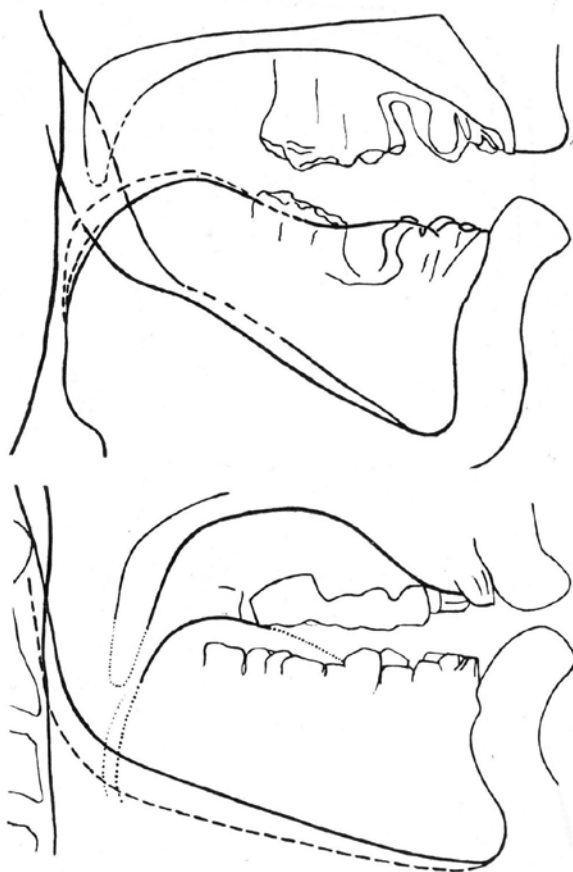
Figure 11/ ϵ / \tilde{e} fermé parisien**Figure 12**/ i / i fermé parisien

Rivard avait tout à fait raison d'écrire (1928, 2^eéd.: 44) [...] « [qu'il] faut donc avoir soin d'écarter les mâchoires, et d'émettre le son par la bouche » [...] pour obtenir une résonance nasale satisfaisante, qui ne soit pas nasillard. C'est-à-dire, pour être plus précis, qu'il faut agrandir la cavité buccale en abaissant la langue, en même temps qu'on écarte les mâchoires. Ce qui se produit en passant de / i / à / ϵ / et de / ϵ / à / a /, comme l'illustrent les figures 9, 10, 11 et 12. (Se reporter à la figure 1, p. 80.)

Quant à la voyelle *on* / \tilde{o} / elle est un peu moins nasalisée que la voyelle parisienne correspondante parce que le voile du palais est beaucoup moins abaissé, laissant ainsi passer moins d'air dans la cavité nasale, comme l'illustrent les calques radiographiques ci-dessous (J.-D. Gendron, 1966: 219) :

Figure 13

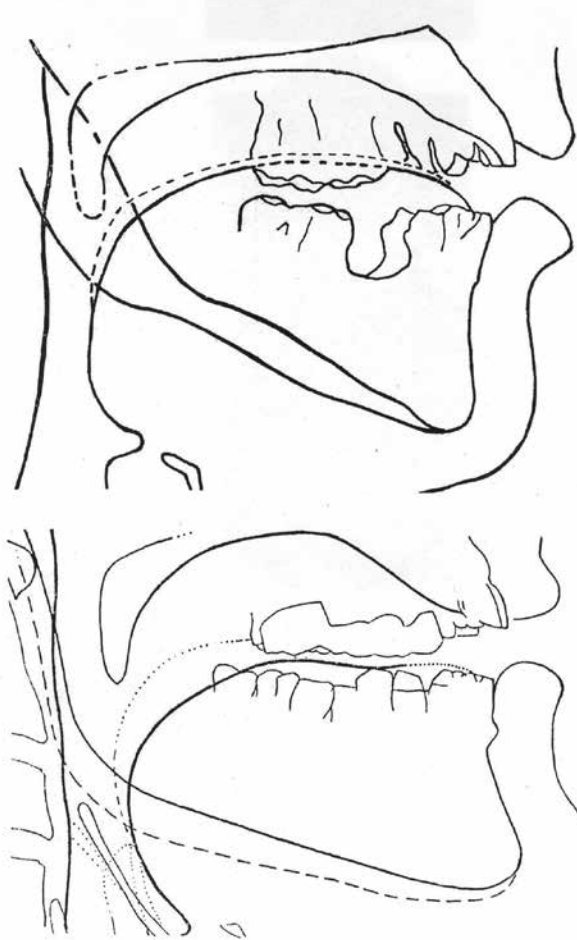
Voyelle nasale *õ* brève dans *bon*: en haut, sujet canadien ;
en bas, sujet français



Reste la voyelle *un* /*ũ*/ dont le timbre nous a paru à l'audition un peu moins grave, du fait d'un abaissement moins marqué du voile du palais, qui a pour effet de donner une résonance nasale moins profonde, comme l'illustrent les calques radiographiques suivants (J.-D. Gendron, 1966: 221) :

Figure 14

Voyelle nasale *œ* brève dans *Verdun*: en haut, sujet canadien ;
en bas, sujet français



De cette étude auditive et instrumentale, nous pouvions conclure à l'époque que (J.-D. Gendron, 1966: 106-107) :

Il est évident que l'articulation des voyelles nasales et, par conséquent, leur aspect auditif ne sont pas les mêmes dans le français parlé au Canada et dans celui de Paris, voire dans la langue générale. La différence est surtout frappante si l'on écoute le parler canadien populaire, mais elle existe aussi dans la prononciation des milieux instruits. **Ceux-ci tendent à se rapprocher de**

la norme orthophonique française, ainsi que nous l'avons fait nous-même (sujet J.) plus spécialement pour la voyelle *ā* lors de la prise de la radiographie. **Mais on n'y réussit pas toujours et entièrement, ni pour toutes les voyelles nasales au même degré**; notre *ē* semble être, de toutes nos voyelles nasales, le moins modifié dans le sens de la correction orthophonique. Aussi, en confrontant, sur les radiographies, l'ensemble des quatre nasales canadiennes avec les quatre nasales parisiennes, les points communs par lesquels les premières diffèrent des secondes sont-ils difficiles à découvrir. [...] **Ce manque d'unité ne peut être imputé qu'au tâtonnement des organes entre les habitudes articulaires propres au parler du pays et celles que les milieux instruits tendent à acquérir** – tâtonnement sans doute d'autant plus long et plus laborieux que les voyelles nasales du canadien populaire semblent être **formées par des mouvements organiques particulièrement différents de ceux du français général**. D'autre part, pour apprécier à leur juste valeur les voyelles nasales des milieux instruits, il faudrait pouvoir se référer au système de mouvements organiques populaires, et ce point de comparaison d'une importance capitale, que nous fournira assurément l'ouvrage annoncé de M. l'abbé Charbonneau, nous manque pour le moment.

Néanmoins, voici en grandes lignes les principaux caractères articulatoires de nos voyelles nasales par rapport à celles du français.

Pour toutes les voyelles nasales, **le passage vélo-pharyngal est sensiblement rétréci, le voile ne s'abaissant qu'à moitié à peine**. Cela signifie que le muscle élévateur du voile dont la contraction produit l'occlusion rhino-pharyngale et la décontraction [de] l'ouverture du passage vers les fosses nasales, est loin de se décontracter autant qu'en français; sa contraction reste à un niveau sensiblement supérieur et, dans ces conditions, il suffit d'un léger surplus d'énergie neuro-musculaire pour que le voile s'élève encore davantage, qu'il réduise ainsi ou supprime totalement le passage vélo-pharyngal et que la voyelle se dénasalise. [...]

Un second caractère commun au moins à certaines de nos voyelles nasales, aux voyelles labialisées, **consiste en une diminution de l'activité labiale**: *ā* est totalement délabialisé, *ō* l'est sensiblement. En revanche, *ã*, qui l'est également dans le parler populaire, comme d'ailleurs en France en général, est par réaction plus fortement labialisé dans les milieux canadiens instruits qu'en français.

Pour ce qui est de l'**aperture**⁶, **trois de nos voyelles nasales sont plus fermées que les mêmes voyelles françaises**: *ā*, *ã* et surtout *ē* dont le substrat oral se

6. L'espace laissé entre la langue et la voûte du palais au point d'articulation.

rapproche même d'un *é* canadien fermé. **Au contraire, notre *ô* est plus ouvert que le *ô* français**, sans que nous puissions dire pour le moment si, dans ce cas, comme dans celui de *â*, cette exception provient de l'imitation du français, imitation allant d'ailleurs trop loin cette fois-ci, ou bien si cette ouverture est d'origine populaire [...].

Bref, nos sujets font voir un manque d'unité dans la réalisation des voyelles nasales, occasionné par le « tâtonnement des organes entre les habitudes articulatoires propres au parler du pays et celles que les milieux instruits [québécois] tendent à acquérir ». Il y avait donc **place pour une étude conduite à partir de sujets québécois du milieu populaire et fondée sur la radiocinématographie**. C'est celle qu'a réalisé, à Strasbourg, l'abbé René Charbonneau dans son *Etude sur les voyelles nasales du français canadien* (1971) **en milieu populaire**.

Pour l'essentiel, les conclusions auxquelles arrive l'abbé Charbonneau dans sa très savante étude confirment pleinement, mais avec force détails, nos propres conclusions. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage, particulièrement à la conclusion, p. 291-303.

Pour tous les pédagogues, de 1841 à 1960, les voyelles nasales font problème. Ils en signalent tous la réalisation déficiente, « nasillarde », si l'on excepte le *on* /*ɔ̃*/, déficience confirmée par les études instrumentales. **La correction en est difficile sans l'aide suivie d'un professeur**, comme le signale Georges Landreau, car elle suppose une modification considérable des mouvements des organes phonateurs – langue, lèvres, voile du palais – qui, seuls, lorsqu'ils sont bien réalisés, peuvent donner leur plénitude aux voyelles nasales.

1.1.3 La voyelle *è* /*ɛ*/

La voyelle *è* /*ɛ*/ fait l'objet de remarques chez la majorité des pédagogues.

Lagacé (1875) est le premier d'entre eux à signaler brièvement la réalisation déficiente de cette voyelle (1875: 7) :

« Nous donnons mal plusieurs sons de la langue ; par exemple [...] l'*è* ouvert grave. »

Rivard signale une prononciation trop ouverte du /*ɛ*/ (1928, 2^e éd. : 80) :

2. Prononciation tellement ouverte que l'È ressemble plutôt à un A ouvert long:

fête (fête) fa-è te

La notation /a-è/ est ambiguë: s'agit-il d'un /ε/ diphtongué ou d'un seul timbre vocalique trop ouvert? Quoi qu'il en soit, c'est pour Rivard un défaut de prononciation: le /ε/ est trop ouvert.

Touchant la qualité du /ε/, c'est-à-dire son timbre propre, **Dumais** (1905) remarque que la voyelle est parfois diphtonguée (1905: 15):

Nous avons en outre une prononciation qui nous vient de l'ancien français: c'est celle de «aè». Elle est très commune aussi. Exemples: «Mon chaèr (cher) paèr (père) m'a donné une chaène (chaîne) de montre pour ma faète (fête). J'en suis très fiaèr (fier) et je l'aème (l'aime) beaucoup!»

C'est probablement une relique du temps passé, car autrefois on disait: cha-i-ère, pour «chaire», «cha-i-ene» pour «chaîne», «tra-i-tre» pour «traite», etc.

Et Dumais ajoute que d'une façon générale, cette voyelle pose problème en français québécois (*ibid.*: 14):

Le son «è» est généralement mauvais dans notre parler, aussi bien chez les gens instruits que chez ceux qui ne le sont pas.

Pour Dumais, le /ε/ est trop ouvert, mais il ne précise pas les conditions phonétiques où se rencontre ce /ε/ trop ouvert. Cette condamnation sans appel de toute prononciation du /ε/ ne rend pas justice à la prononciation canadienne, car tous les /ε/ dans ce parler ne sont pas prononcés de façon défectueuse.

Landreau (1927: 69) signale que [...] «[e]n raison du danger qu'il y a à trop ouvrir l'E ouvert, nous recommandons de prononcer cette voyelle en allongeant simplement l'E ouvert». [...]

Hudon (1931: 23) distingue deux degrés d'ouverture pour le /ε/:

ê ouvert: fête

è mi-ouvert: intègre [...]

pour ajouter que: «Quelques auteurs ne font pas de distinction entre ê ouvert et è mi-ouvert [...] et que [...] [l]es différences [...] sont souvent peu sensibles» [...]. Bref, pour Hudon, il n'y a pas de /ε/ trop ouvert en français québécois, excepté dans un cas (*ibid.*: 25): «Cependant, prenons garde de l'ouvrir de façon exagérée et d'aller

jusqu'à prononcer les *Anglas* pour les *Anglais!* » Mais, se ravisant, un peu plus loin dans son exposé; Hudon recommande d'« [é]viter de prononcer l'ê ouvert d'une façon **lourde, vulgaire, la bouche trop ouverte** » (*ibid.*: 105). Il y a bien pour lui, comme pour les autres pédagogues, un /ε/ très ouvert, trop ouvert.

De toute évidence le ê/ε/ long pose problème, comme le signalent à tour de rôle, et chacun à sa façon, Lagacé, Rivard, Dumais, Landreau et Hudon. Pour ces pédagogues, **cette voyelle peut être prononcée de façon trop ouverte, qui, alors, selon Rivard et Dumais, peut aller jusqu'à la diphtongaison, et qui a pour effet de donner à la prononciation une allure « lourde, vulgaire »** (Hudon). Il y a donc lieu, selon les pédagogues, de signaler la chose au locuteur québécois soucieux de bonne prononciation.

Nous avons étudié longuement le problème en 1957 avec nos sujets canadiens et parisiens (J.-D. Gendron, 1966: 57-76). Le résultat est complexe, car c'est une voyelle qui peut prendre plusieurs nuances tout en restant un ê/ε/ (*ibid.*: 58):

L'analyse auditive des prononciations enregistrées permet de déterminer en canadien trois nuances du timbre de la voyelle ê:

- un ê long très ouvert;
- un ê ouvert demi-long ou bref;
- un ê bref teinté de à antérieur.

Seuls, ce dernier ê et le ê long très ouvert offrent des différences avec la prononciation française la plus courante du ê. Nous allons décrire le timbre de ces variétés de ê ouverts et indiquer les cas où on les rencontre.

Pour établir une juste comparaison entre les deux parlars, voyons d'abord l'état de chose en français parisien, à partir de la prononciation de nos deux sujets (*ibid.*: 60):

On peut dire qu'**en parisien** d'aujourd'hui, la voyelle ê, loin d'être réellement longue devant *j*, *v* et *z*, a tendance à s'abrégé dans cette position: **la consonne intervient rapidement pour interrompre l'émission de la voyelle**, et c'est très sensible à l'audition pour un Canadien.

Quant aux ê **parisiens** qui sont **longs pour des raisons historiques**⁷ [G. Straka, 1950: 31-33], **ils ne sont non plus ni très longs ni très ouverts: ils tendent aussi à s'abrégé** [*ibid.*: 31]. A l'audition, ce qu'on entend chez un de nos

7. Type « fête », « bête », « tête », etc.

sujets, dans *évêque* par exemple, c'est un *è* assez ouvert au début, mais dont l'émission est vite interrompue par la consonne qui l'abrège ainsi, et cet abrègement semble annuler l'effet auditif du timbre initial. C'est donc un *è* qui est en train de devenir moyennement ouvert en s'abrégeant. Chez le second sujet, dont la prononciation est plus populaire, l'évolution est terminée : tous les *è* historiquement longs sont devenus brefs et simplement ouverts.

Aussi peut-on conclure qu'**en parisien, il n'y a pas lieu de noter une nuance particulière de timbre des *è* longs**, excepté peut-être devant *r*. [...]

Le français canadien possède un système un peu différent de celui du français de Paris. Les consonnes finales *r*, *z* et *ʒ* semblent être très faibles et, de ce fait, elles sont fortement allongées. Aussi le *è* présente-t-il **devant ces consonnes un timbre très ouvert**, nettement différent du timbre du *è* bref⁸.

C'est ce même /*ɛ*/ long très ouvert que l'on trouve dans un grand nombre de mots où la voyelle s'est allongée par suite de l'évolution phonétique, comme dans les mots *évêque*, *tête*, *fête*, *bête*, *grêle*, *frêle*, *chêne*, *frêne*, *gêne*, *alêne*, *rênes*, *blême*, *blême*, *faîte*, *maître*, *connaître*, *paraître*, *épaisse*, *baisse*, *reine*, etc.

Dans la prononciation de ces mots, l'un de nos sujets parisiens abrège tous les /*ɛ*/, tandis que l'autre maintient un /*ɛ*/ long pour certains d'entre eux, mais un /*ɛ*/ nettement moins long que le /*ɛ*/ québécois.

Dans le parler populaire québécois, **l'allongement considérable du /*ɛ*/ devant consonne allongée /*r*/, /*z*/, /*ʒ*/ (*j*), /*v*/ aboutit souvent à un fléchissement du timbre**, c'est-à-dire **à la diphtongaison**, notée par Dumais (1905), par W. N. Locke (1949) et par l'abbé René Charbonneau (1955). Mais parmi nos sujets, étant donné leur niveau social, la diphtongaison n'est apparue que dans la prononciation de deux personnes, et encore de façon sporadique. En conclusion, on pouvait dire que, devant consonne allongée et dans les mots où le /*ɛ*/ est long pour des raisons historiques (*ibid.* : 61-62) :

[...] le type de prononciation le plus commun du *è* [...] est, **chez nos sujets canadiens** aussi bien québécois que montréalais, **un *è* très ouvert**, nettement plus ouvert que le *è* bref et assez long, parfois très long. Ils se sont tous débarrassés, sauf rare exception, de la tendance populaire à le diphtonguer, mais il reste **assez ouvert et long pour qu'une oreille parisienne attentive puisse**

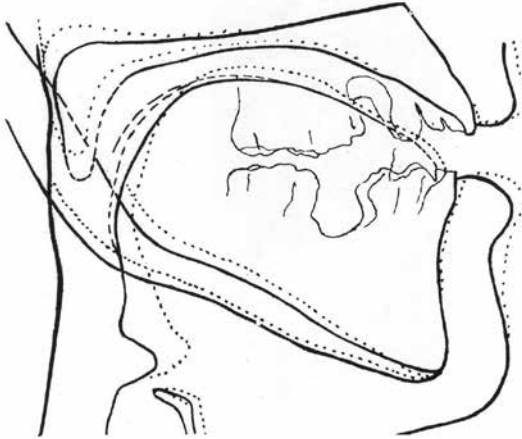
8. Par exemple dans les mots *frère*, *fraise*, *abrège*; il en est ainsi dans certains mots où la voyelle /*ɛ*/ est suivie de la consonne /*v*/, comme dans *feve*, mais non dans *sève*.

le remarquer. Les Canadiens eux-mêmes ne sont pas insensibles à la différence de timbre et de durée entre leur *è* long et le *è* long parisien, puisque trois de nos sujets ont éprouvé le besoin de corriger, même de ce point de vue, leur prononciation originelle sentie comme nettement provinciale.

Les calques suivants tirés de clichés radiographiques de la prononciation permettent de se faire une idée de l'ouverture du /*ε*/ très long et très ouvert (*ibid.* : 193 et 197). D'abord comparaison de *è* /*ε*/ bref et de *é* /*e*/ en français québécois :

Figure 15

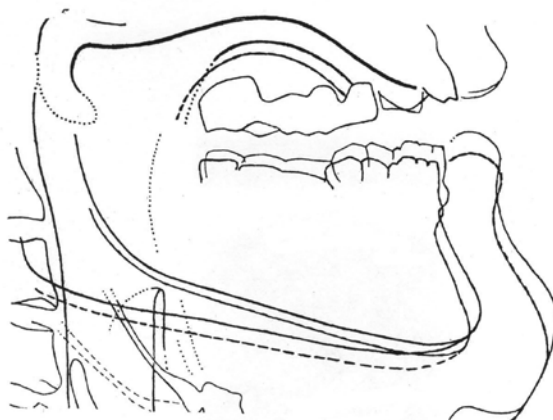
Voyelles canadiennes *è* /*ε*/ dans *il fait* (ligne pleine) et *é* /*e*/ dans *fée* (ligne pointillée)



Le /*ε*/ bref canadien est nettement fermé, la position de la langue se rapprochant de celle du /*e*/. Tout comme pour la prononciation parisienne, comme le fait voir le cliché suivant du /*e*/ parisien dans *fée* et du /*ε*/ parisien dans *frais* (*ibid.* : 193).

Figure 16

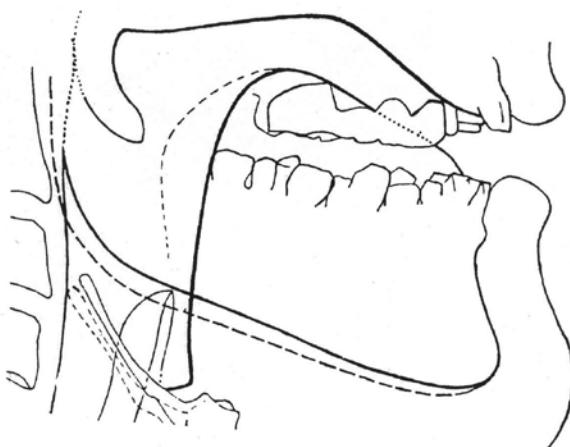
Voyelles parisiennes è dans *frais* (ligne hachée) et é dans *fée* (ligne pleine)



Le /ɛ/ long parisien dans *l'affaire* (fig. 17), fait voir une articulation proche de celle du /ɛ/ bref de *frais* (fig. 16) (*ibid.* : 194), mais un peu plus ouvert. Devant la consonne /ʀ/, comme nous l'avons déjà signalé, c'est le cas où le /ɛ/ est le plus ouvert en français parisien. Mais, c'est un /ɛ/ nettement moins ouvert que le /ɛ/ long québécois, comme on peut le voir dans la prononciation du /ɛ/ de *fève*, figure 18.

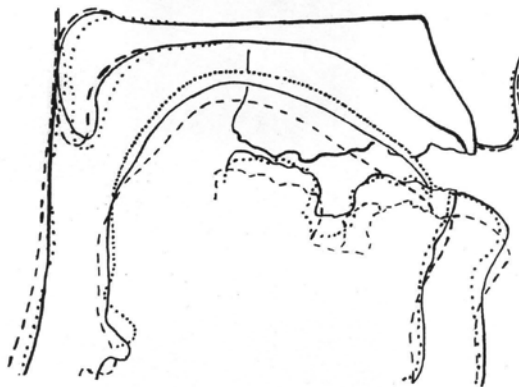
Figure 17

/ɛ/ long parisien dans *l'affaire*



Le calque suivant (fig. 18) des /ε/ canadiens (*ibid.* : 197) montre un /ε/ long dans *sève* (ligne pleine) nettement plus ouvert que le /ε/ bref de *fait* (ligne pointillée) et un /ε/ très long dans *fève* (ligne hachée), qui est très ouvert par rapport au /ε/ de *fait* (ligne pointillée).

Figure 18



Il y a bien un /ε/ québécois très ouvert, et c'est lui qui, parce qu'il est trop ouvert, fait difficulté, comme l'ont noté les pédagogues. Ils étaient tout à fait justifiés de proposer à leur élèves une prononciation moins ouverte.

Quant à la prononciation du /ε/ prononcé /a/ lorsqu'il se trouve en finale absolue dans les mots – *balai* prononcé *bala*, *était* prononcé *éta*, etc. – elle a été relevée et signalée par tous les pédagogues, telle-ment cette ouverture du /ε/ en /a/ s'éloignait de la prononciation parisienne : Lagacé (1875 : 23), Dumais (1905 : 15), Landreau (1927 : 71), Hudon (1931 : 25). Dumais, quant à lui, (1905 : 15) s'attache particulièrement à relever cette prononciation défectueuse, les autres pédagogues se contentant de la signaler brièvement :

Nous avons remarqué trois défauts principaux. Le plus répandu consiste à donner à l'E ouvert le mécanisme, et, par conséquent, le son de l'A ouvert ou de l'A moyen. Les terminaisons en *ès*, *est*, *ect*, *et*, *ai*, *ais*, *ait*, et quelques mots dans lesquels l'E ouvert est représenté par «er», souffrent tout particulièrement de ce mal, de cette transposition des sons. Voici quelques exemples :

Je suis tra bien,	pour	« très ».
Un pot de gra ,	“	« grès ».
J'ai perdu mon proça ,	“	« perdu, procès »
De la corne de çarf ,	“	« cerf ».
Farme la porte. Marci ,	“	« ferme, merci »
L'eau est varte ,	“	« verte ».
Un bon suja ,	“	« sujet ».
Croyez à mes regrats ,	“	« regrets ».

puis **jama**, **Angla**, **França**, **la**, **vra**, **parfa**, **j'éta**, **j'ava**, **cra**, etc., pour : jamais, Anglais, Français, lait, vrai, parfait, j'étais, j'avais, [craie,] etc., etc.

Aux /ε/ s'ouvrant en /a/ à la finale des mots, tels *gra* pour *grès*, *proça* pour *procès*, Dumais ajoute, à l'instar de Rivard (1928, 2^eéd. : 59), les /ε/ subissant le même sort en syllabe fermée par la consonne /R/, tels *varte* pour *verte*, *marci* pour *merci*, prononciation ancienne héritée de Paris et des provinces françaises d'où originaient les colons aux XVII^e et XVIII^e siècles, et déjà signalée par Demers en 1842 comme une prononciation « désagréable et vicieuse » (dans N.-E. Dionne, 1912 : 217-218).

De même, avons-nous rencontré cette prononciation du /ε/ très ouvert en finale absolue (*balai/bala*) chez nos sujets canadiens (J.-D. Gendron, 1966 : 65-66) :

La prononciation [québécoise] du *è* accentué en finale absolue **offre à l'oreille deux timbres sensiblement différents**.

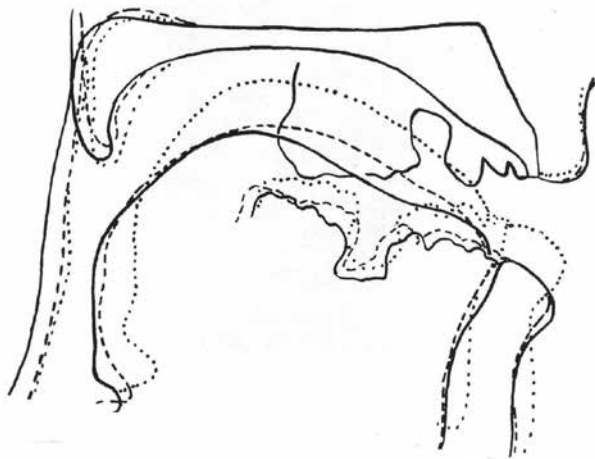
Tous nos sujets ont prononcé, à l'enregistrement, dans des mots comme *paix*, *cadet*, *il chantait*, etc., un *è* ouvert et bref, sonnante à peu de chose près comme le *è* parisien normal dans la même position.

Mais dans la langue familière, il en va autrement. Six de nos sujets, dont nous avons pu observer la prononciation à loisir, font entendre, lorsqu'ils ne se surveillent pas, au lieu d'un *è* pur, une voyelle plus ou moins teintée de *à* antérieur ; il s'agit donc d'un *è* plus ouvert que le *è* normal. Il est difficile de déterminer si cette voyelle au timbre imprécis est encore un *è*, ou déjà un *à* antérieur ; on retrouve un peu du timbre de chacune de ces voyelles, et c'est l'impression qui devait aussi être celle de Pernot, puisqu'il notait ce timbre mal défini à l'aide de [ae] [1929-1930 : 303].

Dans le peuple cependant, le timbre en est beaucoup plus net : pour l'audition rapide, c'est simplement un *à* antérieur, mais si l'on y prête plus d'attention, on s'aperçoit qu'il en est différent ; en fait, c'est un *à* légèrement teinté de *è* ouvert, qu'il y a lieu de noter *â*.

Les calques radiographiques ci-dessous donnent une bonne idée du rapport articulatoire que cette prononciation du / ϵ / en finale absolue (*balai/bala*) (ligne hachée) entretient avec le / ϵ / de *fait* (ligne pointillée) et avec le /a/ de *patte* (ligne pleine) (*ibid.*: 196) :

Figure 19



Le timbre qui résulte de cette articulation du / ϵ / final de *balai* est nettement plus proche du /a/ que du / ϵ /. En conclusion, nous écrivions que (*ibid.*: 66) :

La prononciation populaire très ouverte du ϵ en finale absolue n'est pas actuellement acceptée par la bonne société canadienne. La norme demande un ϵ ouvert, à peu près identique à celui de *sève, cède, sept*, qui peut d'ailleurs céder la place à un ϵ légèrement plus ouvert dans le langage familier.

Le parler parisien actuel ignore la tendance à ouvrir l' ϵ final [G. Straka, 1950: 22]. Bien plus, il va en sens contraire. Si la bonne prononciation conserve les ϵ ouverts en finale absolue, la prononciation populaire tend à les fermer [...] Nos deux sujets représentent chacun une de ces deux prononciations. Mais si les tendances populaires et naturelles des deux parlers français, du Canada et de Paris, sont en opposition, le premier ouvrant et le second fermant les ϵ ouverts en finale absolue, la norme de la prononciation canadienne surveillée suit celle de la norme française, et s'il existe, entre les ϵ des milieux cultivés canadiens et parisiens, des différences articulatoires, il ne vaut pas la peine de les noter, car elles n'ont pas pour conséquence des différences auditives sensibles.

Quand à la prononciation /a/ au lieu de /ε/ dans les mots où la syllabe est fermée par la consonne /R/ (*varte* pour *verte*, *vardir* pour *verdir*) [...] « **elle est aujourd'hui complètement rejetée, comme vulgaire par la bonne société** » (*ibid.*: 67).

1.1.4 Les voyelles fermées /i/, /y/ et /u/

Dans certaines conditions phonétiques, ces voyelles font entendre en français québécois un timbre – ou sonorité – nettement différent du timbre des voyelles parisiennes correspondantes. La sonorité se rapproche un peu du *é* fermé /e/ pour le /i/, du *eu* fermé /ø/ pour le /y/ de *butte*, et du /o/ fermé pour le /u/ de *bouche*.

Les pédagogues sont peu nombreux à avoir signaler cette particularité de prononciation. **Georges Landreau (1927) est le premier à attirer l'attention avec netteté et exactitude** sur ce trait de la prononciation québécoise (1927: 87) :

NOS FAUTES. – De toutes nos voyelles, incontestablement l'I [/i/] et l'U [/y/] sont celles qui, au Canada, ont le plus à souffrir de l'influence anglaise; c'est qu'en effet les résonances anglaises de ces voyelles diffèrent totalement de nos résonances françaises.

De plus, le froid de nos longs mois d'hiver engourdit plus ou moins les muscles du visage, et si nous remarquons que ces voyelles sont celles qui exigent le plus grand effort musculaire de nos organes résonateurs, nous comprendrons pourquoi leur prononciation est si généralement négligée.

Quant à la voyelle *ou* /u/, Landreau écrit (*ibid.*: 98) :

SA PRONONCIATION – Pour les personnes de langue française, la prononciation de cette voyelle n'offre aucune difficulté; mais comme pour la lettre I [/i/], elle exige un effort musculaire relativement grand; c'est ce qui explique encore ici la négligence que l'on constate si souvent dans l'émission de cette voyelle.

Passons sur «le froid de nos longs hivers» et sur «l'influence anglaise» qui n'ont rien à voir en la matière. **L'ouverture de ces voyelles est un héritage du bel usage**, c'est-à-dire du style familier de la conversation à Paris, aux XVII^e et XVIII^e siècles, style familier qui était commun aux Parisiens et aux Canadiens à cette époque. Mais non plus au XIX^e siècle, alors que la haute société de Paris était passée à l'accent bourgeois (voir J.-D. Gendron, 2007: 121-129).

Arrêtons-nous plutôt aux notations suivantes de Landreau : 1) « les résonances anglaises de ces voyelles diffèrent totalement de nos résonances françaises » ; [...] 2) « comme pour la lettre I [/i/], [la voyelle *ou* /u/] exige un effort musculaire relativement grand ; c'est ce qui explique encore ici la négligence [...] dans l'émission de cette voyelle ».

C'est parfaitement observé : **le /i/ anglais de *it, fit, s'apparente grandement aux /i/ ouverts du français québécois, tout comme d'ailleurs le ou /u/ de *foots'apparente au /u/ de *poutre***** ; ces voyelles exigent un plus grand effort musculaire de nos organes phonateurs pour être prononcées fermées. L'effort musculaire insuffisant engendre le relâchement articulaire, qui est à la source de l'ouverture de ces voyelles.

D'où la sensation auditive de voyelles « ouvertes » en regard des mêmes voyelles qui, dans la prononciation bourgeoise de Paris, sonnent comme « fermées » parce qu'elles sont articulées avec une grande tension musculaire.

Sur le même sujet, **Dumais** (1905) présente des observations plus ambiguës. Il distingue un /i/ moyen et un /i/ fermé.

On a un /i/ moyen dans (1905 : 21) :

il, fille, digne, participe, hermite, etc. [...] gîte, épître, huitre, cîme, dime, abîme, etc. [...] laïque, naïf, Caïphe, etc. [...] acolyte, presbyte, Egypte, etc. [...]

Remarques. – L'I [/i/] moyen est toujours bref. Il est généralement bien prononcé au Canada, car, quiconque sait lire couramment peut lire l'exercice ci-dessus sans faire de fautes.

On a un /i/ fermé dans (*ibid.* : 22-23) :

grive, rive, prodige, mire, cire, etc. [...] haïr, maïs, etc. [...] payse, analyse, Cambyse, etc. [...] amie, ils manient, vertige, ils corrigent, subir, zéphire, ils déchirent, cris, (et lorsque l'*s* est sonore : lis, jadis, vis, Parisis, Thémis, Clovis, gratis, etc.,) sottise, ils improvisent, débit, fruits, gencive, ils vivent, ivre, ils livrent, prix, riz et fleuri, etc., etc. [...]

Remarques. – L'I [/i/] fermé est tantôt bref, tantôt long, mais il porte toujours l'accent tonique. Il est long lorsqu'il est suivi d'une consonne sonore. Exemples : rire, crise, tige, etc. Il est bref s'il termine le mot ou s'il est suivi d'une consonne muette : mari, cris, lit, etc.

Et remarque finale tout à fait appropriée (*ibid.* : 23) :

L'I [/i/] **fermé est assez fréquemment prononcé comme un I moyen, chez-nous**. Quelquefois, il est trop long, surtout lorsqu'il est surmonté d'un accent circonflexe.

Tout cela est ambigu, pour la bonne raison que Rousselot, dont il a fréquenté l'école, distingue en français soigné de Paris, des /i/, /y/ et /u/ **moyens** en syllabe **inaccentuée** (*m*iroir, *b*uard, *b*outon) et des /i/, /y/ et /u/ **fermés** en syllabe **accentuée** (*R*émi, *b*évue, *b*oue) (Rousselot, 1927: 31, 37 et 41). Distinction qui repose sur l'effort articulatoire, plus marqué en syllabe accentuée qu'en syllabe inaccentuée, avec un effet sensible sur le timbre – la qualité sonore – de la voyelle.

Dumais transpose maladroitement cette distinction dans l'analyse articulatoire et sonore des voyelles fermées canadiennes. De telle sorte qu'on a :

- un /i/ **moyen** dans *fille*, *digne*, etc. qui sont des /i/ accentués et donc fermés en français parisien, et non moyens, tandis qu'ils sont généralement ouverts en français québécois ;
- un /i/ **fermé** dans *grive*, *rive*, *prodige*, *mire*, qui sont aussi des /i/ accentués, et généralement fermés en français québécois, tout comme en français parisien.

En bref :

Pour Rousselot,	moyen =	inaccentué
	fermé =	accentué
Pour Dumais,	moyen =	accentué
	fermé =	accentué

Dumais a bien saisi les /i/ ouverts dans *fille*, *digne*, et il en a fait des /i/ moyens pour traduire cette réalité phonique. Il est beaucoup plus proche de la réalité phonétique québécoise quand il écrit (*ibid.* : 23) : « L'I [/i/] fermé est assez fréquemment prononcé comme un I [/i/] moyen chez-nous. » C'est-à-dire, doit-on comprendre, comme un /i/ moins fermé que le /i/ parisien, donc un /i/ ouvert.

Tout en rendant hommage à Landreau et à Dumais pour avoir signalé ce trait important de prononciation québécoise – les seuls parmi les pédagogues à le faire – il reste à déterminer les conditions

phonétiques selon lesquelles se réalisent les /i/, /y/ et /u/ ouverts et fermés en français québécois⁹.

À la suite de notre enquête de 1957, nous sommes arrivé aux conclusions suivantes touchant les conditions phonétiques de la réalisation des /i/, /y/ et /u/ fermés et ouverts dans la prononciation de nos sujets québécois (J.-D. Gendron, 1966: 18-25) :

1. SYLLABE ACCENTUÉE

A) Libre [la voyelle termine la syllabe : *pis* = *pɪ*] :

[/i/, /y/ et /u/] **sont fermés** : *pis*, *pu*, *pou*, etc.

B) entravée par une consonne allongante [une consonne termine la syllabe : *cire* = *sɪʀ*] :

[/i/, /y/ et /u/] **sont ordinairement fermés** devant les consonnes allongantes *r*, *z*, *ʒ*, *v* et *vr*¹⁰ ; *cire*, *chemise* ; *pige*, *vive*, *livre* ; *pur*, *ruse*, *judge*, *cuve* ; *lourd*, *épouse*, *bouge*, *couve*, *couvre*.

Toutefois, la deuxième des deux règles comporte des exceptions de deux sortes :

- a) Dans le parler de nos informateurs de la région de Montréal, elle est en général constante, mais des exceptions individuelles ou locales se présentent surtout devant la consonne *v* et le groupe *vr*. Ainsi nous prononçons personnellement *un livre* avec un *i* fermé et long, et *il livre* avec un *i* ouvert et demi-long ; de même *il couve*, *une douve* avec un [/u/] fermé et long et *il ouvre*, *trouve*, *prouve*, *le Louvre* avec un [/u/] ouvert et demi-long ; les autres sujets de la région de Montréal ont aussi prononcé ouverte au moins la voyelle [/u/] devant *v* et *vr* dans *il trouve*, *il couvre*. Dans les autres mots figurant dans la liste, nous articulons, à l'égal de nos informateurs, des voyelles longues et fermées. **Il semble donc que pour les sujets originaires de la région de Montréal, l'ouverture se**

9. D'autres phonéticiens, non pédagogues, tels Charles Bruneau (1931), René Charbonneau (1955) et W. N. Locke (1949) ont signalé et étudié l'ouverture des voyelles fermées /i/, /y/, /u/, en français québécois.

10. Ces consonnes sont davantage allongantes en français canadien qu'en français parisien, parce que plus faiblement articulées, elles laissent à la voyelle qui les précèdent une durée articulatoire plus prononcée.

produise surtout pour la voyelle [/u/] devant les consonnes *v* et *vr*. Le témoignage de nos informateurs de la ville de Québec et des environs¹¹ nous laisse croire que, dans la langue des personnes instruites, la règle et les exceptions sont à peu de chose près les mêmes que dans la région de Montréal.

- b) A ces régions où il existe des exceptions, si restreintes qu'elles soient, semble s'opposer au moins une région de la Province de Québec **où l'articulation ouverte et demi-longue** des [/i/, /y/ et /u/] **devant *r*, *z*, *ʒ*, *v* et *vr* paraît être générale** d'après une enquête faite auprès d'un groupe d'étudiants de l'Université Laval et d'après le témoignage de deux de nos sujets, dont la prononciation est malheureusement en partie corrigée. **Cette région comprend grosso modo les Comtés [...] de la rive sud du fleuve Saint-Laurent** depuis Québec jusqu'à la Gaspésie. Il va de soi qu'une enquête géographique plus poussée permettra de délimiter le phénomène et de préciser si partout l'emploi de la variante ouverte se présente devant toutes les consonnes allongeantes, ou seulement devant l'une ou l'autre d'entre elles. [...]

Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'il existe, dans les milieux cultivés de la **Province de Québec, deux tendances nettes** dans la prononciation des [/i/, /y/ et /u/] devant les consonnes *r*, *z*, *ʒ*, *v* et le groupe *vr*: **l'une à l'ouverture** dans la région sommairement circonscrite de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, **l'autre à la fermeture** au nord du fleuve dans les deux régions de Montréal et de Québec.

Il semble bien que ce soit cette dernière qui, dans la prononciation des **milieux cultivés, constitue la norme et qui doit l'emporter**, étant donné surtout **qu'elle est appuyée par la norme du français général**. Nous en voulons pour preuve la correction que nos deux sujets

11. «Signalons toutefois que dans la prononciation populaire de certains quartiers de la ville de Québec, on peut entendre des timbres ouverts [pour /i/, /y/ et /u/] devant les consonnes dites allongeantes», [/r/, /z/, /ʒ/, et /v/ et le groupe /vr/] (*ibid.*: 19).

originaires de la région au sud du Saint-Laurent ont apportée à leur prononciation locale et certaines remarques faites par des Québécois sur la prononciation ouverte des [/i/, /y/ et /u/] qui leur paraissait anormale.

C) Syllabe accentuée entravée par toute consonne autre qu'al-longeante ou par un groupe de consonnes :

- a) [/i/, /y/ et /u/] **sont ouverts dans cette position**, quelle que soit la consonne non allongeante qui suit [W. N. Locke, 1949, était arrivé à la même conclusion] :

devant	<i>p</i> – pipe	jupe	coupe
	<i>t</i> – petite	butte	route
	<i>k</i> – pique	tuque	bouc
	<i>b</i> – bride		double
	<i>d</i> – humide		coude
	<i>g</i> – gigue	fugue	
	<i>m</i> – dîme	fume	
	<i>n</i> – racine	lune	
	<i>ŋ</i> – ligne		
	<i>f</i> – griffe		
	<i>s</i> – saucisse	suce	mousse
	<i>l</i> – fil	mule	
	<i>ʃ</i> – riche	bûche	bouche
	<i>y</i> – fille		mouille

- b) [/i/, /y/ et /u/] sont ouverts dans la syllabe accentuée, entravée par **deux consonnes** [ex. : *cirque* = *sɪrk*] :

filtre	culte	couple
cirque	purge	bourse
disque	juste	fourche
éclipse, etc.	absurde, etc.	lourde, etc.

W. N. Locke ne fait pas état de ce dernier cas, parce qu'il n'a pas trouvé, dans son parler, de mots pouvant l'illustrer, ainsi qu'il ressort de ce qu'il dit à propos de la voyelle [/y/] [*ibid.* : 56]. Mais il a bien vu que [/y/] est ouvert en syllabe entravée dans le groupe de mots *une femme*. Il ajoute toutefois qu'il a rencontré un [/y/] fermé dans *purge* et un [/u/] fermé dans *fourche*, ce qui est possible, bien que nous ne connaissions pour ces mots que la prononciation avec [/y/ et /u/] ouverts.

Il est à noter que c'est dans la syllabe accentuée, entravée par une consonne sourde ou par deux consonnes, que les voyelles sont le plus ouvertes.

2. SYLLABE INACCENTUÉE

A) libre :

[/i/, /y/ et /u/] **en syllabe inaccentuée libre** [syllabe non terminée par une consonne], tout en étant assez proches des [/i/, /y/ et /u/] fermés, **sont dans l'ensemble moyens** par rapport à ces voyelles en syllabe accentuée.

- a) **La voyelle atone est le plus fermée lorsqu'elle se trouve dans une syllabe libre devant une consonne allongeante** et qu'elle conserve une durée relativement longue (effet de la consonne combiné parfois avec l'influence des formes ou mots dans lesquels la voyelle est accentuée) [ex. : *vise/viser*; *cire/cirer*, etc.] [soit : *viser* = *vi/ze*; *cirer* = *si/re*, où la voyelle /i/ termine la syllabe] :

viser	ruser	douzaine
vivant	cuver	couver
piger	juger	bouger
cirer	murer	bourrer
givrer, etc.	curé	couvrir
	fusil	bourreau, etc.
	bureau, etc.	

Ainsi, une voyelle, qui est ouverte en syllabe accentuée devant une consonne allongeante, **retrouve en syllabe inaccentuée un timbre plus fermé** : en face de *il ouvre* avec un timbre ouvert, le /u/ de *ouvrir* a un timbre plus fermé, etc.

- b) **En syllabe inaccentuée libre** devant une **consonne non allongeante**, [/i/, /y/ et /u/] sont **moyens** [soit : *cité* = *si/te*] :

cité	butin	boudin
ciment, etc.	fumer, etc.	bouleau, etc. [...]

B) entravée :

[/i/, /y/ et /u/] **en syllabe inaccentuée, entravée par l, p, k, s, etc., peuvent être plus ou moins ouverts**. Dans certains mots, l'ouverture est nette, dans d'autres, elle l'est moins. Il ne s'agit

pas d'une règle bien fixe, mais d'une tendance qui se réalise plus ou moins selon les individus :

filtrer	insulter	boursouflure
distant	cultiver	boursier
épistolaire	ulcère	moustique, etc.
éclipser	justice, etc.	
dictaphone, etc.		

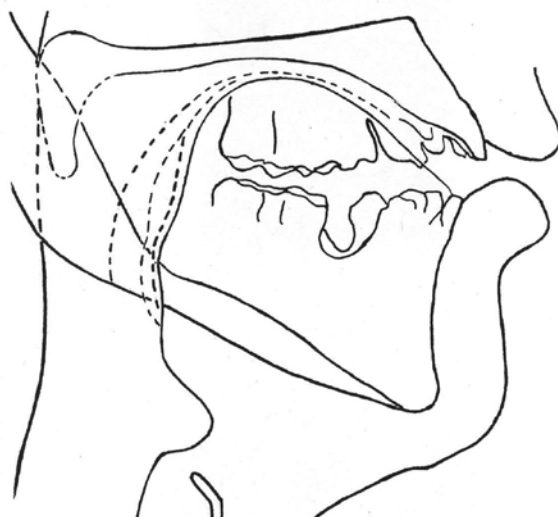
C'est dans la syllabe entravée par une consonne forte, *k, s*, etc., que les voyelles sont le plus régulièrement et le plus nettement ouvertes, en particulier les [/i/ et /y/]; pour [/u/] c'est moins net. Devant la consonne implosive *r*, on a régulièrement un [/y/] moyen dans *usurper, durcir*, ou un [/y/] légèrement ouvert dans *murmurer*; dans *curieux*, on entend presque *koer*.

Comme on a pu s'en rendre compte, **le timbre** des [/i/, /y/ et /u/] **se présente ouvert**, aussi bien en syllabe accentuée qu'en syllabe inaccentuée, **quand la syllabe est entravée par une consonne**; nous n'avons relevé qu'une seule exception: en syllabe accentuée entravée par une consonne allongante, les voyelles, [/i/, /y/ et /u/] sont ordinairement fermées.

Les calques des clichés radiographiques suivants permettent de se faire une idée assez juste des différences d'aperture – distance entre la langue et la voûte du palais – entre les voyelles fermées et ouvertes en français québécois :

D'abord /y/ fermé dans *bu*, ligne pleine (1966: 176) :

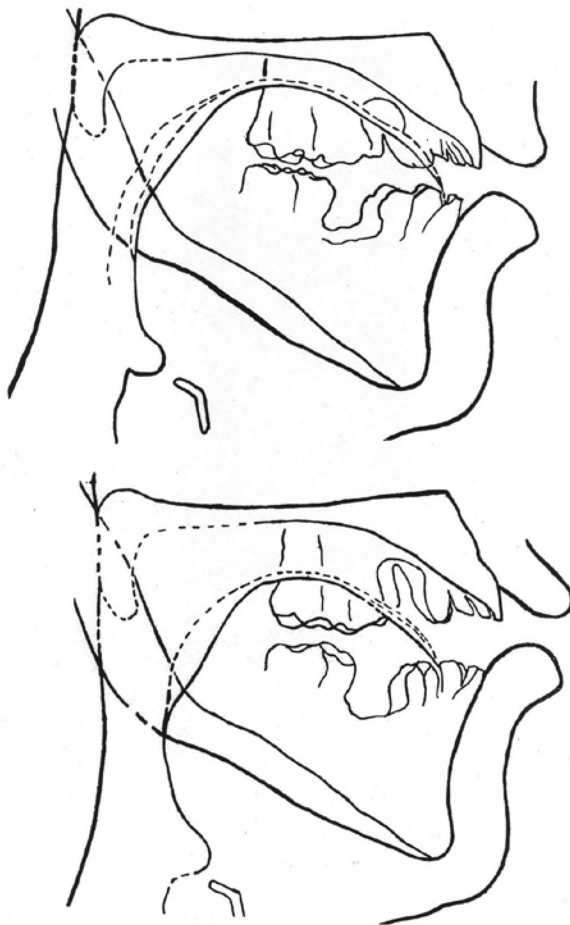
Figure 20



Les calques radiographiques de la figure 21, page 120, permettent de constater l'abaissement considérable de la langue sous la voûte antérieure du palais (palais dur) du /y/ de *butte*, où le /y/ est suivi de deux consonnes prononcées par rapport au /y/ de *butte*, suivi d'une seule consonne prononcée. Dans les deux cas la voyelle /y/ est nettement plus ouverte que pour le /y/ de *bu* présenté ci-dessus (figure 20).

Figure 21

/y/ ouvert dans *butte* (figure du haut)
et dans *buffle* (figure du bas) (*ibid.*: 177)

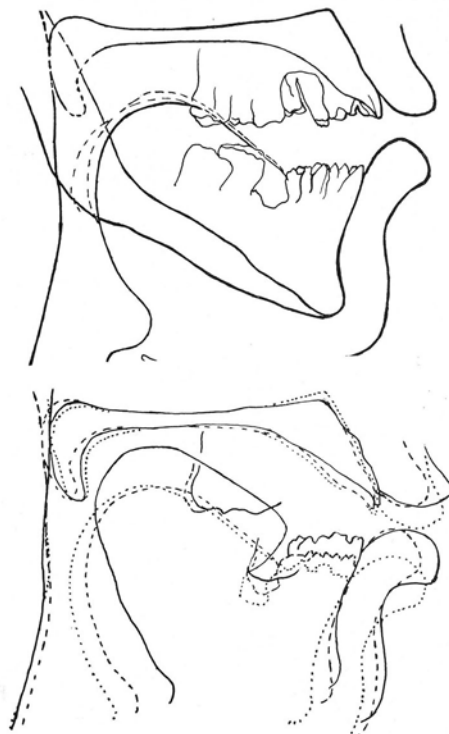


Maintenant, voyons ce qui en est de la voyelle /u/. D'abord, dans la figure du haut (figure 22), /u/ ouvert dans *bouffe*, où l'abaissement de la langue est manifeste, comparé au /u/ de *bout* (ligne pleine) dans la figure inférieure; ce /u/ de *bouffe* fait voir que la langue occupe une position presque aussi basse que pour le /o/ de *beau* (ligne pointillée, figure inférieure). L'ouverture de ce /u/ dans *bouffe* fait voir clairement ce que l'on entend par ouverture des voyelles fermées /i/, /y/ et /u/ en français québécois:

Figure 22

En haut: *u* ouvert et bref canadien dans *il bouffe*.

En bas: comparaison des voyelles canadiennes /*u*/ dans *bout* (ligne pleine), /*u*/ dans *bouffe* (ligne hachée) et /*o*/ dans *beau* (ligne pointillée).



Aussi pouvions-nous conclure (*ibid.*: 38-39) que :

1. L'examen auditif et expérimental nous a permis d'identifier **l'existence de deux timbres** des voyelles, [/i/, /y/ et /u/] **en canadien**: l'un **fermé** en syllabe accentuée libre et en syllabe accentuée entravée par une consonne allongante; l'autre **ouvert** en syllabe accentuée, entravée par toute autre consonne ou par un groupe de consonnes.
2. **Les voyelles ouvertes présentent à l'audition un timbre où se mêlent les notes caractéristiques des voyelles situées immédiatement au-dessus et au-dessous d'elles sur l'échelle des ouvertures, comme sur celle des fréquences**; cependant, les [/i/ et /y/] ouverts ont **des spectres de fréquence** qui ressemblent

plus à ceux d'un [/i/ et d'un /y/] fermés qu'à ceux d'un é [/e/] ou d'un œ[/ø/] fermés. En revanche, **du point de vue de l'articulation**, les [/i/, /y/ et /u/] ouverts offrent plus de ressemblance avec les é, œ et ó fermés qu'avec les [/i/, /y/ et /u/] fermés auxquels on les rattache pourtant auditivement.

3. Comparées aux voyelles françaises correspondantes, les voyelles fermées [/i/, /y/, /e/ et /ø/] elles-mêmes **sont en canadien généralement moins fermées**, tandis que l'aperture des voyelles antérieures labialisées [/y/] et œ[/ø/] est au contraire plus petite à l'endroit du rétrécissement maximal du canal buccal, ce qui est **étroitement lié à une labialisation sensiblement plus faible de ces deux voyelles**. Toutefois, quel que soit le degré d'élévation de la langue, les différences les plus notables entre ces six voyelles canadiennes et leurs correspondants français consistent en un léger agrandissement de l'angle des maxillaires accompagné d'un abaissement sensible du dos antérieur de la langue d'une part et, d'autre part, en un recul de la langue qui est particulièrement frappant. **Ainsi, pour toutes ces voyelles, le lieu d'articulation**, à savoir l'endroit du rétrécissement caractéristique de la cavité buccale, **se trouve déplacé plus en arrière qu'en français et le volume du résonateur antérieur a de ce fait des dimensions plus grandes**. [...]

1.1.5 La désonorisation des voyelles fermées /i/, /y/ et /u/ en français québécois

Ce trait de prononciation québécois n'a été signalé par aucun des pédagogues qui nous ont précédé. C'est que l'oreille québécoise, étant habituée à cette prononciation, n'y prête guère attention. De façon assez surprenante, il en a été de même pour l'oreille française de D'Anglars et de Landreau. Pourtant, le poids sonore des mots se trouve sensiblement modifié par cette particularité de prononciation. L'écoute d'enregistrements sur bande magnétique en facilite grandement la perception. Nous avons donc pu faire l'étude détaillée du phénomène en 1957 (J.-D. Gendron, 1966: 45-55). Avant nous, l'abbé René Charbonneau (1955: 98) et W. N. Locke (1949: 145-146) avaient attiré l'attention sur ce trait de prononciation, mais sans en pousser l'étude plus avant.

La désonorisation consiste à prononcer comme chuchotées les voyelles /i/, /y/ et /u/, c'est-à-dire sans le fonctionnement des cordes

vocales, lequel est essentiel dans l'ordinaire des choses à la réalisation des voyelles. Cette désonorisation est susceptible de toucher aussi les semi-voyelles fermées /j/ dans un mot comme *guêpier* [gɛpjɛ] et /ɥ/ dans *épuisé* [ɛpɥizɛ], mais non /w/ dans *poids* [pwa]. Les autres voyelles ne sont aucunement atteintes par la désonorisation.

Voici les conclusions de notre étude auditive et instrumentale du phénomène de la désonorisation (*ibid.* : 47) :

La désonorisation, lorsqu'elle se produit **peut être totale ou seulement partielle**; dans ce dernier cas, on entend une voyelle chuchotée, dont une toute petite portion reste encore sonore, soit au début, soit le plus souvent vers la fin. Ce n'est d'ailleurs qu'en écoutant très attentivement qu'on parvient à saisir cette dernière trace de la sonorité; à l'audition ordinaire, le dévoisement paraît complet. [...]

Les sonagrammes que nous reproduisons [fig. 23 et 24] **illustrent bien le phénomène de désonorisation**. Pour une **voyelle pleinement sonore**, on a un spectre formé de **stries régulières**, dont chacune représente un écartement des cordes vocales. **La voyelle désonorisée** a un **spectre confus** révélant des **bruits apériodiques**, et c'est bien ce type de spectre que donnent nos [/i/, /y/ et /u/] inaccentués dans le voisinage des consonnes sourdes.

Figure 23

Voyelle /u/ sonorisée dans *boude*

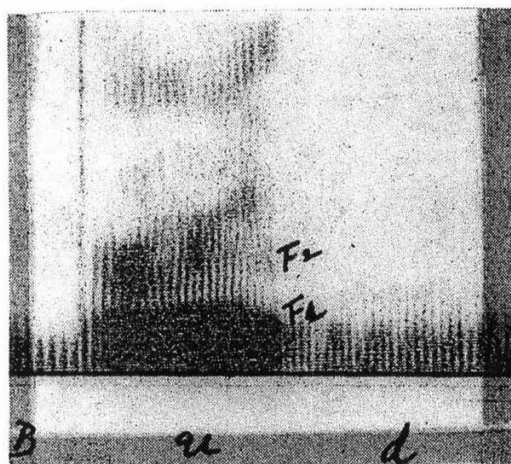
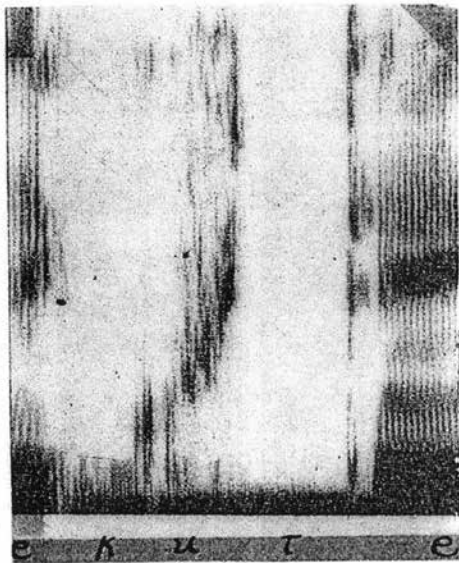


Figure 24Voyelle /u/ désonorisée dans *écouter*

Ci-dessus, dans le /u/ de *boude*, les stries régulières correspondent au fonctionnement normal des cordes vocales; dans le /u/ de *écouter*, au lieu des stries régulières, on a un spectre sonore confus qui illustre le souffle non sonore, c'est-à-dire un bruit. Quel est alors l'effet de cette désonorisation sur la plénitude du mot? (*ibid.*: 48) :

Une voyelle désonorisée même complètement et, par conséquent, éteinte quant à la voix qui en est la substance même, **continue pourtant** à conserver sa valeur dans le mot et **à remplir pleinement sa fonction syllabique** par le fait qu'**elle conserve toute sa durée** et qu'elle sépare ainsi nettement les deux consonnes qui l'entourent. De même, elle conserve son spectre acoustique, bien que celui-ci soit vidé de l'élément voisé; en un mot, **elle est encore complètement articulée par tous les organes phonateurs, excepté par le larynx**. Ainsi, si l'on compare son spectre avec les spectres acoustiques normaux, que nous avons donnés dans le chapitre précédent, on peut constater que les voyelles [/i/, /y/ et /u/] dévoisées conservent leur second et même leur troisième formant¹²; il est vrai que l'un et l'autre se dessinent plus ou

12. Chacune des fréquences de résonance du conduit vocal qui caractérisent une voyelle (*Petit Larousse illustré*, 1993: 451). (Illustration dans J.-D. Gendron, 1966: 175.)

moins nettement, mais **ils subsistent et prouvent de ce fait que la langue continue de prendre la position requise pour donner forme et volume aux caisses de résonance**. C'est net pour le [y/] de *député*, le [i/] de *dépité* et le [u/] de *d'écouter*; pour le [i/] de *piquer*, le deuxième formant n'apparaît que faiblement esquissé.

Les deux qualités fondamentales, **durée et spectre acoustique**, que conservent les voyelles désonorisées, expliquent pourquoi les sujets canadiens sont si peu frappés par le phénomène : ils croient prononcer et entendre une voyelle normale. **Au stade actuel, les voyelles dévoisées ne sont donc mortes ni dans la réalité acoustique, ni dans la conscience linguistique des sujets parlants, pas plus que dans celle des auditeurs**, mais elles sont à coup sûr **au début d'un chemin qui conduit à leur disparition**.

Le mot en français québécois conserve donc son entité, mais celle-ci serait menacée à la longue, si le phénomène devait s'amplifier. Il n'y a qu'à écouter la prononciation de mots savants comme *institution* ou *constitution* pour se rendre compte que ces mots, en prononciation rapide, se réduisent presque à *in...ss...ion* ou à *con...ss...ion*. Le mot tend fortement à perdre ses deux syllabes intérieures *ti-tu*, réduites à un sifflement. **L'intégrité du mot est nettement menacée**.

Les conditions phonétiques de la désonorisation sont assez complexes. Nous donnons les résultats auxquels nous sommes arrivé en 1957 (*ibid.*: 50-51) :

Ces résultats permettent de constater :

1° que la désonorisation est surtout **fréquente dans la syllabe interne**, tandis qu'elle apparaît **beaucoup moins souvent dans la syllabe initiale**; dans nos exemples, elle a atteint près de la moitié des réalisations dans le premier cas, mais un peu moins du cinquième dans le second;

2° que, dans la **syllabe interne**, comme dans la **syllabe initiale**¹³, **c'est la voyelle [i/] qui manifeste la plus grande constance à se désonoriser**; la voyelle [y/] suit de très près; quant à la voyelle [u/], sa désonorisation a la fréquence la plus basse, excepté dans la syllabe initiale libre entre deux occlusives sourdes;

13. Syllabe interne: /i/ dans *dépité*; syllabe initiale: /i/ dans *piquer*. Dans ces deux mots, la voyelle /i/ se trouve placée entre deux occlusives sourdes: /p/ et /t/ pour le /i/ de *dépité*, /p/ et /k/ pour le /i/ de *piquer*, etc.

3° que, dans la **syllabe interne**, comme dans la **syllabe initiale**, **l'entourage de deux occlusives sourdes favorise le plus la désonorisation**; vient ensuite l'entourage consonantique constitué par une occlusive et une constrictive sourdes; entre une occlusive ou constrictive sonore et une occlusive ou constrictive sourde, la voyelle se désonorise le moins souvent;

Il faut d'ailleurs considérer la désonorisation d'une voyelle précédée d'une consonne sonore dans des mots tels que *édifier, édification, habitation, usité, musicalité*, etc., **comme un fait assez surprenant**, d'autant plus que la consonne sonore elle-même s'assourdit généralement en partie et parfois totalement; nous avons déjà dit que, **dans le mot *édification*, trois sujets**, poussant le dévoisement encore plus loin, **avaient assourdi les deux *i* et même partiellement le *d***. Comme ce ne sont pas des mots couramment employés, les sujets parlants produisent sans doute trop d'effort pour les prononcer, et ce surplus d'effort peut avoir pour conséquence un arrêt prolongé du mouvement phonatoire. [...]

Il ne semble pas que la longueur du mot influe sur la désonorisation. Dans la syllabe interne comme dans la syllabe initiale, les cas de désonorisation ont approximativement la même fréquence, quelle que soit la longueur du mot.

D'autre part, **l'habitude qu'on a de prononcer un mot**, parce qu'il est d'emploi courant, **n'a pas élevé non plus de façon marquée la fréquence du dévoisement**. Il suffit de comparer les mots *décapitation* et *encapuchonné*, dont le second est plus courant en canadien que le premier; *occupation* et *dépitation*, dont le second est forgé pour les besoins de la cause; *député* et *dépité*, le second étant certainement moins courant que le premier.

Il semble donc que la désonorisation des voyelles dépende, non pas de la longueur des mots ou de la fréquence de leur emploi, **mais uniquement de la place de la syllabe dans le mot et de l'entourage consonantique**.

Il faut prendre note cependant que nos sujets québécois se trouvaient tacitement avertis que l'exercice portait sur leur prononciation et, qu'en conséquence, ils ont apporté à celle-ci une attention nettement plus soutenue qu'on ne le fait dans la parole courante, spontanée, où alors la désonorisation peut être beaucoup plus prononcée.

Voici ce qu'on pouvait alors dire de la fréquence du dévoisement des voyelles /i/, /y/ et /u/ chez nos sujets québécois (*ibid.*: 51-52):

3° **Fréquence de la désonorisation des voyelles [/i/, /y/ et /u/]** selon les sujets.

Les chiffres cités précédemment indiquent le nombre des désonorisations par rapport au nombre total des mots prononcés laissant dans l'ombre les habitudes personnelles des sujets; or, ceux-ci ne désonorisent pas tous les voyelles en question au même degré.

Un seul de nos sujets dévoise régulièrement les voyelles extrêmes dans toutes les positions; **six sujets ont dévoisé dans une moitié des cas, trois dans un quart**; dans la prononciation des autres sujets, le dévoisement s'est produit dans deux ou trois cas seulement.

La fréquence des désonorisations chez les divers sujets est en rapport direct avec la rapidité du débit, au point qu'un de nos sujets, de prononciation pourtant excellente, mais qui a lu les mots très rapidement, a dévoisé les voyelles beaucoup plus que ceux dont la lecture a été faite avec un débit plus lent.

Est-ce à dire que le phénomène est uniquement commandé par la rapidité du débit? Certes pas. Toutes les voyelles sont bien sonorisées chez le sujet parisien dont le débit est relativement rapide, et, à la radio, dans la parole des speakers, si rapide qu'elle soit parfois, on ne remarque jamais un pareil assourdissement. **Que le débit soit en cause, il n'en faut pas douter, mais il ne nous semble pas jouer le rôle essentiel; c'est l'imprécision articulatoire, l'exécution incomplète et non simultanée de tous les mouvements requis** pour la production d'un son, qui est à la base des désonorisations.

Comment expliquer ce phénomène de désonorisation dans la prononciation québécoise? (*ibid.*: 54-55):

Tous les aspects de la désonorisation, que notre enquête a relevés, s'expliquent parfaitement **par les différences de durée vocalique**. Selon l'entourage consonantique, **la durée est de moins en moins brève** entre **deux occlusives**, entre **une constrictive et une occlusive** ou inversement, entre **deux constrictives**, et c'est dans le même ordre que la désonorisation devient de moins en moins générale. Selon la position de la syllabe dans le mot, **la voyelle s'abrège progressivement en passant de la syllabe accentuée à la syllabe initiale** et **aux syllabes antéprétonique et prétonique internes**, or la désonorisation est **inconnue sous l'accent, peu fréquente à l'initiale, à peu près générale à l'intérieur du mot devant l'accent**. Parmi les voyelles susceptibles de se désonoriser, le [i/] est, toute chose égale d'ailleurs, la voyelle la plus brève de toutes, le [y/] dont l'aperture est supérieure à celle de [i/] et qui, de plus, est articulé simultanément par deux organes, langue et lèvres, demande un peu plus de temps pour son émission, et le [u/] pour lequel l'activité labiale est encore plus prononcée et la langue s'élève légèrement moins haut, est le moins bref des trois; **aussi la fréquence de la désonorisation diminue-t-elle**

de [i/], voyelle régulièrement désonorisée, à [y/] et à [u/]. Enfin, dans un débit rapide, toutes les articulations s'abrègent, et la désonorisation devient de ce fait plus fréquente que dans un débit lent, par exemple dans la lecture, où toutes les articulations gagnent en durée et les [i/, /y/, /u/] peuvent par conséquent redevenir sonores, ainsi que cela s'est produit lors de l'enregistrement de plusieurs de nos sujets.

Et, faisant état des remarques de Georges Straka sur l'audition, pour lui surprenante, du phonème, et des discussions subséquentes avec lui, nous pouvions ajouter :

Dans la langue courante, **la désonorisation** est un fait frappant qui **surprend l'oreille française** non prévenue. Celle-ci, contrairement à l'oreille canadienne, n'entend pas la voyelle assourdie et, ne la réalisant pas, **enregistre, avec un certain étonnement, un court silence** au milieu des mots, silence qui, parfois, gêne la compréhension et **qui, d'autre part, interrompt curieusement à la fois le rythme de la phrase et sa ligne mélodique**. C'est un fait que **la désonorisation des voyelles menace dans leur intégrité les mots qui en sont atteints**. Certes, pour les Canadiens eux-mêmes, cette menace ne fait que poindre. Mais il suffirait qu'une génération ultérieure cessât de réaliser à l'audition le faible résultat acoustique du mouvement organique qui sépare les deux consonnes voisines, et ce mouvement sera rapidement négligé, la voyelle s'évanouira à l'instar des vieilles syncopes romanes et galloromanes et le mot sera réduit d'une syllabe.

1.1.6 Les consonnes

L'articulation des consonnes en français québécois diffère fortement de l'articulation des consonnes françaises sur le plan de la tension des organes phonateurs, sujet sur lequel nous reviendrons dans le chapitre portant sur l'articulation. **Ici, nous traiterons de la qualité sonore** des consonnes. Celle-ci **est modifiée de façon très sensible par la palatalisation** des consonnes occlusives antérieures /t/, /d/, /n/ et postérieures /k/ et /g/, **et par l'assibilation** des consonnes /t/ et /d/.

La palatalisation de ces consonnes peut être, soit faible, soit forte.

1.1.6.1 La palatalisation faible

Ce trait de prononciation a fait l'objet de remarques dès l'époque de Maguire et de Demers, soit en 1841-1842.

Au mot «cœur», Maguire écrit (1841 : 145) :

CŒUR, CHŒUR se prononcent *keur*. Gardez-vous de dire avec le peuple, *qu-eur*.

De même au mot *gueulard* (*ibid.* : 155) :

GUELLARD prononcez *gheu-lar* et non pas, *gu-el-lar*. Cette dernière prononciation est vicieuse, et elle doit être évitée également dans les mots suivants :

Gueule, prononcez		gheule.
Gueulée,	–	gheu-lé.
Gueuler,	–	gheu-lé.
Gueules,	–	gheule.

Plus loin au mot *queue* (*ibid.* : 165) :

QUEUE. Prononcez, *keu* et non pas *qu-eu* : – *la queue de votre robe*; – *Pacha à trois queues*: dites, *la KEU de votre robe*: – *Pacha à trois KEU*.

Maguire ne sait trop comment traduire graphiquement la palatalisation. Il utilise d'abord la graphie *gh* dans *gheu-lard* pour suggérer la non palatalisation du *g*, qu'il oppose à la graphie *gu* (*gu-el-lar*) pour marquer la palatalisation. Plus loin il se contente de la graphie *gh* (*gheule*), puis, au mot *queue*, il revient à la graphie *qu-eu* pour signaler la palatalisation, qu'il oppose à la non palatalisation par la graphie *KEU*. Quoi qu'il en soit, la remarque est suffisamment claire pour retenir l'attention de son opposant Demers.

Et celui-ci (1842) reprendra vivement Maguire sur cette question de la palatalisation du *k* et du *g*. Et il traite la question en profondeur, avec beaucoup d'érudition et d'aplomb (1842, cité dans N.-E. Dionne, 1912 : 120-123) :

« *Cœur, chœur* se prononcent *keur*. Gardez-vous de dire avec le peuple, *quieur*. »

Je me flatte que les observations suivantes démontreront suffisamment que l'on doit prononcer *keur*, *queur* ou *qu-eur* précisément de la même manière ; et par conséquent, que l'assertion de l'auteur, énoncée ci-dessus, renferme une contradiction palpable. [...]

Le *k* alors, soit initial, soit dans le corps du mot, conserve toujours le son qui est propre à *q* ou *qu*; c'est-à-dire que, lorsqu'il représente *qua*, *que*, *quo*, il a le son très dur, comme dans *kalité*, *kerelle*, *kotité*, (*qualité*, *querelle*, *quotité*) ; au lieu qu'il a le son beaucoup moins dur, lorsqu'il représente *qué*, *què*, *quê*, *queu*, *qui*, comme dans *rekérier* (*requérir*), *kelke* (*quelque*), *êkerre* (*équerre*), *marqueur* ou mieux *markieur* (*marqueur*), *kinine* (*quinine*), etc. (Dictionnaire de Landais; Duvivier, tome I, page 56; Lévizac, tome I, page 86, et plusieurs autres grammairiers.)

La prononciation que l'on vient d'indiquer est celle de Paris. Sous ce rapport, c'est précisément celle des personnes instruites en Canada. L'usage contraire, de ne point adoucir le son de *k*, lorsqu'il représente *qué*, *què*, *quê*, *queu*, *qui*; ou ne point adoucir le son de *qu* dans ces mêmes syllabes, est particulier aux habitants du midi de la France. Il y aurait donc plus que de la témérité à vouloir l'introduire dans nos maisons d'éducation.

Il résulte de ce que l'on vient de dire que les mots suivants ainsi que les mots qui les accompagnent respectivement, **doivent se prononcer avec le son adouci ou moins dur** de *c*, de *k* et de *qu*: *accueil* (*akeuil*), – *cercueil* (*cerkeuil*), – *écueil* (*ékeuil*), – *recueil* (*rekeuil*), – *chœur*, *cœur* (*queur*, *keur* ou mieux *kieur*), – *craqueur*, (*crakeur* ou *crakieur*), – *liqueur* (*likeur* ou *likieur*), – et ses semblables; – *queue* (*keu* ou *kieu*) ; – *masqué* (*maské* ou *maskiê*), – *faquin* (*fakin* ou *fakiein*), – et ses semblables; – *Vulcain* (*Vulkin* ou *vulkiein*), etc.

Remarque. – **La dernière des deux prononciations** que l'on a jointes à la plupart des mots qui forment cette suite d'exemples, **est de M. Landais**; elle semble préférable à la première. Toutes deux conservent également au *c*, au *k* et au *qu* le son moins dur qu'ils doivent respectivement avoir dans chacun de ces mots.

Ainsi, selon le Français Napoléon Landais (1834), /k/ et /g/ devant les voyelles antérieures orales /i/, /e/, /ɛ/, /a/, /ø/, /œ/ et la nasale /ɛ̃/ se palatalisent légèrement en faisant entendre comme un petit /i/ à la suite du /k/, soit *kⁱ* (*kⁱeur* pour *coeur*). Il en est de même /g/ : *gⁱ* (*gⁱeulard*), que Demers traitera plus loin (*ibid.*: 127-129). Et Demers conclut (*ibid.*: 129) :

Les principes que l'on a exposés dans cet article sont basés sur la prononciation de Paris, et il est aisé de se convaincre que la manière dont les personnes instruites prononcent en Canada *g* initial, ou dans les corps du mot, devant *a*, *o*, *u*, *e*, *i*, *y*, *l*, *r*, *n*'est, pour ainsi dire, que l'application de ces mêmes principes; **d'où il résulte que, sur ce point, notre prononciation est conforme à celle de Paris.** [...]

Et Demers a raison, car à l'époque il y avait bien palatalisation faible de /k/ et de /g/ devant les voyelles antérieures. Comme le fait voir Georges Straka (1981 : 181), ce n'est qu'au début du XX^e siècle que la palatalisation faible est perçue comme une faute de prononciation :

Pourtant Lesaint réaffirmait en 1890, à la suite de Napoléon Landais [1834] et de Charles Nodier [1836], que les *qu* [k] et *gu* [g] suivis de *é, è, i, eu, in* se prononçaient « un peu comme s'ils étaient suivis d'un *i* formant diptongue avec le son suivant » : *acquérir* [akiérir], *queue* [kieu], *quinze* [kiainze], *gué* [guié], *muguet* [muguiè], *longueur* [longièur], *gain* [guiain], [...] et Rousselot [1899] confirme, toujours dans le peuple de Paris, le mouillement non seulement des *h, g* devant *y* et devant toutes les voyelles antérieures, y compris *à* (par ex. dans *caprice, quatre*, etc.) mais aussi des *t* et *d* devant *i* et *u* (dans *tirer, Turquet, naturel, naturellement*, etc.). **Pour Philippe Martinon** [1913], **ces prononciations [...] sont de graves défauts qu'il faut éviter**. À l'époque contemporaine, conclut Georges Straka, il y a eu réellement régression et on entend à peine ces diverses palatalisations.

De Dangeau (1694) à Martinon (1913) ces palatalisations faibles ont bien eu cours à Paris, aussi bien dans la prononciation de la société cultivée que dans celle du peuple.

La palatalisation faible (*kieur* au lieu de *keur*) ne retiendra guère l'attention des autres pédagogues. **Dumais** (1905 : 67-68) mentionne dans [...] « quelques mauvaises prononciations qui sont assez communes chez-nous » le mot « *kieue* pour *queu* » ; mais il est davantage frappé, à l'instar des autres pédagogues, par la palatalisation forte de /t/, /d/ et de /k/, /g/ dans *mokié* pour *moitié* et *yab* pour *diable, quiens* pour *tiens* et *yeule* pour *gueule*. Les autres pédagogues ne disent mot de la palatalisation faible.

Dans le cas de nos sujets canadiens, leur prononciation, en 1957, faisait entendre une « mouillure » faible (1966 : 116-117) :

Palatalisation faible : *t* et *d* deviennent *t'* et *d'* devant les voyelles antérieures excepté *i* et *u*.

Chez nos sujets, elle se produit **surtout pour la consonne *t***, lorsqu'elle est suivie de *é, è, à, ê, é* et *â* : elle est à peu près régulière devant les voyelles *é* et *ê*, intermittente devant *è, à* et *â* ; devant les *æ*, le *t* ne se palatalise pas. Le fait que la palatalisation a lieu devant les voyelles nasales *ê* et *â* pourrait paraître surprenant au premier abord, mais on se rappelle que, **pour la nasale canadienne *ê*, la langue s'élève plus haut que pour le *è* ouvert** et que, **pour la nasale *â*, sa position correspond à peu près à celle d'un *à* antérieur, palatal**. [...]

D'ailleurs, il faut ajouter que **le bruit de « mouillure » au moment de l'explosion n'est en aucun cas très frappant**, de sorte qu'une oreille peu exercée ne le percevrait pas. [...]

La consonne *d*, suivie des mêmes voyelles, ne fait entendre que rarement, chez nos sujets, une explosion palatale. Elle **est palatalisée à un moindre degré que *t***, ainsi que cela ressort de nos palatogrammes; le contact s'étend moins vers l'arrière, et cela doit suffire à conserver à l'explosion un bruit plus sec et plus dur.

La faiblesse de la palatalisation explique tout probablement pourquoi la grande majorité des pédagogues ont négligé de noter ce trait de prononciation. L'importance que lui accorde Demers tient davantage à une sorte d'acrimonie à l'endroit de son collègue Maguire, qu'à une réalité phonétique qui déparerait la prononciation des Canadiens. D'autant plus que cette prononciation a cours à Paris et qu'il n'y a pas lieu alors d'en faire un plat. Mais sur ce point comme sur les autres, Demers tient à faire une leçon de phonétique à son malheureux collègue.

Il en va autrement de la **palatalisation forte** de /t/, /d/, /k/, /g/ et /n/ qui est un héritage de la prononciation du peuple de Paris¹⁴ et des provinces d'où originent les colons. Cette palatalisation forte dépare nettement la prononciation canadienne, et sera l'objet de remarques appropriées de la part des pédagogues.

1.1.6.2 La palatalisation forte

Curieusement, elle ne retient pas l'attention de Demers. Ni d'ailleurs, de Maguire. Pourtant, elle est fortement stigmatisante, en ce qu'elle fait nettement populaire.

La palatalisation forte déplace le point d'articulation des consonnes apico-alvéo-dentales /t/, /d/, /n/ et des consonnes postérieures, dorso-vélaires, /k/ et /g/ vers le centre de la voûte du palais – le palais dur – d'où l'appellation de **consonnes palatales ou palatalisées**.

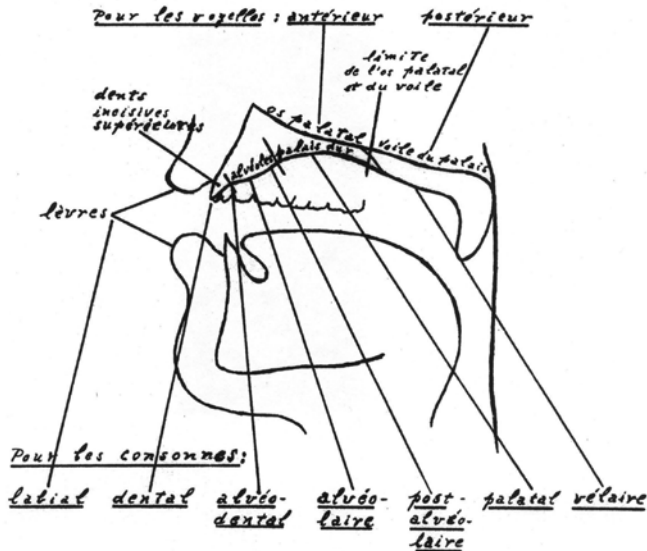
14. Théodore Rosset (1911: 312-317) signale et décrit le phénomène de palatalisation forte dans le français populaire de Paris du XVII^e siècle, et Émile Agnel (1855: 9, 14, 28, 110) dans *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, au milieu du XIX^e siècle.

Soit les illustrations suivantes :

D'abord la planche ci-dessous qui illustre les points ou lieux d'articulation des voyelles et des consonnes :

Figure 25

Points ou lieux d'articulation des voyelles et des consonnes



LIEUX D'ARTICULATION

pour

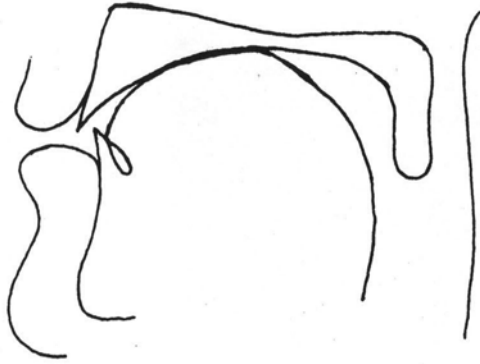
les voyelles et les consonnes

(Adaptée de la planche 32 de l'Album Phonétique de G. STRAKA.

Les consonnes dont le point d'articulation se trouve sous la voûte du palais dur sont dites alvéo-dentales, alvéolaires, post-alvéolaires, palatales (touchant largement le palais dur) et vélares (touchant le voile du palais, c'est-à-dire le palais mou). Pour les deux derniers points d'articulation, on a en français comme consonnes normales, le *n* palatal /*n*/ de *agneau* ou *oignon*, et les /*k*/ et /*g*/ normalement vélares de *cou* et *goût*.

Il y a donc **en français normal une seule consonne palatale**, c'est le /*n*/ de *agneau*, etc. (J.-D. Gendron, 1965 : II-124) :

Figure 26
Consonne [ɲ]



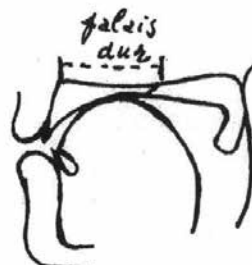
La consonne [ɲ] s'articule en appliquant le dos médian de la langue d'un bord à l'autre du palais antérieur ou palais dur. Pour que la consonne soit fermement articulée, il faut bien arquer le dos de la langue et le presser fortement contre le palais, la pointe prenant appui contre les incisives inférieures. Comme c'est une consonne nasale, le voile du palais s'abaisse pour l'articulation de cette consonne.

D'autres consonnes, telles /k/ et /g/, sous l'action des voyelles antérieures /i/, /e/, /ɛ/, /a/, /ø/, /œ/, /ẽ/, /ã/, /ã̃/ et des semi-voyelles /j/ et /ɥ/ (dans *piéd* et *puîts*) peuvent en arriver à s'articuler sous le palais dur comme le /ɲ/ de *agneau* et se trouvent ainsi pleinement **palatalisées**, se prononçant alors avec une sonorité différente du /k/ et du /g/ dans *cou* et *goût*. Les calques radiographiques suivants illustrent ce glissement de l'articulation, du voile du palais au palais dur (*ibid.* : II-148) :

Figure 27



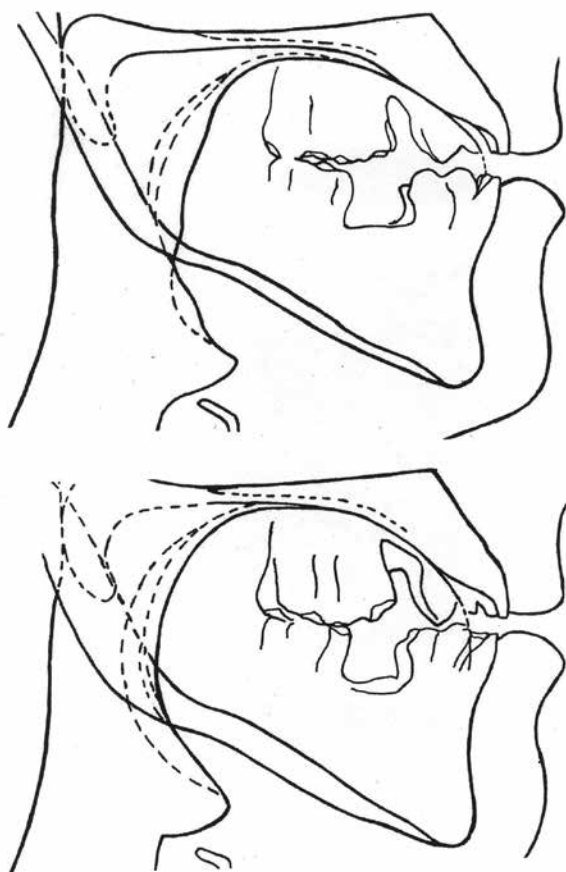
[k - g] normaux



[k - g] palatalisés

Il en est de même pour **les consonnes alvéo-dentales** /t/, /d/, /n/ qui, sous l'action des mêmes voyelles et semi-voyelles **peuvent en venir à s'articuler sous le palais dur**, donc à se palataliser fortement, jusqu'à sonner comme des /k/, /g/ et /n/ palatalisés dans *quiens* pour *tiens*, *guiâble* pour *diable* et *pagner* pour *panier*. Ainsi du /g/ de *baguette* et du /d/ de *Dieu* dans les calques radiographiques suivants (J.-D. Gendron, 1966: 239) :

Figure 28



En haut: *g* canadien palatal dans *baguette* [*g* > ʃ] (prononciation moyenne).

En bas: *ɟ* canadien palatal dans bon *Dieu* [*d* < ʃ] (prononciation forte).

Prononcé avec la même force articuloire, le /g/ de *baguette* toucherait la même portion de la voûte du palais – le palais dur – que le /d/ de *Dieu*. Le *d* alvéo-dental et le /g/ vélaire **se rejoignent alors en une articulation identique, sous le palais dur**. C'est la **palatalisation forte**. **De même le /n/ + /j/ de *panier rejoint l'articulation* de /ɲ/ de *agneau* dans la palatalisation forte.** (Se reporter à la figure 26.)

La palatalisation forte retiendra d'abord l'attention de **Rivard**. Il fera mention de *kanaien* pour *canadien* (1928, 2^e éd.: 123), de *gieu* pour *Dieu* (*ibid.*: 124), de *pikié* pour *pitié* (*ibid.*: 145), de *grigné* pour *grenier* (*ibid.*: 135).

Dumais (1905: 67-68) citera en vrac [...] « quelques mauvaises prononciations qui sont assez communes chez-nous », prononciations dont la majorité sont des palatalisations fortes de /k/, /g/, /d/ et /t/ :

« Ayusse » pour « Auguste », « kïeue » pour « queue », « yèpe » pour « guêpe », « yette » pour « guette », « yide » pour « guide », « yeule » pour « gueule », « yanif » pour « kanif », « yitare » pour « guitare », « yerre » pour « guerre », « conjuyer » pour « conjuguer », « yáb » pour « diable », « mokié » pour « moitié » [...].

La palatalisation notée par **Dumais** s'est relâchée au point que les occlusives /g/ et /d/ deviennent des constrictives palatales, c'est-à-dire des *y* /j/ dans *Ayusse* pour *Auguste* et *yáb* pour *diable*, etc.

Ces consonnes fortement palatalisées, encore courantes en 1927, sont alors signalées par **Landreau** (1927: 147-149) :

145. – NOS FAUTES SUR LA DENTALE DOUCE D –

Les fautes les plus fréquentes qui se commettent sur cette consonne sont :

Le D articulé comme G :

Lorsque le D est suivi d'un I [/i/], cette faute est fréquente :

Chauguière ou chauguère	pour	chaudière
guiable	[pour]	diable
guiamant	[pour]	diamant
guiarrhée	pour	diarrhée
guieu	[pour]	Dieu
harguesse	[pour]	hardiesse
inguienne	[pour]	indienne
méguiocre	[pour]	médiocre

146. – NOS FAUTES SUR LA DENTALE FORTE T –

Les fautes sur cette consonance sont beaucoup plus nombreuses que pour la dentale douce D.

Le T est articulé comme K :

Cette curieuse faute, analogue à celle commise sur la dentale douce, est très fréquente et très répandue. Signalons quelques mots :

béniquier	pour	bénitier
bronchique	[pour]	bronchite
chanquier	[pour]	chantier
charpenquer	[pour]	charpentier
charrequer	[pour]	charretier
chréquien	[pour]	chrétien
cémiquière	[pour]	cimetière
de buc en blanc	[pour]	de but en blanc
intrequien	[pour]	entretien
équiôlé	[pour]	étiolé
ferblanquier	[pour]	ferblantier
gangancua	[pour]	gangantua
gracuit	[pour]	gratuit
mainquien	[pour]	maintien
méquier	pour	métier
maquière	[pour]	matière
moiquié	[pour]	moitié
pétaque	[pour]	patate
plaque bande	[pour]	plate-bande
quanquième	[pour]	quantième
quarquer	[pour]	quartier
quien	[pour]	tien
quiens	[pour]	tiens (v. tenir)
tabaquière	[pour]	tabatière
tanque et plus	[pour]	tant et plus
tarabusquer	[pour]	tarabuster
ton quien	[pour]	le tien

Landreau présente ces prononciations comme des fautes de substitution de consonnes – /g/ substitué à /d/, et /k/ substitué à /t/ – et

non comme résultant de la palatalisation de ces consonnes. Il semble ignorer le phénomène de la palatalisation.

Hudon (1931 : 47) demande dans une note de : « [n]e pas prononcer *magnère, opignon* ». Et dans une autre note (*ibid.* : 48), il signale brièvement la palatalisation forte de la consonne /n/ devant yod /j/ :

Dans certaines parties de la campagne au Canada, quelques-uns prononcent *gnais, ugnon, pagné* pour *niais, union, panier*. [...]

Hudon, en 1931, attribue ces prononciations aux campagnards. Il semble qu'il ait raison : les gens instruits s'attachaient à les éviter, au moins en langage surveillé. Au résultat de notre étude conduite en 1957, nous écrivions (J.-D. Gendron, 1966 : 117) :

2. *Palatalisation forte*: t et d deviennent t̃ et d̃ devant y et w̃

Il s'agit d'une prononciation populaire [voir le *Glossaire du français parlé au Canada*] **qu'aucun de nos sujets canadiens n'a fait entendre à l'enregistrement** ; elle est **jugée vulgaire**. Cependant, trois d'entre eux l'emploient de temps à autre dans le langage négligé, et il nous a paru intéressant de la décrire. [Ce que nous avons fait ci-dessus, figure 26.]

1.1.6.3 L'assibilation de /t/ et /d/ devant /i/, /y/, /j/, /ɥ/

L'assibilation des consonnes apico-alvéo-dentales /t/ et /d/, se produit devant les voyelles fermées et antérieures /i/ et /y/ et devant les semi-consonnes /j/ et /ɥ/ dans *petit, dire, tu, du, tien, tuer, diable, conduire*.

« Ces /t/ et /d/ qu'on pourrait appeler "sifflants" sont – écrivions-nous en 1957 (J.-D. Gendron, 1966 : 120) [...] "**très caractéristiques de la prononciation des Canadiens**, non seulement dans les milieux populaires, **mais aussi dans les milieux instruits**¹⁵. » »

Les calques radiographiques suivants donnent une idée de l'articulation qui produit ce sifflement du /t/ et du /d/ : la pointe de la langue s'abaisse vers les incisives inférieures au lieu de s'accoler fortement à la jonction de la région alvéolaire et de la racine des incisives supérieures (J.-D. Gendron, 1966 : 234 et 237) : figure du haut, le /t/

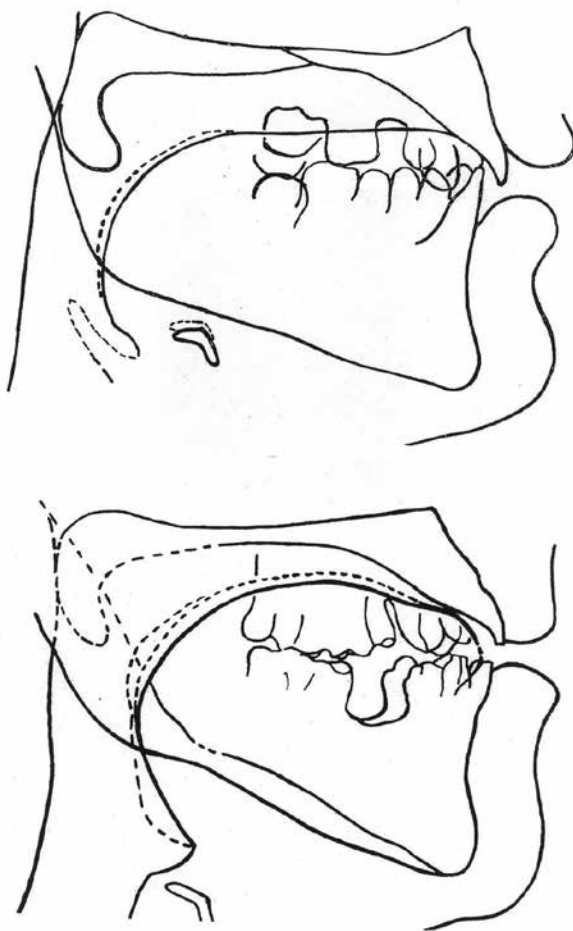
15. Notée par de nombreux observateurs – voir le *Glossaire du parler français au Canada*, (1930), W. N. Locke, 1949 : 91-98 – l'assibilation de /t/ et /d/ a été étudiée à l'aide de la palatographie et de la kymographie par l'abbé René Charbonneau (1955).

normal; figure du bas le /t/ dans *maintien* (on voit dans le premier schéma la pointe de la langue bien accolée à la jonction des incisives supérieures et de la région alvéolaire, tandis que dans le calque inférieur, **la pointe de la langue s'abaisse vers les incisives inférieures, dans la position du /s/**, d'où le « sifflement »).

Figure 29

Figure du haut: consonne *t* normale

Figure du bas: consonne *t* assibilée



Rivard est le premier pédagogue à signaler cette particularité de la prononciation canadienne (1928, 2^e éd. : 124) :

Epenthèse d'un Z après le D, suivi de I [/i/] ou de U [/y/],
comme dans :

dire (di re)	dzire
du (du)	dzu

Aussi (*ibid.* : 146)

Articulation du *t*, devant *i* ou *u*, avec le son TS, comme dans :

tu (tu)	tsu
partir (par tir)	par tsir

Dumais signalera le phénomène avec un commentaire plus significatif (1905 : 60) :

Cependant, le défaut le plus remarquable, **c'est la prononciation sifflante, à peu près générale, de ces deux consonnes**. Ce sifflement désagréable s'entend surtout lorsque « **t** » et « **d** » précèdent les voyelles « **i** » et « **u** », comme si ces consonnes (*t* et *d*) étaient suivies de « **s** » ou « **z** » : Exemples : *tsu* pour *tu*, *Dzieu* pour *Dieu*, *dzimanche* pour *dimanche*, *tsumeur* pour *tumeur*, etc.

Pour Dumais, cette prononciation est un défaut « remarquable », en ce qu'elle engendre un « sifflement désagréable ». Avis donc à ses élèves de corriger ce défaut de prononciation.

Landreau (1927) ne signale pas cette particularité de la prononciation québécoise, alors que **Hudon** met en garde ses lecteurs dans une brève note infrapaginale (1931 : 57) :

Prendre garde de faire entendre un sifflement dans les articulations *di*, *du*, mais conserver une prononciation identique à *da*, *de*, *do* : il ne faut pas serrer les dents, mais toucher les dents d'en haut du bout de la langue : *da*, *de*, *di*, *do*, *du*. De même dans *ta*, *te*, *ti*, *to*, *tu*.

Quant à nous, nous avons ci-dessus décrit en détail **cette articulation sifflante, à laquelle aucun de nos dix-sept sujets n'échappaient** (J.-D. Gendron, 1966 : 120-121). Elle était à l'époque (1957) bien implantée dans la prononciation de chacun d'eux. Car, insidieuse, le locuteur, même averti, peine à s'en défaire.

Conclusion

Entre 1841 et 1965, des pédagogues, sensibles aux différences de prononciation entre Paris et Québec ont noté et signalé à l'élite canadienne des réalisations vocaliques et consonantiques qu'il y avait lieu de corriger. D'abord le /ɑ/ postérieur, que signalent tous les pédagogues, dont la prononciation est si grave qu'elle « dénature » (Demers) la prononciation canadienne, car il est [...] « si fermé qu'il serait très choquant chez une personne cultivée habitant la France » (H.-O. Pernot). Sensibles à cette différence, l'élite canadienne s'est ajustée et avait adopté, en 1957, une prononciation allégée, tout à fait acceptable pour une oreille française. Mais le cheminement vers cet ajustement avait été beaucoup plus long que ne le prévoyait Demers en 1842.

S'agissant des voyelles nasales /ã/, /ẽ/, /õ/, /œ/, il en a été autrement, car la correction en est beaucoup plus difficile. Lagacé (1875), Rivard (1901) et Hudon (1931) en signalent brièvement la réalisation défectueuse, trop « nasillarde ». Dumais (1905) fait à leur propos des remarques plus élaborées. Mais, c'est Landreau (1927) qui tient le discours le plus juste, le plus approprié touchant ces voyelles, dont « [l]a mauvaise prononciation [...] est [pour lui] peut-être la faute la plus généralement répandue au Canada » [...] et la plus « difficile [à] corriger », exigeant pour ce faire « [d]e nombreux exercices, en présence du professeur » [...]. **Sensibilisés à ces différences de timbre, nos sujets québécois, en 1957, tendaient [...] « à se rapprocher de la norme orthophonique française [...] Mais [ils] n'y [réussissaient] pas toujours et entièrement**, ni pour toutes les voyelles nasales au même degré; [le] *ẽ* [semblait] être, de toutes [les] voyelles nasales, le moins modifié dans le sens de la correction orthophonique ». C'est que le « déroulement articulatoire très complexe » (R. Charbonneau) fait des voyelles nasales québécoises des phonèmes instables, à la réalisation déficiente, en regard des voyelles nasales françaises.

Vient ensuite la voyelle /ɛ/. Là aussi, touchant cette voyelle, les pédagogues présentent un front commun : **cette voyelle fait entendre**, dans certaines conditions phonétiques, **un timbre trop ouvert**, qui peut aller jusqu'à la diphtongaison, comme le font remarquer Rivard (1901) et Dumais (1905), lequel présente les remarques les plus élaborées sur l'articulation de cette voyelle. Cette trop grande ouverture, tout comme la diphtongaison de cette voyelle, **donnent à la prononciation québécoise une allure lourde et vulgaire** (Hudon). En 1957,

nous pouvions noter qu'il y avait bien, chez nos sujets québécois, dans certaines conditions phonétiques, un / ϵ / très ouvert – nettement plus ouvert que le / ϵ / parisien long dans *affaire* – qui, cependant n'allait pas jusqu'à la diphtongaison, « mais [qui restait] assez ouvert et long pour qu'une oreille parisienne attentive puisse le remarquer » [...], tout en étant acceptable à cette oreille parisienne.

Quand au / ϵ / ouvert en finale absolue (*balai/bala*), ouverture signalée par tous les pédagogues, et courante dans la prononciation populaire québécoise, il sonnait, en 1957, chez tous nos sujets québécois, comme un / ϵ / normal, ceci à la lecture des séries de mots, car l'ouverture du / ϵ / en /a/ resurgissait chez six de nos sujets québécois dans la langue familière. Il y avait conscience d'un défaut de prononciation par rapport à la norme de Paris, mais non élimination complète de cette ouverture du / ϵ / dans le style familier de la langue quotidienne. **Par contre, la prononciation de /a/ pour / ϵ / dans *varte pour verte*, avait complètement disparu** [...] étant « aujourd'hui complètement rejetée, comme vulgaire, par la bonne société [québécoise] ».

Touchant l'ouverture des voyelles /i/, /y/ et /u/, Georges Landreau est le premier à attirer l'attention avec netteté et exactitude sur ce trait de la prononciation québécoise, alors que Dumais, pour sa part, s'emmêle dans les notions développées par Rousselot, de voyelle « moyenne » et de voyelle « fermée ». Sur ce trait de la prononciation québécoise, la prise de conscience a été tardive. Aussi pouvions-nous constater, **en 1957, que l'ouverture de ces voyelles, sensible à une oreille parisienne, était le fait, à des degrés divers, de la majorité de nos sujets québécois**, qui avaient peu conscience de ce trait de leur prononciation, héritage de l'articulation relâchée, « molle » (Alexis François, 1932: 996) du bel usage, forme élitiste de la langue commune de Paris au XVII^e siècle, laquelle langue commune est à la base de la prononciation québécoise traditionnelle.

La désonorisation des mêmes voyelles /i/, /y/ et /u/ et des semi-consonnes /j/ et /ɥ/ avait fait l'objet de remarques de la part de deux phonéticiens, W. N. Locke (1949) et R. Charbonneau (1955), mais aucunement de la part des pédagogues. Pourtant, la désonorisation attaque l'intégrité du mot en menaçant de soustraire, à terme, une ou deux syllabes, selon la longueur du mot. Nous avons été en mesure d'étudier le phénomène en détail en 1957. **Générale chez nos sujets québécois, la désonorisation se présentait comme un phénomène très sensible à une oreille parisienne.**

S'agissant des consonnes, c'est la palatalisation des consonnes /t/, /d/, /n/, /k/ et /g/ **qui a retenu l'attention des pédagogues. La palatalisation faible d'abord**, qui a fait l'objet de remarques chez Maguire et Demers, en 1841 et 1842, mais qui n'a pas retenu l'attention des autres pédagogues, car la mouillure est faible et peu sensible à l'oreille, comme nous avons pu le constater, chez nos sujets québécois, en 1957. **Par contre, la palatalisation forte** de /t/, /d/, /n/, /k/ et /g/, très stigmatisante comme mode de prononciation de ces consonnes, **a retenu l'attention de tous les pédagogues, à partir de Rivard en 1901.** De même pour l'assibilation de /t/ et /d/ devant /i/, /y/, /j/ et /ɥ/. **Chez nos sujets québécois, en 1957, la palatalisation forte avait disparu**, perçue comme trop populaire, alors que **l'assibilation se présentait chez eux comme un phénomène généralisé.**

C'est là le tableau tracé par les pédagogues québécois sur les différences, relatives à **la qualité sonore** des voyelles et des consonnes, entre Québec et Paris, entre 1841 et 1965.

2. PHONÉTIQUE DIFFÉRENTIELLE D'ORDRE FORMEL

À la phonétique différentielle d'ordre qualitatif portant sur les différences de sonorité des sons de la langue, **Rivard (1901)** va s'attacher tout autant, sinon plus, à signaler à ses élèves et à ses locuteurs **les différences d'ordre formel** entre la langue de Paris et celle de Québec. En cette matière, **il sera suivi par Landreau (1927)**, mais non pas par les autres pédagogues.

C'est que Rivard, homme de grande culture linguistique et dialectologique, est conscient des nombreuses divergences de forme entre le vocabulaire usité couramment au Québec et à Paris, dans la classe instruite. Il sait qu'à partir de la fin du XVII^e siècle, avec les dictionnaires de Richelet (1680), ceux de l'Académie française (1694-1718-1740-1762-1798-1835-1878), celui d'Émile Littré (1863-1872) et celui de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (1890-1900), s'est développé un très fort courant pour fixer la forme phonique et graphique des mots de la langue, courant dont on retrace le cheminement chez les grammairiens (voir Thurot, 1881-1884, tout au long de l'ouvrage), et dont rendra compte Théodore Rosset dans son indispensable ouvrage de 1911. Les grammairiens et les Académiciens se sont imposé de donner aux mots de la langue une seule forme, qui soit en quelque sorte la forme officielle, les autres formes devenant alors, soit périmées

par vieillissement, soit provinciales ou dialectales, ou encore populaires ou paysannes. Des formes dorénavant déchuées de leur statut ancien.

Rivard, qui lancera en 1902, avec son collègue Stanislas Lortie, les études québécoises de dialectologie, **se trouve alors tout désigné** pour introduire dans la langue des gens instruits les formes retenues par les grammairiens et les Académiciens. Bref **pour « moderniser » le vocabulaire de la classe instruite québécoise**.

Du point de vue adopté par Rivard, il résulte un exercice de rectification qui porte, cette fois-ci, tout autant sur la « forme » des mots que sur la qualité des sons. Rivard en est tout à fait conscient et l'écrit en toutes lettres (1928, 2^e éd. : 77) :

Nous répétons qu'on trouvera, sous cette rubrique, [Fautes canadiennes] plus d'une forme, **qui ne relèvent pas seulement de la phonétique**, mais que nous avons cru devoir mentionner, **pour aider à la correction du langage**.

L'objectif de cette rubrique « Nos Fautes » est donc double : corriger la forme des mots tout autant que la qualité des sons.

Rivard, méthodique, classe alors les fautes canadiennes selon un strict schéma (*ibid.* : 77) :

1. par **addition** d'un son :
 - 1) au début d'un mot (prosthèse) ;
 - 2) au milieu d'un mot (épenhèse) ;
 - 3) à la fin d'un mot (paragoge).
2. par **retranchement** d'un son :
 - 1) au commencement d'un mot (aphérèse) ;
 - 2) au milieu d'un mot (syncope) ;
 - 3) à la fin d'un mot (apocope).
3. par **transposition** de sons voisins (métathèse).
4. par **substitution** d'un son à un autre.

Landreau (1927), nous l'avons dit, emboîtera le pas à Rivard, mais en présentant ces fautes comme des fautes de prononciation et non – ce qu'elles sont le plus souvent – d'abord des fautes de « forme », la prononciation des sons étant par ailleurs correcte. Ainsi, dans « aviss » au lieu de « vis » (tige métallique), selon la norme, le *a* initial est de trop, mais il est prononcé correctement comme un /a/ antérieur. Il

ne s'agit donc pas de corriger la qualité sonore du *a*, mais bien de le supprimer, pour retrouver la forme normale: *vis*.

Il y a chez Rivard et chez Landreau – et il faut insister sur le fait – un grand effort pour « moderniser » le vocabulaire traditionnel du français québécois, c'est-à-dire **pour introduire dans l'usage linguistique de la classe instruite québécoise**¹⁶ **les formes officielles du vocabulaire**, seules reçues et acceptées au XIX^e et au XX^e siècles dans le langage des élites francophones d'Europe.

Avec le temps, la langue courante, quotidienne, de tous les Québécois en sera profondément modifiée. Par cette action, Rivard et Landreau sont des précurseurs, qui, par la suite, trouveront appui dans l'action de la radio et de la télévision, et dans l'élévation générale du niveau d'instruction induit par le développement des collèges classiques (voir sur ce point Claude Galarneau, 1978) et davantage encore par la généralisation de l'instruction depuis la Révolution tranquille (1960).

Il y a donc lieu de faire état, sans réserve, de l'action de ces deux précurseurs **pour tracer un portrait instructif de l'ancienne langue des Québécois**, en faisant voir les modifications de sons et de formes qui ont conduit à la langue actuelle.

2.1 Modification de la forme du mot par addition d'un son

2.1.1 Addition au début d'un mot (prosthèse)

adon	pour	don	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 77) ¹⁷
aconnaître	pour	connaître	(<i>ibid.</i> : 77)
ammunitions	pour	munitions	(<i>ibid.</i> : 77)
avis	pour	vis	(<i>ibid.</i> : 77)
escandale	pour	scandale	(<i>ibid.</i> : 80)
esquelette	pour	squelette	(<i>ibid.</i> : 80)
estation	pour	station	(<i>ibid.</i> : 80)
estature	pour	statue	(<i>ibid.</i> : 80)

16. Il faut comprendre la classe **qui s'instruit**, c'est-à-dire les élèves des collèges classiques et des écoles normales, dont le bagage lexical traditionnel sera modifié – enrichi et stabilisé dans ses formes – par la fréquentation des œuvres littéraires et par les exercices écrits et oraux portant sur la langue française.

17. Pour Rivard, les formes citées proviennent toutes de son ouvrage intitulé *Manuel de la parole*, 1901; 1928, 2^e édition.

écopeau	pour	copeau	(<i>ibid.</i> : 81)
écosse	pour	cosse	(<i>ibid.</i> : 81)
éridelle	pour	ridelle	(<i>ibid.</i> : 81)
ici	pour	ci	(<i>ibid.</i> : 93)
ioù	pour	où	(<i>ibid.</i> : 93)

2.1.2 Addition d'un son au milieu d'un mot (épenthèse)

barouette	pour	brouette	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 78)
février	pour	février	(<i>ibid.</i> : 90)
beluet	pour	bluet	(<i>ibid.</i> : 90)
feluet	pour	fluet	(<i>ibid.</i> : 90)
meubelier	pour	meublier	(<i>ibid.</i> : 90)
tabelier	pour	tablier	(<i>ibid.</i> : 90)
arriérage	pour	arrérage	(<i>ibid.</i> : 93)
amicablement	pour	amicalement	(<i>ibid.</i> : 121)
cavreau	pour	caveau	(<i>ibid.</i> : 139)
usufruit	pour	usufruit	(<i>ibid.</i> : 139)
dré (que)	pour	dès (que)	(<i>ibid.</i> : 139)
esclopé	pour	éclopé	(<i>ibid.</i> : 142)
castonade	pour	cassonade	(<i>ibid.</i> : 145)

2.1.3 Addition d'un son à la fin d'un mot (paragoge)

nik	pour	nid	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 124)
verur(e)	pour	verrue	(<i>ibid.</i> : 139)
alphabèt	pour	alphabe(t)	(<i>ibid.</i> : 145)
minot	pour	mino(t)	(<i>ibid.</i> : 145)
trot	pour	tro(t)	(<i>ibid.</i> : 145)

2.2 Modification de la forme du mot par retranchement d'un son

2.2.1 Au commencement d'un mot (aphérèse)

planir	pour	aplanir	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 78)
sombrir	pour	assombrir	(<i>ibid.</i> : 78)
terrir	pour	atterrir	(<i>ibid.</i> : 78)
gratigner	pour	égratigner	(<i>ibid.</i> : 81)
écolleter	pour	décolleter	(<i>ibid.</i> : 123)
avenant	pour	advenant	(<i>ibid.</i> : 123)
alentir	pour	ralentir	(<i>ibid.</i> : 138)

excuse	pour	excuse	(<i>ibid.</i> : 148)
explication	pour	explication	(<i>ibid.</i> : 148)
extrémité	pour	extrémité	(<i>ibid.</i> : 148)

2.2.2 Retranchement d'un son au milieu d'un mot (syncope)

extrordinaire	pour	extraordinaire	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 79)
qrir (qri)	pour	quérir	(<i>ibid.</i> : 81)
bin	pour	bien	(<i>ibid.</i> : 93)
ostiner	pour	obstiner	(<i>ibid.</i> : 120)
suvention	pour	subvention	(<i>ibid.</i> : 120)
magré	pour	malgré	(<i>ibid.</i> : 131)
quèque	pour	quelque	(<i>ibid.</i> : 131)
quequ'un	pour	quelqu'un	(<i>ibid.</i> : 131)
pu	pour	plus	(<i>ibid.</i> : 132)
putôt	pour	plutôt	(<i>ibid.</i> : 132)
épingue	pour	épingle	(<i>ibid.</i> : 132)
mécredi	pour	mercredi	(<i>ibid.</i> : 138)
propriété	pour	propriété	(<i>ibid.</i> : 138)
souci	pour	sourcil	(<i>ibid.</i> : 138)
arbe	pour	arbre	(<i>ibid.</i> : 138)
registre	pour	registre	(<i>ibid.</i> : 142)
cataplane	pour	cataplasme	(<i>ibid.</i> : 142)
superstition	pour	superstition	(<i>ibid.</i> : 142)
digétion	pour	digestion	(<i>ibid.</i> : 145)
congétion	pour	congestion	(<i>ibid.</i> : 145)
quession	pour	question	(<i>ibid.</i> : 145)
sugétion	pour	suggestion	(<i>ibid.</i> : 145)

2.2.3 Retranchement d'un son à la fin d'un mot (apocope)

su	pour	sud	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 123)
beu	pour	bœuf	(<i>ibid.</i> : 125)
eu	pour	œuf	(<i>ibid.</i> : 125)
chéti	pour	chétif	(<i>ibid.</i> : 125)
neu	pour	neuf	(<i>ibid.</i> : 125)
i	pour	il	(<i>ibid.</i> : 132)
seu	pour	seul	(<i>ibid.</i> : 132)
ligneu	pour	ligneul	(<i>ibid.</i> : 132)
écureu	pour	écureuil	(<i>ibid.</i> : 132)
toujou	pour	toujours	(<i>ibid.</i> : 138)

su	pour	sur	(<i>ibid.</i> : 138)
chanteu	pour	chanteur	(<i>ibid.</i> : 138)
leu	pour	leur	(<i>ibid.</i> : 138)
saloï	pour	saloir	(<i>ibid.</i> : 138)

(apocope «généralement dans les finales en *eur* et en *oir*»)
(*ibid.*: 138)

2.3 Modification de la forme du mot par transposition de sons voisins (métathèse)

escouer	pour	secouer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd. : 91)
escousse	pour	secousse	(<i>ibid.</i> : 91)
berdouiller	pour	bredouiller	(<i>ibid.</i> : 91)
pauvreté	pour	pauvreté	(<i>ibid.</i> : 91)
guernouille	pour	grenouille	(<i>ibid.</i> : 91)
erfus	pour	refus	(<i>ibid.</i> : 91)
pernez	pour	prenez	(<i>ibid.</i> : 91)
ermarque	pour	remarque	(<i>ibid.</i> : 91)
berbis	pour	brebis	(<i>ibid.</i> : 139)
bertelle	pour	bretelle	(<i>ibid.</i> : 139)
ferdonner	pour	fredonner	(<i>ibid.</i> : 139)

2.4 Substitution d'un son à un autre

Plus nombreuses encore à modifier la forme des mots sont les substitutions d'un son à un autre. La liste en est quasi infinie.

2.4.1 Substitution d'un /i/ à une autre voyelle

2.4.1.1 Substitution d'un /i/ à un é/e/

cérémonie	pour	cérémonie	(Rivard, 1928, 2 ^e éd. : 81)
criature	pour	créature	(<i>ibid.</i> : 81)
dividoir	pour	dévidoir	(<i>ibid.</i> : 81)
licher	pour	lécher	(<i>ibid.</i> : 81)
hipothiquer	pour	hypothéquer	(<i>ibid.</i> : 81)
renforcer	pour	renforcer	(<i>ibid.</i> : 88)
tirine	pour	terriner	(<i>ibid.</i> : 88)
recouvrir	pour	recouvrer	(<i>ibid.</i> : 88)

2.4.1.2 Substitution d'un /i/ à un e /ə/ caduc (pouvant devenir muet)

cimetière	pour	cimetière	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 89)
divise	pour	devise	(<i>ibid.</i> : 89)
diviner	pour	deviner	(<i>ibid.</i> : 89)

2.4.1.3 Substitution d'un /i/ à ui /ɥi/

pis	pour	puis	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 101)
pisque	pour	puisque	(<i>ibid.</i> : 101)
frit	pour	fruit	(<i>ibid.</i> : 101)

2.4.1.4 Substitution d'un /i/ à u /y/

himeur	pour	humeur	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 102)
manufacture	pour	manufacture	(<i>ibid.</i> : 102)

2.4.1.5 Substitution d'un /i/ à un è /ɛ/

porceline	pour	porcelaine	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 105)
germine	pour	germaine	(<i>ibid.</i> : 105)
liche	pour	lèche	(<i>ibid.</i> : 80)
lichefrite	pour	lêchefrite	(<i>ibid.</i> : 80)
tirable	pour	terrible	(<i>ibid.</i> : 88)
balier	pour	balayer	(<i>ibid.</i> : 106)
balieur	pour	balayeur	(<i>ibid.</i> : 106)
baliure	pour	balayure	(<i>ibid.</i> : 106)
criyon	pour	crayon	(<i>ibid.</i> : 106)
oriller	pour	oreiller	(<i>ibid.</i> : 108)

2.4.2 Substitution d'un é /e/ à une autre voyelle**2.4.2.1 Substitution d'un é /e/ à un è /ɛ/**

bergère	pour	bergère	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 80)
collège	pour	collège	(<i>ibid.</i> : 80)
frère	pour	frère	(<i>ibid.</i> : 80)
guêpe	pour	guêpe	(<i>ibid.</i> : 80)
nége	pour	neige	(<i>ibid.</i> : 107)

2.4.2.2 Substitution d'un é /e/ à un /i/

crétiquer	pour	critiquer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 93)
héronnelle	pour	hirondelle	(<i>ibid.</i> : 93)
rédicule	pour	ridicule	(<i>ibid.</i> : 93)
paralétique	pour	paralytique	(<i>ibid.</i> : 95)

2.4.2.3 Substitution d'un é /e/ à un /a/

ébazourdi	pour	abasourdi	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 79)
égrandir	pour	agrandir	(<i>ibid.</i> : 79)

2.4.3 Substitution d'un è /ɛ/ à une autre voyelle**2.4.3.1 Substitution d'un /ɛ/ à un /a/**

clairinette	pour	clarinette	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 79)
tèrir	pour	tarir	(<i>ibid.</i> : 79)

2.4.3.2 Substitution d'un /ɛ/ à un /œ/

jènesse	pour	jeunesse	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 112)
jène	pour	jeune	(<i>ibid.</i> : 112)
déjèner	pour	déjeuner	(<i>ibid.</i> : 112)

2.4.4 Substitution d'un /a/ à une autre voyelle**2.4.4.1 Substitution d'un /a/ à un e /ə/ caduc**

tournavis	pour	tournevis	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 89)
fanil	pour	fenil	(<i>ibid.</i> : 89)
racoin	pour	recoin	(<i>ibid.</i> : 89)

2.4.4.2 Substitution d'un /a/ à un è /ɛ/

avartir	pour	avertir	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 89)
auberge	pour	auberge	(<i>ibid.</i> : 89)
charcher	pour	chercher	(<i>ibid.</i> : 89)
varte	pour	verte	(<i>ibid.</i> : 89)
tra	pour	très	(Dumais, 1905: 15)
frança	pour	français	(Landreau, 1927: 71)
essa	pour	essai	(Lagacé, 1875: 23)

2.4.4.3 Substitution d'un /a/ à un /ɔ/

talet	pour	tolet	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 98)
amelette	pour	omelette	(<i>ibid.</i> : 98)
braquette	pour	broquette	(<i>ibid.</i> : 98)
dammage	pour	dommage	(<i>ibid.</i> : 98)

2.4.5 Substitution d'un *u* /y/ à une autre voyelle

2.4.5.1 Substitution d'un /y/ à un *e* /ə/ caduc

fumelle	pour	femelle	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 90)
sumelle	pour	semelle	(<i>ibid.</i> : 90)
sumer	pour	semer	(<i>ibid.</i> : 90)
chunée ou (chuinée)	pour	cheminée	(<i>ibid.</i> : 90)

2.4.5.2 Substitution de /y/ à *ui* /ɥi/

hussier	pour	huissier	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 93)
culler	pour	cuiller	(<i>ibid.</i> : 93)
essue-main[s]	pour	essuie-mains	(<i>ibid.</i> : 93)
menuisier	pour	menuisier	(<i>ibid.</i> : 93)

2.4.5.3 Substitution de /y/ à *eu* /ø/ fermé

Ugène	pour	Eugène	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 112)
Urope	pour	Europe	(<i>ibid.</i> : 112)
ucharistie	pour	eucharistie	(<i>ibid.</i> : 112)
hureux	pour	heureux	(<i>ibid.</i> : 112)
malheureux	pour	malheureux	(<i>ibid.</i> : 112)
munier	pour	meunier	(<i>ibid.</i> : 112)

2.4.6 Substitution d'un *eu* fermé /ø/ à un *eu* ouvert /œ/

peûr /pøR/	pour	pèur /pœR/	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 111)
aveûgle	pour	aveùgle /avœgl/	(<i>ibid.</i> : 111)
beûrre	pour	beùrre /bœR/	(<i>ibid.</i> : 111)
leu	pour	leur	(<i>ibid.</i> : 111)
batteu	pour	batteur	(Dumais, 1905: 33)
vendeu	pour	vendeur	(Dumais, 1905: 33)
fraudeu	pour	fraudeur	(Landreau, 1927: 108)

2.4.7 Substitution d'un *e* caduc /ə/ à un /ɔ/

quemode	pour	commode	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 98)
---------	------	---------	--

2.4.8 Substitution d'un *eu* ouvert /œ/ à une autre voyelle

2.4.8.1 Substitution d'un /œ/ à un *u* /y/

breume	pour	brume	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 102)
breune	pour	brune	(<i>ibid.</i> : 102)
chaqueune	pour	chacune	(<i>ibid.</i> : 102)
dépleumer	pour	déplumer	(<i>ibid.</i> : 102)
pleume	pour	plume	(<i>ibid.</i> : 102)
pleumer	pour	plumer	(<i>ibid.</i> : 102)
preune	pour	prune	(<i>ibid.</i> : 102)
preunelle	pour	prunelle	(<i>ibid.</i> : 102)
breunir	pour	brunir	(<i>ibid.</i> : 102)
seurprendre	pour	surprendre	(<i>ibid.</i> : 102)
seurprise	pour	surprise	(<i>ibid.</i> : 102)
leune	pour	lune	(<i>ibid.</i> : 102)

2.4.8.2 Substitution d'un /œ/ à un *è* /ɛ/

cheuvre	pour	chèvre	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 80)
creume	pour	crème	(<i>ibid.</i> : 80)
leuvre	pour	lèvre	(<i>ibid.</i> : 80)
lieuvre	pour	lièvre	(<i>ibid.</i> : 80)
queuque	pour	quelque	(<i>ibid.</i> : 89)

2.4.8.3 Substitution d'un /œ/ à un /o/

couleurer	pour	colorer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 98)
découleurer	pour	décolorer	(<i>ibid.</i> : 98)

2.4.9 Substitution d'un *ou* /u/ à un /o/

couleurer	pour	colorer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 98)
courvée	pour	corvée	(<i>ibid.</i> : 98)
arrouser	pour	arroser	(<i>ibid.</i> : 98)
couriace	pour	coriace	(<i>ibid.</i> : 98)
pourcelaine	pour	porcelaine	(<i>ibid.</i> : 98)
rousée	pour	rosée	(<i>ibid.</i> : 98)
soubriquet	pour	sobriquet	(<i>ibid.</i> : 98)
routir	pour	rôtir	(<i>ibid.</i> : 98)
routi	pour	rôti	(<i>ibid.</i> : 98)
soucisse	pour	saucisse	(<i>ibid.</i> : 109)
soupoudrer	pour	saupoudrer	(<i>ibid.</i> : 109)

2.4.10 Substitution d'un /o/ à un ou /u/

forbu	pour	fourbu	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 103)
pomon	pour	poumon	(<i>ibid.</i> : 103)
cotil	pour	coutil	(<i>ibid.</i> : 103)
godronner	pour	goudronner	(<i>ibid.</i> : 103)
aujourd'hui	pour	aujourd'hui	(<i>ibid.</i> : 103)
broillard	pour	brouillard	(<i>ibid.</i> : 103)
nos deux	pour	nous deux	(<i>ibid.</i> : 103)

2.4.11 Substitution de /ɔ/ à /œ/

fillol	pour	filleul	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 112)
--------	------	---------	---

2.4.12 Substitution de /ɔ/ à /a/

ormoire	pour	armoire	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 78)
antomer	pour	antamer	(<i>ibid.</i> : 78)
corrosse	pour	carosse	(<i>ibid.</i> : 78)

2.4.13 Substitution de /ɔ/ à /ɔ̃/

cocombre	pour	concombre	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 115)
----------	------	-----------	---

2.4.14 Substitution de è/ɛ/ à oua/wa/

lèyer	pour	loyer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 119)
crère	pour	croire	(<i>ibid.</i> : 119)
nettèyer	pour	nettoyer	(<i>ibid.</i> : 119)
nèyer	pour	noyer	(<i>ibid.</i> : 119)
corrèyeur	pour	corroyeur	(<i>ibid.</i> : 119)
créyais	pour	croyais	(<i>ibid.</i> : 119)
créyable	pour	croyable	(<i>ibid.</i> : 119)
frèt	pour	froid	(<i>ibid.</i> : 119)
étrèt	pour	étroit	(<i>ibid.</i> : 119)

2.4.15 Substitution ouè/we/ à oua/wa/

histoère	pour	histoire	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 119)
soùèr	pour	soir	(<i>ibid.</i> : 119)

2.4.16 Substitution de /i/ à /wa/

assir	pour	asseoir	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 120)
-------	------	---------	---

2.4.17 Substitution d'une voyelle nasale à une voyelle orale

2.4.17.1 Substitution de /ɛ̃/ à /i/

minnuit	pour	minuit	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 93)
inréprochable	pour	irréprochable	(<i>ibid.</i> : 93)
inréconciliable	pour	irréconciliable	(<i>ibid.</i> : 93)
inréparable	pour	irréparable	(<i>ibid.</i> : 93)

2.4.17.2 Substitution de /ɛ̃/ à /ɛ/

rinne	pour	reine	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 107)
halinne	pour	haleine	(<i>ibid.</i> : 107)
sinne	pour	seine	(<i>ibid.</i> : 107)
minzon	pour	maison	(<i>ibid.</i> : 105)

2.4.17.3 Substitution de /ã/ à /a/

anbandonner	pour	abandonner	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 78)
anmouracher	pour	amouracher	(<i>ibid.</i> : 78)
anpauvrir	pour	appauvrir	(<i>ibid.</i> : 78)
anvaler	pour	avalier	(<i>ibid.</i> : 78)

2.4.18 Substitution d'une voyelle nasale à une autre voyelle nasale

2.4.18.1 Substitution de *in* /ɛ̃/ à *un* /œ̃/

chaquin	pour	chacun	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 117)
in, lindi	pour	un, lundi	(Landreau, 1927: 123)

2.4.18.2 Substitution de /ɛ̃/ à /ɔ̃/

timber	pour	tomber	(Landreau, 1927: 123; Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 116)
--------	------	--------	---

2.4.18.3 Substitution de /ɛ̃/ à /ã/

méchin	pour	méchant	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 113)
dint	pour	dent	(Landreau, 1927: 123)
infince	pour	enfance	(Landreau, 1927: 123)

2.4.18.4 Substitution de /ã/ à /ɛ̃/

besouan	pour	besoin	(Dumais, 1905: 47)
fouan	pour	foin	(Dumais, 1905: 47)
andécis	pour	incédís	(Landreau, 1927: 123)

2.4.18.5 Substitution de /ã/ à /õ/

mantrer	pour	montrer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 116)
---------	------	---------	---

2.4.19 Substitution d'une consonne à une autre consonne**2.4.19.1 Substitution de /v/ à /f/**

veuv	pour	veuf	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 125)
------	------	------	---

2.4.19.2 Substitution de /l/ pour /n/

envlimer	pour	envenimer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 134)
vlimeu	pour	venimeux	(<i>ibid.</i> : 134)

2.4.19.3 Substitution de /n/ à gn /ɲ/

sinifier	pour	signifier	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 151)
insinifiant	pour	insignifiant	(<i>ibid.</i> : 151)
maline	pour	maligne	(<i>ibid.</i> : 151)
manifique	pour	magnifique	(<i>ibid.</i> : 151)
siner	pour	signer	(<i>ibid.</i> : 151)

2.4.19.4 Substitution de j /ʒ/ à ch /ʃ/

ajeter	pour	acheter	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 150)
ajever	pour	achever	(<i>ibid.</i> : 150)
revange	pour	revanche	(<i>ibid.</i> : 150)
jeval	pour	cheval	(<i>ibid.</i> : 150)

2.4.19.5 Substitution de ch /ʃ/ à /s/

grincher	pour	grincer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 123)
grinchement	pour	grincement	(<i>ibid.</i> : 123)

2.4.19.6 Substitution de /g/ à /k/

ganif	pour	canif	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 123)
gretons	pour	cretons	(<i>ibid.</i> : 123)

2.4.19.7 Substitution de /k/ à /g/

fatiquer	pour	fatiguer	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 126)
bicler	pour	bigler	(<i>ibid.</i> : 126)

2.4.19.8 Substitution de /d/ à /g/

aiduille	pour	aiguille	(Rivard, 1928, 2 ^e éd.: 126)
----------	------	----------	---

Conclusion

La majeure partie de ces formes se retrouvent dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1930)¹⁸, dans l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada* (1980) et dans l'enquête linguistique de Thomas Lavoie, Gaston Bergeron et Michelle Côté (1985). Tout comme, d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, dans l'ouvrage de Marcel Juneau (1972) sur la prononciation du français au Québec aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce sont les formes des mots usitées depuis les débuts de la colonie, c'est-à-dire les formes traditionnelles. Aucune ne paraît inventée¹⁹, aussi curieuses, puissent-elles sembler aujourd'hui. Importées de France, ces formes avaient cours à Paris ou en province avant que les grammairiens et les Académiciens ne fassent, à partir de la fin du XVII^e siècle, les choix qui ont conduit aux dictionnaires de la langue française. Encore une fois, au Québec, tout comme en France, c'est **l'élévation du niveau d'instruction**, soutenue ultérieurement par **la visualisation des formes écrites** dans les livres et les journaux et par **l'audition de leur version orale** véhiculée par la radio et la télévision, qui a uniformisé l'aspect sonore et écrit du vocabulaire québécois, donnant ainsi à celui-ci l'ajustement formel qui lui avait fait défaut jusque-là.

Nous avons surtout cité Rivard. Mais Landreau l'aurait tout autant mérité, tout comme tel ou tel autre pédagogue pour l'une ou l'autre des formes retenues ci-dessus. Landreau ajoute à Rivard, les autres pédagogues, peu; et **on peut dire que Rivard donne un bon aperçu des formes de l'ancienne langue. Nous allons prendre une vue plus vivante de celle-ci à partir des exercices de correction que Landreau (1927) proposait à ses jeunes élèves** pour les sensibiliser à l'écart qui existait entre les formes de leur vocabulaire courant et celles qu'il leur enseignait comme formes normales du français soigné, celui que l'on doit retrouver dans la bouche d'une personne instruite.

Les corrections proposées dans ces exercices portent donc essentiellement sur la forme des mots, et **c'est en cela qu'ils sont instructifs sur l'image sonore que présentait l'ancienne langue**. Cependant,

18. Sur l'origine du *Glossaire du parler français au Canada*, sa fabrication, voir Louis Mercier, 2002; sur l'histoire des mots du français québécois, voir Claude Poirier et l'Équipe du TLFQ, 1998: *Dictionnaire historique du français québécois*.

19. À l'exception de certaines étymologies populaires et de certains mots que cite Landreau, pouvant être, pour certains d'entre eux, d'origine plus récente.

l'accumulation successive de ces formes anciennes, voulue par Landreau dans ses exercices de correction, peut nous paraître aujourd'hui caricaturale, mais il faut comprendre les intentions de l'auteur, qui, par ce moyen, vise à sensibiliser l'élève aux fautes qu'il doit corriger. Il le dit en toutes lettres, et s'en excuse auprès de son public (Landreau, 1927: 257-258) :

Je crois maintenant utile de répondre aux personnes susceptibles qui s'offusqueraient du grand nombre de fautes canadiennes que j'ai cru devoir mentionner. Le simple bon sens nous dit que pour nous corriger de nos défauts, il faut commencer par les connaître, et si nous ne les connaissons pas, il faut que quelqu'un nous les dise : c'est précisément le devoir du professeur et je n'ai pas cru pouvoir m'y soustraire. J'estime que toute indulgence exagérée eût été coupable; aussi, dans cet ouvrage, je me suis appliqué à faire preuve de la plus parfaite impartialité; j'ai d'ailleurs, assez souvent, indiqué des fautes commises en France et de plus, j'ai eu soin, dans l'introduction, d'insister sur les raisons qui excusent les défauts de notre langage. Pourquoi taire alors ce qu'il est si utile de connaître?

Ce que Landreau nous dit, c'est que ce vocabulaire « fautif » était courant dans la bouche de ses élèves et qu'il se devait de les amener à le corriger, en leur en faisant prendre conscience. **À nous, près d'un siècle plus tard, cette langue ne peut que paraître appartenir à une époque très lointaine. Mais qu'il faut nous remémorer pour mesurer le chemin parcouru.** Et pour comprendre qu'on ait pu gloser pendant des décennies sur le « patois » des Canadiens (voir sur ce point Chantal Bouchard, 1990 et 1998 : 133-144 et Gaston Dulong, qui, dans sa *Bibliographie linguistique du Canada français* (1966), note, de 1851 à 1946, les fréquentes remarques des auteurs touchant le patois des Québécois).

Pour bien se figurer le fonctionnement phrastique de ces formes anciennes, voici les exercices de correction que proposait Landreau, en 1927, à ses élèves pour les faire transiter du style traditionnel au style soigné de la prononciation des mots²⁰.

20. À noter que Landreau proposait d'abord à ses élèves des exercices portant expressément sur la qualité des sons, puis en second lieu, les exercices qu'il jugeait utiles pour « moderniser » la forme des mots, de façon à aligner la langue québécoise sur celle des élites francophones d'Europe.

EXERCICES PROPOSÉS PAR GEORGES LANDREAU POUR LA CORRECTION DES FORMES DE LA LANGUE TRADITIONNELLE

1. Exercice portant sur la substitution d'une autre voyelle à la voyelle *a* (Landreau, 1927: 65-66):

« 48. – EXERCICE DE CORRECTION. Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes »:

Landreau, 1927: 65-66	Version modernisée ¹
<p>« A va venir à bonne heure à soir: tu vas voir comme alle a ranjeuni². – Moman a ramassé dans son ormoire son collier d'ancre de perle. – Attends que le vin soit clairifié pour te rassasier, et n'avale pas le flancon. – Il faulait s'angenouiller dans la sincristie. – La maison était anbandonnée, il a posé des avisses au soupirau et l'a tout calfaté avec le bord de sa taruelle. – On va leur faire assavoir qu'à la pêche on n'empâte pas avec des amarinades envariées. – Ma verreuse est toute égrandie; c'est peut-être parce que j'ai minci. – A gangne beaucoup d'argent avec sa clairinette et moi je m'anpauvris. – Vâ enroser, ça vâ te faire emmaigrir. – Le tirif de la douaine est extrordinaire, mais je me suis fait aconnâître. – Faulait pas s'entarder pour arriver à la clarté; si on avait relenti, le temps aurait sombri et on serait revenu à tantons. – Si le vent veut s'accalmir, le feu fera une belle fleume. – Pas besoin d'être si venteux, avec ta verreuse toute dépenillée. – Anvale une bénane, ta faim va s'accalmir. – Du jergon? vous devriez assavoir que j'ai appris ma gran-maire dans les almenachs! »</p>	<p>« Elle va venir de bonne heure ce soir: tu vas voir comme elle a rajeuni. – Maman a ramassé dans son armoire son collier de nacre de perle. – Attends que le vin soit clarifié pour te rassasier, et n'ave pas le flaçon. – Il fallait s'agenouiller dans la sacristie. – La maison était abandonnée, il a posé des vis au soupirail et l'a tout calfatée avec le bord de sa truelle. – On va leur faire savoir qu'à la pêche on n'appâte pas avec des marinades avariées. – Ma vareuse est toute agrandie; c'est peut-être parce que j'ai aminci. – Elle gagne beaucoup d'argent avec sa clarinette et moi je m'appauvris. – Va arroser, ça va te faire maigrir. – Le tarif de la douane est extraordinaire, mais je me suis fait reconnaître. – Fallait pas s'attarder pour arriver à la clarté; si on avait ralenti, le temps se serait assombri et on serait revenu à tâtons. – Si le vent veut se calmer, le feu fera une belle flamme. – Pas besoin d'être si vantard, avec ta vareuse toute dépenaillée. – Avale une banane, ta faim va se calmer. – Du jargon? Vous devriez savoir que j'ai appris ma grammaire dans les almanachs! »</p>

- 1 La version modernisée est de nous. Elle permet de mesurer l'écart entre l'ancienne prononciation et l'ancien vocabulaire, et les formes et prononciations actuelles. Voir p. 172-174, les changements phonétiques qu'impliquent les remarques de Rivard et de Landreau.
- 2 On peut avoir des réserves sur la forme de certains mots retenue par Landreau, mais exercer à l'endroit de ces formes un esprit critique approprié relève d'une autre opération intellectuelle, qui n'est pas de notre ressort en l'occurrence, même si, dubitatif à l'occasion, nous avons pris la peine de vérifier nombre d'entre elles dans le *GPFC*; lequel *GPFC* [...] « n'a enregistré que les formes particulières qui, n'appartenant pas à la langue académique d'aujourd'hui, donnent au parler populaire et **familier** de chez-nous son cachet particulier » (Préface, 1930: vii). Il s'agit donc de formes courantes dans le parler populaire, mais aussi dans le parler familier de la classe « lettrée », au moins occasionnellement, si l'on prend en compte les remarques dépréciatives de Dunn, Dumais et Hudon sur le langage de la classe lettrée québécoise.

2. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /e/ ou d'un /ɛ/ et sur la substitution d'une autre voyelle aux voyelles é /e/ et è /ɛ/ (*ibid.*: 74):

« 56. – EXERCICE DE CORRECTION. Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes. »

Landreau, 1927 : 74	Version modernisée
<p>« Arsoir, al m'a sarvi de la creume qui vena d'la ferme. – Les éleuves charchent leurs craions pour s'exarcer en fésant des cartes de jographie. – Quand t'auras redressi le tripied, tu vas balier les écopeaux et tu mettras du blanc de cirusse sur le couvarcle de l'estatue. – Apra la cérimonie, tu voiras Tarèse darrière l'aubarge, en train de charcher du corson, avec les canaors. – Il a pris son alan, mais il éta trop feuble et il a perdu l'inquilibre; c'est pas un giant: il a failli se fare écharpir. – La couvarte de la barline éta trop légearte pour aller à Montrial. On a resté cheu nous. – Al a bin d'l'inducation, a parle en tarmes. – Si l'averse veut s'accalmir, j'vas mettre le lat dans la crèmeuse. – La veuille de la cérimonie, al a mis des ciarges à l'autal de la Ste Viarge. Tu voiras comme c'est beau. C'éta suparbe. – Les criettes ont mis les milleurs naveaux dans leur tabelier, avec du treufle et de l'harbe. – Marci. »</p>	<p>« Ce soir, elle m'a servi de la crème qui venait de la ferme. – Les élèves cherchent leurs crayons pour s'exercer en faisant des cartes de géographie. – Quand tu auras redressé le trépied, tu vas balayer les copeaux et tu mettras du blanc de cêruse sur le couvercle de la statue. – Après la cérémonie, tu verras Thérèse derrière l'auberge, en train de chercher du cresson, avec les canards. – Il a pris son élan, mais il était trop faible et il a perdu l'équilibre; c'est pas un géant: il a failli se faire écharper. – La couverture de la berline était trop légère pour aller à Montréal. On est resté chez nous. – Elle a bien de l'éducation, elle parle en termes choisis. – Si l'averse veut se calmer, j'vais mettre le lait dans l'écrèmeuse. – La veille de la cérémonie, elle a mis des cierges à l'autel de la Ste Vierge. Tu verras comme c'est beau. C'était superbe. – Les femmes ont mis les meilleurs navets dans leur tablier avec du trèfle et de l'herbe. – Merci. »</p>

3. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /i/ ou d'un /y/ ou encore sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (*ibid.* : 90) :

« 73. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire et corriger les fautes dans les phrases suivantes » :

Landreau, 1927 : 90	Version modernisée
<p>« Le menuisier à médi avait pris un vométif parce qu'il ne pouvait pas dégèrer sa nourréture et qu'il était bileux. – La maladie du pérentoine conduit au rachétisme et à la paralésie. – Piétonne pas l'essue-mains, tu vas le rendre inservable. – L'esseu de la locomotive s'est brisé écite, hier à mènuit. – Pour payer les arriérages de cette impothèque, j'ai déménué mes dépenses. – C'est rédicule d'élure un horlogier dans cette compagnée. – La créiature prit, avec son siau, de l'eau dans le russeau. – On voit bin à sa physonomie désagriable qu'il est incorrigeable. – Emagines-toi qu'avec son créon, le bibliothécaire a dessiné ane héronnelle en une méneute. C'était defeceule mais c'est bin émité. »</p>	<p>« Le menuisier à midi avait pris un vomitif parce qu'il ne pouvait pas digérer sa nourriture et qu'il était bilieux. – La maladie du péritoine conduit au rachitisme et à la paralysie. – Ne piétine pas l'essue-mains, tu vas le rendre inutilisable. – L'essieu de la locomotive s'est brisé ici, hier à minuit. – Pour payer les arrérages de cette hypothèque, j'ai diminué mes dépenses. – C'est ridicule d'élire un horloger dans cette compagnie. – La femme prit, avec son seau, de l'eau dans le ruisseau. – On voit bien à sa physionomie désagréable qu'il est incorrigible. – Imagine-toi qu'avec son crayon, le bibliothécaire a dessiné une hirondelle en une minute. C'était difficile mais c'est bien imité. »</p>

4. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un /o/ fermé ou d'un /ɔ/ ouvert, et sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (*ibid.* : 98) :

« 80. – EXERCICE DE CORRECTION » :

Landreau, 1927 : 98	Version modernisée
<p>« Enleuve les braquettes avant de le déteindre. – Il tenait une pousse dans la pomme de sa main. – Mets la morue dans le chadron, la mouelle dans le pot en pourceline et l'amlette sur le platin. – J'ai cassé un talet à ma chaloupe. – Il n'y aurait pas de dammage à couleurer les coulombages. – Soupoudre le gâteau dans la socoupe. – Si tu prenais souvent du calamel, tu ne bédainerais pas. – Deune-lui l'aumone encore. – Il miâle tellement qu'il en a le haquet. – Je vous requemande un verre de Porte (sic) avec le routi et les pouses. »</p>	<p>« Enlève les broquettes avant de le détordre. – Il tenait une pomme dans la paume de sa main. – Mets la morue dans le chaudron, la moelle dans le pot en porcelaine et l'omelette sur le plateau. – J'ai cassé un tolet de ma chaloupe. – Il n'y aurait pas de dommage à colorer les colombages. – Sau-poudre le gâteau dans la soucoupe. – Si tu prenais souvent du calomel, tu ne bedonnerais pas. – Donne-lui l'aumône encore. – Il miaule tellement qu'il en a le hoquet. – Je vous recommande un verre de Porto avec le rôti et les pommes. »</p>

5. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un u /y/ et sur la substitution d'une autre voyelle à celle-ci (*ibid.* : 105-106) :

« 89. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes » :

Landreau, 1927 : 105-106	Version modernisée
<p>« Avant la pluie, la breume cache la leune. – Alouette, je te pleumerai. – La preune est un frit succulent quand elle n'est pas grêmeleuse. – Les bleuets vont meurir. – Il a éteindu le feu et ne m'a pas répond. – La manicure était perdue dans la manufacture. – Dans ane meneute, les urselines (sic), dans la salle commeune, vont prendre chaqueune un pépître. – De bic en blanc, le roustaud de mauvaise himeur, s'enfuit le sourlendemain. – Dans l'écriture, il faut des majescules. »</p>	<p>« Avant la pluie, la brume cache la lune. – Alouette, je te plumerai. – La prune est un fruit succulent quand elle n'est pas grumeleuse. – Les bleuets vont murir. – Il a éteint le feu et ne m'a pas répondu. – La manicure était perdue dans la manufacture. – Dans une minute, les Ursulines, dans la salle commune, vont prendre chacune un pupitre. – De but en blanc, le rustaud de mauvaise humeur, s'enfuit le surlendemain. – Dans l'écriture, il faut des majuscules. »</p>

6. Exercice portant sur l'addition ou la suppression d'un *eu* /*ø*/ fermé ou d'un *eu* /*œ*/ ouvert et sur la substitution d'une autre voyelle à celles-ci (*ibid.* : 110):

« 95. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes » :

Landreau, 1927 : 110	Version modernisée
« Le rebouteux, tout graissou, était très orgueilleux de sa vareuse. – L'écureux avait l'œil tout vitré. – Le munier grinchu n'aimait pas son fillol. – La nuit, j'ai peür des rôdeux. – Devant ce crime odieux, le mortrier resta songeux et mystérieux. – La numonie rend malheureux les tousseux. – A leur réveil, les dormeux sont tapageux et grinchus. – Les vieux quêteux sont enjôleux et malicieux. – N'attendez donc pas ces traîneux paresseux. – Les acteux nerveux sont dormeux, vaniteux et enjôleux. »	« Le rebouteur, tout graisseux, était très orgueilleux de sa vareuse. – L'écureuil avait l'œil tout vitreux. – Le meunier grincheux n'aimait pas son filleul. – La nuit, j'ai peur des rôdeurs. – Devant ce crime odieux, le meurtrier resta songeur et mystérieux. – La pneumonie rend malheureux les tousseurs. – À leur réveil, les dormeurs sont tapageurs et grincheux. – Les vieux mendiants sont enjôleurs et malicieux. – N'attendez donc pas ces traîneurs paresseux. – Les acteurs nerveux sont dormeurs, vaniteux et enjôleurs. »

7. Exercice de correction portant sur l'addition ou la suppression d'un *ou* /*u*/ et sur la substitution d'une autre voyelle à celle-ci (*ibid.* : 113):

« 101. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes. »

Landreau, 1927 : 113	Version modernisée
« Aujord'hui je suis forbu. – Je ne travaille plus pantote. – Pourquoi m'épaumonner? – Mets la corroie en bandelière. – Tu as oblié la pottine dans ta secoupe. – Si tu tosses, prends du sirop de godron, c'est bon pour les pomons; mes sœurs en prennent totes. – Tu vas moiller ta robe de cotil dans la mosse. – Oh, la belle fugère! – Supèse cette poule. – Le travail de la journée, c'est moi qui le fait tote. »	« Aujourd'hui je suis fourbu. – Je ne travaille plus du tout. – Pourquoi m'époumonner? – Mets la courroie en bandoulière. – Tu as oublié la poutine dans ta soucoupe. – Si tu tosses, prends du sirop de goudron, c'est bon pour les poumons; mes sœurs en prennent toutes. – Tu vas mouiller ta robe de coutil dans la mousse. – Oh, la belle fougère! – Soupèse cette poule. – Le travail de la journée, c'est moi qui le fait tout. »

8. Exercice portant sur la rectification de la prononciation du digramme -oi-, qui doit se prononcer *oua* /wa-wa/ et non *è-é* /ɛ-e/ ou *ouè-oué* /we-we/ (*ibid.*: 117):

« 109. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes » :

Landreau, 1927: 117	Version modernisée
<p>« Tu as nettèyé la clouéson, c'est pas créiable. – Pour vouère la fouère, elle a pris sa belle coueffe dans le tiroué et moué, j'ai sorti mon rasoué. – Largue la vouèle, on va le côteyer. – Il est bin adrette. – J'cré bin que l'temps va s'enfrédier à souère. – Viens rentrer l'avouène, après on va s'assir. – Viens-tu avè mé? J'vas dans un bel endrette. – Faut avouère la foué. – Quand j'te tuteille, j'cré qu't'es mon emplèyé. – Vas-y tout drette. Non, il fait trop frette. »</p>	<p>« Tu as nettoüyé (nettoyé) la clouason (cloison), c'est pas crouayable (croyable). – Pour vouar (voir) la fouare (foire), elle a pris sa belle couoffe (coiffe) dans le tirouar (tiroir) et moua (moi), j'ai sorti mon rasouar (rasoir). – Largue la vouale (voile), on va le côtouayer (côtoyer). – Il est bien adrouat (adroit). – J'crouas (crois) bien que l'temps va se refrouadir (refroidir) ce souar (soir). – Viens rentrer l'avouane (avoine), après on va s'assouar (s'asseoir). – Viens-tu avec moua (moi)? J'vais dans un bel endrouat (endroit). – Il faut avouar (avoir) la foua (foi). – Quand j'te tutouas (tutoies), j'crouas (crois) que tu es mon enplouyé (employé). – Vas-y tout drouat (droit). Non, il fait trop frouad (froid). »</p>

9. Exercice portant sur la substitution d'une voyelle nasale ou orale à une voyelle nasale (*ibid.*: 125):

« 115. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes. »

Landreau, 1927: 125	Version modernisée
<p>« Attâtion, n'ajimbe pas le bin, tu vas timber. – Je vais me désengager pour t'accompagner à Morial. – Il m'a emprèté cinquinte piastres, en me disint qu'il me les rendrait bêtôt; si on pouvait en seulement les reprindre. – Mon infint, voilà du nanane. Est-tu contint, maintenin, que tunnas? – Momin, dins mon infince, me désencrassait les dintz tous les lindis. – Voilà an'homme bin malpoli: quand il dit boujour, i n'se désengante pas pour nous tindre la main. – Le canon a retonti dans le lointain; c'est effrayint. »</p>	<p>« Attention, n'enjambe pas le banc, tu vas tomber. – Je vais me désengager pour t'accompagner à Montréal. – Il m'a emprunté cinquante piastres, en me disant qu'il me les rendrait bientôt; si on pouvait seulement les reprendre. – Mon enfant, voilà du nanan. Es-tu content, maintenant que tu en as? – Maman, dans mon enfance, me décrassait les dents tous les lundis. – Voilà un homme bien malpoli: quand il dit bonjour, il ne se dégante pas pour nous tendre la main. – Le canon a retenti dans le lointain, c'est effrayant. »</p>

10. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives bilabiales /p/ et /b/ (*ibid.* : 143):

« 135. – EXERCICE DE CORRECTION » :

Landreau, 1927 : 143	Version modernisée
<p>« Il est mort en sectembre d'une humonie. – Pourquoi t'ostiner à tout pousculer; tu n'es pas assez ingant pour suvenir à tes besoins. – Après la pluie, on flacote dans la boue. – Les bûcherons bâtissent le campe dans les bois. – Dans le bassin de radoub, on a radoué mon bateau. – Le houmelon et le gingen sont des sustances précieuses. – Je vous le rendrai au centume. – Je ne peux pas nager, j'ai des cranques. »</p>	<p>« Il est mort en septembre d'une pneumonie. – Pourquoi t'obstiner à tout bousculer; tu n'es pas assez ingambe pour subvenir à tes besoins. – Après la pluie, on barbotte dans la boue. – Les bûcherons bâtissent la cabane dans les bois. – Dans le bassin de radoub, on a radoubé mon bateau. – Le houblon et le gingembre sont des substances précieuses. – Je vous le rendrai au centuple. – Je ne peux pas nager, j'ai des crampes. »</p>

11. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives apico-dentales /t/ et /d/ (*ibid.* : 150-151):

« 148. – EXERCICE DE CORRECTION – » :

Landreau, 1927 : 150-151	Version modernisée
<p>« Dans les chanquiers, les Canayens mettent les pétaques dans les chauguières. – Ta robe d'inguienne est trop légearte et trop écolletée. – Quand j'aurai cousu tanque et plus, tu couseras toute la nuit durante. – C'est un guiable dans un béniquier. – Mon guieu, Mame, les pétaques sont pourrites. – Quand on est au litte, il faut bien s'abrier la nuîte pour pas avoir fret aux mollettes. – Ta poutine est pas mal indigesse; donne-moi de la mande pour pas avoir d'indigession. – Le cémiquière est jusse au boute; on le voit d'icite. – J'viens d'anvaler une arèche, peux-tu l'aveindre? Oui, quiens bien la caféière. »</p>	<p>« Dans les chantiers, les Canadiens mettent les patates dans les chaudières. – Ta robe d'indienne est trop légère et trop décolletée. – Quand j'aurai cousu tant et plus, tu coudras durant toute la nuit. – C'est un diable dans un bénitier. – Mon dieu, Madame, les patates sont pourries. – Quand on est au lit, il faut bien se couvrir la nuit pour ne pas avoir froid aux mollets. – Ton pouding est pas mal indigeste; donne-moi de la menthe pour ne pas avoir d'indigestion. – Le cimetière est juste au bout; on le voit d'ici. – J'viens d'avalier une arête, peux-tu l'enlever? Oui, tiens bien la cafetière. »</p>

12. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une consonne aux consonnes occlusives vélares /k/ et /g/ (*ibid.*: 159):

« 172. – EXERCICE DE CORRECTION – » :

Landreau, 1927: 159	Version modernisée
<p>« Les mardilliers ont du rèspek pour le turé et son vitiaire. – J'ai pri[s] mon ganif; je lui ai donné de l'andille et j'ai mangé des gueurtons. – Si tu montes en group, la gueval va renâfler et remuer la tieue. – Avec ces bétilles, ce vacabond est infatigable. – C'est la cintième fois que je fais palander mon piano. – J'emporte de la réclisse pour le pique-ni. – Ton segrétaire est bien ordilleux. – Dans le varette, il y a des cotilles de moule. »</p>	<p>« Les marguillers ont du respect pour le curé et son viciaire. – J'ai pris mon canif; je lui ai donné de l'anguille et j'ai mangé des cretons. – Si tu montes en croupe, le cheval va renâcler et remuer la queue. – Avec ces béquilles, ce vagabond est infatigable. – C'est la cinquième fois que je fais palanquer mon piano. – J'emporte de la réglisse pour le pique-nique. – Ton secrétaire est bien orgueilleux. – Dans le varech, il y a des coquilles de moule. »</p>

13. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une consonne aux consonnes constrictives apico-alvéolaires /s/ et /z/ (*ibid.*: 171-172):

« 204. – EXERCICE DE CORRECTION – » :

Landreau, 1927: 171-172	Version modernisée
<p>« Va chercher l'enchenoir et les chiarges au probytère. – Tandiss' qu'il y a des gens' qui risent des esclopés, ils auraient pu sus-comber au fond du précipite. – Regarde la belle glace bijouettée au dessus du chofa neu. – J'ai tué une oise et j'ai trouvé un crouston dans son gigier. – Après la lessie, j'ai mis le linge à chesser. – L'our prit le métif à brasse corps, alorss', d'une escousse, il le jeta contre une chouche. Il était si chéti. – Allons oir pourquoi ils risent: ils sont deuss', mais nous sommes troiss'. – Si tu as soué, moi j'ai la gorge chesse. – La clef grinche dans la serrure. – Prête-moi ton choual, ta jument est trop poiluse. »</p>	<p>« Va chercher l'encensoir et les cierges au presbytère. – Tandi(s) qu'il y a des gen(s) qui rient des éclopés, ils auraient pu succomber au fond du précipice. – Regarde la belle glace biseauté au-dessus du sofa neuf. – J'ai tué une oie et j'ai trouvé un croûton dans son gésier. – Après la lessive, j'ai mis le linge à sécher. – L'ours prit le métis à bras le corps, alors, d'une secousse, il le jeta contre une souche. Il était si chétif. – Allons voir pourquoi ils rient: ils sont deux, mais nous sommes trois. – Si tu as soif, moi j'ai la gorge sèche. – La clef grince dans la serrure. – Prête-moi ton cheval, ta jument est trop poilue. »</p>

14. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une autre consonne aux consonnes constrictives apico-post-alvéolaires /ʃ/ (ch) et /ʒ/ (j) (*ibid.* : 177) :

« 214. – EXERCICE DE CORRECTION – » :

Landreau, 1927 : 177	Version modernisée
<p>« Les poules sont jouquées dans le jangar. – Dans le chardin, les cenilles manchent les orchydées. – Ch'su en train de faire chesser les égeveaux. – Ton joual a mal aux bronzes; vas sercher le chirurgien. – J'ai ajeté du jareng pour mon décheuner. – J'agève de mancher. – T'as pas jonte de salir tes belles jardes; monte en jaut te chancher et t'arrancher les j'veux. – L'avalange a détruit mon jangar. »</p>	<p>« Les poules sont juchées dans le hangar. – Dans le jardin, les chenilles mangent les orchidées. – Je suis en train de faire sécher les écheveaux. – Ton cheval a mal aux bronches; va chercher le chirurgien. – J'ai acheté du hareng pour mon déjeuner. – J'achève de manger. – Tu n'as pas honte de salir tes belles hardes; monte en haut te changer et t'arranger les cheveux. – L'avalanche a détruit mon hangar. »</p>

15. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou la substitution d'une consonne à la constrictive latérale apico-alvéolaire /l/ (*ibid.* : 186) :

« 226. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes en en corrigeant les fautes » :

Landreau, 1927 : 186	Version modernisée
<p>« Avec tous les clinclans et les farbanas de sa femme, mon filleu n'a s'ment pas un sou valant. – Après le cuissot de chevreux, on a mangé des sarsifis, des lentines et du menon; pour ne pas être malade, j'ai pris une pinune avec une tasse de camomine. – Mon souiller m'a donné des ampouilles. – Attache le lenvers de ma capine avec une épingue, on voit les railures de mon cançon. – Ya une imite pour être marchanxeux, mon onque est encore en péri: malgré la canitude, il a attrapé une purésie. – Au lieu de me bouscailler comme ça, mets donc ton panetot. – Ça gargousse dans le lévier, mais je ne suis pas capabe, avec une tringue, de voir si y a quèqechose. – Ya s'ment pas un écureux dans ton jardin. – Non, mais en avri, y a des frémilles. – Il reste tout seu. »</p>	<p>« Avec tous les clinquants et les falbalas de sa femme, mon filleul n'a sûrement pas un sou vaillant. – Après le cuissot de chevreuil, on a mangé des salsifis, des lentilles et du melon; pour ne pas être malade, j'ai pris une pilule avec une tasse de camomille. – Mon soulier m'a donné des ampoules. – Attache l'envers de ma capeline avec une épingle, on voit les rayures de mon caleçon. – Il y a une limite à être malchanceux, mon oncle est encore en péril: malgré la canicule, il a attrapé une pleurésie. – Au lieu de me bousculer comme ça, mets donc ton paletot. – Ça gargouille dans l'évier, mais je ne suis pas capable, avec une tringle, de voir s'il y a quelque chose. – Il n'y a sûrement pas un écureuil dans ton jardin. – Non, mais en avril, il y a des fourmis. – Il reste tout seul. »</p>

16. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une autre consonne à la consonne constrictive dorso-vélaire ou apico-alvéolaire /R/ (*ibid.* : 191-192):

« 232. – EXERCICE DE CORRECTION – » :

Landreau, 1927 : 191-192	Version modernisée
<p>« Sous les arbes, le marbe resuinte et la couleuve fortille. – Si tu pouvais arvenir, après les Vêpes, nous irerions sur ma propiété voir les garnouilles près de la ressource. – Les courageux laboureaux ne sont ni gaspilleux, ni orgueilleux. – As-tu apetissé ta grande armise dans ton renclos ? – Le phramacien m'a donné une aute emplâtre pour mette sur ma verrure. – Les voleux audacieux sont nombreux, trompeux et dangereux. – Dans la bourgeoiserie, les boiseries des collidors sont en arcajou. – Sous tes fanfarluches, on voit toujours le renvers de ton enterdeux. – Tu dis ça par jalouserie ? Tant pire pour toi. – Les vrais mangeux de fromage l'aiment quand il est fromenté. »</p>	<p>« Sous les arbres, le marbre suinte et la couleuvre frétille. – Si tu pouvais revenir, après les Vêpres, nous irions sur ma propriété voir les grenouilles près de la source. – Les courageux laboureurs ne sont ni gaspilleurs, ni orgueilleux. – As-tu rapetissé ta grande remise dans ton enclos ? – Le pharmacien m'a donné une autre emplâtre pour mettre sur ma verrue. – Les voleurs audacieux sont nombreux, trompeurs et dangereux. – Dans la bourgeoisie, les boiseries des corridors sont en acajou. – Sous tes fanfreluches, on voit toujours l'envers de ton entre-deux. – Tu dis ça par jalousie ? Tant pis pour toi. – Les vrais mangeurs de fromage l'aiment quand il est fermenté. »</p>

17. Exercice portant sur l'addition, la suppression ou sur la substitution d'une autre consonne aux consonnes nasales /m/, /n/, et /ɲ/ (*ibid.* : 200-201):

« 251. – EXERCICE DE CORRECTION – Lire les phrases suivantes, en en corrigeant les fautes » :

Landreau, 1927 : 200-201	Version modernisée
<p>« Si tu es le dargnier au catéchisse de première commignon, tu ne porteras pas la bagnière manifique. – Il prit l'alimal par la crignièrre. – Le vieux a de l'apse et du rhumatisse. – J'avais mon opignon et j'ai pas été le dargnier à mettre ma sinature : le vote a été à la lime. – Ma piqûre d'apçon s'est envelimée : j'ai mis un cataplasse. – Laisse ton pagnier dans le grîgner et viens ici, faignant. – Elle est bien mionne, mais elle fait trop de magnières. »</p>	<p>« Si tu es le dernier au catéchisme de première communion, tu ne porteras pas la bannière magnifique. – Il prit l'animal par la crinière. – Le vieux a de l'asthme et du rhumatisme. – J'avais mon opinion et je n'ai pas été le dernier à mettre ma signature : le vote a été unanime. – Ma piqûre d'hameçon s'est envenimée : j'ai mis un cataplasme. – Laisse ton panier dans le grenier et viens ici, fainéant. – Elle est bien mignonne, mais elle fait trop de manières. »</p>

18. Landreau signale d'autres fautes pour lesquelles il ne donne pas d'exercice de correction, mais qu'on peut retenir comme exemples de l'ancienne prononciation (*ibid.* : 203, 204 et 205) :

XV. – FAUTES DIVERSES.

261. – Nous avons essayé de grouper aussi méthodiquement que possible les fautes qui sont commises sur les voyelles ou consonnes particulières. Il nous reste encore quelques fautes que nous n'avons pas pu introduire dans le travail précédent et que nous allons maintenant indiquer.

262. – LETTRES INTERVERTIES – Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples d'interversion de lettres dans les mots, comme par exemples *chesser* pour *sécher*. Nous pouvons encore mentionner :

achiffe	pour	affiche
alsphate	[pour]	asphalte
aréoplane	[pour]	aéroplane
chardronnet	[pour]	chardonneret
chasse-femme	[pour]	sage-femme
chousse	[pour]	souche
défricher	[pour]	déchiffrer
esclipe	[pour]	éclipse
galibardi	[pour]	garibaldi
hypnotisse	pour	hypnotisme
moréginer ou moriginer	[pour]	morigéner
phramacien	[pour]	pharmacien
plârine	[pour]	praline
qui c'est qui ou qui qui	[pour]	qui est-ce qui
valganiser	[pour]	galvaniser

263. – CONFUSION DE MOTS – Par suite de prononciations défectueuses, il y a souvent confusion entre des mots ayant une certaine analogie phonétique. Nous ne citerons pas toutes les confusions possibles, elles sont innombrables **et les illettrés en font de nouvelles tous les jours** ; nous signalerons seulement les plus courantes :

au sanctus	pour	au centuple
beignet	[pour]	benêt
blanc de Cyrus	[pour]	blanc de cêruse
confusion	[pour]	convulsion
conjonction	[pour]	congestion
désigner	[pour]	dessiner
écharpe	pour	écharde
différence	[pour]	différend

emploi	[pour]	empois
en coq nigaud	[pour]	incognito
enchâsser	[pour]	encenser
flême	[pour]	flegme
fromenter	[pour]	fermenter
groupe	[pour]	croup
haléner	[pour]	haleter
inconsistant	[pour]	inconséquent
levain	pour	venin
maximer	[pour]	vacciner
naissance	[pour]	essence
par sur	[pour]	par-dessus
pitié (n. m.)	[pour]	piqué
précipite	[pour]	précipice
prélat	[pour]	prélart
réponse	[pour]	répons
quarante grecs	pour	calendes grecques
ridicule	[pour]	réticule
saboter	[pour]	cahoter
tuyère [tuière <i>in GPFC</i>]	[pour]	cuillère
valant	[pour]	vaillant
vire à gauche [viragôde <i>in GPFC</i>]	[pour]	virago
vrai sans blague	[pour]	vraisemblable

264. – FAUTES DIVERSES – Enfin certaines fautes ne peuvent trouver de place dans aucune classification. Se rattachant de près ou de loin à des questions de phonétique, elles aussi sont innombrables. Nous n'en mentionnerons que quelques-unes.

anmorphosé ou amorphosé	pour	métamorphosé
brandiller	[pour]	brandir
correctable	[pour]	connétable
coudon	[pour]	écoute donc
c'ti là	[pour]	celui-là
de besoin	[pour]	besoin
de delà	[pour]	de là
de devant	[pour]	d'avant
donaison	[pour]	donation
dor et en avant	[pour]	dorénavant
et vous?	[pour]	où?
faintise	[pour]	fainéantise
flamaçon	[pour]	franc-maçon
forçure	[pour]	fressure

galureau	[pour]	godélureau
gourgousser	[pour]	glousser
hébergiver	[pour]	héberger
hersoir	[pour]	hier soir
i	[pour]	lui
inna	[pour]	il en a
inrassaisiable	[pour]	insatiable
invictimer ou invitimer	[pour]	invectiver
iousque	[pour]	où est-ce que
jaunasse	[pour]	jaunâtre
libore	[pour]	hellébore
magniser	[pour]	magnétiser
m'a-ti	pour	est-ce que je vais ou vais-je
Mathieusalé	[pour]	Mathusalem
mézelle	[pour]	mademoiselle
micament	[pour]	médicament
mincredi	[pour]	mercredi
moustaché	[pour]	moucheté
orgnée	[pour]	araignée
pantoute	[pour]	pas du tout
paralatif	[pour]	préparatif
parpailer	[pour]	éparpiller
ponner	[pour]	pondre
porcupie	[pour]	porc-épic
quiendre	[pour]	tenir
quoi ce que ou quoi que	[pour]	qu'est-ce que
ramussier	[pour]	rat musqué
raveindre	[pour]	atteindre de nouveau
reluiser	[pour]	reluire
rempironner	[pour]	rempirer
réparage	[pour]	réparation ou raccommodage
solider	[pour]	consolider ou solidifier
taquineux	[pour]	taquin
teindu	[pour]	teint
tourmentine	[pour]	térébenthine
trouspette	[pour]	toupet

Fautes auxquelles il faut ajouter celles qu'il signale à la page 203, et pour lesquelles il ne propose pas d'exercice de correction, fautes qui étaient anciennement tout aussi fréquentes en France (voir Thurot: II, 337) qu'au Québec (voir le *GPFC* aux entrées des mots figurant dans la liste ci-après) :

259. – NOS FAUTES – Etant donné la difficulté que présente l'articulation double de l'X devant une autre consonne, il n'est pas surprenant de constater de fréquentes simplifications dans le langage populaire : des deux consonnes K et S qui forment l'articulation de l'X, la plus sourde disparaît, et l'S seul est articulé. Les exemples en sont nombreux ; signalons seulement :

escuser	pour	excuser
esplication	[pour]	explication
espliquer	[pour]	expliquer
esprès	[pour]	exprès
espress	[pour]	express
esquis	[pour]	exquis
estra	pour	extra
estradinaire	[pour]	extraordinaire
estravagant	[pour]	extravagant
estrémité	[pour]	extrémité
esteumonction	[pour]	extrême-onction
insécrable	[pour]	exécrable

Parfois l'ordre des deux consonnes de l'articulation double est interverti et l'on articule SK pour KS, dans *fisque* pour *fixe*, *sèsque* pour *sexe*, *tasque* pour *taxe* et même *risque* pour *rixe*.

Rivard (1901), clairvoyant, avait noté – nous l'avons signalé – que la prononciation des Québécois était restée stationnaire, alors que la prononciation de Paris avait changé depuis la cession du Canada à la Grande-Bretagne en 1763. Il relève donc, **à sa manière**, tous les changements dont il peut faire état en se fondant sur la prononciation des mots notés dans les traités de prononciation appropriés et les grands dictionnaires de la langue française. Et Landreau (1927), Français d'origine, et naturellement formé à la nouvelle prononciation de Paris, d'emblée emboîte le pas à Rivard.

Ce faisant, Rivard se trouve à dresser un état des lieux touchant les changements survenus dans la prononciation de Paris depuis le milieu du XVIII^e siècle. Changements occasionnés en bonne partie par le triomphe de la prononciation soutenue sur la prononciation familière, à la Révolution de 1789, avec l'accession au pouvoir de la grande bourgeoisie. De ce fait, il s'était créé un écart considérable entre la prononciation des Canadiens, restée fidèle à la prononciation familière – commune, rappelons-le à Paris et à Québec jusqu'à la Révolution – et la nouvelle prononciation de Paris²¹.

21. Se reporter sur toute cette question à notre ouvrage sur l'origine des accents québécois et parisien (2007). **Ces changements de prononciation représentent la partie la plus tangible, la plus manifeste, de l'alignement de la prononciation québécoise sur la**

Landreau procède autrement que Rivard, mais aboutit au même résultat. Les autres pédagogues, quant à eux, procèdent de façon moins systématique, ne notant les changements que de façon occasionnelle.

Catalogués de façon phonétique, on obtient la liste suivante des changements de prononciation survenus à Paris depuis le milieu du XVIII^e siècle²² (voir sur ce point J.-D. Gendron, 2007 : 141-165 et 183-211 ; aussi : 257-275) :

- 1° *è /ɛ/* et *ouè /we/* sont supplantés par *oua /wa-wa/* dans tous les mots où figure le digramme *-oi* : *dret* devient *drouat* (droit) et *pouère* devient *pouare* (poire), etc. (*ibid.* : 259) ;
- 2° *u /y/* est supplanté par *éu /ø/* : *Ugène* devient *Eugène* ; *ucharistie* devient *eucharistie* ; *hureux* devient *hureux*, etc. (*ibid.* : 258) ;
- 3° *èu /œ/* est supplanté par *u /y/* : *eune*, *breume*, *pleume*, *chaqueune*, *leune*, etc., deviennent *une*, *brume*, *plume*, *chacune*, *lune*, etc. ;
- 4° *a /a/* est supplanté par *è /ɛ/* dans tous les mots où la voyelle *è /ɛ/* se trouve dans une syllabe fermée par la consonne */ʀ/* : *varte*, *parte*, *tarme*, *avartir*, *aubargiste*, etc., deviennent *verte*, *perte*, *terme*, *avertir*, *aubergiste*, etc. – Le même changement se produit lorsque la voyelle *è /ɛ/* se trouve en finale absolue du mot : *vra*, *épas*, *bala*, etc., redeviennent *vrè* (vrai), *épa* (épais), *balè* (balai), etc. ;
- 5° la voyelle *u /y/* est supplantée par */e/* dans les mots *fumelle*, *sumelle*, *sumer* qui redeviennent *femelle*, *semelle*, *semer*, etc. (*ibid.* : 258) ;
- 6° la voyelle *u /y/* est supplantée par le groupe *ui /qi/* dans *hussier*, *culler*, *essue-mains*, *menusier*, etc., qui se prononcent dorénavant *huissier*, *cuiller*, *essuie-mains*, *menuisier*, etc. (*ibid.* : 260) ;
- 7° le *éu /ø/* fermé se prononce désormais *èu* ouvert */œ/* dans les mots *peur*, *beurre*, *aveugle* ;
- 8° la prononciation *è /ɛ/* supplante la prononciation *é /e/* dans les mots *père*, *mère*, *frère*, *lumière*, *bière* au lieu de *pére*, *mére*, *frére*, *lumière*, *biérre*, etc. (*ibid.* : 258) ;
- 9° la prononciation *è /ɛ/* supplante la prononciation *é /e/* au cours du XIX^e siècle dans les mots où la voyelle est suivie de la consonne *j /ʒ/* dans *collège*, *bergère*, *nége*, etc., qui deviennent *collège*, *bergère*, *neige*, etc. ;
- 10° la répartition des voyelles */o/* et */u/*, qui a fait l'objet de longs débats à Paris depuis le début du XVII^e siècle, se trouve maintenant arrêtée, de

nouvelle prononciation de Paris ; ils assurent, pour l'essentiel, la modernisation de la prononciation québécoise.

22. Mais parfois avant, parfois après le XVIII^e siècle.

telle sorte que *courvée*, *arrouser*, *routir*, *soucisse*, *soupoudrer*, etc., se prononcent désormais *corvée*, *arroser*, *rôtir*, *saucisse*, *saupoudrer*, etc., alors que *forbu*, *pomon*, *cotil*, *godron*, *nos deux* se prononcent *fourbu*, *poumon*, *coutil*, *goudron*, *nous deux*, etc. (*ibid.*: 259) ;

- 11° la délabilisation de *un* /œ̃/ en *in* /ɛ̃/ n'est plus de mise et l'on doit maintenant prononcer *chacun*, *un*, *lundi*, *défunt*, etc., au lieu de *chaquin*, *in*, *lindi*, *défint*, etc. ;
- 12° la substitution d'une voyelle nasale à une autre voyelle nasale n'est plus de mise : *méchant* et non *méchin*, *dent* et non *dint* ; *besoin* et non *besouan*, *foin* et non *fouan*, etc. ;
- 13° de même n'est plus acceptable la nasalisation induite des voyelles *i* /i/ et *è* /ɛ/ dans *minnuît* pour *minuît*, *rinne* pour *reine*, *halinne* pour *haleine*, *minson* pour *maison*, etc. ;
- 14° n'est pas davantage acceptable l'adjonction d'un *è* /ɛ/ au début des mots commençant par le groupe /s/ + consonne dans *estature* pour *statue*, *esquelette* pour *squelette*, etc. (*ibid.*: 266) ;
- 15° non plus que l'interversion de la voyelle /e/ dans les groupes consonne + /ʀ/ + /e/ : *bredouiller* et non *berdouiller* ; *pauvreté* et non *pauverté* ; *grenouille* et non *guernouille* ; *brouette* et non *berouette* ; *bluet* et non *beluet*, ou encore *mercredi* et non *méquardi*, etc. (*ibid.*: 267) ;
- 16° non plus que l'affaiblissement de la voyelle /ɔ/ en /ə/ caduc dans les mots *c(e)mode*, *rac(e)moder*, *c(e)modité*, *c(e)mander*, *c(e)mencer*, etc., qui doivent se prononcer *commode*, *raccommoder*, *commodité*, *commencer*, etc. (*ibid.*: 275) ;
mais le changement dans la prononciation du français s'est tout autant fait sentir dans le rétablissement des consonnes finales de syllabes et de mot²³. Ainsi :
- 17° *ostiner* doit retrouver sa consonne *b* et se prononcer *obstiner* ; de même *subvention* et non *suvention* ; de même *arbre* et non *abre* (et encore moins *ab*) etc. (*ibid.*: 265) ;
- 18° les consonnes finales de mot doivent retrouver leur place et s'articuler fermement :
- seul* et non *seu*
écureuil et non *écureu*
ligneul et non *ligneu*
chanteur et non *chanteux*

23. Voir sur le rétablissement à Paris des consonnes finales de syllabes et de mot notre ouvrage sur l'origine des accents, 2007: 183-208.

vendeur et non *vendeux*, etc.

bœuf et non *beu*

neuf et non *neu*

saloir et non *saloi*

battoir et non *battoi*, etc. (*ibid.*: 183-208 et 261-265) ;

19° la nouvelle prononciation privilégie la prononciation *gn* /ɲ/ au lieu de *n* /n/ dans *signer* au lieu de *siner*; *signifier* et non *sinifier*; *maligne* et non *maline*; *magnifique* et non *manifique*, etc. (*ibid.*: 270) ;

20° de même au cours du XIX^e siècle, elle opte de plus en plus pour *acheter* au lieu de *ajeter* (encore signalé par Littré au milieu du siècle) ; *chfeu* et non *jveux*; ou encore *canif* et non *ganif*; *grincer* et non *grincher*, etc. (*ibid.*: 269).

Le maintien des anciennes prononciations, additionnées les unes aux autres – tant celles qui portent sur la qualité des sons que celles qui ont trait à la substitution de voyelles et de consonnes – donnent à la langue des Québécois une image sonore des mots, sensiblement différente de celle que fait entendre la nouvelle prononciation de Paris, ce qui n’a pas manqué de frapper les voyageurs du XIX^e siècle. C’est que, encore une fois, l’écart s’était fortement creusé entre la prononciation du bel usage, commune aux Canadiens et aux Parisiens entre 1608 et 1760, et la nouvelle prononciation de Paris²⁴.

Ainsi, comprend-on que deux pédagogues des plus avertis, Rivard et Landreau, aient pu juger opportun – mieux, nécessaire – de proposer des corrections portant non seulement sur la qualité des sons de la langue, mais aussi, et tout autant, sur la forme des mots, laquelle forme, divergeant si fortement de celle des dictionnaires qu’il s’imposait, à leur avis, de proposer des corrections, pour aligner la langue de l’élite québécoise sur celle des élites francophones d’Europe. L’historien de la langue ne peut manquer de signaler cet effort remarquable de Rivard et de Landreau. Certes, ce vocabulaire aux formes « aberrantes » se présente au locuteur d’aujourd’hui comme une sorte de curiosité, de bizarrerie. A-t-on vraiment prononcé les mots de cette façon, peut-on penser? Eh oui! L’ouvrage remarquable de Marcel Juneau (1972), tout comme les glossaires du parler français au Canada, en portent le témoignage. Nous avons ainsi, du fait de Rivard et de Landreau, une première image graphique et phonétique du parler d’antan jusque dans son fonctionnement phrastique, celui-ci fût-il quelque peu caricatural²⁵.

24. Voir sur toute cette question notre ouvrage sur l’origine des accents québécois et parisien (2007). On trouvera dans cet ouvrage, aux pages 73-86, l’opinion des voyageurs du XIX^e siècle sur la prononciation des Québécois.

25. Depuis lors, les archives sonores résultant des enquêtes folkloriques et dialectologiques nous fournissent une image vivante du vieux parler québécois. Nous donnons

Certes, les gens instruits de l'époque maîtrisaient les formes correctes du vocabulaire tout autant que les formes traditionnelles, et pouvaient, selon les circonstances de discours, varier l'emploi de ces formes. Mais, souvent isolés dans les villages et petites villes, le curé, le notaire, le médecin pouvaient juger approprié d'utiliser les formes traditionnelles des mots pour se mettre à la portée d'interlocuteurs moins instruits²⁶. Rappelons à cet effet la remarque du Français Gustave de Molinari faite en 1876, à propos d'un curé canadien dont il a entendu le sermon (cité dans Marie-France Caron-Leclerc, 1998: 233-234) :

Le curé monte en chaire. C'est un gros personnage. La cure lui rapporte 3,000 piastres au moins (15,000 fr.) [...]. Il prend pour thème la parabole de l'économiste infidèle, en rappelant à ses auditeurs en de fort bons termes, **mais avec un accent déplorable**, qu'ils ont tous des *devoirs* à remplir et qu'ils auront à rendre des comptes au Jugement *darnier*.

Le curé se mettait à la portée de ses auditeurs. C'est que le poids démographique ne jouait pas en faveur de la petite élite. Sur ce point, les usages linguistiques pratiqués à la radio à partir de 1922 et à la télévision à partir de 1952, tout particulièrement dans les feuilletons radio ou télédiffusés pourront utilement fournir une image du partage des usages entre l'emploi des formes traditionnelles et des formes officielles selon les situations et les circonstances de parole. L'étude en est à faire, qui sera des plus instructives sur l'adaptation linguistique à laquelle a pu se livrer la petite classe instruite dans ses relations avec la masse de la population jusqu'à la Révolution tranquille.

en appendice (appendice C) l'analyse que nous avons faite d'extraits de contes folkloriques.

26. Il en a été de même à Paris où les non-doctes ont longtemps détonné dans le paysage linguistique du bel usage, avant que la grande génération d'intellectuels du milieu du XVIII^e siècle ne change la donne en faveur des doctes (voir sur ce point, notre ouvrage sur l'origine des accents, 2007: 208-210 et 215-219).

L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort de l'enseignement sur l'articulation des sons de la langue dans les manuels des pédagogues

1. L'ENSEIGNEMENT DES PÉDAGOGUES TOUCHANT L'ARTICULATION DES SONS DE LA LANGUE

1. Maguire (1841)

Maguire (1841 : 99) aborde indirectement la question de l'articulation lorsqu'il écrit :

La prononciation de la conversation diffère de celle de la déclamation, et de la lecture [...]

en ce sens que la déclamation et la lecture ont, à Paris dont il s'inspire, des exigences articulatoires et phrastiques que n'a pas la conversation, en particulier l'énergie avec laquelle les voyelles, et surtout les consonnes, doivent être articulées.

À Paris, depuis le XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e, la déclamation, qui ressort du discours public ou soutenu, exige une articulation énergique qui (Alexis François, 1959 : II, 39) :

se caractérise par une lenteur relative, qui nécessite **la tension des organes** [...] tous les [...] sons sont **fortement articulés** de manière à produire le maximum d'effet.

Cette forte tension des organes phonateurs donnent au son de la langue une grande précision, une grande netteté; dont atteste au XX^e siècle le grand linguiste Walter von Wartburg (1946; 1958, 5^e éd. : 245-246) :

Ce qui frappe avant tout dans la prononciation française, c'est la netteté, la clarté, la sobriété avec lesquelles on forme tous les phonèmes [...] [car] [I] **a forte tension des muscles** a ses conséquences pour les voyelles comme pour les consonnes [...] En français toutes **les voyelles** sont **bien timbrées** [...] **Les consonnes** françaises sont **articulées avec énergie**, avec **violence même**.

Indirectement, Maguire, en évoquant la notion de style de discours différent pour la conversation et la déclamation, met le doigt sur le problème de l'articulation des sons de la langue, de la vigueur ou du relâchement avec lesquelles ils peuvent être produits. **La vigueur caractérise, à Paris, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le discours public ou soutenu; le relâchement, lui, est la marque du discours privé, c'est-à-dire la conversation**, les échanges verbaux quotidiens, que pratiquent les tenants du « bel usage »¹.

À Paris, tout va changer dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, quand la grande bourgeoisie, s'appuyant sur les Philosophes et des Encyclopédistes, va s'aviser **d'introduire dans le style de la conversation, la vigueur, l'énergie articulatoire**, réservées jusque-là au discours public. À Paris, il n'y aura plus alors qu'un mode articulatoire, que la haute bourgeoisie fera triompher à la Révolution de 1789, réduisant au niveau de prononciation populaire le style familial de prononciation pratiqué par la noblesse. Comme l'écrit Alexis François (1959: II, 40) :

Par toute cette discipline [articulatoire], c'est un idiome particulier qui se maintient dans la prose et dans les vers, **de là passe dans la conversation des gens instruits et accentue l'écart entre la langue populaire et la langue cultivée**².

-
1. Sur l'origine du double style de prononciation selon le genre de discours, se reporter à notre ouvrage sur l'origine des accents québécois et parisien, 2007: 9-15 et 104-126. Rappelons ici comment l'historien de la langue cultivée, Alexis François, caractérise les deux styles de prononciation pratiqués à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles: « Opposer la langue molle de la conversation et la langue "forte" du style soutenu [...] » (1932: 996).
 2. Voir sur toute cette question, notre ouvrage sur l'origine des accents québécois et parisien, 2007: 3-24 et l'article paru dans *Le français moderne*, 79^e année, n° 2, 2011: 129-156.

La transformation de l'accent parisien a constitué un changement radical touchant le mode articuloire dans la prononciation courante quotidienne. Et ce changement s'est produit quelque trente ans après la séparation du Canada de la France (1760-1789). Les Québécois n'ont pu, de ce fait, participer à cette profonde transformation de l'accent, restant fidèles au mode articuloire relâché du style familier de la conversation.

En énonçant que « [l]a prononciation de la conversation diffère de celle de déclamation », **Maguire posait un problème tout à fait nouveau pour les Canadiens** – c'est-à-dire pour les Québécois – **celui de la distinction des styles de prononciation** ; distinction qui, pratiquée de façon stricte à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles, ne s'était pas imposée dans une Nouvelle-France, en constant mode de survie. **Ce n'est que maintenant en 1841, qu'on s'avisait de la chose, bien tardivement, au moment même où, à Paris, les qualités articuloires du style soutenu s'étaient étendues au style familier de la conversation.** Le retard à rattraper était double : **adopter le tonus articuloire approprié au style soutenu** du discours public, sous toutes ses formes ; **puis s'aviser lentement que, pour l'élite**, dans le monde francophone nouveau issu de la Révolution de 1789, **la prononciation relâchée du style familier traditionnel, n'était plus de mise.** Bref, que, pour l'élite, il n'y avait maintenant qu'un style de prononciation acceptable, celui de la prononciation « distinguée », « cultivée », de la haute bourgeoisie de Paris, fondée sur les qualités articuloires énoncées ci-dessus.

D'où l'attention toute particulière que les pédagogues vont accorder à « **l'articulation** ». Encore une fois, dans une double perspective : élever le tonus du discours public, sous toutes ses formes (lecture à haute voix, déclamation, théâtre, discours sacré ou profane, etc.) ; puis, graduellement, au fur et à mesure de la prise de conscience, donner à l'élite québécoise le statut linguistique et phonétique propre à son rang social, en l'invitant à adopter pour le discours privé le mode de prononciation énergique du discours public.

Énoncés des pédagogues sur la question de l'articulation.

L'articulation a donc trait chez les pédagogues à **l'énergie** avec laquelle les sons de la langue, **en particulier les consonnes**, doivent être proférés.

2. D'Anglars (1870 : 2):

CONSEILS GÉNÉRAUX.

La mollesse d'articulation, le grasseyement, sont les fautes d'accent ordinaires aux Canadiens [...] Toute la prononciation française se passe sur le devant de la bouche, elle exige un mouvement incessant des lèvres [...].

D'Anglars y va d'emblée d'une observation générale : la mollesse d'articulation constitue un des traits caractéristiques de la prononciation des Canadiens. Il est le premier à noter cette caractéristique de la prononciation des Canadiens, qui l'oppose au trait fondamental de la nouvelle prononciation bourgeoise de Paris, l'énergie, la « vivacité énergique », selon la grammairienne Sophie Dupuis (1836) avec laquelle sont maintenant préférés les sons de la langue (dans Charles Bruneau, 1948 : 535).

3. Lagacé (1875)

Nous retiendrons de l'ensemble des conseils que donne Lagacé, deux d'entre eux qui concernent la fermeté avec laquelle les sons doivent être proférés (1875, *Cours de lecture à haute voix*: 31-32) :

LA PRONONCIATION

Observations générales [...] 2° Ne laissez passer aucune articulation sans la porter **avec énergie**. [...] 5° Donnez aux lèvres la position qui leur convient ; avancez-les ou retirez-les, suivant le cas. C'est sur le devant de la bouche que se fait toute la prononciation française. [...]

Dans la langue française il y a **deux manières de prononcer** : l'une qui convient à la **conversation familière**, et l'autre qui est propre au **discours soutenu**. C'est cette dernière que l'on trouvera indiquée dans les chapitres suivants.

À l'instar de Maguire, Lagacé énonce le principe qui sépare les deux styles de prononciation. Et dans le discours soutenu, selon Lagacé, il ne faut [...] « [laisser] passer aucune articulation sans la porter **avec énergie** ». Ce discours soutenu se réduit pour Lagacé à « la lecture à haute voix », dont c'est l'objet du manuel et du cours, mais cette « lecture à haute voix », c'est le début, modeste au Canada, du développement d'un discours soutenu qui réponde aux exigences de la parole publique. Rivard, plus ambitieux, franchira le pas, et passera du stade du « bien lire » à celui du « bien dire ».

4. Rivard (1901):

§ 2. – LES CONSONNES (1901 ; 1928, 2^eéd. : 37)

20. – La **consonne** ou l'**articulation** est un bruit [...].

Comme plusieurs pédagogues le font, Rivard établit une équation entre les consonnes et l'articulation. Autrement dit, pour ces pédagogues, **les consonnes constituent la charpente du mot**. À la suite d'un exposé détaillé de l'articulation de chacune des consonnes, Rivard aborde le chapitre de la **gymnastique vocale** et propose une série d'exercices pour chacun des organes de la parole, précédés d'un exposé sur le fonctionnement de chacun de ces organes (*ibid.* : 49-53) :

SECTION III GYMNASTIQUE VOCALE

On ne peut songer, en parlant, à modifier à chaque instant la position des organes de l'articulation et à leur faire exécuter les mouvements particuliers à chaque son. Le jeu des organes doit être inconscient. **On peut, cependant**, par une espèce de gymnastique, **dompter ses organes**, les habituer à émettre les sons correctement, d'une façon mécanique, sans qu'il soit nécessaire d'y apporter une attention spéciale. **Pour fortifier**, assouplir et discipliner **les organes de l'articulation**, pour faire leur éducation, **on a proposé divers exercices** ; nous avons choisi ceux qui nous ont paru les mieux assortis à ce dessein. – Ces exercices doivent être faits régulièrement et avec persévérance. Il est inutile et il peut être dangereux de se fatiguer ; **quelques instants d'exercice chaque jour sont plus efficaces que plusieurs heures en une seule fois chaque semaine**. Du reste, le temps qu'il faut donner à ces exercices ne peut être déterminé d'une façon générale ; tout dépend des aptitudes et des besoins de chacun.

Nous ne conseillons pas **ces exercices** seulement à ceux qui sont affligés de quelque défaut de prononciation ; **tous peuvent en profiter**, car on est toujours susceptible de perfectionner son langage.

Nous donnerons **d'abord des exercices dont l'objet est l'éducation physique des organes** de la prononciation en général, puis des exercices sur chaque son en particulier, et **enfin des exercices pour se corriger des défauts d'articulation** les plus communs.

ART. 1. – *Exercices pour discipliner les organes de la prononciation*

§ 1. – LE VOILE DU PALAIS

Le *voile du palais* est **une espèce de cloison mobile** fixée par son bord supérieur à la voûte palatine, au fond de la bouche, et dont le bord inférieur flotte librement au-dessus de la base de la langue.

Des muscles servent à l'élever ou à l'abaisser. Suivant la position qu'il occupe, le voile du palais modifie le timbre de la voix. **Élevé**, il intercepte le passage de l'air dans les fosses nasales, et **le son ne résonne alors que dans le pharynx et la bouche**; plus ou moins **abaissé**, il divise le courant d'air vocalisé, qui **résonne alors à la fois dans le pharynx, les fosses nasales et la bouche**. Les sons *purs* et les sons *nasaux* sont ainsi formés. Pour les sons purs eux-mêmes, le voile n'est pas toujours également élevé; tantôt il touche la paroi postérieure du pharynx, tantôt il ne fait que s'en approcher.

Soumis aux exercices suivants, le voile du palais doit à tout instant s'élever et s'abaisser; il en acquiert de la force et de la souplesse.

Dans ces exercices, la respiration doit être aussi profonde que possible.

57. – Exercices.

1. Aspirez par la bouche, sans permettre à l'air de passer par le nez; fermez la bouche, et expirez l'air par le nez.

Cet exercice et les suivants **doivent être faits**: – **une fois lentement** et en suspendant un instant la respiration entre les deux opérations; – **une fois plus rapidement**, et avec suspension; – **une fois très vite**, brusquement, et avec suspension; – enfin, une fois lentement, une fois rapidement, et une fois brusquement, mais sans suspendre la respiration.

2. La bouche fermée, aspirez par le nez; ouvrez la bouche, et expirez l'air sans lui permettre de passer par le nez.

3. La bouche fermée, aspirez et expirez.

4. La bouche ouverte, aspirez et expirez par le nez, sans permettre à l'air de passer par la bouche.

5. La bouche ouverte, aspirez et expirez par la bouche, sans permettre à l'air de passer par le nez.

6. La bouche ouverte, aspirez par le nez, et expirez par la bouche.

7. La bouche ouverte, aspirez par la bouche, et expirez par le nez.

§ 2. – LA LANGUE

La *langue* est le **plus important des organes de la prononciation**, parce qu'elle en est le **plus mobile**. **La plupart des défauts de prononciation sont causés par sa mollesse et son indocilité**. Les exercices suivants lui donnent de la force, de la souplesse, de l'agilité. On aura soin de n'exercer aucune tension sur les lèvres; toute l'énergie doit être dans la langue.

58. Exercices.

1. Ouvrez la bouche et tirez la langue autant que possible, sans la courber; puis, brusquement, retirez-la dans la bouche.
2. Ouvrez la bouche, appliquez avec force la pointe de la langue contre les incisives inférieures, et projetez le milieu de la langue, courbé et bombé, en dehors de la bouche; puis faites reprendre brusquement à la langue sa position normale.
3. Répétez l'exercice 2, en appliquant cette fois la pointe de la langue contre les incisives supérieures.
4. Abaissez autant que possible la mâchoire inférieure; appliquez la langue avec force contre la racine des incisives supérieures; poussez le souffle avec énergie, et abaissez tout à coup la pointe de la langue, comme pour prononcer *te*.
5. La bouche entr'ouverte et la langue étendue dans la bouche, relevez lentement la pointe et faites-lui décrire un arc en effleurant le bord des dents supérieures, une fois de droite à gauche, et une fois de gauche à droite.
6. Recourbez la langue dans le sens de la longueur, en forme de gouttière; et aplatissez-la subitement.

§ 3. – LES LÈVRES

Les *lèvres* **aussi manquent souvent de souplesse et de force**. La gymnastique des lèvres veut être pratiquées (sic) longtemps avant que ses résultats soient sensibles.

59. – Exercices.

1. Appuyez les lèvres l'une contre l'autre avec force, en laissant les dents écartées; puis ouvrez la bouche brusquement, sans respirer.
2. Répétez l'exercice 1, les dents rapprochées.

3. La bouche étant ouverte, fermez-la brusquement en appliquant avec force les lèvres l'une contre l'autre, sans respirer.
4. Répétez l'exercice 1, en projetant un courant d'air énergique entre les lèvres au moment où elles s'écartent.
5. Répétez l'exercice 2, en projetant un courant d'air énergique entre les lèvres.
6. Répétez l'exercice 3, en projetant par la bouche un courant d'air énergique avant que les lèvres se réunissent, de façon que le souffle soit arrêté brusquement par leur réunion soudaine.
7. La bouche fermée, tirez les lèvres vers les commissures, comme pour rire; puis portez-les brusquement en avant autant que possible.
8. Répétez l'exercice 7, la bouche entr'ouverte.

ART. II. – Exercices sur chaque son en particulier

On lira les phrases suivantes lentement, sans inflexion, préoccupé seulement d'émettre les sons correctement. Au besoin, on consultera le chapitre du *Mécanisme vocal* et l'on s'efforcera de donner aux organes la position indiquée pour chaque son. – Ces phrases ne sont pas proposées pour modèles de style; si quelques-unes sont tirées des meilleurs ouvrages, **les autres n'ont de valeur que par les difficultés de prononciation qu'elles présentent**, et c'est à ce point de vue qu'elles ont été choisies ou composées.

Plus loin dans son exposé, Rivard va s'attaquer à corriger « quelques défauts d'articulation », en particulier **la mollesse de l'articulation** (*ibid.*: 63-66). Et **le rôle des consonnes** dans la fermeté de l'articulation y est particulièrement signalé :

ART. III. – Exercices pour se corriger de quelques défauts d'articulation

§ 1. – LA MOLLESSE D'ARTICULATION

96. – L'articulation est molle, quand les consonnes ne sont pas émises avec une intensité et une netteté suffisantes, c'est-à-dire, quand le courant d'air projeté par les voies respiratoires n'est pas assez fort, les obstacles qui s'opposent à son passage pas assez résistants, les mouvements de la langue et des lèvres pas assez précis.

Il en résulte des sons indécis, indistincts, manquant à la fois de force et de netteté, et qui peuvent être confondus entre eux; **de là, impossibilité pour l'orateur de se faire clairement entendre**; il est obligé de suppléer par la

force de la voix à la netteté et à l'énergie de l'articulation, et il s'épuise en efforts inutiles.

97. – Exercices pour combattre la mollesse d'articulation.

On devra **faire ces exercices** dans l'ordre indiqué, **et s'arrêter sur chacun d'eux aussi longtemps qu'on n'aura pas réussi à l'exécuter parfaitement** – ne passer au second qu'après s'être rendu maître du premier, etc.

Méthode à suivre pour que ces exercices soient efficaces :

- I. Prendre, avant chaque exercice, une forte inspiration, et commencer *aussitôt*;
- II. Avant d'attaquer une consonne, la *préparer*, c'est-à-dire placer d'avance les organes dans la position voulue pour l'articuler, et exagérer le mécanisme vocal qui doit produire l'articulation ;
- III. Dans les groupes de plusieurs syllabes (comme *baba-baba*), attaquer avec énergie, en la préparant, la première syllabe, et lier les autres sans s'arrêter ;
- IV. Articuler chaque exercice d'un *mouvement régulier*, sans retard sur les consonnes plus difficiles, sans accélération sur les plus faciles ; c'est-à-dire **garder pour tout l'exercice l'allure de la première syllabe**, et éviter surtout de presser le mouvement sur les explosives et de le ralentir sur les continues ;
- V. Exécuter chaque exercice de la manière suivante :
 - a) Une fois chaque ligne, **en articulant silencieusement**, c'est-à-dire **en dessinant avec la bouche tous les mouvements nécessaires**, mais sans faire entendre aucun son, et sans même émettre le moindre courant d'air ; respirer après chaque ligne ;
 - b) Une fois chaque ligne, sans faire entendre de son, **mais en lançant un courant d'air assez fort pour se faire entendre à une certaine distance** – c'est-à-dire en parlant à voix basse ; respirer seulement après chaque ligne ;
 - c) Une fois chaque ligne, très fort et très lentement, en respirant entre chaque son ou chaque groupe de sons ;
 - d) Une fois chaque ligne, plus vite et moins fort, sans respirer ;

e) Quand l'exercice a été ainsi, ligne par ligne, quatre fois gradué – une fois tout l'exercice très fort et très lentement, en respirant quatre ou cinq fois ;

f) Une fois tout l'exercice plus vite et moins fort, en deux ou trois respirations.

1. babababa	bèbèbèbè	bobobobo	bebebebe
papapapa	pèpèpèpè	popopopo	pepepepe
mamamama	mèmèmèmè	momomomo	memememe
vavavava	vèvèvèvè	vovovovo	veveveve
fafafafa	fèfèfèfè	fofofofo	fefefefe
zazazaza	zèzèzèzè	zozozozo	zezezeze
sasasasa	sèsèsèsè	sosososo	sesesese
dadadada	dèdèdèdè	dodododo	dededede
tatatata	tètètètè	totototo	tetetete
nananana	nènènènè	nononono	nenenene
lalalala	lèlèlèlè	lolololo	lelelele
rararara	rèrèrèrè	rorororo	rererere
jajajaja	jèjèjèjè	jojojojo	jejejeje
chachachacha	chèchèchèchè	chochochocho	chechecheche
gagagaga	gègègègè	gogogogo	gegegege
kakakaka	kèkèkèkè	kokokoko	kakakaka
gnagnagnagna	gnègnègnègnè	gnognognogno	gnegnegnegne

Toujours prononcer *g* dur (*gue*)

2. bva	bze	bdi	bnô	blou	bran	bjin	bgon	
pfa	pse	pti	plô	prou	pchan	pkim		
mva	mze	mdi	mnô	mlou	mran	mjin	mgon	
vba	vme	vzi	vdô	vnou	vlan	vrin	vjon	vgun
fpa	fse	fti	flô	frou	fchan	fkin		
zba	zme	zvi	zdô	znou	zlan	zrin	zjon	zgun
spa	sfe	sti	slô	srou	schan	skin		
dba	dme	dvi	dzô	dlou	dran	djin	dgon	
tpa	tme	tfi	tsô	tlou	tran	tchin	tkon	
nba	nme	nvi	nzô	nlou	nran	njin	ngon	
lpa	lte	lsi	ltô	lrrou	lchan	lkin		

lba	lme	lvi	lzô	ldou	lnan	lrin	ljon	lgun
rpa	rfe	rsi	rtô	rlou	rchan	rkin		
rba	rme	rvi	vzô	rdou	rnan	rlin	rjon	rgun
jba	jme	jvi	jzô	jdou	jnan	jlin	jron	jgun
chpa	chfe	chsi	chtô	chlou	chran	chkin		
gba	gme	gvi	gzô	gdou	gnan	glin	gron	gjun
kpa	kpe	ksi	ktô	klou	kran	kchin		

Prononcer chaque groupe de sons d'une seule émission de voix, sans introduire d'E muet entre les deux consonnes.

3. bam	bem	bim	bom	bounm
pag	peg	pig	pog	poug
mas	mes	mis	mos	mous
vaks	veks	viks	voks	vouks
fagz	fegz	figz	fogz	fougz
zaf	zef	zif	zof	zouf
saj	sej	sij	soj	souj
dak	dek	dik	dok	douk
taz	tez	tiz	toz	touz
nar	ner	nir	nor	nour
lan	len	lin	lon	loun
raf	ref	rif	rof	rouf
jak	jek	jik	jok	jouk
chad	ched	chid	chod	choud
gat	get	git	got	gout
kab	keb	kib	kob	koub
gnal	gnel	gnil	gnol	gnoul

Prononcer *bma'*, *bem'* (et non *bèn'*), *bim'*, etc. ; **faire particulièrement attention à l'articulation des consonnes finales**, qui se prononcent toutes ; on est porté à substituer des vocaliques aux soufflées, et des soufflées aux vocaliques, à dire, par exemple : *vagz* et *faks* au lieu de *vaks* et *fagz*.

4. Lire un morceau quelconque, **une fois en articulant silencieusement ; une fois à voix basse**, de façon à être entendu à distance ; **une fois à voix haute**, d'abord lentement, en préparant chaque syllabe, puis vite et en liant tous les mots.

Pour Rivard, c'est clair « [1]’**articulation est molle, quand les consonnes ne sont pas émises avec une intensité et une netteté**

suffisantes ». D'où les exercices de **gymnastique vocale** qu'il propose d'abord, **pour assouplir et donner de la précision et de la netteté articulaire** à chacun des organes phonateurs; exercices qu'il réitère pour les consonnes afin de renforcer davantage leur articulation et leur donner une netteté, une précision **qui répondent aux exigences de l'orateur, dont la voix doit porter** s'il veut être entendu. **La mollesse articulaire ne peut convenir au discours public sous toutes ses formes.**

On voit la minutie avec laquelle procède Rivard **dans la formation qu'il veut donner au futur orateur.** Car, c'est à lui que Rivard s'adresse. Et cela, indépendamment des changements qui se sont produits à Paris dans la prononciation bourgeoise, Rivard n'étant pas allé à Paris. Se fondant sur tous les traités de diction et d'élocution dont il a fait la somme dans son *Art de dire* (1898) et son *Manuel de la parole* (1901) (se reporter sur ce point au premier chapitre), Rivard énonce **les moyens de développer l'articulation ferme, précise, nécessaire au discours public**, en ce que **cette articulation soutient la voix de l'orateur.** Et les exercices qu'il propose l'emportent dans la minutie et le détail sur ce que proposent les autres pédagogues, qui n'ont pas le même objectif que Rivard.

5. Dumais (1905)

Avec Dumais, nous quittons les hautes sphères du grand discours public **pour descendre au niveau de la parole quotidienne.** Il est allé à Paris, il a pu prendre note des différences entre la qualité phonétique du discours quotidien dans la haute société de Paris et les déficiences du même discours dans l'élite canadienne. Aussi y va-t-il de remarques appropriées, visant à remédier à ces déficiences, dans un chapitre consacré expressément à la correction de l'articulation. Et il n'y a pas par quatre chemins (1905: 69) :

A PROPOS D'ARTICULATION

Nous avons tellement l'habitude de manger nos mots, non seulement dans la conversation, mais aussi dans la lecture, **qu'il est de la plus haute importance de s'accoutumer, dès l'enfance, à parler et à lire lentement.**

Et il enchaîne **sur l'obligation des parents et des enseignants** de veiller à former les enfants dans ce sens, donc à commencer dès le jeune âge à leur inculquer cette obligation « d'articuler » avec fermeté et clarté :

C'est une obligation pour les parents, les maîtres et les maîtresses, **de voir à ce que les enfants parlent distinctement en toutes circonstances**. Ceux qui ont pour mission de guider les petits et de les préparer aux luttes de la vie, faillissent à leur tâche s'ils négligent de cultiver et de développer convenablement leur organe vocal. En effet, l'homme qui est pourvu d'une belle voix et qui sait s'en servir, possède un trésor inestimable. **Sachons donc nous corriger et corrigeons ceux qui dépendent de nous**. Avec un peu d'attention et de patience, il est possible de faire disparaître tous les défauts de langage.

Et comment y parvenir? Par des exercices appropriés:

Un excellent moyen de perfectionnement, c'est de **pratiquer souvent des exercices d'articulation**. En voici un qui, s'il est fait comme il faut, amènera la correction absolue du parler, car il contient tous les sons de la langue française.

Pour bien faire cet exercice, on doit placer la bouche comme il faut pour chacun des sons; **attaquer vigoureusement les consonnes** et **séparer**, avec mesure, **chaque syllabe**. Cet exercice doit **se faire très lentement et à haute voix**. Chaque syllabe a sa valeur et il faut soutenir les finales. **Il est bon d'exagérer le mouvement des mâchoires**.

Exercices qui doivent porter:

1. sur la position exacte, pleinement exécutée par les organes phonateurs, pour chacun des sons;
2. **sur le rôle des consonnes** dans la charpente du mot et dans la délimitation des syllabes;
3. sur le mouvement des mâchoires comme facilitateurs d'une articulation claire, nette.

Dumais complète son exposé en illustrant ses exigences par un exercice d'articulation modèle (*ibid.*: 70):

EXERCICE D'ARTICULATION

L'àr-ti-cu-lá-ti-on est ab-so-lu-ment né-ces-sai-re aux hom-mes qui se des-ti-nent aux pro-fès-si-ons li-bé-ra-les, au sa-cèr-do-ce óu à l'en-sèi-gne-ment. Tous en ont be-soin. L'a-vo-cat au dé-bít ra-pi-de ne péút guè-re im-près-si-on-nér sès ju-ges; le prê-tre dont la dic-ti-on est dé-fec-tu-eú-se en-dórt sou-vent sès au-di-teùrs; l'ins-ti-tu-tèur qui bre-douil-le en-nuie sès é-lè-ves, ét le tri-bun qui man-ge la plu-pàrt de sès móts, fa-ti-gue tóút le mon-de, ét ne ré-us-sít qu'à s'é-go-sil-lér.

Excellent exercice où la délimitation claire de chacune des syllabes (illustrée par la présence d'un tiret) **a pour effet de donner au mot toute sa netteté**, l'articulation ferme des consonnes contribuant fortement à charpenter chacune des syllabes et, en conséquence, les mots eux-mêmes, et la phrase qu'il composent.

C'est peu en regard des exercices que propose Rivard, mais c'est suffisant à titre d'exemple à suivre.

6. Landreau (1927)

Landreau y va d'un long chapitre sur l'articulation. Et pour lui (1927: 127) :

DÉFINITIONS – L'Articulation est la science qui a pour but l'étude des consonnes.

[...]

Pour Landreau, comme pour les autres pédagogues, **il y a équivalence entre les consonnes et l'articulation**. C'est ce qui importe en l'occurrence, indépendamment du fait qu'il fasse une science de cette étude, en oubliant les voyelles, qui ont aussi un rapport avec l'articulation.

Et pour marquer l'importance de l'articulation, de cette « science » comme il dit, il est des plus intéressant, selon Landreau, de [...] « connaître à ce sujet, l'opinion des différents maîtres. Consultons **un littérateur, un artiste dramatique et un prédicateur**. » (*Ibid.* : 129-130) :

« Sans doute, dit M. Legouvé³, on ne peut pas parler sans voix ; mais la voix seule est si insuffisante, qu'il y a des lecteurs, des orateurs et des acteurs pour qui la richesse même de leur organe vocal est un inconvénient. Chez eux, **s'ils ne savent pas articuler, le son mange le mot, les voyelles mangent les consonnes**. Ils parlent si haut, ils lisent si haut, ils font tant de bruit en lisant et en parlant, qu'on ne les entend pas [...]. »

Méditons maintenant les conseils de Coquelin aîné⁴ : « **L'articulation, c'est le dessin de la diction**. Une phrase de Samson, articulée comme il savait le faire, cela valait pour la caractérisation d'un personnage, un portrait au crayon de M. Ingres. **L'articulation est donc l'étude sur laquelle doit se porter le premier effort de l'acteur**. Elle est à la fois l'A B C et le plus haut point de

3. Ernest Legouvé (1807-1903), littérateur français, né et mort à Paris.

4. Benoit-Constant Coquelin, dit Coquelin aîné (1841-1909) qui créa avec une puissante originalité plusieurs rôles remarquables. Note tirée de « L'art du comédien », dans la *Revue illustrée*, n° 97, 1889.

l'art. Il faut l'apprendre au début, comme les enfants apprennent la civilité, parce que l'articulation est la politesse des comédiens, comme l'exactitude est la politesse des rois; il faut ensuite la cultiver toute sa vie [...].»

Coquelin ne parlait que pour les comédiens; mais ne pouvons-nous pas généraliser et dire que l'articulation doit être la politesse de tout le monde?

Lisons enfin ce qu'écrit à ce sujet l'abbé Mullois⁵:

« Ce qui nous manque surtout, **à nous prédicateurs, c'est l'articulation puissante qui détache, burine et cisèle une pensée...**, qui donne à l'orateur une force de vie extraordinaire, en mettant en jeu tout le système nerveux. **Toute la valeur d'un mot est dans la consonne**, tandis qu'on la met souvent dans la voyelle. L'émission vocale, c'est le bloc informe; **la consonne, c'est le ciseau de l'artiste** qui en tire un chef-d'œuvre. La puissance de la parole ne consiste pas dans la force des poumons et dans la masse d'air qu'on peut remuer; mais **elle est dans l'articulation**, dans cette faculté qui sait tailler, découper en quelque sorte dans la matière, dans le son brut, ces douces et intelligentes vibrations qui remplissent les âmes d'harmonie et de vérité. » Dans un autre chapitre, il dit encore: « **Ce qui donne le sens et l'intelligence à la parole, c'est l'articulation. Ici, le rôle principal revient à la mâchoire**, puisqu'il faut l'appeler par son nom, à la langue et aux lèvres. Mais la mâchoire est une mâchoire, c'est-à-dire une chose à laquelle il n'est pas facile de faire entendre raison. **Il faut la travailler d'importance.** »

Que pourrions-nous ajouter à des paroles aussi éloqu Coastes?

Landreau, par ces citations, nous ramène à la grande tradition française du discours public⁶, du style soutenu, énergique de la prononciation dans le discours public, style qui s'enseignait, à Paris, dès le XVII^e siècle, au théâtre et dans les collèges, comme le dit l'historien de la langue cultivée, Alexis François (1959: II, 38-39):

La prononciation soutenue est enseignée comme un art dans les collèges et au théâtre [...] La prononciation soutenue se caractérise par une lenteur relative, **qui nécessite la tension des organes**. [...] tous les [...] **sons sont fortement articulés** de manière à produire le maximum d'effet [...].

Cette prononciation soutenue faisait ressortir « quantité de sons » (*ibid.*: 11, 39) [...] « surtout à la fin des mots » (*ibid.*: II, 39), **en parti-**

5. Abbé Mullois, *Cours d'éloquence sacrée et populaire*, ch. X, page 248.

6. Tradition que nous avons déjà évoquée, mais à laquelle il faut constamment revenir pour éclairer l'histoire de la prononciation au Québec.

culier des consonnes (*ibid.*: II, 39). **C'est cette prononciation qui a donné aux consonnes le rôle primordial qu'elles jouent**, non seulement dans la prononciation du discours public, mais aussi, depuis l'accession au pouvoir de la grande bourgeoisie à la Révolution de 1789, dans la prononciation courante, quotidienne.

Dans la tradition française de Paris, **l'articulation ferme, énergique des consonnes s'est transposée du discours public au discours privé**. Mais il n'en a pas toujours été ainsi: jusqu'à la Révolution de 1789, la prononciation du style familier de la conversation était « molle » comme le dit Alexis François (1932: 996):

Opposer **la langue molle de la conversation et la langue « forte » du style soutenu**, cette langue forte si chère à certains de nos académiciens [...].

Cette prononciation « molle » de la haute société de Paris, aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est la langue dont ont hérité les Canadiens. **Landreau se retrouve comme les autres pédagogues dans la situation ambiguë d'avoir à introduire la langue « forte »** et sa prononciation énergique, particulièrement pour les consonnes, **non seulement dans le discours public**, – ce qui, nous l'avons vu avec Rivard, va de soi pour qui veut être un bon orateur ou un bon communicateur – **mais aussi, et en même temps, dans le discours privé**, ce qui, au Québec, comme c'était le cas au XIX^e siècle en France dans les provinces, pose un problème particulier. Ce que ne manque pas de constater Landreau pour le Canada, car ce qu'il vise, c'est à introduire la prononciation forte dans toute circonstance de parole, tout comme Dumais et Madame Audet, d'ailleurs (1927: 131-133):

119. – NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DE L'ARTICULATION – L'importance de l'articulation ne faisant plus de doute pour personne, **jetons maintenant un regard sur nous-mêmes**, et voyons s'il n'y a pas lieu de perfectionner notre articulation. Hélas, nous n'avons pas d'illusions à nous faire sur ce point. Les maîtres ont jugé à propos de donner des conseils à des Français, c'est évidemment parce que ceux-ci en avaient besoin. Et nous, à plus forte raison, qui comme nous l'avons déjà dit, avons tant à souffrir de l'influence anglaise et de la rigueur de notre climat, ne devons-nous pas tirer profit de leur enseignement? **Soyons loyaux avec nous-mêmes et acceptons franchement le reproche** que nous font si souvent nos professeurs dans nos maisons d'éducation lorsqu'ils nous disent, un peu crûment peut-être, **que nous sommes des « bouches molles »**.

C'est qu'en effet, **notre articulation laisse beaucoup à désirer** ; nos muscles articulateurs des joues, de la langue et des lèvres sont paresseux et notre bouche conserve une attitude passive ; **les consonnes sont à peine indiquées**, et même, ce qui est plus grave, sont souvent remplacées par d'autres consonnes qui exigent moins d'effort.

Notre mauvaise articulation a des excuses, je le reconnais, mais nous, **nous serions absolument impardonnables si**, connaissant maintenant notre défaut, **nous ne faisons pas tout en notre pouvoir pour nous corriger**.

Mettons-nous donc consciencieusement au travail. Faisons journallement les exercices musculaires indiqués aux Nos 36, 37 et 38 ; **apprenons aussi à articuler très nettement chacune des consonnes**, puis groupons-les et faisons de nombreux exercices.

120. – PRATIQUE CONSTANTE – Enfin, et c'est là le point le plus important, ne nous contentons pas de surveiller **notre articulation** en présence du professeur seulement ; **qu'elle soit, dans nos conversations quotidiennes, le sujet de notre constante attention** : ce n'est que par un travail assidu que nous donnerons à nos muscles la force, la souplesse et l'agilité nécessaires.

Faisons comme l'athlète qui veut se mettre « en forme ». Pénible au début, cet entraînement deviendra de plus en plus facile. Mais ne nous négligeons pas et, avec un peu de persévérance, au bout de quelques jours, de quelques semaines, le succès ne manquera pas de couronner nos efforts.

C'est qu'en effet, **tant au point de vue de la prononciation que de l'articulation, nous ne devons pas trop présumer de nous-mêmes**, et, pour excuser notre négligence, nous ne devons pas nous dire que, lorsque nous voudrions bien parler, cela nous sera facile et que nous n'aurons qu'à faire attention.

Ce raisonnement est des plus faux et des plus dangereux.

Que doit-on penser de l'athlète, qui, au lieu de s'entraîner, se contente de dire : « le jour de la course, je ferai un effort » ?

Et puis, n'oublions pas que c'est justement lorsque nous voulons le mieux parler, que nous ne pouvons plus le faire ; en effet, notre attention est détournée par tant d'autres préoccupations ! Tout d'abord, la timidité, la « gêne » en présence du public, qui nous fait perdre souvent une grande partie de nos moyens ; puis, lorsque l'on improvise, la recherche et le classement des idées, la façon plus ou moins habile de les présenter, la forme grammaticale que nous devons leur donner, ou bien, lorsqu'on dit par cœur l'œuvre d'un autre, l'effort de mémoire indispensable à la fidélité du texte ; enfin, la mise en pratique de tous les principes de diction, l'extériorisation, la sensibilité,

la physionomie, le maintien, le geste; est-ce que tout cela n'est pas suffisant pour absorber complètement toute notre attention? **Et que nous reste-t-il pour surveiller la correction de notre langage? Rien. Nous parlons alors tel que nous avons l'habitude de le faire, jamais mieux, souvent plus mal.** Il faut donc, avant d'affronter le public, pendant qu'il en est temps encore, nous corriger de nos défauts, **prendre de bonnes habitudes et acquérir, coûte que coûte, une bonne prononciation et une parfaite articulation. Il faut surtout que la pratique quotidienne rende ces qualités en quelque sorte naturelles et instinctives** de façon que, en toute circonstance, nous puissions compter, sans faire un effort spécial, sur l'habitude de notre bon parler.

L'exhortation précautionneuse, insistante et amicale de Landreau à ses élèves canadiens – c'est-à-dire québécois – laisse soupçonner le chemin qu'ils ont à parcourir pour parvenir à une articulation ferme, énergique, tout particulièrement des consonnes.

Mais que propose Landreau à ses élèves pour satisfaire aux exigences articulatoires dont il vient de faire état? **Des exercices que rappellent ceux que proposait Rivard** en 1901, des exercices classiques en la matière (*ibid.*: 138-140) :

123. – EXERCICES SUR LES CONSONNES SIMPLES – Avant d'étudier l'articulation des mots avec les règles et exceptions qu'elle comporte, **nous devons d'abord commencer par l'articulation des syllabes.**

Nous prendrons les consonnes simples du tableau précédent et, faisant suivre chacune d'elles des résonances étudiées, nous aurons toute une série d'exercices de la forme *ba, bé, bi, bo, bu, ban, bin, bon, bun, beu, bou.*

Il importe d'attacher un soin tout particulier à l'exécution de ces exercices. **Les consonances devront être articulées avec une extrême précision**, et le professeur qui, au début du moins, dirigera ces exercices, devra réprimer sévèrement toutes les négligences, toutes les mollesses et corriger les plus petits défauts.

124. – EXERCICES SUR LES CONSONNES DOUBLES – Nous savons qu'il n'est pas rare de rencontrer plusieurs consonnes consécutives dans un même mot; **il est donc nécessaire de faire des exercices contenant deux consonances successives.**

Si nous combinons deux à deux les vingt-et-une consonances du tableau, nous trouvons quatre cent quarante-et-une combinaisons différentes. Heureusement, un grand nombre de ces combinaisons, présentant de trop grandes difficultés d'articulation, ne sont pas employées dans la langue

française, de sorte qu'en réalité, il n'y a guère qu'une cinquantaine de combinaisons susceptibles de nous intéresser.

Les exercices s'exécuteront comme ceux des consonances simples, avec le concours des différentes résonances.

Nous ne nous proposons pas de transcrire tous les exercices possibles. Nous ne saurions en effet les faire tous, et **c'est le rôle du professeur de choisir ceux qui**, dans les différents cas qu'il rencontre, **lui paraissent les plus efficaces.** Nous nous bornerons à quelques remarques.

125. – DEUX EXPLOSIVES CONSÉCUTIVES – Les six explosives du tableau peuvent se combiner de trente-six manières différentes :

BB	BP	BD	BT	BG	BK
PB	PP	PD	PT	PG	PK
DB	DP	DD	DT	DG	DK
TB	TP	TD	TT	TG	TK
GB	GP	GD	GT	GG	GK
KB	KP	KD	KT	KG	KK

Par suite de la nature même de l'explosive, il est impossible d'effectuer deux explosions sur une résonance unique ; c'est pourquoi, lorsque deux explosives se suivent et s'articulent toutes deux, il est extrêmement rare qu'elles soient dans la même syllabe en français (sauf PT ou CT : *ptyaline, Ptolémée, exact, correct*). **Il sera donc logique de faire avec ces combinaisons des exercices de la forme**

abda... akta... adga...

De toute façon, on aura soin de rendre aussi faible que possible le murmure respiratoire qui se produit entre les explosions des deux consonnes.

126. – UNE EXPLOSIVE ET UNE SOUFFLANTE – Le passage d'une explosive à une soufflante présente des difficultés très variables. Très facile, lorsque la soufflante est l'une des deux vibrantes L ou R ; les exemples en sont innombrables dans la langue française : *clair, cri, bleu, brun, glue, gros, etc...*

Les combinaisons possibles d'une explosive suivie d'une soufflante, peuvent s'obtenir de la façon suivante :

BV	BF	BM	BZ	BS	BN	BJ	BL	BR	BI	BCH	BGN
PV	PF	PM	PZ	PS	PN	PJ	PL	PR
DV	DF	DM	DZ	DS	DN	DJ
TV	TF	TM	TZ	TS
GV	GF	GM
KV	VF

Certaines combinaisons sont inconnues dans la langue française, on les laissera de côté; pour d'autres, il sera préférable de faire les exercices, comme précédemment, avec deux voyelles, l'une initiale, l'autre finale; d'autres enfin pourront se contenter d'une résonance finale. **C'est au professeur à choisir.**

127. – DEUX SOUFFLANTES CONSÉCUTIVES – Le tableau des soufflantes consécutives pourra s'établir comme le tableau des explosives. **Ces combinaisons ne sont pas très employées en français**: certaines même nous sont tout à fait inconnues. **Parmi les plus courantes et les plus faciles, signalons** :

VL, VR, FL, FR, SV, SL.

128. – UNE SOUFFLANTE ET UNE EXPLOSIVE – Le passage d'une soufflante à une explosive est toujours possible. Mentionnons quelques combinaisons choisies dans le tableau facile à obtenir :

VB, VD, VG, FP, FT, FK, ZB, ZD, ZG, SP, ST, SK...

Il n'est pas nécessaire d'ajouter une voyelle initiale, une résonance finale suffira et nous aurons encore ici, des exercices de la forme *vba, vbé, vbi, vbo...*

129. – EXERCICES VARIÉS – Le professeur pourra ensuite **grader les difficultés et varier les exercices à l'infini en employant deux syllabes**. Il fera travailler ses élèves sur des combinaisons comme *vadga, kabna, skabra, akska, etc...*

Pour conclure, insistons encore sur l'importance de ces exercices; ils sont à l'orateur ce que sont les gammes et les exercices de doigté au pianiste. **Exécutés d'abord avec lenteur, ils devront être répétés de plus en plus vite, mais toujours avec une articulation parfaite**. C'est le seul moyen d'acquérir la souplesse des muscles indispensables à une bonne articulation.

Somme toute, des exercices classiques en la matière. Tout repose alors sur la conviction que saura mettre le professeur dans son enseignement et dans la prise de conscience et la bonne volonté de l'élève. **Mais l'obstacle** – et Landreau le sait – **c'est le milieu social où domine lourdement dans le discours quotidien l'articulation « molle » des consonnes et des mots**, articulation qui fait paraître comme étrangère, non naturelle, une articulation aussi énergique que celle proposée par Landreau dans son enseignement. **D'où l'insistance éloquente qu'il met à convaincre son lecteur** de l'importance qu'on doit accorder à l'articulation des consonnes et aux exercices qui conduisent à la fermeté, à la netteté de leur articulation.

7. Hudon (1931)

Dans l'introduction à son manuel, Hudon signale que (1931 : 9) :

Le principal défaut des Canadiens consiste dans la mollesse de l'articulation. Comme le disait un vieux professeur de diction, au collège Sainte-Marie, il y a cinquante ans – c'était en 1879, – « les Canadiens ont des *bouches molles* » .

Ce mot a fait fortune.

Puis, dans ses remarques préliminaires il note que (*ibid.* : 12) :

La bonne prononciation consiste à donner aux voyelles le son qui leur est propre et aux **consonnes une articulation nette et distincte.** [...]

Et il ajoute (*ibid.* : 12) :

En France, l'on recommande de suivre le bon usage : en règle générale, les gens cultivés et de bonne compagnie.

Au Canada, le conseil est difficile à suivre : **il est humiliant d'écouter causer ou discourir certaines gens de la classe dirigeante** [...].

Et il ajoute en note :

[...] Pour excuser leurs vulgaires incorrections, ils soutiennent qu'ils veulent rester « peuple ».

Hudon revient sur toute cette question dans l'introduction au chapitre portant sur les exercices de prononciation (*ibid.* : 82) :

Multiplier les exemples afin 1° de compléter ceux du Manuel ; 2° **d'aider**, par la comparaison des mots, **à mieux saisir la valeur des sons et des articulations** ; 3° **d'enrichir le vocabulaire**, celui des Canadiens étant plutôt restreint [...].

Comme il s'agit d'enseignement oral, il va sans dire que **le professeur doit être compétent**. Il faut qu'il réagisse énergiquement contre le sot et niais préjugé qui incline à mal parler; **qu'il montre combien est ridicule «la peur bleue» qu'éprouvent les élèves de parler en «tarmes»**. Il serait temps de ne plus se glorifier de son défaut de culture!

Il sera bon de joindre à ces exercices la lecture à haute voix [...].

[...] Le professeur fera bien de **dicter aux élèves des listes de mots dont ceux-ci devront expliquer le sens**. L'expérience de l'enseignement prouve que la répétition est non seulement utile mais nécessaire. Il faudra donc revenir souvent sur les mêmes vocables, **si l'on veut que l'élève se familiarise avec le vocabulaire**, se fasse pour ainsi parler son propre dictionnaire: il ne suffit pas d'avoir su un mot une fois, de l'avoir sur le «bout de la langue»! il faut qu'il jaillisse spontanément chaque fois que son emploi est requis.

[...] A ce propos, qu'il soit permis de **conseiller à l'élève de parler lentement**, sans forcer sa voix. Il y aura pour lui tout profit à remplacer le volume de la voix **par une prononciation nette et distincte**. Qu'il s'étudie à **faire des pauses intelligentes**. Quand le sujet n'est pas un pronom, le séparer du verbe, à moins que le verbe n'ait pas d'attribut. **Prendre un temps devant une conjonction**, ou chaque fois que cela favorise la respiration. En poésie, la lecture doit être très accentuée: **toutes les syllabes comptent**. Que l'on consulte, à ce sujet, les travaux spéciaux sur l'art de la lecture et de la diction. Dans le discours éviter de crier, c'est le ton naturel: éviter aussi l'enflure, c'est le style.

Comment faire **les exercices**? **Les faire réciter, à haute voix, par tous les élèves**. Les écrire au tableau pour ces exercices d'ensemble. Dresser à l'aide du lexique des exercices sur une règle en particulier: par exemple, *f* redoublée:

Affreux, affront, effet, etc.

Remarquer que, dans ces exercices, un mot ressort de plusieurs règles.

S'assurer que les élèves sachent le sens des mots: au besoin, les leurs expliquer ou les leur faire chercher dans le dictionnaire.

Notons en particulier le conseil au professeur de réagir «énergiquement contre le sot et niais préjugé qui incline à mal parler» et de **montrer «combien est ridicule “la peur bleue” qu'éprouvent les élèves de parler en “tarmes”»**.

Par ces remarques, Hudon pose à son tour le problème auquel fait face à l'époque (1931) la communauté québécoise de langue

française: celui d'une élite qui ne donne pas le ton par la pratique d'une langue châtiée et d'une prononciation à l'avenant. Alors, bien évidemment, **le souci de donner aux consonnes « une articulation nette et distincte » ne fait pas partie des exigences de l'élite québécoise dans la parole quotidienne. D'où la difficulté de convaincre les élèves d'adopter un vocabulaire et une prononciation soignés.**

Les remarques de Hudon rejoignent en cette matière les exhortations de Landreau, mais sans y mettre les précautions oratoires de ce dernier.

Hudon ne va pas au-delà de ces remarques: il ne propose aucun exercice spécifique pour améliorer l'articulation des consonnes et produire ainsi la diction nette et précise qui caractérise la prononciation bourgeoise de Paris.

8. Gendron (1957-1958 et 1965-1966)⁷

Frappé par la différence très sensible à l'audition entre l'articulation des consonnes en français québécois et en français parisien, nous avons cherché, dans notre étude de 1957, à établir de façon objective à l'aide des instruments de la phonétique expérimentale, les caractéristiques articulatoires susceptibles d'expliquer la différence perçue.

Les consonnes en français parisien soigné, rappelons-le, sonnent à l'oreille avec éclat, comme l'écrit Georges Straka (cité dans J.-D. Gendron, 1966: 136):

M. G. Straka écrit au sujet des consonnes françaises: « En ce qui concerne les consonnes occlusives *p, b, t, d, k, g*, leur explosion est très nette, éclatante, aussi bien à l'intérieur d'un mot devant voyelle qu'à la finale absolue où cette articulation est particulièrement frappante »; et plus loin: « Les constrictives sont tendues, très sifflantes: les *f, s, []*, etc., se prononcent avec une énergie concentrée⁸... »

7. La date de 1957 correspond à l'année où ont été colligées et étudiées les données recueillies; celle de 1958, à la rédaction et à la soutenance, à l'Université de Strasbourg, sous la direction de Georges Straka, de la thèse de doctorat sur « Problèmes de phonétique canadienne: étude auditive et expérimentale » (voir G. Dulong, *ibid.*: 132, n° 967); la date de 1966 correspond à la publication de la thèse sous le titre: *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*; celle de 1965, correspond à la publication, à partir des résultats de l'étude auditive et expérimentale de 1957-1958, du manuel intitulé: *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens-français*.

8. Georges Straka, « La prononciation parisienne », 1952.

Cette observation va tout à fait dans le sens du texte précédemment cité du linguiste Walter von Wartburg, selon lequel (1946; 1958, 5^e éd. : 245-246) :

[...] Les consonnes françaises sont articulées avec énergie, avec violence même.

Nous constatons alors un état de chose tout à l'opposé en français québécois (J.-D. Gendron, 1966: 136) :

Le parler canadien offre à l'audition une image toute opposée : les occlusives, comme les constrictives, semblent manquer de netteté et être à moitié articulées, comme si les organes n'atteignaient pas complètement les positions requises. On a parfois l'impression qu'ils passent d'une tenue vocalique à l'autre [...] Ce caractère général des consonnes canadiennes [...] est particulièrement frappant dans le parler populaire [...] mais il se manifeste aussi [...] dans la prononciation des milieux cultivés [...].

Bref, peu de personnes réussissent à échapper au mode d'articulation des consonnes, propre au parler québécois.

Se pose alors la question : sur quel phénomène articulatoire repose cette différence entre les deux parlars ? L'analyse des kymogrammes permet une première constatation (*ibid.* : 137) :

Il suffit de se reporter à nos kymogrammes et de les comparer à ceux du sujet français, fig. 71 à 76. La différence saute aux yeux. Elle n'est pas dans les explosions qui sont aussi fortes, sinon plus fortes, sur les tracés canadiens que sur ceux du sujet français, ou dans la montée de la ligne buccale pour les constrictives, qui est la même dans les deux cas, ce qui prouve que les consonnes, aussi bien occlusives que constrictives, ne sont pas articulées par nos sujets canadiens avec moins de force que les consonnes françaises⁹; les tenues occlusives elles-mêmes sont fermes et sans défaut. **Mais une différence remarquable est dans la durée.** Les voyelles canadiennes sont généralement plus longues que les voyelles françaises, tandis que **les consonnes canadiennes sont toujours, sans exception, sensiblement plus brèves**, non seulement dans la position intervocalique inaccentuée, mais aussi dans la même position accentuée, ainsi qu'en finale. Nos tracés reflètent une prononciation soignée, voire un certain effort d'application qui favorise nécessairement la durée, notamment des consonnes,

9. Il faut entendre ici que les consonnes québécoises sont réalisées dans chacune de leurs phases : mise en place des organes, puis tenue ou réalisation du son. De ce fait, les consonnes québécoises semblent réalisées avec la même force que les consonnes parisiennes. Mais, c'est la durée de la tenue qui révèle la différence d'énergie avec laquelle les consonnes sont réalisées dans chacun des parlars.

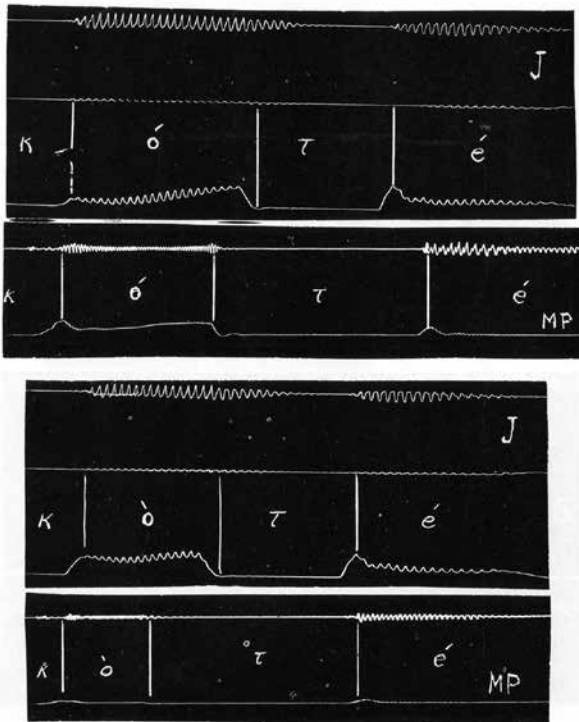
et on peut supposer, sans grand risque de se tromper, que dans un débit moins soutenu, surtout populaire, la durée des consonnes aurait été encore plus défavorisée par rapport à celle des mêmes consonnes françaises.

Or, nous sommes convaincu que **c'est dans la durée des tenues consonantiques qu'il faut chercher l'explication du manque de netteté des consonnes canadiennes.** [...]

On en a un exemple très net dans le tracé kymographique suivant, lequel enregistre la variation du courant d'air phonateur pendant l'articulation (*ibid.*: 245) :

Figure 30

Durée des voyelles inaccentuées *ó* et *ò* de la consonne *t* dans *côté* et *coté* en canadien (sujet J.) et en français (sujet M. P.).



On aura noté que le tracé fait voir, **pour le sujet parisien M. P., une durée de la tenue** du /t/ (la ligne plate avant l'explosion qui la fait dévier) dans les mots *côté* et *coté*, **beaucoup plus longue que celle**

produite par le sujet québécois J. Et il en est ainsi des tenues des consonnes sur les autres tracés kymographiques (*ibid.* : 244-249).

Et nous pouvions conclure (*ibid.* : 138) :

[...] **les consonnes canadiennes**, [...] par le seul fait que leur durée est moindre qu'en français, **trahissent un certain état d'affaiblissement**, car en dernière analyse, la durée est fonction de l'énergie articulatoire¹⁰. Elles manquent de « corps », **leur tenue consonantique trop brève les empêche de se réaliser avec autant de plénitude qu'en français normal**. Rien d'étonnant dès lors qu'elles aient tendance à disparaître dans des mots-outils à l'intérieur de groupes syntaxiques (*sur la > su a*), dans des groupes complexes (*r* et *l* dans *trois, ployer*), ou encore en position implosive (*l* en particulier, par ex. dans *résultat*), ou finale (*t* dans *communiste*). **C'est une conséquence du peu d'énergie que les organes mettent à les articuler**: abrégées et affaiblies en général, elles finissent par s'évanouir dans les positions syllabiques physiologiquement faibles.

Or, cette énergie se manifeste clairement dans les calques tirés de la radiographie des articulations. Elle est particulièrement évidente pour les voyelles, en l'absence de calques radiographiques pour les consonnes (*ibid.* : 169) :

10. G. Straka, *Travaux*, tome I, 1963: 63-64.

Figure 31

i bref dans *vif*: en haut, sujet canadien ; en bas, sujet français.

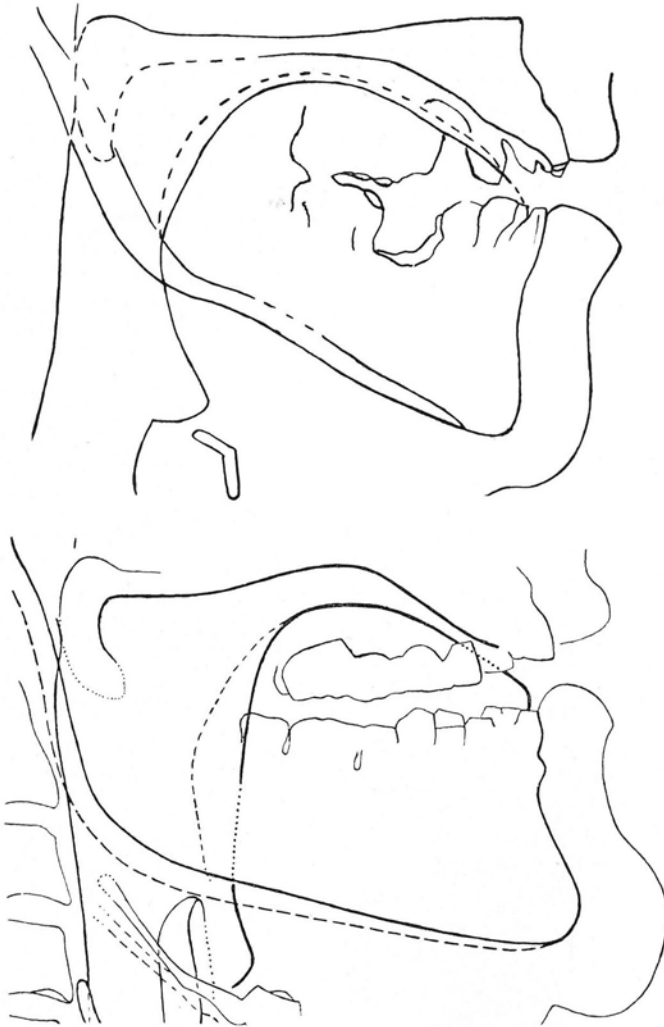


Figure 32

é fermé dans la *fée*: en haut, sujet canadien; en bas, sujet français.
(*Ibid.* : 170) :

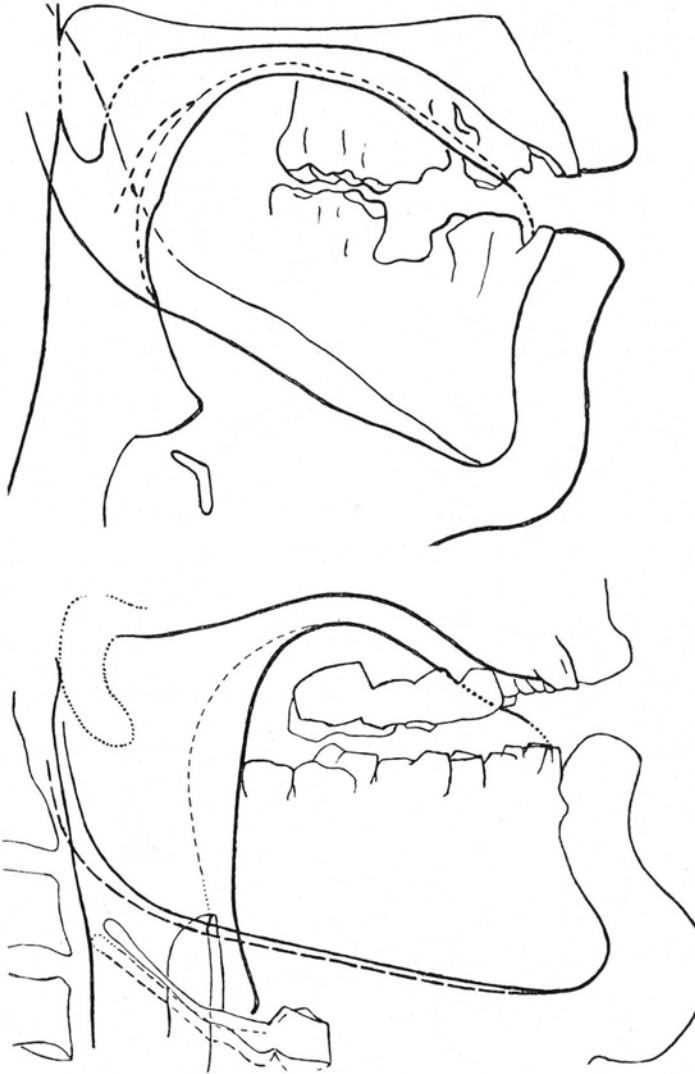
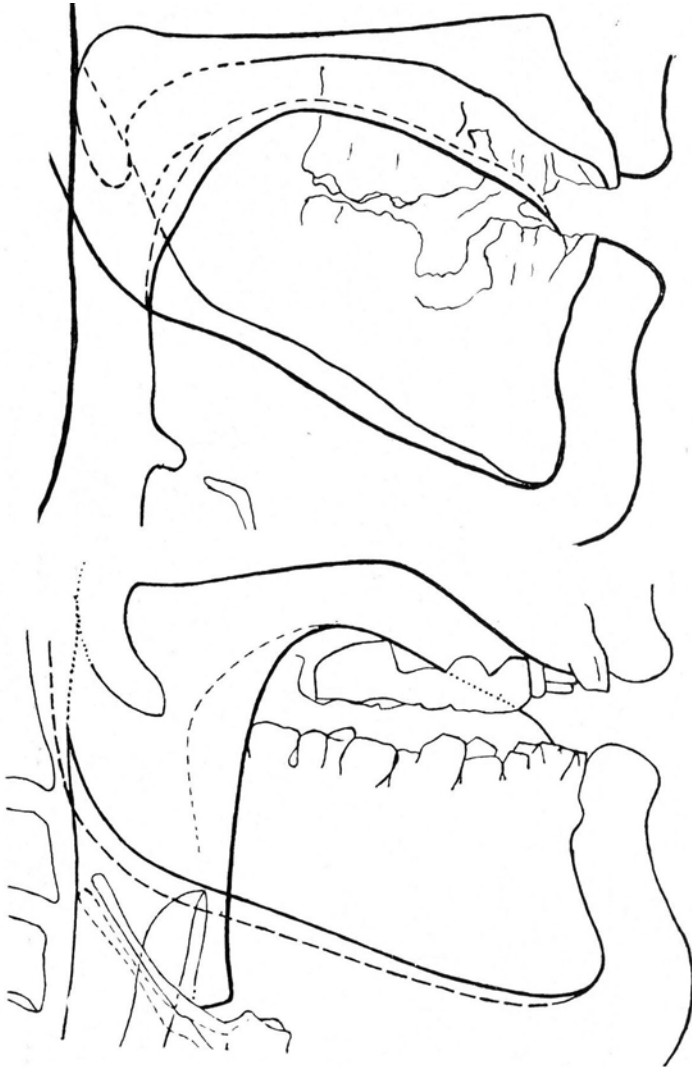


Figure 33

è ouvert et long : en haut, dans *sève*, sujet canadien ;
en bas, dans *l'affaire*, sujet français. (*Ibid.* : 194) :



Quelle que soit la voyelle, **on peut observer, pour le sujet français, une articulation linguale très énergique**, se manifestant **par une position fermement arquée de la langue, massée fortement vers l'avant de la cavité buccale – alors que pour le sujet québécois, la langue s'étale mollement dans ladite cavité buccale** – rétrécissant d'autant le passage dorso-pharyngal. La position de la langue dans l'articulation parisienne résulte d'une forte tension musculaire, forte tension qui vaut tout autant pour les autres organes phonateurs, mâchoire, lèvres, voile du palais. Et cette forte tension musculaire se manifeste tout autant, et davantage dans l'articulation des consonnes que dans celle des voyelles. **D'où pour les consonnes parisiennes, une tenue nettement plus longue, attestant une ferme réalisation de la consonne, laquelle tenue en français québécois se trouve, à cause du manque d'énergie, diminuée dans sa durée, donc dans sa présence dans le mot.** D'où alors, en français parisien, des syllabes et des mots nettement délimités par la présence de consonnes aussi fortement articulées, consonnes qui servent en quelque sorte de support à la voix dans cet exercice de séquençement syllabique de la chaîne verbale.

Fort des observations que nous avons faites en 1957, nous avons accordé une importance accrue à l'articulation des consonnes **dans notre manuel de correction de la prononciation**. D'entrée de jeu, à l'instar de Georges Landreau, mais par un autre cheminement que le sien, **nous avertissions l'utilisateur du manuel de l'importance primordiale des consonnes dans la structuration de la syllabe et du mot** (J.-D. Gendron, 1965: 113-114) :

L'ARTICULATION DES CONSONNES

INTRODUCTION

Les consonnes sont comme la charpente des mots, tout comme les poutres constituent la charpente d'une maison. Si la charpente n'est pas solide, la maison ne peut tenir debout; **il en est de même des mots, si les consonnes ne sont fermement articulées**: ils s'effritent et tendent à devenir inintelligibles. C'est assurément le défaut majeur dont souffre la prononciation des Canadiens français.

Pour remédier à ce défaut, **il faut pratiquer la culture physique des organes externes et internes de l'articulation**: mâchoire inférieure, lèvres, langue et voile du palais. Ces organes sont commandés par des muscles comme tous les autres organes et ils nécessitent des exercices quotidiens si on veut leur assurer force et souplesse. C'est par cette gymnastique appropriée et quoti-

dienne qu'on acquerra, en particulier, une plus grande mobilité de la langue et des lèvres, dont le jeu est très rapide et très souple en français normal.

Ces exercices ont pour but d'assouplir les muscles des organes articulants et de les mettre en état de mieux accomplir leur fonction. C'est là une étape préparatoire à la bonne articulation des consonnes. **Il faut cependant aller plus loin et étudier les mouvements organiques propres à l'articulation de chaque consonne.** La connaissance de ces mouvements essentiels permet de comprendre ce qui est nécessaire à une consonne pour qu'elle soit pleinement articulée.

Tous ces exercices seraient cependant **insuffisants si l'on ne prenait le temps de bien articuler chaque consonne d'une syllabe ou d'un mot.** Il faut du temps pour parler, chose qu'on oublie trop souvent, et qui a pour résultat de faire escamoter des sons et de produire des mots tronqués.

Mais pour bien articuler, il ne suffit pas de connaître les mouvements à faire pour réaliser correctement les sons et de s'accorder le temps nécessaire pour y parvenir, **il faut encore respecter les unités de discours que sont la syllabe, le groupe rythmique et le groupe sémantique.** Et ceci, aussi bien dans la conversation courante que dans la lecture à haute voix. Les organes de la parole ne peuvent bien fonctionner **que si l'intelligence détermine à l'avance l'effort qu'ils doivent fournir** en découpant la parole en tranches qui, de moment en moment, limitent cet effort. Autrement, on risque d'enrayer la machine, de buter, de bafouiller, d'escamoter sons et syllabes. **Il faut apprendre à ménager ses organes phonateurs et à les utiliser rationnellement.**

Puis, nous enchaînions en décrivant l'articulation de chacun des groupes de consonnes, avec calque articulatoire à l'appui, **suivi d'exercices** appropriés, **d'abord dans des syllabes,** puis **dans des mots isolés,** enfin **dans des phrases brèves,** suivies **d'exercices de virtuosité** articulatoire et de la lecture de textes littéraires (1965: 115-155).

Voici à titre d'exemple, la 36^e leçon (1965: 139-145) consacrée à la correction de l'assibilation des consonnes /t/ et /d/ devant les voyelles /i/ et /y/ et les semi-voyelles /j/ et /ɥ/ :

TRENTE-SIXIÈME LEÇON

LES CONSONNES ASSIBILÉES [d] ET [t]

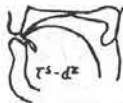
(Ruban no 21)

Comme nous l'avons déjà vu, les consonnes [d] et [t] s'articulent en appuyant fermement la pointe de la langue en arrière des incisives supérieures, de manière à faire exploser l'air phonateur lorsque la langue s'écarte de sa position.

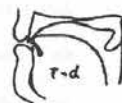
Cette explosion caractéristique doit toujours se faire entendre, lorsqu'on articule les consonnes [d] et [t], quelle que soit la voyelle ou semi-voyelle qui suit.

Au Canada, lorsque les consonnes [d] et [t] sont suivies des voyelles [i] et [y], comme dans "dit / tire" et "du / tu", ou des semi-voyelles [j] et [ɥ], comme dans "Dieu / tiens" et "conduire" / "tuile", nous avons tendance à atténuer cette explosion et à la faire suivre d'un sifflement ayant le timbre d'un "z" ou d'un "s". Ces consonnes sont alors dites "assibilées" et c'est un défaut qu'il convient de corriger.

Cette prononciation anormale est causée par une position défectueuse de la pointe de la langue, que l'on place entre les deux rangées d'incisives, au lieu de l'appuyer fermement contre les alvéoles, en arrière des incisives supérieures.



[d] et [t] assibilés



[d] et [t] normaux

Il suffit donc, pour corriger cette prononciation fautive, de ramener et de maintenir la pointe de la langue en arrière des incisives supérieures,

II - 140

contre les alvéoles, comme on le fait couramment lorsqu'on articule des [d] et des [t] devant les voyelles postérieures [u] et [o]; doux / tous - dos / taux. Si la correction est en apparence facile, il faut cependant du temps pour acquérir la nouvelle habitude articuloire : de nombreux exercices sont nécessaires ainsi qu'une surveillance soutenue de soi-même.

a) La consonne [d] devant [i - y - j - ɥ]

Exercice préliminaire de gymnastique de la langue

Exécuter les mouvements suivants une vingtaine de fois, lentement et méthodiquement :

- a) Ouvrir la bouche toute grande;
- b) Tirer vigoureusement la langue à l'extérieur, puis poser la pointe en arrière des incisives supérieures, tout en maintenant la mâchoire inférieure bien abaissée;
- c) Refermer la bouche en serrant les dents.

Exercice syllabique

Répéter lentement, en appuyant bien la pointe de la langue en arrière des incisives supérieures, contre les alvéoles.

L'articulation de [d] devant [u] ou [o] sert de guide pour l'articulation de la même consonne devant [i - y - j - ɥ]

do / di - do / di - do / di - do / di - do / di

dou / du - dou / du - dou / du - dou / du - dou / du

do / dieu - do / dieu - do / dieu - do / dieu - do / dieu

dou / dui - dou / dui - dou / dui - dou / dui - dou / dui

Exercice dans des mots isolés

Répéter lentement, en scandant les syllabes et en prenant le temps de placer la pointe de la langue dans la position indiquée.

L'articulation de [d] et [t] devant [o - ɔ - ɔ̃ - ɑ̃] sert de guide pour l'articulation de la même consonne [d] devant [i - y - j - ɥ]

d'on/du/ler - d'on/du/ler - d'on/du/ler - d'on/du/ler
 d'en/du/rer - d'en/du/rer - d'en/du/rer - d'en/du/rer
 do/di/ner - do/di/ner - do/di/ner - do/di/ner
 d'en/dui/re - d'en/dui/re - d'en/dui/re - d'en/dui/re
 ton / diez - ton / diez - ton / diez - ton / diez -
 do / du - do / du - do / du - do / du - do / du
 Tau / dis - tau / dis - tau / dis - tau / dis - tau / dis

Exercice dans des phrases brèves

Répéter à une allure normale, tout en surveillant bien la prononciation de la consonne [d] devant [i - y - j - ɥ]. Pour ce faire, prendre le temps d'articuler.

Il n'est pas beau / d'aduler les gens.
 Il est bien bon / d'endurer votre mauvaise conduite.
 Ce poste / émet en fréquences modulées.
 Vous avez ici / une jolie pendulette.
 Voilà / un beau dindon dodu.
 La pendule / marque dix heures.
 La soudre mal faite / ne dure pas.
 Cet homme / est d'une fatuité insupportable.
 Votre permis de conduire / était dans son étui.
 En marchant, / il se dandine comme un canard.
 Il ne connaît même pas / les rudiments de la grammaire.
 Il y a là une dizaine d'élèves / qui attendent pour dîner.
 Les diamants / attirent les voleurs.
 Il emprunte le lundi / et il remet le samedi.
 La race indienne / est en voie de disparition en Amérique.
 Ces taudis / enlaidissent notre ville.
 Les radis / ont une saveur piquante.

Revenir au début des exercices pour écouter sa prononciation et la comparer à celle du maître. Répéter ensuite de nouveau, en veillant à prononcer correctement la consonne [d] devant [i - y - j - ɥ].

II - 142

b) La consonne [t] devant [i - y - j - ɥ]Exercice syllabique

Répéter lentement en appuyant bien la pointe de la langue en arrière des incisives supérieures, contre les alvéoles.

L'articulation de [t] devant [u] et [o] sert de guide pour l'articulation de la même consonne devant [i - y - j - ɥ].

to / tu - to / tu - to / tu - to / tu - to / tu - to / tu
 tou / ti - tou / ti - tou / ti - tou / ti - tou / ti
 to / tia - to / tia - to / tia - to / tia - to / tia
 tou / tui - tou / tui - tou / tui - tou / tui - tou / tui

Exercice dans des mots isolés

Répéter lentement, en scandant les syllabes, et en prenant le temps de placer la pointe de la langue dans la position indiquée.

L'articulation des consonnes [t - d - n] devant [a - e - ø - œ - ã - õ] sert de guide pour l'articulation de la consonne [t] devant [i - y - j - ɥ].

na / tu / rel - na / tu / rel - na / tu / rel - na / tu / rel
 tein / tu / rier - tein / tu / rier - tein / tu / rier
 tan / ti / net - tan / ti / net - tan / ti / net - tan / ti / net
 deux / tuiles - deux / tuiles - deux / tuiles - deux / tuiles
 ten / diez - ten / diez - ten / diez - ten / diez
 tē / tu - tē / tu - tē / tu - tē / tu
 ton / tube - ton / tube - ton / tube - ton / tube

Exercice dans des phrases brèves

Répéter à une allure normale, tout en surveillant bien la prononciation de la consonne [t] devant [i - y - j - ɥ]. Pour ce faire, prendre le temps d'articuler.

Le teinturier / a mal fait son travail.

Il est naturel / d'aimer les animaux.

J'ai dû raturer / le quart de votre texte.

On percera bientôt / un tunnel sous la Manche.

Les esprits turbulents / sont à surveiller.

J'ai un tantinet mal à la tête.

Il est bien trop tâtillon / pour ce genre de travail.

Il ne faut jamais attiser les querelles.

Tu es bien gentil / de m'apporter mes outils.

Vos sentiments de justice / sont tièdes pour un chrétien.

La moitié du monde / rit des bêtises de l'autre moitié.

Le tiers / constitue l'une des trois parties d'un entier.

Un maintien modeste / attire toujours la sympathie.

Il vient de s'acheter une belle voiture.

Pour se cultiver, / il faut faire beaucoup de lectures.

L'étude d'une langue étrangère / n'est jamais facile.

Tu es têtu comme une mule / : tu devrais corriger ce défaut.

Je viens d'acheter un bel étui de cuir.

Revenir au début des exercices pour écouter sa prononciation et la comparer à celle du maître. Répéter ensuite de nouveau, en veillant à prononcer correctement la consonne [t] devant [i - y - j - ʏ].

c) Texte de lecture

Bien surveiller la prononciation des consonnes [t] et [d] devant [i - y - j - ʏ] et respecter les pauses, le rythme et l'intonation. Prendre le temps d'articuler et veiller à faire courir la voix d'une pause à l'autre pour limiter l'effort des organes de l'articulation à l'intérieur de chaque phrase.

II - 144

LE PONT DU GARD

STENDHAL

Vous savez que ce monument, / qui n'était qu'un
simple aqueduc, / s'élève majestueusement / au
milieu d(e) la plus profonde solitude... ///

Ces arcades que nous admirons / faisaient partie
de l'aqueduc de sept lieues d(e) long / qui condui-
sait à Nîmes les eaux d(e) la fontaine d'Eure; //
il fallait leur faire traverser / une vallée étroite
et profonde, / de là le monument... ///

Trois rangs d'arcades en plein ceintre, / d'ordre
toscan, / et élevées les uns au-dessus des autres,
// forment une grande masse / qui a six cents
pieds d'étendue sur cent soixante de hauteur. ///

Le premier rang, / qui occupe tout l(e) fond de
l'étroite vallée, / n'est composé que d(e) six ar-
cades. ///

Le second rang / plus élevé / trouve la vallée plus
large, / et a onze arcades. // Le troisième rang /
est formé d(e) trente-cinq petits arcs / fort bas; //
il fut destiné à atteindre / juste au niveau d(e) l'eau.
// Il a la même longueur que l(e) second, / et port(e)
immédiatement l(e) canal, / lequel a six pieds d(e)
large et six pieds d(e) profondeur... ///

Comme la plupart des grands monuments des Ro-
mains, le pont du Gard est construit en pierres de
taille / posées à sec sans mortier ni ciment. //
Les parois d(e) l'aqueduc / sont enduites d'un ci-
ment qui s(e) conserve encore. ///

Une fois / j'eus le loisir de suivre cet aqueduc
dans les montagnes; // il se divisait en trois bran-
ches, / et l(e) guide me fit suivre ses traces / dans

une longueur de près d(e) trois lieues; // le conduit étant souterrain / a été mieux conservé. ///

Le Gardon passe sous l(e) pont du Gard; // et, / comme souvent il n'est pas guéable, / les Etats du Languedoc firent bâtir, / en 1747, / un pont adossé à l'aqueduc.

Revenir au début du texte pour comparer sa lecture à celle du maître. Répéter de nouveau pour corriger ses fautes ou pour améliorer sa prononciation des consonnes [t] et [d] devant [i - y - j - u].

Ce modèle de leçon est reproduit pour les consonnes labiales (p-b-m-f-v et apicales t-d-n: 31^e leçon: 115-122), pour les consonnes dorsales (n-j-k-g: 32^e leçon: 123-130), pour la prononciation des consonnes à la pause (34^e leçon: 131-135), pour les consonnes faibles (r-l: 35^e leçon: 136-138), pour la correction des consonnes palatalisées (n-k-g: 37^e leçon: 145-157)¹¹.

À chacune des leçons est adjoint un ruban magnétique permettant à l'élève d'écouter, puis de reproduire la prononciation du modèle parlé.

Chacune des leçons se présente donc comme une invitation à renforcer l'articulation des consonnes, **de façon à leur faire jouer le rôle qui est le leur, de délimitateur primordial de la frontière des syllabes dans le mot et la phrase**, rôle qui procure alors cette netteté, cet éclat à la prononciation du français telle qu'on l'entend à Paris.

11. À noter que le manuel de prononciation, accompagné des rubans magnétiques, est toujours disponible aux Presses de l'Université Laval de Québec.

CONCLUSION

À partir de D'Anglars (1870) et de Lagacé (1875), tous les pédagogues ont signalé l'importance d'une articulation ferme, énergique, des consonnes et proposé à leurs élèves des exercices appropriés. Ceci, en accord avec la nouvelle prononciation de Paris, issue de la Révolution de 1789, la prononciation dite « bourgeoise », qui a remplacé la « langue molle » de la conversation par la « langue forte » du style soutenu (Alexis François, 1932 : 996), **mais en étendant cette prononciation forte à toutes les formes de discours, aussi bien privé que public.**

Ainsi s'est trouvée modifiée la base articuloire du français en toute circonstance de parole. Il n'y a plus eu à Paris, dans la haute société, qu'un mode de prononciation, alors qu'avant la Révolution de 1789, il y en avait deux. **Aussi, est-il proposé par les pédagogues aux Québécois d'acquérir ce nouveau mode de prononciation, non seulement pour le discours public, comme le propose Rivard, chose qui pouvait paraître tout à fait acceptable et désirable à l'élite québécoise, mais aussi pour le discours privé, ce qui allait profondément à l'encontre de la prononciation courante de la masse des Québécois du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ; masse en regard de laquelle le poids démographique plus que faible de la petite élite québécoise pouvait difficilement suffire à rendre acceptable à tous un changement aussi radical dans la prononciation courante, familière, celle de tous les jours.** D'où l'insistance forte, mais délicate et précautionneuse de Georges Landreau (1927) pour opérer ce passage d'un mode de prononciation à l'autre ; d'où aussi les remarques peu amènes de Hudon (1931) sur la « bouche molle » des Québécois, et sur la pirouette peu élégante qu'utilisent certains membres de l'élite québécoise pour se soustraire à l'effort qui leur est demandé d'affermir leur prononciation : « Pour excuser leurs vulgaires incorrections, ils soutiennent qu'ils veulent rester "peuple" » (Hudon, 1931 : 12).

Cette prononciation énergique repose sur une forte tension des organes phonateurs, comme le signalent G. Straka et W. von Wartburg ; **forte tension difficile à doser, et qui mal contrôlée peut devenir excessive et engendrer un parler hypertendu, qui fait recherché, précieux. Ce juste milieu n'a pas été atteint d'emblée à Paris.** Les remarques suivantes des grammairiens Hindret (1696) et Antonini (1753) font état de cette difficulté (Thurot : II, 9-10) :

[...] Hindret [1696] remarque [...] que la prononciation des consonnes finales n'est **pas la même dans le langage familier et dans le discours soutenu**, particulièrement dans la déclamation [...] [mais] **dans la conversation**, dit Antonini [1753], **il faut éviter une certaine exactitude, qui pourroit aller jusqu'à l'affectation** [...].

Selon ces grammairiens, la prononciation des consonnes finales n'est pas la même dans le langage familier (la conversation) et dans le discours soutenu (le discours public sous toutes ses formes) ; et **dans la conversation**, dit Antonini, en 1753 « il faut éviter une certaine exactitude, qui pourroit aller jusqu'à l'affectation », c'est-à-dire qui fait trop appuyé, donnant une articulation exagérée, en quelque sorte.

Ce que confirme à la même époque, le grammairien Villecomte (1751) (Thurot: II, 282) :

Fenêtre. « Ne seroit-il pas plus doux de dire dans le discours familier... *fermez ces fenêtres, les fenêtres sont bien fermées...*? Mon régent de rhétorique, qui étoit un jésuite d'Orléans, ... a eu la bonté de me faire remarquer ces délicatesses, » Villecomte 482.

La prononciation du *r* de *fenêtre* paraissait gênante, faisant plus appuyée, plus solennelle que le *fenête* habituel.

La remarque de Villecomte fait voir que l'enseignement de la prononciation soutenue dans les collèges (voir Alexis François, 1959: II, 38) ne cadrant pas avec le naturel de la prononciation courante, familière, **posait des problèmes d'adaptation comme style de la conversation.**

Il y avait donc une adaptation à faire de la prononciation soutenue, c'est-à-dire énergique, au mode de la conversation, et **cette adaptation a mis du temps à se réaliser à Paris.** On n'y est parvenu que lentement. C'était chose faite au début du XIX^e siècle, comme le confirment les grammairiens Sophie Dupuis (1836) et Paul Ackermann (1839) cités par Charles Bruneau (1948: 535) :

Cette prononciation [...] est la prononciation bourgeoise parisienne. Mme Sophie Dupuis [1836] et Paul Ackermann [1839] tombent d'accord sur ce point: « Il y a, pour la prononciation, **un dialecte de Paris**, et il est même fort accentué; **le caractère de cet accent est la grâce et une vivacité énergique.** » Le dialecte de Paris doit faire loi pour la prononciation; il est **« le plus riche, le plus cultivé et le plus beau ».**

Vers 1820-1830, la synthèse de la grâce et de la force dans la parole courante était chose faite dans la haute société de Paris : il en était résulté un accent marqué par une articulation énergique, qui restait cependant gracieuse, élégante. **On y avait mis le temps. Entre la remarque de Hindret, en 1696, et celle de Sophie Dupuis, en 1836, il y a plus d'un bon siècle, quelque 140 ans.**

Le problème de l'insertion d'une articulation énergique, ferme, précise, dans la parole courante s'est évidemment posé au Québec¹². Robert Dubuc (2001 : 128) fait état, chez les conférenciers, présentateurs et autres locuteurs de la radio et de la télévision, de cette insertion graduelle du naturel dans une langue et **une prononciation au départ trop guindée, trop déclamatoire, résultant d'un excès d'énergie**, d'une énergie non contrôlée dans l'articulation, aboutissant à une élocution excessivement ferme et précise :

De 1945 à l'arrivée de la télévision en 1952 se vit à Radio-Canada la belle aventure de Radio-Collège. Sous ce titre, ont été diffusées sur les ondes de la radio publique de multiples séries d'émissions éducatives touchant à de nombreux domaines des arts et des sciences. Ces séries ont été animées par les grands noms de l'élite intellectuelle du Canada français. La présence de ces conférenciers distingués a contribué à assouplir le modèle linguistique de référence pour **ouvrir la porte à plus de souplesse et de naturel**. Le style de la communication radio devient **moins déclamatoire**, sans rien sacrifier du souci de correction qui l'avait marqué jusque-là. Cette influence ouvre la porte à la possibilité d'improviser **dans une langue qui se rapproche davantage de la conversation soignée que de l'écriture**. [...]

Et plus loin, R. Dubuc ajoute (*ibid.* : 128) :

Vers plus de naturel

Quand la télévision fait son apparition en 1952, **le fruit est mûr pour un modèle de langue plus naturel, moins guindé**. L'arrivée à Radio-Canada de Henri Bergeron, dont la présence marquera tellement notre télévision nationale, confirmera cette tendance, sans reniement de la norme implicite qui régit la langue des ondes depuis ses débuts. [...]

12. Et ceci, très tôt, dès 1939. Voir dans la première partie de l'ouvrage, p. 53-54, les remarques de l'auteur de la *Clinique des mots*, de la Société Radio-Canada, sur le style de prononciation et d'élocution que le locuteur doit adopter pour ce type de parole publique.

Ce souci de qualité touchait surtout la langue orale, **c'est-à-dire le modèle phonétique** en place depuis les débuts de Radio-Canada. [...]

Du style de prononciation courant dans la société québécoise, le style familier marqué par le relâchement articulatoire, on a voulu passer, comme à Paris entre 1696 et 1836, à une prononciation ferme, énergique, **mais dans un laps de temps beaucoup plus court, d'où la grande difficulté de trouver aussi rapidement le juste milieu**. Insérer une articulation énergique, faite pour le discours public, qui est par nature déclamatoire, dans un discours qui vise à rester proche du style de la conversation, par essence non déclamatoire, qui se veut au contraire simple, amical, agréable, ne se fait pas d'emblée, et demande un difficile effort d'adaptation.

Radio-Canada, plus que tout autre organisme privé ou public, témoigne, au Québec, pour la période qui va de 1841 à 1960, de cet effort pour atteindre un juste milieu dans cette opération délicate, **où l'on vise à remplacer dans le discours familier, une prononciation « molle », relâchée, par une prononciation ferme, énergique, mais qui doit, dans le même mouvement, rester naturelle, élégante**. Une prononciation dont « le caractère [...] est la grâce et une vivacité énergique », comme le disent Sophie Dupuis et Paul Ackermann, vers 1830, pour la nouvelle prononciation de Paris, la prononciation dite bourgeoise.

L'image de la prononciation traditionnelle qui ressort sur le plan de l'élocution, de la comparaison avec la nouvelle prononciation de Paris¹

Un **trait marquant**, qui frappe l'oreille de l'auditeur attentif, **c'est le mode d'élocution** en français parisien et en français québécois, **lequel mode diffère de façon très sensible**. L'un paraît « léger », se déroulant rapidement, d'une syllabe et d'un mot à l'autre, alors que le français québécois paraît, en regard, traîner sur les syllabes et sur les mots. C'est que **le français parisien offre**, du point de vue rythmique, **une grande égalité syllabique**. Selon le phonéticien français Pierre Delattre (1951 : 43) :

Ce qui constitue le rythme le plus caractéristique du français, c'est la succession régulière des syllabes [...] Les syllabes sont perçues comme égales parce qu'elles ont toutes à peu près même force (intensité), et toutes à peu près même durée sauf la dernière [la syllabe accentuée].

« Les syllabes sont perçues comme égales parce qu'elles ont toutes à peu près même force (intensité), et toutes à peu près même durée » [...]. Autrement dit, il s'est produit en français parisien une égalisation de la durée des voyelles qui n'a pas eu lieu en français québécois. Et

1. Les autres pédagogues n'abordent pas cette question du rythme et de l'intonation dans la parole quotidienne. À l'exception cependant de Mme Jean-Louis Audet qui fait état dans son enseignement du manque de variation tonale et de sens du rythme dans la parole québécoise (voir p. 45).

cela a un effet évident sur le rythme de la parole québécoise. Les voyageurs français du XIX^e siècle ne manquent pas de le noter :

- Isidore Lebrun (1833) : « la parole canadienne est traînante [...] ». » (Dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998 : 100)
- Charles-H.-P. Gauldrée-Boilleau (1861-1862) : « On traîne sur les voyelles comme si elles étaient marquées d'un accent circonflexe. » (*Ibid.* : 160)
- Auguste Foubert (1875) : « La prononciation canadienne est dure et très-accentuée (sic). » (*Ibid.* : 216)
- Georges Demanche (1885) : « [...] à entendre parler français avec cette accentuation particulière à nos paysans [...] ». » (*Ibid.* : 334)
- Thérèse Bentzon (1889) : « [...] un français plus fermement et plus lourdement prononcé qu'il ne l'est chez nous d'habitude [...] ». » (*Ibid.* : 448)

La parole canadienne, pour ces voyageurs, est perçue comme lourde, traînante, parce qu'« [o]n **traîne sur les voyelles** comme si elles étaient marquées d'un accent circonflexe ». On traîne sur les voyelles, ce qui rend lourd le déroulement de la phrase. C'est là tout le problème.

Nous avons noté ce trait de prononciation dans notre étude de 1957-1958 (1966 : 147) :

Un des traits qui frappe le plus un Canadien, lorsqu'il écoute parler un Parisien, c'est **l'impression de « légèreté »** que produit sa phrase parlée sur son oreille : les mots sont liés, soudés l'un à l'autre, la voix n'appuie de façon marquée sur aucun d'eux, elle « court » du début de la phrase à la fin². En revanche, **la phrase parlée canadienne lui paraît contenir quelque chose de lourd, d'indécis dans le mouvement**, comme si la voix martelait les mots : elle donne l'impression de s'arrêter sur les unités, au lieu de les grouper en un tout, comme le fait le parler parisien.

Nous en avons cherché la cause, guidé par le phonéticien français H.-O. Pernot, qui avait analysé en 1929 la prononciation d'un Québécois (*ibid.* : 147) :

2. G. Straka, 1963 : 62-64.

H. Pernot, dans son *Etude phonétique d'un disque canadien*, note bien ce phénomène : « D'une façon générale le débit de ce disque **donne une impression de lenteur**³. » Pour vérifier si cette impression de lenteur provenait bien du débit, il a mesuré le temps pris pour la lecture du même texte par un sujet canadien et par un sujet parisien et il en a conclu que la différence de 10 secondes qu'il obtenait n'était pas suffisante pour justifier cette impression.

Selon Pernot, la différence de 10 secondes dans la lecture du texte ne suffit pas à justifier l'impression de lourdeur, de lenteur dans le débit.

Nous avons fait la même expérience, avec le même résultat (*ibid.* : 148) :

Nous avons fait les mêmes mesures pour la phrase *j'ai fait un beau pâté de sable*, lue par le sujet parisien M. P. et les deux sujets canadiens G. G. et Y. R. et enregistrée au kymographe[...]. Nous avons obtenu, comme durée totale, pour M. P. 197.5 cs., pour G. G. 215 cs., et pour Y. R. 208 cs. Mais pour que ces chiffres soient comparables, il faut déduire chez G. G. 15 cs. pour un *t* de liaison (*fait-t-un*), et chez Y. R. 15 cs. pour le même *t* de liaison et 17 cs. pour le *e* muet de *de* (*pâté de sable*), qui n'ont pas été prononcés par M. P. Ce qui donne en réalité 197.5 cs. contre 200 cs. et 176 cs. Il convient de préciser, cependant, que le sujet Y. R. a parlé un peu plus rapidement qu'à l'ordinaire. On voit donc que les différences de durée totale – si l'on tient compte de la remarque que nous venons de faire pour le sujet Y. R. – ne justifient pas l'impression de lenteur que donne le débit canadien.

Il faut en chercher la cause ailleurs (*ibid.* : 148) :

[...] Depuis longtemps nous sommes persuadé que **cette impression de lenteur provient de la durée vocalique demi-longue bien conservée dans les syllabes inaccentuées**. Aussi avons-nous été heureux de trouver une confirmation de notre opinion chez Pernot qui a écrit en effet à ce sujet : « Dans le parler parisien actuel le plus courant, les voyelles atones sont brèves. Ici [en canadien] au contraire on voit persister des demi-longueurs dans les syllabes normalement atones. De là vient l'impression de lenteur⁴. »

Et nous pouvions conclure (*ibid.* : 149) :

D'une façon générale, la durée demi-longue des voyelles atones dans le parler canadien suffit pour donner l'impression de lenteur, ainsi que celle d'une

3. H.-O. Pernot, *Revue de phonétique*, t. VI : 306 : « Etude phonétique d'un disque canadien » (Voir G. Dulong, 1966 : 98, n° 690).

4. H.-O. Pernot, *ibid.* : 306.

liaison moindre des mots entre eux, impression qu'on n'a surtout pas en écoutant le parler parisien. **Cette différence nous paraît être une des plus fondamentales, et des plus difficiles à déterminer objectivement, entre les deux parlars.**

« On traîne sur les voyelles comme si elles étaient marquées d'un accent circonflexe » disait en 1861, Gauldrée-Boilleau, déjà cité. Car ce sont les voyelles, leur durée qui est en cause. Non seulement les voyelles inaccentuées, comme le /ɑ/ de *pâté*, mais aussi, et davantage, les voyelles accentuées, comme le /ɑ/ de *pâte*.

Pour des raisons historiques, les voyelles se sont allongées dans l'évolution du français, et certaines d'entre elles sont restées pendant longtemps longues en syllabe accentuée et demi-longues en syllabe inaccentuée, l'accent de mot tombant en français sur la dernière syllabe prononcée, donc le /ɑ/ dans *pât(e)*, le /ə/ final ne se prononçant pas, et le *é* /e/ dans *pâté*, la voyelle finale étant prononcée. Certaines voyelles étaient restées pleinement longues et demi-longues encore au XVII^e siècle, au moment où le français s'est implanté en Amérique, et ont depuis gardé leur longueur, alors qu'elles allaient s'abrégant de plus en plus dans la nouvelle prononciation de Paris, issue de la Révolution de 1789⁵.

Les voyelles restées longues et demi-longues en français québécois sont :

en syllabe accentuée (longues)	en syllabe inaccentuée (demi-longues)
le /ɑ/ de <i>pât(e)</i>	le /ɑ/ de <i>pâté</i>
le /o/ de <i>côt(e)</i>	le /o/ de <i>côté</i>
le /ɛ/ de <i>fête</i>	le /ɛ/ de <i>fêter</i>
le /ø/ de <i>feutre</i>	le /ø/ de <i>feutré</i>
le /ã/ de <i>pente</i>	le /ã/ de <i>pentu</i>
le /ẽ/ de <i>feinte</i>	le /ẽ/ de <i>feinter</i>
le /ɔ̃/ de <i>fondre</i>	le /ɔ̃/ de <i>fondru</i>
le /œ̃/ de (il) <i>emprunte</i>	le /œ̃/ de <i>emprunter</i>

5. « Les voyelles ne sont plus ni brèves ni longues [...] La distinction entre le *a* de *patte* et celui de *pâte* continue de s'affaiblir [...] » (dans Alain Roy, Frédéric Duval et Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, 2007: 1199).

Ce sont ces voyelles qui, longues en syllabe accentuée, sont susceptibles de rester fortement demi-longues en syllabe inaccentuée dans un mot dissyllabique, et donc d'alourdir le débit de la parole.

À noter cependant qu'une voyelle, longue en syllabe accentuée, tend à s'abrèger à mesure qu'elle s'éloigne de l'accent : ainsi du /a/ qui est long dans *tât(e)*, et demi-long dans *tâter*, est de plus en plus bref, dans *tâtillon* et *tâtillonner*.

Donc, plus une voyelle est longue, plus elle laisse sa trace dans le rythme de la parole, dans l'élocution. Ainsi la phrase : *la pâte à faire les pâtés pour la fête est à côté sur la table*, ne peut manquer de sonner comme lourde, si elle est dite selon la prononciation traditionnelle québécoise. Alors qu'en français parisien actuel, les syllabes seront à peu près d'égale durée, avec, comme résultat, une élocution légère, rapide en quelque sorte, où la voix n'appuie légèrement que sur les syllabes portant l'accent de mot ou de groupe de mots.

Cette lourdeur de l'élocution dans le parler traditionnel est **accentuée par la monotonie**, le manque de variation tonale, comme le note le Français Georges Demanche (1885) :

[...] le Canadien a souvent un langage traînard et **monotone** [...]. (Dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998 : 116)

Ce qu'avait aussi noté le linguiste américain A.-M. Elliott en 1884 :

The next most general characteristic of this striking type of speech is the **colorless uniformity** of pronunciation [...]. (*Ibid.* : 328)

Nous avons étudié brièvement, en 1957-1958, cette question de la variation tonale en français parisien et en français québécois. Au terme de l'étude, nous pouvions dire que (1966 : 154-155) :

Deux conclusions s'imposent : 1° **le registre de la voix est sensiblement plus étendu chez le sujet parisien** que chez les sujets canadiens (210 cps contre 100 cps env.) ; 2° **la variation du mouvement tonal**, aussi bien à l'intérieur d'une voyelle que d'une voyelle à l'autre, **est également plus grande** chez le sujet parisien que chez les sujets canadiens.

Cela confirme en tout point l'impression auditive, ainsi que les observations que les Canadiens formulent schématiquement en disant que « le Parisien chante, module ses phrases, le Canadien les dit avec monotonie ». En l'occurrence, le terme « monotone » est un terme qui convient à l'intonation canadienne par rapport à l'intonation parisienne.

Il est possible que cette monotonie de l'intonation aille de pair avec l'allure lente de la phrase canadienne, le jeu du mouvement tonal se trouvant réduit par la tendance à conserver trop d'effort articulatoire pour les syllabes inaccentuées, du moins pour certaines, au lieu de le répartir en crescendo du début à la fin des groupes rythmiques.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le schéma général de l'intonation⁶ qui diffère, dans la phrase affirmative, entre les deux parlars, mais seulement le détail du mouvement tonal : en canadien, l'écart est moindre entre la note la plus basse et la note la plus haute et les modulations de la voix sont aussi moins prononcées. Cet aspect mélodique de la phrase contribue pour beaucoup, semble-t-il, à donner au parler canadien un caractère particulier en face du français de France⁷.

Bref, pourrait-on dire, la phrase québécoise est lourde, parce qu'elle est dite lentement, en appuyant sur les syllabes et en égrenant celles-ci platement, sans variations tonales marquées. Étant entendu que la phrase du Québécois cultivé est plus expressive, moins lourde que celle du paysan de Saint-Irénée, caractérisée par le Français Gauldrée-Boilleau, cité précédemment⁸.

Fort de ces constatations, nous avons consacré dans notre manuel de prononciation (1965) deux chapitres à l'amélioration du rythme dans la parole ordinaire (1965 : 165-178) et deux chapitres à l'intonation (*ibid.* : 179-194). Nous donnons en exemple la leçon qui porte sur le rythme : elle permettra de se faire une idée concrète, claire, du déroulement de la phrase pour rendre celle-ci légère, en donnant aux voyelles des syllabes inaccentuées la même durée, pour ne poser la voix que sur la syllabe accentuée du mot ou du groupe de mots, soulignée par un trait sous la syllabe en question (*ibid.* : 165-173) :

6. H. Coustenoble et L. Armstrong, *Studies in French Intonation*, 1937 : 16-28.

7. Pour un exposé plus détaillé sur la question du rapport entre la durée des voyelles et le rythme de la phrase, prière de se reporter dans notre ouvrage de 1966, aux pages 139-152. On consultera avec profit l'étude de Marcel Boudreault, *Rythme et mélodie de la phrase parlée en France et au Québec*, 1968.

8. Sur l'élocution lourde et monotone, prière de se reporter à notre ouvrage sur l'origine des accents, 2007 : 133-141.

QUARANTIEME LECON

LE RYTHME DANS LA PAROLE ORDINAIRE

(Rubans nos 25 et 26)

L'IMPORTANCE DES SYLLABES INACCENTUEES DANS
LE RYTHME

Nous avons déjà vu que les syllabes inaccentuées constituent les temps faibles des groupes rythmiques. Mais dans une bonne prononciation, ces syllabes inaccentuées ou temps faibles sont presque aussi importantes en durée et en intensité que les temps forts ou syllabes accentuées.

C'est pourquoi le français, au point de vue rythmique, offre une grande égalité syllabique. "Ce qui constitue le rythme le plus caractéristique du français, c'est la succession régulière des syllabes... Les syllabes sont perçues comme égales parce qu'elles ont toutes à peu près même force (intensité), et toutes à peu près même durée, sauf la dernière (la syllabe accentuée)." (P. DELATTRE) L'articulation ne doit donc pas négliger les syllabes inaccentuées au profit des syllabes accentuées. Au contraire, elle doit accorder une importance presque aussi grande aux premières.

Ce n'est pas ce que l'on fait au Canada, dans le langage familier, ou encore dans la parole courante, spontanée : là, en effet, on a tendance à négliger, d'une manière générale, les syllabes inaccentuées.

Cette négligence peut porter sur les syllabes inaccentuées d'un mot, ou d'un groupe de mots formant une unité rythmique. Pour le mot, nous avons déjà constaté que certaines voyelles [i], [y] et [u], en particulier, se

III- 166

désonorisent et tendent à s'effacer; il est d'autres voyelles qui disparaissent souvent, comme le [o] initial de commode, le [e] initial de nécessaire, le [e] intérieur de professeur, etc. Pour le groupe de mots, la négligence articulo-phonétique est encore plus sensible: elle entraîne la disparition plus ou moins complète, en particulier, de l'article défini précédé d'une préposition ou d'un adjectif déterminatif, comme dans sur - sous - tout, etc.; celle du [e] de cet - cette, et d'autres encore.

Cette négligence articulo-phonétique à propos des syllabes inaccentuées entraîne des modifications importantes dans le poids des mots et le rythme de la phrase. Le français parlé au Canada présente souvent un groupe de syllabes inaccentuées, duquel émergent des syllabes accentuées, au lieu de cet égrenage syllabique, "à la fois saccadé et doux, clair et lié." (P. DELATTRE)

Pour éviter ce défaut, il faut introduire la mesure dans la parole, c'est-à-dire apprendre à accorder à chaque syllabe inaccentuée une durée à peu près égale, tout en pensant aux voyelles, car c'est leur égalité en durée qui engendre celle des syllabes; il faut prendre le temps d'articuler, c'est-à-dire accorder une attention articulo-phonétique aussi grande aux syllabes - consonnes et voyelles - inaccentuées qu'aux syllabes accentuées. Par cet effort, on parviendra à cette égalité syllabique qui est la clef du rythme de la parole en français, et qui est une des clefs de la netteté avec laquelle les mots sont articulés.

Compter d'abord les syllabes, en s'accompagnant d'un mouvement rythmé qui marquera la mesure; puis, dire les groupes de syllabes, en respectant cette mesure et en n'escamotant aucune des syllabes inaccentuées.

a) Syllabes inaccentuées à l'intérieur du mot

Exercices (Ruban no 25)

a) Quatre syllabes : trois inaccentuées suivies d'une accentuée

C'est - né - ces - sair(e).

C'est - i - nu - til(e).

C'est - na - tu - rel.

C'est - im - pos - sibl(e).

III - 167

C'est - im - man - quabl(e).Très - fa - ti - gué.C'est - l'é - ti - quett(e).Chez - l'é - pi - cier.C'est - bien - com - mod(e).Le - ca - pi - tain(e).b) Cinq syllabes : quatre inaccentuées suivies d'une accentuéeEst-c(e) - bien - né - ces - sair(e).C'est - bien - i - nu - til(e).Comm(e) - c'est - na - tu - rel !Mais - c'est - im - pos - sibl(e) !C'est - in - dis - pen - sabl(e).Va - chez - l'é - pi - cier.C'est - la - ca - pi - tal(e).Que - c'est - donc - com - mod(e) !C'est - l'ins - ti - tu - teur.Quell(e) - é - du - ca - tion !Bell(e) - oc - cu - pa - tion !c) Six syllabes : cinq inaccentuées suivies d'une accentuéeN'en - lève - pas - l'é - ti - quett(e) !Vous - ét(e)s - le - ca - pi - tain(e).

III- 168

Voi - ci - la - ca - pi - tal(e).

C'est - un(e) - com - mo - di - té.

Est-c(e) - que - c'est - né - ces - sair(e)?

Mais - c'est - in - dis - pen - sabl(e)!

Je - suis - très - fa - ti - gué.

J'aim(e) - la - ~~str~~an - quil - li - té.

Quell(e) - bell(e) - ré - pu - ta - tion!

d) Sept syllabes : six inaccentuées suivies d'une accentuée

C'est - un - grand - ca - pi - ta - list(e).

Il - fau - drait - bien - in - sis - ter.

Est-c(e) - que - c'est - bien - né - ces - sair(e)?

C'est - un(e) - bell(e) - oc - cu - pa - tion.

Est-c(e) - un(e) - bonn(e) - ins - ti - tu - tion ?

C'est - si - dif - fi - cil(e) - que - ça ?

C'est - un(e) - in - com - mo - di - té.

Voi - là - la - cons - ti - tu - tion.

C'est - un(e) - grav(e) - am - pu - ta - tion.

Quell(e) - est - votr(e) - oc - cu - pa - tion ?

C'est - un(e) - bonn(e) - é - du - ca - tion.

e) Huit syllabes : sept inaccentuées suivies d'une accentuée

C'est - tout - à - fait - in - dis - pen - sabl(e).

III - 169

C'est - un - ex - cel - lent - dé - pu - té.Il - a - mau - vais(e) - ré - pu - ta - tion.Fai - sons - la - vé - ri - fi - ca - tion.Mais - c'est - un(e) - ca - pi - tu - la - tion.Il - est - à - l'u - ni - ver - si - té.Voi - là - sa - su - pé - rio - ri - té.Est-c(e) - là - son - hos - pi - ta - li - té ?J'en - vois - la - pos - si - bi - li - té.Ce - n'est - d'au - cun(e) - u - ti - li - té.f) Neuf syllabes : huit inaccentuées suivies d'une accentuéeMais - c'est - un(e) - im - pos - si - bi - li - té!Ca - n'est - pas - très - cons - ti - tu - tion - nel.Quell(e) - en - est - la - si - gni - fi - ca - tion ?C'est - un(e) - très - grand(e) - u - ni - ver - si - té.Of - frez - moi - vos - fé - li - ci - ta - tions !Voi - là - son - o - ri - gi - na - li - té.Dit(e)s - nous - d'où - vient - l'é - lec - tri - ci - té.C'est - un(e) - très - grand(e) - in - com - mo - di - té.Quell(e) - in - croy - abl(e) - i - nap - pli - ca - tion !Est-c(e) - bien - là - son - hos - pi - ta - li - té ?Re - pre - nons - la - vé - ri - fi - ca - tion.

III- 170

g) Dix syllabes : neuf inaccentuées suivies d'une accentuée

C'est - grâc(e) - à - son - o - ri - gi - na - li - té.

Voy - ez - vous - quel - ques - pos - si - bi - li - tés ?

Quell(e) - in - croy - abl(e) - in - sen - si - bi - li - té !

C'est - là - vo - tre - res - pon - sa - bi - li - té.

Doit-on - cher - cher - l'u - ni - ver - sa - li - té ?

Revenir au début des exercices pour comparer sa lecture rythmée à celle du maître; recommencer ensuite les exercices en veillant à accorder une importance à peu près égale en intensité et en durée à chacune des syllabes inaccentuées d'un groupe rythmique.

b) Syllabes inaccentuées, représentées par des mots monosyllabiques

On a souvent l'habitude, au Canada, de négliger certaines prépositions ou adjectifs déterminatifs, au point de les faire disparaître presque complètement de la prononciation.

C'est là une grave négligence inadmissible en bon français. Toutes ces particules inaccentuées doivent obéir à la règle de l'égalité syllabique : elles constituent en effet les syllabes inaccentuées des groupes rythmiques, auxquelles on doit toujours accorder une durée et une intensité à peu près égales.

Exercices (Ruban no 26)

Chacune des phrases suivantes forment un seul élément ou groupe rythmique. L'accent se trouve sur la voyelle finale du groupe.

Compter d'abord les syllabes, en s'accompagnant d'un mouvement rythmé, qui marquera la mesure; puis, dire les groupes de mots, en respectant cette mesure et en n'escamotant rien des syllabes inaccentuées.

a) Six syllabes : cinq inaccentuées suivies d'une accentuée

Il - est - dans - la - mai - son.

Mets - cett(e) - lettr(e) - à - la - post(e).

Il - fau - drait - le - lui - dir(e).

Je - vais - sur - les - rem - parts.

Dé - pos(e) - le - sur - la - tabl(e).

Il - était - sur - cet - arbr(e).

J'y - vais - tous - les - di - manch(e)s.

Vous - n'y - al - lez - ja - mais ?

Il - est - là - sur - un(e) - chais(e).

Tu - les - leur - a - prê - tées !

On - est - bien - sous - les - arbr(e)s.

Cher - chez - dans - les - pla - cards.

Il - est - sous - la - com - mod(e).

Nous - i - rons - dans - un(e) - heur(e).

Il - é - tait - sous - un(e) - feuill(e).

Il - é - tait - dans - un - trou.

J'ai - très - mal - à - la - tét(e).

Il - a - mal - à - la - gorg(e).

Donn(e) - lui - en - cor(e) - de - l'eau.

III- 172

b) Sept syllabes : six inaccentuées suivies d'une accentuée

Dis-moi - donc - quell(e) - heur(e) - il - est.

Il - est - bien - deux - heur(e)s - et - quart.

Vous - n'y - al - lez - donc - ja - mais ?

Il - é - tait - là - sur - un(e) - chais(e).

Il - é - tait - sous - la - com - mod(e).

Tu - les - leur - a - bien - prê - tées !

Ne - jug(e)s - pas - sur - des - on - dit.

Il - fau - drai - t - bien - le - lui - dir(e).

Vous - la - lui - a - vez - don - née ?

Mets - donc - cett(e) - lettr(e) - à - la - post(e).

J'i - rais - bien - tous - les - di - manch(e)s.

Ca - n'a - du - ré - qu'un(e) - mi - nut(e).

Il - m'a - don - né - car - te - blanch(e).

C'est - beau - coup - plus - dur - que - ça.

c) Huit syllabes : sept inaccentuées suivies d'une accentuée

Je - l'ai - con - nu - bien - a - vant - vous.

Il - a - vrai - ment - mal - à - la - gorg(e).

Mais - ça - n'a - du - ré - qu'un(e) - mi - nut(e) !

Ne - jug(e)s - donc - pas - sur - des - on - dit.

Il - est - ca - ché - sous - la - com - mod(e).

III - 173

J'ai - vrai - ment - très - mal - à - la - tét(e).

Por - tez - moi - cett(e) - lettr(e) - à - la - post(e).

J'y - vais - sans - faut(e) - tous - les - di - manch(e)s.

d) Neuf syllabes : huit inaccentuées suivies d'une accentuée

Il - vaudrait - sûr(e) - ment - mieux - le - lui - dir(e).

Il - vous - a - bien - don - né - car - te - blanch(e) ?

J'ai - m(e)rais - bien - sa - voir - quell(e) - heur(e) - il - est.

Vous - n'y - al - lez - donc - vrai - ment - ja - mais ?

Il - la - leur - a - vait - vrai - ment - don - née.

Il - a - vait - sûr(e) - ment - mal - à - la - tét(e).

Vous - n'a - vez - ja - mais - é - té - ma - lad(e) ?

Revenir au début des exercices pour comparer sa lecture rythmée à celle du maître. Recommencer ensuite les exercices, en tâchant d'accorder une importance à peu près égale en intensité et en durée à chacune des syllabes inaccentuées des groupes rythmiques.

Cette égalité syllabique s'obtient en prenant une claire conscience de la durée des voyelles, qui peuvent sonner à l'oreille comme longues ou brèves, selon l'entourage consonantique ou l'héritage historique. Les voyelles s'allongent sous l'action de certaines consonnes, soit /r/, /z/, /ʒ/, /v/ ou par héritage historique (*ibid.*: 176). Ainsi, /o/ est long dans *chose* /ʃoz/ sous l'action de la consonne /z/, mais il l'est aussi, par héritage historique dans *chaude*, *chaume*, *chauffe*. Ce sont ces voyelles qui, restées longues en français québécois, contribuent fortement à alourdir la phrase dans ce parler. La leçon suivante illustre les différences de durée pour une même voyelle et, en conséquence l'attention qu'on doit apporter à la durée des voyelles, si l'on veut alléger le rythme de la phrase (*ibid.*: 174-178) :

III - 174

QUARANTE-ET-UNIÈME LEÇON

LA DURÉE VOCALIQUE ET LE RYTHME

(Ruban no 27)

I - La durée vocalique en français normal1. La durée vocalique en syllabe accentuéea) Comparaison de la durée vocalique de [i - y - u] en syllabe accentuée ouverte et fermée

	[i]	[y]	[u]
[r]	Si / Six / Cire	- Bu / Butte / Burent	- Poux / Poupe / Pour
[z]	Vie / Vite / Vise	- Bu / Bûche / Buse	- Doux / Douce / Douze
[ʒ]	Pis / Pic / Pige	- Lu / Lutte / Luge	- Roux / Route / Rouge
[v]	Vie / Vif / Vive	-	Loup / Loupe / Louve
[vr]	Suit / Suite / Suivre	-	Ou / Ouf / Ouvre

Résultat - La comparaison auditive entre les mots de chaque série permet d'établir qu'en syllabe accentuée fermée (= terminée par une consonne prononcée) par les consonnes [r - z - ʒ - v - vr], les voyelles [i - y - u] sont senties longues par rapport aux mêmes voyelles placées en syllabe accentuée fermée par les consonnes [p - t - k - f - s - ʃ] et en syllabe accentuée ouverte (= terminée par une voyelle). Les voyelles [i - y - u] sont dans le premier cas dites longues et dans le second cas, brèves; et les consonnes [r - z - ʒ - v - vr], qui allongent les voyelles, sont dites allongeantes.

III - 175

b) Comparaison de la durée des voyelles en syllabe accentuée ouverte et en syllabe accentuée fermée par les consonnes allongeantes [r - z - ʒ - v] et par le groupe consonantique [vr]

Voyelles	[r]	[z]	[ʒ]	[v]	[vr]
[i]	Si / cire -	Vie / visé -	Pis / pige -	Vie / vive -	Lit / livre
[y]	Pu / pur -	Rue / ruse -	Lu / luge -	Têtu / étuve -	
[u]	Poux / pour -	Doux / douze -	Roux / rouge -	Loup / louve -	Ou / ouvre
[ɛ]	Paix / père -	Paix / pèse -	Naft / neige -	Fait / fève -	Laid / lèvre
[a]	Ta / tare -		Ma / mage -	La / lave	
[ɔ]	Bas / barre -	Bas / base -		Gras / grave -	Ha / havre
[o]		Chaud / chose -	Eau / auge -	Maux / mauve -	Peau/pauvre
[ø]		Creux / creuse			
[ɛ̃]			Lin / linge		
[ɑ̃]			Lent / lange		
[ɔ̃]		Bon / bonze -	Son / songe		
[œ̃]					
[œ]	Le / leur			Ve / veuve	
[ɔ]	/ or		/loge	/ innove	

Règle : Toutes les voyelles, excepté [e] et [ə] peuvent se trouver en syllabe accentuée fermée devant l'une ou l'autre des consonnes allongeantes et, de ce fait, devenir longues. On dit alors que ces voyelles sont longues en syllabe accentuée, fermée par l'une des consonnes allongeantes.

III - 176

c) Comparaison de la durée des voyelles

[a - o - ø - ε - ě - ā - ǝ - œ] en syllabe accentuée fermée par consonne allongante et par consonne non allongante

Voyelles	Syllabe fermée par consonne allongante	Syllabe fermée par consonne non allongante
a	Barre	bâcle - bêche - basse, etc.
o	Chose	chaude - chaume - chauffe, etc.
ø	Creuse	neutre - leude - neume, etc.
ε	Beige	bête - bêche - baisse, etc.
ě	Linge	limbe - l'Inde, etc.
ā	Lange	lente - langue - lampe, etc.
ǝ	Ronge	ronde - ronce - rompre, etc.
œ		emprunte, etc.

Règle : Comme la comparaison permet de l'établir, les voyelles [a - o - ø - ε - ě - ā - ǝ - œ] sont senties longues non seulement lorsqu'elles sont suivies par l'une des consonnes allongantes, mais aussi par n'importe quelle consonne non allongante. Ces voyelles sont donc toujours longues en syllabe accentuée fermée. Quant à la voyelle [ε], elle peut également être longue, en français canadien, devant consonne non allongante, dans certains mots. Que l'on compare "faites" et "fête", "lettre" et "l'être", etc.

2 - La durée vocalique en syllabe inaccentuéeTâte // tâter / tâtillon / tâtillonnerpâte // pâté / pâtisserietâche // tâcher - saute // sauter - creuse // creusersilence // silencieux - longue // longueur - peinte // peinturevise // viser - lave // laver - neige // neigercure // curé - coeur // écoeurant - rouge // rougir.

Résultat - La comparaison entre les mots de chaque série permet de constater qu'une voyelle longue en syllabe accentuée, perd de sa durée, au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de l'accent. Ainsi en est-il, lorsqu'on passe du mot simple où une voyelle est accentuée (ex. Tâte, pâte, etc.) aux dérivés, où elle devient inaccentuée (ex. Tâter / tâtillon / tâtillonner; pâté / pâtisserie). Cependant, la voyelle longue devenue inaccentuée, conserve souvent une bonne demi-longueur, surtout dans les dérivés dissyllabiques (ex. Tâter, pâté, tâcher, sauter, creuser, peinture, etc.). Cette demi-longueur, qui est en voie de disparition dans le parler parisien soigné, est pleinement conservée dans le parler populaire franco-canadien. De même, on constate, à l'observation, que même en dehors de la dérivation, le français canadien populaire tend à conserver une demi-longueur en syllabe pénultième ouverte, aux voyelles nasales ainsi qu'aux voyelles [a - o - ø - e].

Ces demi-longueurs, souvent accentuées pour des raisons expressives, contribuent pour beaucoup à donner au franco-canadien populaire ou familier, un aspect lourd et rustique.

II - La durée vocalique et l'allure de la parole

L'exercice suivant vise à faire prendre conscience de la durée en syllabe inaccentuée, et de ses effets sur l'allure de la parole. Les voyelles inaccentuées susceptibles d'être allongées pour des raisons phonétiques ou expressives sont soulignées. On voudra bien s'exercer à les dire en ne leur

III - 178

accordant pas plus de temps qu'aux autres syllabes inaccentuées. On y parviendra en s'accompagnant d'un mouvement rythmé qui marque la mesure (voir la quarantième leçon). On se rendra compte, alors, que les mots sont plus liés entre eux et que la parole a une allure plus légère. Ce qui constitue l'une des caractéristiques fondamentales de l'enchaînement verbal dans le français normal d'aujourd'hui.

- 1) Il a neigé pendant vingt heures dans la journée d'hier.
- 2) Il fait tellement froid que les vitres sont toutes givrées.
- 3) Il faudrait bien laver et cirer le plancher.
- 4) J'ai vu entrer un homme deux fois dans la maison.
- 5) J'ai fait un beau pâté de sable.
- 6) Les cerises sont en train de mûrir.
- 7) Ce n'est pas tous les jours qu'on peut beurrer son pain.
- 8) Il a tâché de me causer du tort, mais il a manqué son coup.
- 9) Pour faire de bonnes pâtisseries et de bons pâtés, il faut de la bonne pâte.
- 10) C'est un homme bien têtu; je ne connais personne de plus entêté que lui.

La lourdeur de l'élocution constitue un trait distinctif très sensible entre le français parisien et le français québécois. Cette lourdeur paraît avoir **deux causes** : 1) **le martellement des syllabes** favorisé par la présence de voyelles longues et demi-longues bien senties, empêchant la voix de courir légèrement d'un accent de groupe de mots à l'autre, et : 2) **le ton de la voix**, moins varié qu'il ne l'est en français parisien.

CONCLUSION GÉNÉRALE

De l'accent traditionnel au nouvel accent : tel était l'objet du présent essai.

De l'accent traditionnel, Adjutor Rivard et Georges Landreau nous en donnent, dans leur manuel de prononciation, une bonne idée. On trouve confirmation de cet accent, nous l'avons dit, dans les documents d'archives du Québec, comme en a fait la preuve Marcel Juneau en 1972, et dans les divers glossaires du parler français au Canada et les nombreuses études figurant dans la *Bibliographie linguistique du Canada français* de Gaston Dulong (1966). Auxquels s'ajoutent, bien évidemment *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines* [...] de Gaston Dulong et Gaston Bergeron (1980), ainsi que *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, de Thomas Lavoie, Gaston Bergeron et Michelle Côté (1985). De Juneau (1972) à Rivard et Geoffrion (*le Glossaire du parler français au Canada*, 1930), de ces derniers à Dulong et Lavoie, c'est la même prononciation qui s'affiche, **la prononciation traditionnelle**.

D'ailleurs, il convient de le rappeler, c'est cette prononciation que vantent sans réserve les observateurs français et étrangers, aux XVII^e et XVIII^e siècles. Elle est très proche de celle de Paris¹.

Cette prononciation traditionnelle, si proche de celle de Paris, a peu évolué dans la bouche du peuple québécois entre le XVII^e et le XX^e siècle. **Mais non, dans celle de son élite**, lorsque celle-ci s'est avisée, à partir de 1841, que Paris avait changé d'accent et qu'il convenait de

1. Voir sur ce point notre ouvrage sur l'origine des accents québécois et parisien, 2007 : 39-70 : « L'accent canadien d'après les remarques des voyageurs des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. »

s'ajuster à cette nouvelle prononciation pour ne pas se singulariser dans le monde francophone nouveau issu de la Révolution de 1789.

De cette volonté de changement, il est résulté avec le temps une lente dissociation phonétique entre le parler de l'élite et celui du peuple, dissociation qui a mis quelque cent vingt ans – 1841-1960 – à s'établir. Dissociation à laquelle ont fortement contribué les pédagogues québécois.

De l'analyse de la nouvelle prononciation de Paris, les pédagogues, dans leur effort pour modifier la prononciation traditionnelle, font porter leur action, c'est-à-dire leur enseignement, sur quatre points :

- 1° sur **la qualité des sons**, voyelles et consonnes, c'est-à-dire sur des différences de timbre ;
- 2° sur **la forme des mots**, laquelle correspond en fait à une intervention d'un double genre, que ne dissocient, ni Rivard, ni Landreau :
 1. d'abord à **un ajustement** correspondant aux changements produits par l'évolution de la prononciation dans la haute société de Paris, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, alors que le Canada est séparé de la France ; ajustement, donc, qui consiste en la substitution d'un son à un autre, sans égard à la qualité de celui-ci (ex. *heureux* et non *hureux*) ;
 2. ensuite à **un alignement** de la forme de certains mots sur l'usage fixé dans les grands dictionnaires français du XIX^e siècle (ex. *cérémonie* et non *cérimonie*) ;
- 3° **sur l'articulation**, c'est-à-dire sur l'énergie avec laquelle les sons de la langue, surtout les consonnes, doivent être prononcés, de façon à donner au discours une netteté, une précision, qu'ignorait la prononciation du bel usage, prononciation commune aux Canadiens et aux Parisiens aux XVII^e et XVIII^e siècles ;
- 4° **sur l'élocution** devenue légère, fluide à Paris, par suite de l'abrègement des voyelles longues et demi-longues, abrègement qui a eu pour résultat une grande égalité syllabique dans le déroulement de la chaîne verbale, produisant un allègement de l'élocution, allègement qui s'oppose au déroulement « lourd », « dur », de la phrase québécoise, selon les remarques des voyageurs français du XIX^e siècle.

Mais la différence la plus sensible, et qui va d'abord attirer l'attention des pédagogues, porte **sur les changements de prononciation** survenus à Paris au XVIII^e siècle, surtout dans la deuxième moitié de ce siècle, et **sur la qualité des sons**.

Rappelons que la polémique qui oppose Demers à Maguire en 1842, porte d'abord sur la prononciation du digramme *-oi*, prononcé *oua* /wa/ et non plus *è* /ɛ/ ou *ouè* /we/, dans *étrèt* et *histouère* prononcés désormais *étrouat* (étroit) et *histouare* (histoire); et aussi sur le /a/ de *varte* et *vardir* qu'il faut maintenant prononcer *verte*, *verdir*. Il s'agit d'un **alignement sur la prononciation** de la haute société de Paris par **substitution de son**.

Mais la polémique porte aussi **sur la qualité des sons**, en particulier sur le /a/ postérieur trop grave dans la prononciation des Canadiens (N.-E. Dionne, 1912: 185-186) où Demers regrette :

[Qu']au lieu de faire de vains efforts pour changer notre prononciation [...] [l'auteur du *Manuel*...] ne se soit pas élevé avec plus de force contre notre articulation lourde et traînante de la voyelle *a* [...]

Il en va de même dans ce que nous rapporte Maximilien Bibaud en 1879, à propos de Mgr Bourget, illustre évêque de Montréal, à savoir que (1879: 75) :

[A]ntérieurement à ses voyages répétés en Europe, l'évêque Bourget prononçait d'une manière plus accentuée que qui que ce fût entre les personnes instruites *père*, *mère*, *gloère*, *bârrière*, *pâsteur*, *nâtion*, *sanctificâtion*, *St. Auyustin*. [...]

Les prononciations *père*, *mère* au lieu de *père*, *mère*, *gloère* au lieu de *gloare* (gloire), ou encore *St. Auyustin* au lieu de *St. Augustin* **ont trait à l'ajustement à faire par substitution de son sur la nouvelle prononciation** qu'on entend à Paris, alors que *bârrière*, *pâsteur*, *sanctificâtion* **ont trait à la qualité** du /a/ postérieur, prononcé trop grave en regard de la nouvelle prononciation de Paris, et qui rejoint le reproche de Demers à Maguire évoqué ci-dessus².

Donc, **deux traits de prononciation**, parce qu'ils sont les plus sensibles à l'audition, vont retenir, en premier lieu, et concurremment, l'attention des pédagogues québécois: 1) **l'ajustement par substitution de son sur les changements** survenus **dans la prononciation** de la haute

2. Sur la prononciation du /a/ grave, voir J.-D. Gendron, 2007: 147-152.

société de Paris, accompagné de l'alignement sur la forme des mots retenue dans les dictionnaires du XIX^e siècle; 2) l'ajustement sur la qualité des sons, qualité qui diffère maintenant entre la nouvelle prononciation de Paris et la prononciation traditionnelle québécoise.

C'est pour cette raison que, d'une part, Rivard va s'attacher à établir avec minutie des listes de mots – assez fastidieuses à étudier – mais à son avis indispensables pour moderniser, mettre à jour le vocabulaire de la société québécoise. Et en cette matière il reçoit l'appui de Landreau. C'est pour cette raison que, d'autre part, Dumais et Landreau – et aussi Hudon à un moindre degré – vont s'attacher à signaler de façon détaillée les différences qu'ils notent dans la qualité de certains sons, différences qu'à notre tour, nous nous sommes efforcé d'approfondir avec l'apport de la phonétique instrumentale.

L'articulation retient ensuite l'attention des pédagogues. Et ceci pour deux raisons. **Pour Rivard, c'est le fondement de l'élocution nécessaire à l'orateur** qui, voulant se faire entendre, doit apprendre, pour faire porter sa voix, à articuler avec énergie; **pour D'Anglars, Dumais, Landreau, Hudon, c'est la correction d'un défaut majeur** dans la prononciation des Québécois, **la mollesse de l'articulation**; mollesse dont nous avons illustré le fondement physiologique en opposant, à titre d'exemple, à l'aide de calques radiographiques, la contraction différente de la langue, très forte chez le sujet parisien, relâchée, « molle », chez le sujet québécois, contraction qui se retrouve à l'identique dans les autres organes phonateurs.

En fait, ce dont traitent les pédagogues québécois sous le thème de « l'articulation », c'est **la question, fondamentale, de la base articulaire du français**, qui peut être soit relâchée, peu tendue ou « molle », soit au contraire fortement tendue, énergique, « cultivée » en quelque sorte. Avec la difficulté, nous l'avons vu, d'introduire une articulation aussi énergique dans la prononciation quotidienne, tout en conservant à celle-ci, élégance et naturel. On n'y est parvenu à Paris que difficilement, avons-nous signalé, et de même au Québec, comme l'ont fait voir les efforts de Radio-Canada sur ce point. **Cette articulation énergique, qui est le fondement du nouvel accent de Paris, contribue plus que toute autre qualité à faire accuser de « parler à la française »**. D'où la réticence à calquer cette prononciation et la difficulté à trouver le juste milieu entre une prononciation québécoise trop relâchée et une prononciation parisienne très tendue, la première faisant « populaire »,

sinon « vulgaire », la seconde, faisant « pincée », « prétentieuse » en quelque sorte.

Vient en dernier lieu la question de l'**élocution**, c'est-à-dire de la fluidité avec laquelle se déroule la chaîne verbale. Elle a peu retenu l'attention des pédagogues, mais elle se révèle de grande importance quand on se reporte aux remarques des voyageurs du XIX^e siècle. **Tout autant que pour l'articulation, l'élocution légère et fluide contribue à qualifier l'accent de Paris et se trouve alors à la source des mêmes problèmes d'appropriation pour l'élite québécoise.**

Quel est le résultat de cette action des pédagogues ? En nous fondant sur notre étude de 1957-1958, nous pouvons dire que :

- 1^o touchant l'ajustement de la forme des mots, – la modernisation du vocabulaire – c'était, chez nos sujets québécois, chose acquise en langage surveillé, et même moins surveillé : personne ne disait plus « avis » pour « vis » ou « cérimonie » pour « cérémonie », ou encore « estatue » pour « statue », etc. ; le niveau d'instruction élevé et le contact avec Paris avaient joué un rôle correcteur sur ce point majeur de la prononciation des mots ;
- 2^o touchant la qualité des sons, le résultat était mitigé :
 1. le /a/ postérieur trop grave s'était mué en un /a/ demi-sombre, tout à fait acceptable pour une oreille française ;
 2. les voyelles nasales faisaient voir une articulation et une sonorité ou timbre assez différents des voyelles nasales parisiennes, en particulier pour la voyelle /ɛ̃/, moins pour les voyelles /ã/, /œ̃/, et surtout /ɔ̃/ ; bref, des voyelles nasales peu corrigées ;
 3. la voyelle /ɛ/ devant consonne allongante où dans les mots où la voyelle est longue pour des raisons historiques (*fête*, *bête*, etc.) faisait entendre un timbre très ouvert, mais qui n'allait pas jusqu'à la diphtongaison ; un /ɛ/ en somme un peu trop ouvert, mais acceptable pour une oreille française ; par contre, le /ɛ/ ouvert en /a/ en finale absolue (*bala* pour *balaï*) était corrigé en langage surveillé, mais non en style familier chez certains sujets ;
 4. les voyelles /i/, /y/ et /u/ présentaient chez tous nos sujets québécois un timbre sensiblement ouvert en syllabe accentuée, entravée par les consonnes non allongantes ou par

un groupe de consonnes ; un timbre où le /i/ se rapprochait du *é/e/*, le /y/ du *éu/ø/* et le /u/ du *ó/o/*, timbre ouvert très sensible à l'oreille parisienne ;

5. la désonorisation des mêmes voyelles /i/, /y/ et /u/ était généralisée chez tous nos sujets québécois, désonorisation qui, selon Georges Straka, « est un fait frappant qui surprend l'oreille française non prévenue », désonorisation qui menace dans son intégrité les mots qui en sont atteints, surtout les mots plurisyllabiques, tels « constitution » ou encore « édification », etc. ;
 6. **la palatalisation faible** des consonnes /k/, /g/, /t/ et /d/ devant les voyelles antérieures, par exemple *kieur* au lieu de *keur* (cœur) avait cours chez tous nos sujets québécois, mais à des degrés divers selon les voyelles, le bruit de « mouillure » n'étant en aucun cas frappant ;
 7. quant à **la palatalisation forte** des mêmes consonnes, (*quiens* pour *tiens*, par exemple), aucun de nos sujets québécois ne l'a fait entendre à l'enregistrement, car elle était jugée vulgaire, mais elle pouvait réapparaître chez trois de nos sujets en langage familier ;
 8. **l'assibilation** de /t/ et /d/ devant /i/, /y/, /j/ et /ɥ/ était, quant à elle, bien implantée chez chacun de nos sujets québécois.
- 3^o s'agissant de **l'articulation**, c'est-à-dire de l'énergie avec laquelle les sons de la langue – surtout les consonnes – sont prononcés, il y avait, en 1957-1958, une différence marquée entre la prononciation des sujets parisiens et celle des sujets québécois : très tendue chez les premiers, nettement relâchée, chez les seconds. **C'est une différence majeure** entre les deux parlars, une différence fondamentale, qui s'affichait pleinement, et qui contribue pour beaucoup à donner un caractère particulier à la prononciation québécoise en regard de la prononciation parisienne, ou inversement si l'on veut ;
- 4^o quant à **l'élocution**, au déroulement de la chaîne parlée, **la différence** était aussi sensible chez nos sujets québécois et parisiens que pour l'articulation : plus lente, plus lourde chez les premiers, plus fluide et légère, chez les seconds, tout en

tenant compte de l'effort de quelques sujets québécois, pour améliorer leur articulation et leur élocution.

Bref, tout compte fait, **seuls les traits les plus marquants, les plus stigmatisants, avaient été extirpés** de la prononciation de nos sujets québécois, en 1957-1958³. Mais il s'agit d'un groupe restreint, soumis aux modestes impératifs d'une prise de conscience plutôt récente des exigences sociolinguistiques de leur statut de nouveaux membres de l'élite québécoise. Pour avoir une vue plus complète de l'état de fait phonétique, pour l'époque (1957-1958), **il faudrait faire l'inventaire des usages phonétiques qui avaient cours à la radio et à la télévision d'État dans toutes les formes de discours**. Le travail est à faire, qui seul permettrait de compléter le tableau sur les résultats qu'ont pu produire les conseils et les enseignements des pédagogues. Des résultats tout probablement différents, si l'on veut bien se rappeler les efforts du Conservatoire Lassalle et de Radio-Canada pour une prononciation soignée, dont nous avons fait état dans la première partie du présent essai.

Regroupant le tout en une formule simple, on pourrait dire que, chez nos sujets québécois de 1957-1958 – donc vers la fin de la période du double style de prononciation (1841-1960) – il s'était formé un nouveau modèle de prononciation qui se rapprochait du modèle parisien en ce qu'il s'était ajusté aux changements survenus dans la forme phonique des mots depuis la séparation du Canada de la France en 1760, mais qui, par contre, continuait à s'en distinguer, en restant fidèle à la base articulatoire, rythmique et tonale de la prononciation traditionnelle québécoise ; mais aussi, doit-on immédiatement ajouter, qu'il en allait tout probablement autrement chez les comédiens et les speakers officiels de la radio-télévision d'État, où le modèle phonétique intégrait davantage les éléments caractérisant la base articulatoire, rythmique et tonale du modèle parisien, tout en conservant une allure verbale propre à la parole québécoise, aboutissant à ce qu'on pourrait appeler la canadianisation du modèle parisien.

Mais il reste que si l'on compare les mots et les phrases que proposent Rivard et Landreau à la langue châtiée prônée par la radio et

3. Rappelons que les sujets québécois n'avaient pas suivi de cours de correction de la prononciation, d'où alors un ajustement ne portant que sur les traits les plus évidents de la nouvelle prononciation de Paris. On peut penser qu'il en va autrement pour les élèves des cours de diction, devenus par la suite des professionnels de la parole.

la télévision d'État entre 1939 et 1960⁴, **le chemin parcouru depuis 1841 est immense**, qui a transformé considérablement la forme phonique des mots, **modernisant, de ce seul fait, la langue des Québécois**.

De ce point de vue, les efforts et enseignements des pédagogues n'ont pas été vains.

Reste maintenant à établir l'état de chose pour la période qui va de 1960 à aujourd'hui. Et pour ce faire, à scruter les ouvrages parus depuis cinquante ans, ou encore, à entreprendre de nouvelles études pour ajouter à ces ouvrages des compléments qui seraient jugés indispensables.

Le présent essai représente, quant à lui, **une première tentative** pour prendre une vue d'ensemble des changements d'ordre phonétique survenus dans la prononciation des Québécois pour la période qui s'étend de 1841 à 1960, et qui constitue **la période intermédiaire de l'histoire de la prononciation du français au Québec**: période où s'affrontent en quelque sorte **deux styles** de prononciation, **l'un, traditionnel**, hérité de Paris au XVII^e siècle et commun alors aux Parisiens et aux Canadiens jusqu'à la séparation du Canada de la France en 1760, **l'autre, nouveau**, venant de l'effort de l'élite québécoise pour aligner sa prononciation sur la nouvelle prononciation de Paris, la prononciation bourgeoise.

C'est ce style nouveau, dans les formes acquises par lui, **qui semble s'imposer de plus en plus comme norme de prononciation de l'élite québécoise vers la fin de la période de 1841 à 1960**, faisant alors régresser d'autant la prononciation traditionnelle. Celle-ci est alors en perte d'usage, indiquant, de ce fait, la direction vers laquelle s'oriente la prononciation québécoise du français.

4. Se reporter sur ce point à la *Clinique des mots* de la Société Radio-Canada (G. Dulong, 1966: 108, n° 777) et à la politique linguistique prônée par Robert Dubuc, dont nous avons fait état précédemment (se reporter sur ce point à l'appendice B).

APPENDICE A

Liste des ecclésiastiques émigrés au Canada¹

**A. LISTE ÉTABLIE PAR N.-E. DIONNE, LES *ECCLÉSIASTIQUES
ET LES ROYALISTES FRANÇAIS...*, p. 171-172.**

Liste des ecclésiastiques réfugiés au Canada

Naissance	Arrivée	Noms	Départ	Mort
1738	1791	Allain, Jean-Baptiste		1812
1753	1793	Desjardins, Philippe-Jean-Louis	1802	1833
	1793	Gazel, Pierre	1796	
1754	1793	Raimbault, Jean-André		1813
1758	1793	Le Saulnier, Candide-Michel, P.S.S.		1830
1750	1794	Ciquard, François, P.S.S.		1824
1771	1794	Périnault, Pierre-Joseph		1821
1776	1794	Daulé, Jean-Denis		1852
1766	1794 *	Rivière, Claude, P.S.S.		1820
	1794	Le Courtois, François-Gabriel		1828
	1794	Castanet, Jean-Baptiste-Marie		1798
1760	1794	Roux, Jean-Henri-Auguste, P.S.S.		1831
1758	1794	Malard, Anthelme, P.S.S.		1832
1763	1794 *	Thavenet, Jean-Baptiste, P.S.S.	1815	1844
1765	1794	Humbert, François-Joseph, P.S.S.		1835
1767	1794	Sattin, Antoine, P.S.S.		1836
1757	1794	Molin, Antoine-Alexis, P.S.S.		1811
1768	1794	Robin, François-Marie, P.S.S.		1804
1768	1794	Sauvage de Châtillonnet, J.-L.-M., P.S.S.		1841

1. Cette liste est tirée de l'ouvrage de Claude Galarneau, (1970) *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, p. 192-193.

Naissance	Arrivée	Noms	Départ	Mort
	1794	Nantetz, Philibert, P.S.S.	1795	
1772	1794	Des Garets, Guillaume-Marie de Garnier, P.S.S.		1802
1738	1795	Malavergne, Pierre-Joseph		1812
1776	1795	Courtin, Claude-Gabriel		1832
	1795	De La Vaivre, Jacques	1803	
1779	1795	Raimbault, Jean		1841
1757	1795	Lejamtel de La Blouterie, François		1835
1765	1796 *	Houdet, Antoine, P.S.S.		1826
1766	1796	Orfroy, Urbain		1846
	1796	Saint-Marc, Joseph-Jean-Baptiste	1802	1842
1768	1796	Villade, Antoine		1839
1768	1796 *	Chicoineau, J.-B.-Jacques, P.S.S.		1838
	1796	Jaouën, Charles-Bonaventure, P.S.S.		1806
1761	1796	Roque, Jacques-Guillaume, P.S.S.		1840
1764	1796	Joyer, René-Pierre		1847
1772	1796	Fournier, Charles-Vincent		1839
	1798	De Borniol, Pierre-Bernard		1818
	1798	Champion, Gabriel		1808
1763	1798	Gibert, Pierre		1824
1763	1798	Gaiffe, Jacques-Antoine		1800
1760	1799	Sigogne, Jean-Mandet		1844
1742	1799	De Calonne, Jacques-Ladislas		1822
1752	1799	Pichart, Amable		1819
	1801	Thorel, Nicolas-Aubin		1802
1772	1802	Boussin, Simon, P.S.S.		1827

B. LISTE AJOUTÉE PAR L'AUTEUR [CLAUDE GALARNEAU]

Naissance	Arrivée	Noms	Départ	Mort
	1792	Lavau	1792	
	1792	Longueville	1792	
	1792	Rousselet	1792	
	1796	Thayer		
	1801	Zocchi, père de la Foi	1802	
	1813	De Lamothe, Pierre-Jacques		1847

APPENDICE B

LA NORME LINGUISTIQUE À RADIO-CANADA

Robert Dubuc*

Par un concours de circonstances et aussi par un souci de qualité qui l'honore, Radio-Canada a longtemps fait figure de modèle de langue au Canada français. Il faut remonter aux origines de l'entreprise d'État pour comprendre mieux le phénomène. Dès sa fondation en 1936, ses premiers dirigeants francophones, notamment Augustin Frigon et Marcel Ouimet, ont fait un choix linguistique qui s'est imposé comme la langue des ondes. Le modèle choisi correspondait à la langue de l'élite cultivée du Canada français d'alors.

Des annonceurs triés sur le volet

Ce choix linguistique s'est d'abord traduit par une sélection rigoureuse des annonceurs qui a permis à des Miville Couture, Jacques Desbaillets, Mario Verdon, Marcel Paré et Raymond Laplante, pour ne nommer que ceux-là, d'incarner ce qu'on a appelé plus tard « le français de Radio-Canada » et qui n'était autre que le français de la classe cultivée du Canada français. Ce français se démarquait du parler populaire par une conscience nette des niveaux de langue, un resserrement de la prononciation des voyelles, l'articulation franche des consonnes et la dépalatisation des d et des t. C'est d'ailleurs, le modèle de langue adopté par les écoles de diction de l'époque, où se formaient la plupart des futurs annonceurs et les comédiens. Il faut souligner ici l'importance du rayonnement de M^{me} Jean-Louis Audet qui a formé tant de nos meilleurs présentateurs et comédiens. De sa fondation à l'immédiat après-guerre, Radio-Canada a affiché une langue d'antenne très près de la langue écrite, où l'improvisation n'avait pas sa place. Souvent même les interviews étaient préparées d'avance par questions et réponses. Le souci de correction était donc incontestablement présent, souvent même au détriment du naturel et de la spontanéité.

* Robert Dubuc est terminologue agréé.

Dans le sillage de Radio-Collège

De 1945 à l'arrivée de la télévision en 1952 se vit à Radio-Canada la belle aventure de Radio-Collège. Sous ce titre, ont été diffusées sur les ondes de la radio publique de multiples séries d'émissions éducatives touchant à de nombreux domaines des arts et des sciences. Ces séries ont été animées par les grands noms de l'élite intellectuelle du Canada français. La présence de ces conférenciers distingués a contribué à assouplir le modèle linguistique de référence pour ouvrir la porte à plus de souplesse et de naturel. Le style de la communication radio devient moins déclamatoire, sans rien sacrifier du souci de correction qui l'avait marqué jusque-là. Cette influence ouvre la porte à la possibilité d'improviser dans une langue qui se rapproche davantage de la conversation soignée que de l'écriture. Sur le plan linguistique, l'animatrice Marcelle Barthe a marqué cette période par l'utilisation d'une langue radiophonique correcte, certes, mais empreinte d'un naturel de bon aloi. C'est à elle aussi qu'on doit la présence à l'antenne d'émissions consacrées à la langue française. On se souviendra de La langue bien pendue où chaque samedi soir une tribune de linguistes discutaient de nos erreurs de langue. À cette émission ont participé, au cours des années, Pierre Daviault, surintendant du Bureau des traductions à Ottawa, Jean-Marie Laurence, linguiste et grammairien, Philippe Panneton, écrivain, René de Chantal, professeur à l'Université d'Ottawa, Jean Darbelnet, professeur à l'Université Laval, Jean-Paul Vinay, à l'époque professeur à l'Université de Montréal. La présence de ces émissions à l'antenne n'a pas peu contribué à susciter pour la bonne langue un intérêt soutenu et à générer auprès du personnel d'antenne un sain souci de correction.

Vers plus de naturel

Quand la télévision fait son apparition en 1952, le fruit est mûr pour un modèle de langue plus naturel, moins guindé. L'arrivée à Radio-Canada de Henri Bergeron, dont la présence marquera tellement notre télévision nationale, confirmera cette tendance, sans reniement de la norme implicite qui régit la langue des ondes depuis ses débuts. La présence, à la tête des réseaux français, d'humanistes comme, notamment, Gérard Lamarche, Roger Rolland, Raymond David, a permis d'y maintenir une politique linguistique soucieuse de qualité.

Ce souci de qualité touchait surtout la langue orale, c'est-à-dire le modèle phonétique en place depuis les débuts de Radio-Canada. Pour la syntaxe et la morphologie, on faisait confiance aux connaissances acquises des gens « instruits », ce qui n'était pas toujours suffisant pour garantir la qualité de français. Radio-Canada était, faut-il le rappeler, une entreprise qui relevait du gouvernement fédéral. À l'époque, la langue de travail y était très majoritairement l'anglais, même à l'intérieur des structures administratives des réseaux français.

Un statut interne pour le français

Lorsque les premiers courants d'air de la Révolution tranquille se sont fait sentir, certains cadres francophones, à l'intérieur de l'entreprise, digéraient mal cette absence de statut du français comme langue de travail. À sa nomination au siège social, comme responsable francophone des services de presse et d'information, Jean-Jules Trudeau s'adjoit les services d'un premier traducteur, Philippe Desjardins. Ce dernier sera à l'origine d'une véritable révolution touchant le statut et la qualité du français dans l'entreprise. Desjardins est consterné par la qualité du français qui circule à l'intérieur de Radio-Canada. L'omniprésence de l'anglais a gangrené le français administratif et technique. Il entreprend un premier travail pour franciser et rationaliser les appellations d'emplois. Il met sur pied un comité qui, après six mois de travail, publie une première liste bilingue des emplois à Radio-Canada.

Un Comité de linguistique

Ce premier travail ne colmatait qu'une brèche dans une trame linguistique passablement mal en point. C'était toute la langue administrative qu'il fallait redresser par une lutte systématique aux anglicismes et un travail terminologique suivi pour franciser la langue de travail. L'expérience du comité de travail pour les appellations d'emplois servira de modèle à la constitution d'un comité interne, représentant les principaux secteurs d'activité des réseaux français. Ce comité aura pour mandat de lutter contre les anglicismes, de mettre au point une terminologie française pour les réalités désignées en anglais et, d'une façon générale, de promouvoir un français de qualité en luttant contre les impropriétés et les erreurs de syntaxe.

Ce comité aura travaillé pendant plus de trente ans, avant de faire naufrage dans le cyclone des compressions budgétaires des années 1990. En trente ans, il a publié plus de 7000 fiches, touchant autant des problèmes de grammaire que de terminologie. Il a fait paraître dix-huit volumes du bulletin C'est-à-dire, où ont trouvé place d'innombrables études inspirées d'une norme, définie par Jean-Marie Laurence, linguiste et grammairien, entré au service de Radio-Canada à la fin des années 50. En matière de morphologie et de lexique, les grands dictionnaires du français commun constituent la référence. Pour la grammaire, c'est Le bon Usage de Maurice Grevisse, le Dictionnaire des difficultés de la langue française d'Adolphe Thomas qui sont les ouvrages dont l'autorité est le plus souvent invoquée. Pour la phonétique, on explicitera dans C'est-à-dire la norme implicite du modèle radio-canadien, suivie depuis les premières heures de l'entreprise.

Grâce au Comité de linguistique, les réseaux français ont pu se doter d'un véritable service de linguistique qui devait assurer la permanence du Comité. En plus de fournir un service de traduction compétent, le Service assure la rédaction des fiches mises au point au Comité, la publication du bulletin C'est-à-dire et la gestion des abonnements. Les publications sont distribuées gratuitement à tout membre du personnel qui en fait la demande. Elles sont aussi mises à la disposition du public en retour d'un droit d'abonnement minime. Le Service a également pris l'initiative de recherches terminologiques en divers domaines (radio et télévision, théâtre, droit d'auteur, sport, gestion, etc.). Grâce à ces recherches et à la documentation accumulée, le Service a assuré un service de consultation linguistique auprès du personnel. Il a en outre dirigé pendant plus de vingt ans la publication d'une feuille de rappel hebdomadaire, intitulée Que dire?, où étaient signalées et commentées les erreurs relevées à l'antenne ou dans les documents administratifs. Cette feuille était distribuée à tout le personnel d'antenne et aux journalistes des salles de nouvelles. Il faut souligner ici le travail du journaliste Camil Choinard, qui pendant de nombreuses années s'est employé à relever la qualité de la langue dans les informations, à l'aide du Que dire? comme instrument d'animation. La période de 1960 à 1990 a marqué l'âge d'or du français à Radio-Canada et de son rayonnement dans tous les médias.

Crise économique ou crise de croissance

Le crise économique du début des années quatre-vingt-dix, par le biais des compressions budgétaires, mettra un terme à cette activité bouillonnante. Le travail accompli a certes laissé des traces. Mais l'attrition des effectifs laisse place à une nouvelle génération d'artistes et d'artisans qui n'ont pas subi l'influence des activités pédagogiques du Comité et du Service de linguistique. De ce fait, la norme de référence s'est distendue : on perd de plus en plus le sens des niveaux de langue, le populaire et le familier s'infiltrèrent dans des situations de communication à caractère officiel. De nouveaux anglicismes, surtout des anglicismes de mode (chum, cool, hot, deal, etc.) déplacent les termes français corrects tandis que les vieux anglicismes, qu'on croyait à jamais occis, refont surface. Les écoles et les conservatoires mettent sur le marché des présentateurs et des comédiens dont la formation linguistique est déficiente, ce qui n'aide en

rien au maintien d'une norme de qualité à l'antenne. La radio, avec de biens modestes moyens, tente héroïquement de réagir. La présence d'un conseiller linguistique contribue au maintien d'une certaine culture de la correction. Mais il ne semble pas y avoir un souci semblable à la télévision, dont l'influence est sans commune mesure avec celle de la radio.

En somme, de plus en plus, Radio-Canada, imitée en cela par tous les médias, au lieu de fournir un modèle de langue à son public, se contente de lui présenter un miroir de ses façons de s'exprimer. Cette mentalité semble dans l'esprit du temps, puisque même le gouvernement se fait de plus en plus timide face à toute forme de dirigisme linguistique. S'agit-il vraiment d'un choix de société ou simplement d'une paresse à l'égard de toute forme de dépassement?

APPENDICE C

Contribution à l'étude du français rural parlé au Canada *

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'analyser, du point de vue linguistique, et plus spécialement phonétique, quatre récits populaires enregistrés au magnétophone, à Saint-Anselme, dans le comté de Dorchester (province de Québec). Ces enregistrements font partie de la riche collection de M. Luc Lacourcière, aux Archives de Folklore de l'Université Laval.

Conteur : M. Gérard Gosselin, cultivateur, 2^e rang, Saint-Anselme (Dorchester), 47 ans en 1954.

Textes : *La pelle et l'outarde* (n° 1969); *L'ours capturé* (n° 1970); *La chasse profitable* (n° 1971); *La chatte et le canard* (n° 1972).

Enregistrements faits le 11 juillet 1954.

* Étude publiée dans *Mélanges de linguistique et de philologie romane offerts à Monseigneur Pierre Gardette*, Strasbourg, 1966, p. 173-189. En dépôt à la librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris.

JEAN-DENIS GENDRON

La pelle et l'outarde (*)

C'était un vieux qui s'organisait ⁽¹⁾ pour faire son train ⁽²⁾ le matin pour aller labourer. Il labourait de bonne heure. Puis il entendait venir des outardes ⁽³⁾. Il venait un beau volier d'outardes. Puis il était après ⁽⁴⁾ écurer son étable, puis il se dépêchait. Ça fait que... il avait un fusil, mais un fusil à baguette. Il voyait venir les outardes; ça ne lui donnait pas de temps. Il achevait de jeter son fumier; il avait sa pelle; puis il a monté ⁽⁵⁾ sa pelle vers les outardes qui montaient en équerre ⁽⁶⁾; puis elles reluisaient au soleil, puis ça montait vite. Puis il dit: « Avoir ⁽⁷⁾ le temps d'aller chercher mon fusil, mais charger ça, ça va prendre trop de temps. » Comme il dirigeait sa pelle vis-à-vis, Emile Paré était sur sa galerie ⁽⁸⁾ là-bas. Il tire un coup puis il déboule une outarde sur la galerie, déboule ⁽⁹⁾ une outarde sur... plutôt que sur la galerie, en arrière de la grange. Le bonhomme se met à rire, puis il regarde sa pelle, mais il dit: « Ma mosusse ⁽¹⁰⁾ de pelle, je ne pensais pas que tu étais chargée, toi. » Il entend bang! puis il descend une outarde.

(*) Pour la notation employée dans les textes transcrits ci-contre, voir G. Straka, *Actes du Colloque de dialectologie*, extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, t. 35, 1957, p. 286-292.

(1) *S'organiser pour*: se préparer à.

(2) *Faire son train*: s'occuper de ses animaux à l'étable.

(3) *Outarde*: nom populaire de l'oie sauvage dite bernache.

(4) *Etre après*: être à, être en train de, être occupé à.

(5) *Monter*: pointer, diriger.

(6) *En équerre*: la forme du volier est celle d'un angle droit, d'une équerre.

(7) *Avoir le temps d'aller*: proposition infinitive à valeur conditionnelle. Sans ellipse, on aurait: *avoir le temps d'aller chercher mon fusil, j'irais le chercher*, ce qui équivaut au français: si j'avais le temps de... Nous avons ici l'une des caractéristiques de la syntaxe du français canadien.

(8) *Galerie*: espèce de véranda généralement non vitrée qui fait le tour de la maison canadienne ou qui en longe seulement la façade.

(9) *Débouler*: abattre (avec un fusil).

(10) *Mosusse*: juron venant de l'anglais *Moses* (Moïse).

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

sètẽ è vyé kǐ sòrganizè pùr... fèr sò trẽ lmatè
 pùr àlé làbùrè || i làbùrè d bòn œœ || pũt̃... i jatãdè
 vnir dé z utãd || i vnè è tó vòlyé dutãrd || p̃rètã
 àprè ékũré sòn étãb || p̃i z depéçã || fè kè... yavã è
 fũzi mé è fũzi à bãyèt || i vwàyè vnir lé z utãrd ||
 sã yd dènè pã d tẽ || yãefã dè... dè eté sò fũmyè ||
 yavè sã pèl' || p̃i yã môté sã pèl vèr lé z utãrd t̃c̃i
 môtã ãn ékãr || p̃i à rlwizã ó sòlèy p̃r sã môtè vit ||
 p̃i d̃i àwèr èl tẽ dã é èãrèé mō fũzi mé èãrjé
 sã sã vã prãd tró d tẽ || kòm i dirijè sã pèl' vizãvi
 émil pãré ètè èũsã gãlri làbã || t̃c̃ir è kũ pi debùl
 èn utãrd su à gãlri debùl èn utãrd su... putò k su
 à gãlri ãn àrdér dlà grãj || èl bònòm ès mã à r̃r
 pi rgãr sã pèl' m̃i d̃i || mà mōzũs dè pèl' e pãse
 pã k tètè èãrjé twé || yatã bãn pi désã èn utãrd ||

JEAN-DENIS GENDRON

L'ours capturé

C'en était un qui avait été à la chasse, puis qui avait oublié son fusil. Il était rendu ⁽¹¹⁾ au bord du bois. Ne rencontre-t-il pas un ours, rendu au bord du bois ! L'ours se griffe après un chicot sec, à une vingtaine de pieds de terre, puis le regarde. Mon gars qui n'avait pas de fusil, la peur le prend. Ça redescend à la maison — un chasseur, pas de fusil ! — tant que ça pouvait courir, puis l'ours en arrière ; puis ça grattait ⁽¹²⁾, puis en bas ⁽¹³⁾, puis il arrive en... à la maison, fatigué, vanné. Une chance, la porte était ouverte, dimanche après-midi. Il arrive assez raide ⁽¹⁴⁾, il se barre les pieds ⁽¹⁵⁾ sur la galerie. Il n'en pouvait plus, il étouffait. L'ours avait trop d'erre ⁽¹⁶⁾ : il passe par-dessus, puis il va revoler ⁽¹⁷⁾ dans le fond de la chambre. Le grand-père était là qui dormait un somme. Le gars, lui, il ferme la porte. Il dit : « Ayez soin de celui-là, papa. » Il dit : « Je vais aller vous en chercher un autre. »

(11) *Rendu* : arrivé.

(12) *Grattait* : courait vite.

(13) *En bas* : partie de la ferme où se trouve la maison et qui est basse, près de l'eau.

(14) *Assez raide* : tellement vite.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

sèn ètè ã kàvè été à éās pi kàvè ubiyé sō fūzi ||
 yètè rādū ó tòr du bwā || i rākōt pā ěn ūr rādū ó
 tòr du bwā || lūr es grif aprà ě ěikō sèk à ěn
 vètèn dè pyé d tēr pi lè ngārd || mō gā kàvā pā
 d fuzi là pōer el prē || sà rdēsā à mēzō ě ēāsòr
 pā d fuzi tē k sà puvā kurīr pi lūr ān àrygēr ||
 pī sà grātè pi ā bā pi yārīv ā... à mēzō fatiké
 vānē || ěn éās là pòrt étā uvàrt dzimāē aprà
 midī || yārīv àsé rēd i z bār lé pyé sūà gālri ||
 yā pūvè pu yétufā || lūr àvè tró dāēr pās pàr
 désu pi vā rvolé dā l fō d là éāb || grā pēr ètè
 là kī dòrmā ě sòm || el gā yi fārm là pòrt || i dī
 éyé swē d stilà pā || i dī jvā àlé vuz ā haréé
 ã n òt ||

JEAN-DENIS GENDRON

La chasse profitable

Il y en avait un qui est... il était... il revenait de labourer, lui. Ses labourages étaient avancés. Il était vers six heures le soir, puis il se couchait de bonne heure. Ça fait qu'il avait entendu venir un volier d'outardes. Puis c'était un soir de pluie... soir... un soir noir. Ça fait qu'il sort sur sa galerie, avec son fusil, puis il tire en l'air, puis... il n'entend plus rien. Les outardes étaient hautes, il les entendait crier ; là, il n'entend plus rien, il va se coucher. Puis il dort une partie de la nuit, puis à minuit il se réveille : il entend bing ! bang ! bang ! sur la galerie. Ses madriers étaient slaques ⁽¹⁸⁾ un peu sur la galerie ; puis il entendait jouer ça. Il va faire un tour ; il allume son fanal, puis il va voir. C'était des outardes qu'il avait tirées ⁽¹⁹⁾ le soir ; il avait tiré vers six heures. Il y en avait douze sur la galerie, en rangées, descendues ⁽²⁰⁾, deux chats sauvages, puis trois lièvres.

(18) *Etre slaque* : avoir du jeu. De l'anglais *slack* (même sens).

(19) *Tirées* : abattues avec son fusil.

(20) *Descendues* : abattues, tuées.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

yãñ àvè ã ké... yétè... i rvénà dlàburè lwì || sé
 laburaj étà ãvāsè || yétà vèr si zòer èl swèr pĩ skuéè
 dbòn òèè || fà kiyavè... é... àtãdu vnir ã vòlyé d'utãrd ||
 pstè swèr dé pwi... swèr ã... swèr nwèr || fe kizòr sũ
 sà gálri èk sò fũzi pĩ tĩr ã lãèr pi é... yé... àtã
 pu ryè || è z'utãrd étã rôt || yé z'atãdã kriyè fã
 yatã pu rdè vã skuéè || pi i dõr èn pãrli dlã nwit
 pé à mènwi is révèy || yatã bĩn bĩn bĩn sũ à gálri ||
 sé màdriyé ètè slãk ã pø sũ à gálri pi yatãdè é...
 jwé sã || i vã fèr ã tũr yalũm sò fanal pi vã vèr ||
 tã sé z'utãrd kãvè tiré lswèr yavè tiré vèr siz'òèr ||
 yãñ àvè dũz sũ à gálri ã rãjé désãdu dõ èã
 sãvãj pĩ twã ldõv ||

JEAN-DENIS GENDRON

La chatte et le canard

C'était un gars qui avait... qui avait une grosse chatte, puis qui en était tanné⁽²¹⁾. Une chatte qui était salope dans la maison. Puis il dit : « M'en va essayer à te faire une job⁽²²⁾. » Ça fait que... il s'en va au lac ; il y avait un petit lac proche. Il s'en va au lac avec sa chatte pour la noyer. Puis... il essayait à l'envoyer à l'eau. Puis une chatte ça nage... ça sort bien de l'eau, hein... Il n'y avait pas de cailloux proches. Il pense à ça : il y avait des canards sur le bord, là il y avait des canards. Il prend un canard, puis il attache la chatte avec un... après la patte d'un des canards, un des gros canards, puis il te le lâche. La chatte se met à sacrer : « Miaou. » Ça menait un train⁽²³⁾ en arrière. Le canard, épeuré, il poigne le lac⁽²⁴⁾. Puis la chatte criait : « Tu m'emmènes au large, tu m'emmènes au large. » Puis... le canard, lui, criait : « Come⁽²⁵⁾, come, come... »

(21) *Tanné* : fatigué.

(22) *Faire une job* : tuer. On remarquera que le mot *job* (prononcé *djob* à l'anglaise) est féminin au Canada.

(23) *Mener du train* : faire du bruit.

(24) *Poigner le lac* : prendre la direction du lac.

(25) *Come* : impératif du verbe anglais *to come* et signifiant *viens*. La répétition de cet impératif imite le cri du canard.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

sétẽ ẽ gâ kyavè... kàvè èn gròs èat pi k̄i è...
 in nètè t̄anẽ || un èat k̄ètè sàlòp d̄ã mèzõ || p̄i d̄i
 ẽ... mã v̄a àsèyè à t̄ f̄er èn j̄òb || f̄a k̄e... i s̄ã v̄a
 ó l̄ak yavè ẽ p̄ti l̄ak pr̄oc || s̄ã v̄a ó l̄ak èk s̄a èat
 pur là nw̄ayè || pi è... yàsèyè à l̄ãw̄èyè à l̄ó ||
 p̄i un èat s̄a n̄aj̄ è... s̄a s̄òr b̄ẽ dl̄õ ẽ... || yavà p̄a
 d̄ k̄aȳu pr̄oc || p̄ãs à s̄ã yavè dé k̄anòr sul b̄òr
 là yavè dé... k̄anòr || pr̄ã ẽ k̄anòr pi at̄aè là
 èat àv̄ek ẽ... apr̄a à p̄at d̄õ dé k̄anòr ẽ dé gr̄õ
 k̄anòr p̄i t̄èl l̄ãè || là èat sm̄è à s̄akr̄é mȳà ||
 s̄a m̄n̄è ẽ tr̄ẽ ãn àrd̄er || k̄anòr ép̄eré i p̄on̄ èl
 l̄ak || pi là èat kriyè tu m̄mèn ó l̄ãj̄ tu m̄-
 mèn ó l̄ãj̄ || pi l̄ l̄òr... èl k̄anòr l̄wi kriȳa k̄òm
 k̄òm k̄òm ||

JEAN-DENIS GENDRON

LA LANGUE DU CONTEUR (26)

Le conteur parle le franco-canadien populaire, truffé de canadianismes, de quelques anglicismes et d'un certain nombre de dialectalismes et d'archaïsmes de vocabulaire, de morphologie et surtout de prononciation (27).

A — LA MORPHOLOGIE

Signalons la forme *vr* pour *vrs* ; on dit au sing. *én vr*, comme au pl. *dez vr*. La morphologie du nom conserve certains archaïsmes comme : un *eévræ* « chevreuil », des *eévræ*, un *ékuræ* « écureuil », des *ékuræ*, etc.

Le pronom démonstratif *stîlâ* pour « celui-là » (28) est une forme réduite de *cestuy-là* (29).

La forme *y* est le pronom *lui* dans *sâ yđ dènè pa d tē* « ça ne lui donnait pas de temps ».

B — LA PRONONCIATION

Le vocalisme et le consonantisme du conteur sont, à quelques exceptions près, typiques de la prononciation canadienne, telle qu'elle a été notée dans le *Glossaire du parler français au Canada* ou décrite dans différentes études, dont les plus importants sont, à des titres divers, celles de A. Rivard (30), de J. Geddes (31) et de W. N. Locke (32). Après avoir tracé une brève esquisse de la prononciation du conteur, nous ajouterons quelques observations sur l'enchaînement verbal, qui n'a guère été étudié jusqu'à ce jour.

1. *Le vocalisme.*

Les voyelles *i*, *u*, *v*.

En syllabe accentuée, fermée par les consonnes non allongeantes, les voyelles fermées *i*, *u*, *v* ont tendance à s'ouvrir : ainsi dans *vit*, *yâlùm* « il allume » et *débùl* ; c'est une tendance très générale, qui

(26) Sur la langue franco-canadienne, on voudra bien consulter la *Bibliographie linguistique du Canada français* de G. Dulong, qui paraîtra très prochainement dans la *Bibliothèque française et romane*, publiée par le Centre de Philologie romane de la Faculté des Lettres de Strasbourg, série E : *Langue et Littérature françaises du Canada*.

(27) Pour les canadianismes, les anglicismes, les dialectalismes et les archaïsmes, on consultera avec intérêt le *Glossaire du Parler français au Canada*, Québec, 1930. Sur l'origine géographique des colons français émigrés au Canada, au XVII^e siècle, voir S. A. Lortie et A. Rivard, *L'Origine et le parler des Canadiens-français*, Paris, Champion, 1903. — Dans les pages qui suivent, nous simplifions la notation phonétique pour des raisons typographiques par rapport à la transcription des récits reproduite ci-dessus.

(28) Voir le *Glossaire du Parler français au Canada*, qui donne également le féminin *stêllâ*.

(29) Cf. Thurot, *De la prononciation française*, I, p. 210, ou Rosset, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle* ; v. également Bloch et Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, s. v. *ce*.

(30) *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, 1914.

(31) *Study of an Acadian-French Dialect spoken on the North Shore of the Baie-des-Chaleurs*, Halle, 1908.

(32) *Pronunciation of the French Spoken at Brunswick, Maine*, American Dialect Society, 1949.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

atteint non seulement le parler populaire, mais également la prononciation des gens instruits (33). L'ouverture des mêmes voyelles devant consonne allongée, comme dans *d'vz*, occupe une aire plus restreinte, dont les limites sont à déterminer; généralement, les consonnes *r*, *z*, *j*, *v*, en allongeant les voyelles *i*, *u*, *u*, leur conservent un timbre fermé, comme en français normal.

Les mêmes voyelles se désonorisent fréquemment en syllabe inaccentuée, entre consonnes sourdes: *i* entre *k* et *s* dans *kisòrganizè*, ou entre *p* et *s* dans *pisàmôtè*, *u* entre deux *s* dans *susàgàlri*, ou entre *p* et *t* dans *puto*, *v* entre *t* et *f* dans *yétvfa^e*, ou entre *k* et *e* dans *piiskvèè*; il arrive même que la consonne subséquente perde elle-même sa sonorité, comme dans *fàtsiçé* « fatigué ». Encore là, nous sommes en présence d'un phénomène qui ignore la frontière des classes sociales (34).

La voyelle *è*.

Le trait le plus notable est l'ouverture de la voyelle en finale absolue, avec tantôt un timbre mitoyen entre *è* et *â*, tantôt en timbre net de *â* antérieur. Il s'agit là d'une tendance ancienne du parler populaire, déjà signalée par Rosset (35): c'est une sorte d'archaïsme populaire, qui a régressé dans la prononciation parisienne, mais qui s'est maintenu au Canada. Chacun des quatre contes illustre abondamment cette prononciation, mais on notera que le conteur utilise assez fréquemment la variante correcte, qui, pour lui, est un emprunt de circonstance, sous l'influence de la langue générale.

Sous l'accent et devant la consonne *r*, le *è* a également tendance à s'ouvrir en *a^e*, comme dans *ékà^er*, ou même à se diphtonguer légèrement en *èè*, par exemple dans *d^eèr* ou *l^eèr*, diphtongaison qui est plus fréquente, plus marquée dans la bouche d'autres locuteurs, et qui se présente sous des formes et dans des conditions variées (36).

Signalons un cas de labialisation: *lɔæv*, qui peut atteindre beaucoup d'autres mots selon les régions (*œæf* pour *chef*, *lœv* pour *lèvre*, etc.) (37).

Le *à* antérieur manifeste une légère tendance à se palataliser et à se fermer en *a^e* devant ou après un *yod*: *ba^eyèt*, *ya^en àvè*; généralement, il a un timbre normal.

En revanche, le *â* postérieur fait entendre un timbre très grave, avec une articulation très postérieure et une projection des lèvres bien marquée. Il conserve solidement les positions acquises au cours de l'évolution de la langue; de plus, il a été généralisé dans plusieurs positions dans le parler populaire du Canada français:

a) en finale absolue accentuée: *sâ*, *vâ*, *gâ*, *lâ*, tandis qu'en syllabe inaccentuée, le *à* antérieur tend à retrouver ses droits: (*pⁱncât*) *sâ nâj*, *sâ sòr*, etc., mais l'analogie peut jouer comme dans *câ sâvâj*;

(33) Voir J.-D. Gendron, *Tendances phonétiques du parler français au Canada*, à paraître prochainement dans la *Bibliothèque française et romane*, série E, *Langue et littérature françaises du Canada*.

(34) Voir J.-D. Gendron, *op. cit.*

(35) *Op. cit.*, pp. 89-91.

(36) Voir W. N. Locke, *op. cit.*, pp. 35-36, et le *Glossaire du parler français au Canada*.

(37) *Id.*, p. 52, et le *Glossaire du parler français au Canada*.

JEAN-DENIS GENDRON

b) en syllabe accentuée entravée par *j* et surtout par *r* : *nâj*, *rgâr*, et par analogie *rgârd*, car dans ce dernier cas, lorsque *r* est suivi d'une consonne prononcée, c'est un *â* antérieur qu'on entend généralement (cf. *vtârd*). Ce *â* peut se diphtonguer, lorsqu'il est long sous l'accent : *lâœ* ⁽³⁸⁾.

La voyelle *ô*.

En syllabe inaccentuée, elle a tendance à avancer son point d'articulation dans la région de la voyelle neutre *ê* : *dênê*, *sêlêy*, *dbên œr* ; en syllabe accentuée fermée par la consonne *r*, le mouvement articulaire tend au contraire amplifié et la voyelle tend à se diphtonguer, avec un premier élément plus ouvert, et un second plus fermé (*kânôôr*). Il est à noter que devant *r*, cette voyelle tend à se confondre avec le *â* et qu'il est souvent difficile de décider si l'on entend un *ô* ou un *â* ⁽³⁹⁾.

Les voyelles *œ*.

Allongé par la consonne *r*, le *œ* ouvert tend à se diphtonguer en *âœ* ou *œœ* avec le deuxième segment fermé : *dbênœœ* « de bonne heure ».

La variante inaccentuée, dite *e* muet, s'articule un peu plus ouverte et moins labialisée qu'en français normal et fait entendre un timbre un peu moins grave ; aussi l'avons-nous notée *ê*.

Les voyelles nasales et nasalisées ⁽⁴⁰⁾.

La voyelle *ẽ*.

Elle se présente le plus souvent chez le conteur comme un *ê* fermé nasalisé, quelquefois comme un *e* moyen (*ẽnutard*), jamais comme un *ê* très ouvert, comme en français normal. C'est la prononciation typiquement canadienne de cette nasale.

La voyelle *ã*.

Elle subit de nombreux avatars d'une phrase à l'autre, apparaissant le plus souvent sous la forme d'un *â* antérieur nasalisé, mais quelquefois sous la forme soit d'un *a* moyen (*atãdê*), soit d'un *a* et, dans certains mots, comme un *é* nasalisé (*tẽ*, *prẽ*). Dans la prononciation plus soignée, elle se présente de façon assez stable sous la forme d'un *â* nasalisé.

La voyelle *õ*.

C'est une voyelle généralement moins labialisée qu'en français normal, mais dont le timbre, en syllabe inaccentuée, reste sensiblement identique à *õ* du français général ; en syllabe accentuée, surtout libre, elle tend à s'ouvrir (*mêzõ*) et même à glisser vers une voyelle intermédiaire entre *õ* et *ã*.

(38) Voir d'autres exemples dans Locke, *op. cit.*, p. 40-41.

(39) Voir W. N. Locke, *op. cit.*, p. 41, qui note par un *âw* le *-a* final de *canard*.

(40) Voir J.-D. Gendron, *op. cit.*, et surtout R. Charbonneau, *Etude de la diphtongaison des voyelles nasales longues dans la prononciation canadienne de la région de Montréal*, qui paraîtra prochainement dans la série déjà mentionnée *Langue et littérature françaises du Canada*.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

La voyelle nasale *œ̃*.

Dans les mots du vieux fonds, le parler populaire canadien ne connaît que la voyelle *ē* ⁽⁴¹⁾; si le conteur utilise *œ̃* nasal en quelques endroits, c'est par souci de correction, tout comme lorsqu'il utilise *è* à la place de *a*ⁿ en finale absolue et la forme de l'article indéfini *un* au lieu de *èn*.

Les voyelles nasalisées.

La nasalisation accidentelle et incomplète apparaît sporadiquement dans les quatre contes : pour *é* final de *sété*, dans *càs*, pour *é* de *mézō* et de *tâné*, pour *à* de *kând^hr* et de *lârj*; elle est, par ailleurs, assez régulière en français canadien populaire dans certaines séries de mots contenant *è* ou *á* accentués longs, comme *reine*, *neige*, *gagne*, etc. ⁽⁴²⁾.

2. Le consonantisme.

Il est caractérisé dans cet échantillon de parler populaire, d'une part par le renforcement de certaines consonnes qui se palatalisent ou se ferment en occlusives, d'autre part par l'affaiblissement d'autres consonnes, qui s'ouvrent ou sont en voie de disparition.

Les consonnes renforcées.

Le renforcement se manifeste par la palatalisation plus ou moins poussée des vélares et des dentales devant les voyelles antérieures et devant *yod* : *k* est le plus souvent pleinement palatal devant *y*, *i*, *u*, *é*, *è* (*kyàvé*, *ksòrgànizè*, *éksuré*, *fàtsiké*), avec une tendance à s'assibiler dans quelques cas (*éksà^r*, *t^ei*); *t* et *d*, plutôt seulement palatalisés, devant *i* et *u* (*tir*, *midⁱ*, *rād^u*) avec une tendance à l'assibilation (*fàtsiké*), assibilation qui est très répandue en français canadien populaire et même soigné pour *t* et *d* devant *i*, *u* et *y* ⁽⁴³⁾; *l*, légèrement palatalisé devant *yod* (*vòl'yé*) ou *ü* (*p'l'üi*) ⁽⁴⁴⁾.

Le renforcement des articulations consonantiques se manifeste tout particulièrement par la fermeture partielle ou complète du *yod* derrière consonne en syllabe accentuée (*ardér*, *rđē*, *lđæv*), même en position intervocalique (*kriyđè*, *nw aⁿyđé*, *kriđè*) ⁽⁴⁵⁾.

Les consonnes affaiblies.

Elles sont nombreuses, soit dans le corps du mot, soit à l'intérieur de la phrase ou du groupe de mots.

(41) Voir le *Glossaire du Parler français au Canada*.

(42) Voir le *Glossaire du Parler français au Canada*, qui fournit de nombreux exemples de voyelles nasalisées, aussi bien en position inaccentuée qu'accentuée.

(43) Voir *Glossaire du Parler français au Canada*, ainsi que R. Charbonneau, *La palatalisation de t/d en canadien français*, Montréal 1955, et J.-D. Gendron, *op. cit.*

(44) Voir Locke, *op. cit.*, aux consonnes *k*, *g*, *l*, pour des exemples analogues.

(45) Sur les effets du renforcement et de l'affaiblissement articulatoires et sur la palatalisation, voir G. Straka, *La division des sons du langage en voyelles et consonnes peut-elle être justifiée ? et Naissance et disparition des consonnes palatales dans l'évolution du latin au français*, dans *Travaux de linguistique et de littérature*, t. I, 1963, p. 17-99, et t. III, 1^{re} partie, 1965, pp. 117-167.

JEAN-DENIS GENDRON

Signalons tout d'abord les consonnes qui s'ouvrent, comme le *g* de *bagèt* qui passe à yod (*ba^yèt*), et surtout les *c* et *j* qui se réalisent le plus souvent comme des constrictives vélares à chuintement plus ou moins affaibli, et parfois comme la laryngale *h* ⁽⁴⁶⁾; il s'agit dans ce cas d'une habitude articuloire propre à certaines régions, tout particulièrement aux régions situées à l'est de la ville de Québec (Beauce, Dorchester), mais dont l'extension géographique n'a pas encore été déterminée avec précision.

En position implosive et même explosive, les consonnes *r* et *l* ⁽⁴⁷⁾ paraissent tout particulièrement menacées de disparition (*utâr^d*, *utâ^d*, *vbⁱyé*, *pluⁱ*, *puto* « plutôt », *dâé* « d'aller », *nôt*, *dbênœ*); de même *v* dans *èk* pour *avèk*, *àwèr* pour *àvwàr*, mais ces prononciations sont traditionnelles dans le peuple.

Il arrive également que certaines consonnes isolées dans le corps de la phrase par suite de la chute d'un *e* muet, ou autrement, se fassent à peine entendre : *k* « que » dans *puto ksu àgâlri*; *d* désonorisé « de » dans *éyéswè ttilâ*; de même *y* dans *pi àrivâ*.

C — L'ENCHAINEMENT VERBAL ⁽⁴⁸⁾

Particulièrement révélateur de l'état phonétique du parler populaire canadien français, il se manifeste par la négligence des débuts de phrase ou de groupes de mots, par la disparition de mots proclitiques ou de consonnes dans ces mêmes mots et la fusion de voyelles qui s'ensuit, par l'apparition de voyelles de soutien et par l'allongement expressif des voyelles.

Débuts de phrases négligés.

Ce n'est qu'avec une grande attention qu'on parvient à déterminer certains débuts de phrases ou de groupes de mots : *sên étè*, *pstè swèr*, *tekisôr*, *me cèrjé*; tendance profonde, que l'on retrouve dans la prononciation des gens instruits.

Fusion des voyelles en hiatus.

Les voyelles en hiatus sont traitées de différentes façons : tantôt il y a abrègement de la première voyelle au profit de la deuxième, sans qu'il y ait fusion (*piétâprâ*); tantôt il y a abrègement de la seconde au profit de la première, mais sans que la fusion soit complète (*émil paréètè*; *râđuo bôr*; *sémâdriyé ètè*); tantôt il y a abrègement des deux voyelles, toutes deux conservant encore suffisamment leur timbre pour qu'on les distingue à l'oreille (*âèn vètèn*; *piâ rluiza^e*); tantôt il y a fusion complète des deux voyelles en une seule, généralement longue (*pi tir* « puis il tire »; *pstè swèr* « puis c'était un soir »; *mi di* « mais il dit »).

Dans les mots proclitiques, la disparition de consonnes, surtout *r* ou *l*, entraîne fréquemment la fusion plus ou moins complète des voyelles : *sûâ gâlri* « sur la galerie »; *â mezô* « dans la maison »; *èk* « avec »; *piètâ* « puis il était »; *in nètè* « il en était ».

(46) Voir R. Charbonneau, *La spirantisation du j*, dans *Revue de l'Association canadienne de linguistique*, t. III, 1957.

(47) Voir Locke, *op. cit.*, aux consonnes *r* et *l*.

(48) Voir Locke, *op. cit.*, p. 142-145.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

On notera également la disparition de certains mots : *fà kè* « [ça] fait que » ; *mā vâ* « [je] m'en vais » ; *pi lè rgârd* « puis [il] le regarde ».

Apparition d'une voyelle d'appui.

La voyelle *é* apparaît comme voyelle d'appui devant *l* ou *s*, isolés par suite de la chute de l'*e* muet, soit au début d'une phrase ou d'un groupe rythmique (*él gâ...*; *él bônôm...*) sous l'effet d'une certaine insistance, soit pour empêcher la rencontre de trois consonnes (*él bônômés ma^e*; *lurés grif*; *là pær él prē*; *ipòŋ él làk*); lorsqu'il n'y a rencontre que de deux consonnes, *l* et *s* apparaissent normalement sans voyelles d'appui (*trē l mâtē*; *tiré l swèr*; *vâ s kucé*).

L'accent d'insistance et les allongements vocaliques expressifs.

Fréquent dans les contes, l'accent d'insistance entraîne le plus souvent l'allongement de la voyelle plutôt que de la consonne qui précède : *bō vòl'yé*; *mōzùs*; *rākōt*; *rdēsā*, etc.; quelquefois, nettement sur la consonne, comme dans *fâtsiķé*; une autre fois avec gémination de la consonne intervocalique, dans *va^enné*; on notera également l'apparition d'un *h* expressif dans *hót* (49).

D'autres allongements, en syllabe accentuée, très variables d'ailleurs, ont des raisons purement phonétiques ou rythmiques, comme dans *làbvré*, *ékūrè*, *dépēca^e*; *ķavè été*, *éta āvāsé*, *fūzi*, etc.; tantôt c'est l'analogie avec la voyelle accentuée qui joue, tantôt c'est l'action de la consonne qui suit, *r*, *z* (50), tantôt il semble que ce soit pour des raisons de rythme.

D — TRAITS ARCHAÏQUES ET DIALECTAUX

Voyelle é

Le parler populaire canadien ne fait que commencer à admettre *wâ* dans certaines séries de mots; généralement on prononce *wé/wè*: *twé*, *swèr*, *nvèr*, avec quelques variantes en *-wa* sous l'influence de la langue générale: *nwayé* (populaire *nèyé*); cependant, dans certaines séries de mots, la prononciation *-wa* est traditionnelle: *trwâ*, *bwâ* (le), *mwâ* (le), *pwâ* (poids et pois), etc. C'est l'état phonétique décrit par les grammairiens français au cours des XVI^e et XVII^e siècles. (51)

Dans le parler populaire, la voyelle *è*, en syllabe accentuée, fermée par les consonnes *r*, *z*, *j*, se prononce *é*: il en est ainsi chez le conteur pour *fér* « faire », *arđér* « arrière »; on entendra de même *béz* « baise », *tréz* « treize », *kôlélj* « collègue », *pyéj* « piège », *néj* « neige », *simiķér* « cimetière », etc. (52). On sait que, dans nombre de ces mots, le *é* prédominait au XVI^e siècle et que, pour certains d'entre eux, on a hésité entre *é* et *è* au cours du

(49) Il faut cependant noter que, dans quelques mots, le *h* semble être régulièrement prononcé: *hâc* « hache », *hâlè* « hâler », *hâr* « hart », etc.; voir le *Glossaire du Parler français au Canada*.

(50) Voir J.-D. Gendron, *op. cit.*; Passy, *Les sons du français*, p. 64, fait état d'allongements analogues en syllabe inaccentuée.

(51) Voir Thurot, *op. cit.*, I, pp. 352-364.

(52) On en trouvera de nombreux exemples dans le *Glossaire du Parler français au Canada*.

JEAN-DENIS GENDRON

XVII^e siècle. Par ailleurs on sait que les Normands — qui ont fourni le plus fort contingent de colons à la Nouvelle-France (53) — prononçaient *é* au lieu de *è* (54).

Le parler populaire canadien ne connaît encore que les prononciations *pér*, *mér*, *frér* pour « père », « mère », « frère », fidèle en cela à la prononciation de Corneille.

Voyelle è.

vvàrt pour *vvèrt*, *fàrm* pour *fèrm* sont deux exemples d'une prononciation, uniformément répandue dans le parler populaire canadien, de la voyelle *è* suivie d'un groupe combiné ou disjoint *r* + consonne : *vvàrtur* fait pendant à *vvàrt* comme *fàrmé* à *fàrm*. Le choix entre *è* et *à* ne s'est opéré que lentement dans la langue commune (55) ; au Canada, ce n'est que depuis quelques décennies qu'on a opté chez les gens instruits pour la prononciation *è*, considérant, sous l'influence de la langue générale, la prononciation à comme vulgaire (56).

Nous avons déjà mentionné ci-dessus la tendance du parler populaire parisien à ouvrir, au XVII^e siècle, la voyelle *è* en *â* en finale absolue, tendance qui s'est maintenue très vivante dans certaines régions du Canada français.

Voyelle u suivie de consonne nasale.

Un exemple, *èn* pour *un* (une), illustre une prononciation qui a une certaine extension dans le parler populaire canadien : *bræm*, *plæm*, *âklæm*, *præn*, *læn*, *légæm* (57), etc., pour *brume*, *plume*, *enclume*, *prune*, *lune*, *légume* ; certaines de ces formes sont régionales, ou encore en régression sous l'influence de la langue générale. Ces prononciations ont eu cours en France pendant les XVI^e et XVII^e siècles, au moins en province, et sont encore signalées par Domergue comme normandismes (58).

La voyelle œ.

Il est difficile de déterminer si la prononciation de *peur* et *épeuré* avec *œ* fermé est un archaïsme ou un dialectalisme. Les grammairiens français, plus sensibles à la quantité qu'à la qualité des voyelles, ne mentionnent guère avant la fin du XVII^e siècle (59) le double timbre de la voyelle *œ* ; il leur importait plus de déterminer si la graphie *-eu* recouvrait une diphtongue ou une monophongue (60). Nous avons donc peu de renseignements sûrs, permettant de déterminer à quelle époque s'est opérée la répartition des deux *œ* dans les mots et de dire si les dialectes ont précédé ou suivi le français de Paris dans cette opération. Signalons qu'en français

(53) Voir S. A. Lortie et A. Rivard, *op. cit.*, pp. 6-8.

(54) Voir Thurot, *op. cit.*, I, pp. 62-76.

(55) Voir Thurot, *op. cit.*, I, pp. 4-15.

(56) Voir J.-D. Gendron, *op. cit.*

(57) Voir Rivard, *Les Parlers de France au Canada*, p. 61, et le *Glossaire du Parler français au Canada*.

(58) Voir Thurot, *op. cit.*, II, pp. 542-549.

(59) Voir A. Millet, *L'Enseignement des sons du français depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*, pp. 52-55.

(60) Voir Thurot, *op. cit.*, I, pp. 442-444. Par ailleurs, il n'est pas fait état dans cet ouvrage de permutation des deux timbres.

LE FRANÇAIS RURAL DU CANADA

canadien populaire, au moins deux autres mots se prononcent avec α fermé : *beurre* et *aveugle* ; les autres mots se prononcent régulièrement avec α ouvert : *sœur*, *cœur*, *fleur*, etc. (61).

m ě n ü i

Il s'agit probablement ici de la prononciation populaire ancienne, signalée par Thurot et par Rosset (62).

n ü i t

« L'habitude de prononcer la consonne finale devant une pause subsistait encore au commencement du XVII^e siècle, mais elle tendait à passer », dit Thurot (63). Cette habitude, en particulier, pour la consonne *t*, s'est conservée au Canada français, dans un grand nombre de noms communs et d'adjectifs : *lit*, *fwèt* « fouet », *pôt*, *rôt*, *bât*, *débût*, *trôt*, *étrèt* « étroit », *drèt* « droit », *frèt* « froid », *lèt* « laid », etc. (64) ; il en va de même dans les patronymes en *-ot* et *-et* où l'on fait sonner régulièrement la consonne *t* : *Chabot* [çabòt], *Huot* [uòt], *Paquet* [pàkèt], *Drolet* [dròlèt], etc.

à s è y é à

à s è y é pour *e s è y é* semble bien être un picardisme (65). On connaît la tendance ancienne du parler picard à ouvrir le *-e* initial prétonique en *-à* (66).

à t ā d è

à t ā d è pour *ātādè*, c'est-à-dire avec l'acception de « percevoir par le sens de l'ouïe », est donné comme un normandisme par le *Glossaire du Parler français au Canada* (67) ; le FEW a relevé cette forme à Sainte-Menehould (68) ; Thurot dit qu'« il semble que l'usage ait été partagé entre deux préfixes différents, *en* et *a*, plutôt qu'entre deux prononciations différentes, en certains verbes » (69), mais il ne donne pas *attendre* pour *entendre* parmi les exemples qu'il cite. L'explication avancée par Thurot peut assurément être retenue, si l'on se rappelle qu'*entendre* a eu le sens d'*attendre* en ancien français (70) : il est alors tout à fait plausible que l'inverse se soit produit.

Québec.

Jean-Denis GENDRON

(61) Voir le *Glossaire du Parler français au Canada*.

(62) Thurot, *op. cit.*, II, p. 501, et Rosset, *op. cit.*, pp. 175-177.

(63) *Op. cit.*, II, p. 14.

(64) Voir le *Glossaire du Parler français au Canada* ; Thurot, *op. cit.*, II, pp. 93-95, signale des témoignages de grammairiens sur la prononciation de la consonne *t* pour quelques-uns des mots cités ci-dessus.

(65) Voir FEW, III, pp. 255-257 ; le *Glossaire du Parler français au Canada* le donne comme dialectal en Picardie, mais aussi dans l'Anjou, le Bas-Maine, le Berry, le Hainaut et le Nivernais ; Geddes, *op. cit.*, p. 22, l'a relevé dans le parler acadien qu'il a étudié. Sur le parler acadien, parler français de l'est du Canada, voir G. Massignon, *Les parlers français d'Acadie*, Paris, 1962.

(66) Voir Pope, *From Latin to Modern French*, pp. 456 sq.

(67) P. 72 ; Geddes, *op. cit.*, p. 243, l'a également relevé dans le parler acadien de la Baie-des-Chaleurs.

(68) FEW, IV, p. 741.

(69) *Op. cit.*, II, p. 443.

(70) Voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. III.

Références

- Académie française (1694-1718-1740-1762-1798-1835-1878), *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris.
- AGNEL, Émile (1855), *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, Paris, Schlesinger Frères et J.-B. Dumoulin, 118 p.
- Assemblée nationale du Québec, *Les débats de l'Assemblée législative (débats reconstitués), 15^e législature, 2^e session (du 11 janvier 1921 au 19 mars 1921)*, « Conservatoire Lassalle », séance de l'Assemblée législative [en ligne], Cahier n° 35, 10 mars 1921, p. 466-475, [<http://www.assnat.qc.ca/Archives/Debats-reconstitues/index.htm>], (page consultée le 17 août 2012).
- AUBIN, Georges (2007), *Papineau en exil à Paris*, tome I, Dictionnaire, Notre-Dame-des-Neiges (Québec), Éditions Trois-Pistoles, 304 p.
- AUBIN, Georges et Renée BLANCHET (2000), *Louis-Joseph Papineau : Lettres à Julie*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, introduction par Yvan Lamonde, Sillery (Québec) et Québec, Septentrion et Archives nationales du Québec, coll. « Archives québécoises », 812 p.
- (2004), *Louis-Joseph Papineau : Lettres à ses enfants, tome 1, 1825-1854*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, introduction par Yvan Lamonde, Montréal (Québec), Les Éditions Varia, coll. « Documents et biographies », 655 p.
- AUDET, Pierre (2007), « Yvonne Duckett (madame Jean-Louis Audet) », dans *Jeu : revue de théâtre*, n° 122 (1), p. 134-140.
- AYALA, Aurélio et Françoise LE JEUNE (2011), *Les rébellions canadiennes de 1837 et 1838 vues de Paris*, [Québec], Les Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises » dirigée par Yvan Lamonde et Michel Lacroix, 211 p.
- BARRIÈRE, Mireille, « Lassalle, Eugène », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* (DBC), University of Toronto et Université Laval, © 2000, [http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=8235&&phpsessid=ychzfqvzape], (page consultée le 9 août 2012).

- BEAUCHAMP, Hélène (1997), « L'École d'art dramatique du Théâtre du Nouveau Monde : une première école de formation professionnelle », dans *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, Montréal, Société québécoise d'études théâtrales, n° 22, p. 77-90.
- BEAUD, Michel (2010), *Histoire du capitalisme 1500-2010*, sixième édition mise à jour, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 462 p. [1^{re} éd., 1981.]
- BIBAUD, Maximilien (1879), *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*, Montréal, J.-B. Byette imprimeur, 125 p. [Rédigé en 1870, revu en 1876 et en 1878, publié dans l'*Opinion publique*, Montréal, vol. 9, 1878.]
- BIBAUD, Michel (1842), « Études grammaticales » dans *l'Encyclopédie Canadienne*, Montréal, (M. Bibaud, éditeur-propriétaire), Montréal, impr. John Lovell, vol. 1, n° 3, p. 101-106.
- BLANCHET, Renée (1997), *Julie Papineau : une femme patriote, correspondance 1823-1862*, texte établi par Renée Blanchet, Sillery (Québec), Septentrion, 518 p.
- BOUCHARD, Chantal (1990), « Contes et légendes du Canada français ; le mythe du *French Canadian Patois*, 1862-1970 », *Bulletin de l'ACLA* (Association canadienne de linguistique appliquée), Montréal, vol. 12, n° 1 (printemps : Cultures et contextes), p. 35-49.
- (1998), *La langue et le nombril, histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 304 p.
- (2011), *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Nouvelles études québécoises », 171 p.
- BOUCHARD, Gérard (2001), *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde : essai d'histoire comparée*, Montréal (Québec), Boréal, 503 p.
- BOUDREAULT, Marcel (1968), *Rythme et mélodie de la phrase parlée en France et au Québec*, Paris et Québec, Klincksieck et Les Presses de l'Université Laval, coll. « Bibliothèque française et romane. Série E : Langue et littérature françaises au Canada », 273 p.
- BRUNEAU, Charles (1931), *Manuel de phonétique pratique*, Paris, Berger-Levrault, [2^e éd.], 153 p.
- (1948), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome XII, *L'époque romantique*, Paris, Librairie Armand Colin, XIX-593 p.
- CARON-LECLERC, Marie-France (1998), *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle) : édition critique et analyse*, thèse de doctorat déposée à l'Université Laval de Québec, 863 p.

- CHARBONNEAU, René (1955), « Recherche d'une norme phonétique dans la région de Montréal », dans *Études sur le Parler français au Canada*, Québec, Les Presses universitaires Laval, p. 83-98.
- (1971), *Étude sur les voyelles nasales du français canadien*, [Québec], Presses de l'Université Laval, coll. « Bibliothèque française et romane. Série E : Langue et littérature françaises au Canada », x-408 p.
- CHLUMSKY, Joseph (1938), *Radiographie des voyelles et des semi-voyelles françaises*, Prague, Académie. (Cité dans G. Straka, 1981.)
- CINQ-MARS, Jean (1998), *Histoire du collège Sainte-Marie de Montréal, 1848-1969*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 516 p.
- Congrégation de Notre-Dame (1907), *Petit traité de diction à l'usage des élèves-institutrices de l'École normale*, Montréal, [s. n.], 28 p.
- Conservatoire Lassalle (Le), site du *Conservatoire Lassalle – Formations Collégiale DEC ET AEC, Communication et médias* [en ligne], [http://www.colass.qc.ca/conservatoire_lassalle_historique.php?menu], (page consultée le 9 août 2012).
- COUSTENOBLE, Helene-N. et LILIAS E. ARMSTRONG (1937), *Studies in French Intonation*, Cambridge, Heffer, 278 p.
- D'ANGLARS (1870), *Traité d'élocution indiquant les moyens d'obtenir une bonne émission de voix, de corriger tous les accents vicieux, tous les accents étrangers*, Montréal, Des Presses à vapeur de la Minerve, 50 p.
- DE CAZES, Paul (1887), « La langue que nous parlons », dans *Mémoires S. R. Canada*, [Montréal, s. n.], t. VI, section première, p. 121-128.
- DELATRE, Pierre (1951), *Principes de phonétique française à l'usage des étudiants anglo-américains*, École française d'été de Middlebury College, Middlebury, Vermont, 68 p. [Seconde édition.]
- DELAUMOSNE, (abbé) (1874), *Pratique de l'art oratoire de Delsartre*, Paris, Joseph Albanel, Libraire, 181 p.
- Dictionnaire biographique du Canada* (DBC) (1985), Québec et Toronto, Les Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, volume VIII, de 1801 à 1860.
- Dictionnaire historique du français québécois* (DHFQ). *Monographies lexicographiques de québécois* (1998), préparé sous la direction de Claude Poirier par l'équipe de rédaction du Trésor de la langue française au Québec, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xl-640 p.
- DIONNE, N[arcisse]-E[utrope] (1905), *Les Ecclésiastiques et les Royalistes Français réfugiés au Canada À l'Époque de la Révolution – 1791-1802*, Québec, [s. n.], xiv-447 p.

- (1912), *Une dispute grammaticale en 1842, le G.-V. Demers vs le G.-V. Maguire*, précédée de leur biographie, Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 229 p.
- DUBUC, Robert (2001), «La norme linguistique à Radio Canada», dans *Terminogramme*, n° 97-98, Norme et médias, numéro préparé sous la direction de Diane Raymond et d'André A. Lafrance, Office de la langue française, Québec, Publications du Québec, p. 117-130.
- «À lire ou à consulter : Présentation de Robert Dubuc», dans *Centre de communication écrite, Université de Montréal*, site de l'Université de Montréal [en ligne], © 2010, [<http://www.cce.umontreal.ca/lire-consulter/robertdubuc.htm>], (page consultée le 9 août 2012).
- DULONG, Gaston (1966), *Bibliographie linguistique du Canada français*, de James Geddes et Adjutor Rivard continuée par Gaston Dulong, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Librairie C. Klincksieck, coll. «Bibliothèque française et romane, série E: Langue et littérature françaises au Canada, 1», xxxii-166 p.
- DULONG, Gaston et Gaston BERGERON (1980), *Le Parler populaire du Québec et de ses régions voisines : Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 10 vol.
- DUMAIS, Joseph (1905), «*Parlons français*» : *petit traité de prononciation française, contenant quelques conseils pratiques sur l'émission des voyelles, l'articulation et un exposé des principaux défauts du parler canadien, à l'usage des écoles et des familles*, Montréal, [s. n.], xi-71 p.
- DUNN, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Coté et Cie, xxvi-199 p. [Réimpr. : Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976.]
- FRANÇOIS, Alexis (1932), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome VI. *Le XVIII^e siècle*, deuxième partie, *La langue postclassique*, xvi-1405 p.
- (1959), *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, Genève, Alexandre Jullien, tome I, 409 p. ; tome II, 306 p.
- GALARNEAU, Claude (1970), *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Librairie Armand Colin, coll. «Les cahiers de l'Institut d'histoire, 16», xi-401 p.
- (1978), *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, coll. «Bibliothèque canadienne française. Histoire et documents», 287 p. et un tableau des collèges pour garçons et pour filles entre 1620 et 1970.

- GENDRON, Jean-Denis (1965), *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français; orthophonie, exercices de correction, textes de lecture*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, ii-264 p.
- (1966), *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris et Québec, Librairie C. Klincksieck et Les Presses de l'Université Laval, coll. « Bibliothèque française et romane, série E: Langue et littérature françaises au Canada, 2 », xx-254 p.
- (2007), *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du nord », xxiii-287 p.
- (2011), « L'accent québécois révélateur du double style de prononciation pratiqué à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles et de l'origine de l'accent bourgeois du XIX^e siècle », dans *Le français moderne*, Revue de linguistique française sous la direction de Jean-Marie Klinkenberg, Paris, Conseil international de la langue française, 79^e année, n^o 2, p. 129-156
- Glossaire du parler français au Canada* (GPFC) (1930), préparé par la Société du parler français au Canada avec le concours de ses membres, de ses correspondants et de ses comités d'étude, Québec, L'Action sociale (limitée), xix-709 p. [Réédité en 1968 par les Presses de l'Université Laval, Québec.]
- GOLD, Muriel (1994), « Le petit monde de Madame Audet (1933-1969) », dans *L'Annuaire théâtral: revue québécoise d'études théâtrales*, Montréal, Société québécoise d'études théâtrales, n^o 16, p. 165-192.
- GREFFARD, Madeleine (1998), « Le théâtre à la radio: un facteur de légitimation et de redéfinition », dans *L'Annuaire théâtral: revue québécoise d'études théâtrales*, Montréal, Société québécoise d'études théâtrales, n^o 23, p. 53-73.
- HATZFELD, Adolphe, Arsène DARMESTETER avec le concours d'Antoine THOMAS [1890-1900], *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle, jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. Delagrave, 2 vol.
- HUDON, Théophile (1931), *Manuel de Prononciation française*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 154 p.
- JUNEAU, Marcel (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec: études des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Langue et Littérature françaises au Canada, 8 », xviii-311 p.
- LACHANCE, Micheline (2012), *Le Roman de Julie Papineau: tome 2 – L'exil*, Montréal, Québec Amérique, 712 p.

- LAGACÉ, Pierre-Minier (1875), *Cours de lecture à haute voix ou leçons pratiques de lecture française et de prononciation, préparées spécialement pour les écoles canadiennes*, Québec, Imprimerie A. Côté et C^{ie}, 144 p. – *Traité de prononciation française extrait du Cours de lecture à haute voix*, Montréal, Sénécal & Fils, [s. d.], 64 p.
- «Lagacé, Pierre», dans *Dictionnaire des auteurs* [en ligne], site de la Bibliothèque de l'Université Laval – Manuels scolaires – Dictionnaire des auteurs, [<http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/auteurs/auteursl.html>], (page modifiée [et consultée] le 21 août 2012).
- LAMONDE, Yvan (2009), *Signé Papineau : la correspondance d'un exilé*, [Montréal], Les Presses de l'Université de Montréal, 286 p.
- LANDREAU, Georges (1927), *La phonétique française au Conservatoire Lassalle*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 286 p. [1^{re} éd., 1926.]
- (1931), *Les Éléments de Phonétique Française*, [Québec], [s. n.], 93 p.
- LAVOIE, Thomas, Gaston BERGERON et Michelle CÔTÉ (1985), *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, [Québec], Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 5 v.
- LEBRUN, Isidore (1833), *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, Paris, Treuttel et Würtz, 538 p.
- LEBRUN, Monique et Priscilla BOYER (2006), «L'école, le programme et le manuel de français québécois du XX^e siècle et son discours sur la langue d'ici : contribution à l'analyse d'un patrimoine linguistique sous surveillance», sous la direction de Anik Meunier, *Patrimoine scolaire – Sa sauvegarde et sa valorisation*, Québec, Multimondes, p. 63-101.
- Le Petit Larousse illustré 1994 en couleurs* (1993), Paris, Larousse, 1776 p.
- LITTRÉ, Émile (1863-1872), *Dictionnaire de la langue française*, réédition intégrale par Jean-Jacques Pauvert éditeur. [Paris], 1956, en 7 tomes, dont 232 pages dans le tome I comprenant les différentes préfaces d'Émile Littré, sa causerie : «Comment j'ai fait mon dictionnaire de la langue française»; les trois articles de Sainte-Beuve; une étude d'Émile Zola, le discours d'Ernest Renan recevant Pasteur à l'Académie française et un tableau de la figuration de la prononciation.
- LOCKE, William N[ash] (1949), *Pronunciation of the French spoken at Brunswinck, Maine*, Greensboro, North Carolina, American Dialect Society, 201 p.
- [MAGUIRE, Thomas (abbé)] (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie, 184 p.

- MERCIER, Louis (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », préface de Bernard Quemada, xii-507 p.
- PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT (2007), *Un Québec moderne 1760-1840: essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Cahiers du Québec, coll. « Histoire », 735 p.
- PÉNAULT, Anne-Hélène et Francine SENÉCHAL (1982), *L'éducation des adultes au Québec depuis 1850, points de repère*, [Québec], ministère des Communications, Direction générale des publications gouvernementales, xii-161 p.
- PERNOT, Hubert-Octave, « Les voyelles parisiennes », dans *Revue de Phonétique*, Paris, H. Didier, tome v (1928-1929), p. 108-143 et tome vi (1929-1930), p. 44-151.
- (1930), « Étude phonétique d'un disque canadien », dans *Revue de phonétique*, vol. 6, 1929-1930, p. 290-319. Aussi, fascicule 8 de la Petite collection de phonétique et du Musée de la parole et du geste, Paris, H. Didier, 31 p.
- PROVOST, Honorius (abbé) (1964), *Le Séminaire de Québec: documents et biographies*, Québec: Séminaire de Québec, coll. « Publications des archives du Séminaire de Québec; 2 », xiv-542 p.
- REID, Philippe (2008), *Le regard de l'autre: la naissance du nationalisme au Québec, essai*, Québec, L'instant même, 259 p.
- REY, Alain, Frédéric DUVAL et Gilles SIOUFFI (2007), *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 1465 p.
- RIVARD, Adjutor (1898), *L'Art de dire: traité de lecture et de récitation*, Québec, Typographie de H. Chassé, 277 p.
- (1901), *Manuel de la parole*. Première partie: *Traité de prononciation*, Québec, J.-P. Garneau Libraire-Éditeur, vi-303 p. [2^e éd., 1928, Librairie Garneau Limitée, 314 + 9 p.]
- RICHELET, P[ierre] (1680), *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise: Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes: Avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. Le tout tire de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, Genève, Jean Herman Widerhold, 560 p.

- ROBERT, Lucie (2005), « Chronique de la vie théâtrale », dans *La Vie culturelle à Montréal vers 1900*, sous la direction de Micheline Cambron, [Saint-Laurent, Québec] et Québec, Fides et Bibliothèque nationale du Québec, p. 71-86.
- (2007), « Jeanne Maubourg (1875-1953) : l'apprentissage de la modernité théâtrale », dans *Jeu : revue de théâtre*, [en ligne], n° 124 (3), p. 173-182, sur le site d'Érudit, [<http://id.erudit.org/iderudit/24086ac>], (page consultée le 17 août 2012).
- ROSSET, Théodore (1911), *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne*, Paris, Librairie Armand Colin, 421 p.
- ROUSSELOT, Pierre [Jean] (abbé) et Fauste LACLOTTE (1902), *Précis de prononciation française*, Paris, H. Didier Éditeur, 257 p. [3^e éd., 1927.]
- SAINT-JACQUES, Denis (2005), « De Québec à Montréal. Essai de géographie historique », dans *La Vie culturelle à Montréal vers 1900*, sous la direction de Micheline Cambron, [Saint-Laurent, Québec] et Québec, Fides et Bibliothèque nationale du Québec, p. 27-37.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1999), « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Nouvelle histoire de la langue française*, sous la direction de Jacques Chaurand, Paris, Éditions du Seuil, p. 227-344.
- Société Radio-Canada (1939), *Clinique des mots. Manuel à l'usage des narrateurs de la radio*, avec avant-propos par le directeur adjoint de la Société Radio-Canada [Augustin Frigon], [Montréal], 45 p.
- Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal (1898), *Lecture à haute voix. Lectures et récitations précédées d'une Étude théorique et pratique de la prononciation française d'après la méthode de M. V. Delahaye, professeur de diction*, Montréal, Beauchemin, 36 p.
- STRAKA, Georges (1952), « La prononciation parisienne » extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, Strasbourg, La Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg.
- (1963), « La division des sons du langage en voyelles et consonnes peut-elle être justifiée ? », dans *Travaux de Linguistique et de Littérature*, tome I, p. 17-99.
- (1965), *Album phonétique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 188 p.
- (1981), « Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui », extrait des *Travaux de linguistique et de littérature* publiés par le Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg, XIX, I, Strasbourg, p. 161-248

- THIBEAULT, Marc (1960), *Journal des vedettes*, 14 février, p. 19.
- THUROT, Charles (1881-1884), *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale, Reproduction anastatique de C. Reinerke, Succ., Berlin, pour H. Welter Éditeur, 1901, tome I, 568 p. ; tome II, 756 p.
- VERREAU, Claude, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (2006), *1902-2002 : La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du nord », 242 p.
- WARTBURG, Walter von (1946), *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Éditions A. Francke S. A., 294 p. [5^e édition révisée et augmentée, 1958.]



Dernier à l'affirmer en 1757, Bougainville écrit: «Les Canadiens [...] leur accent est aussi bon qu'à Paris». Il confirme ainsi tous les témoignages analogues formulés par les Français et les étrangers qui ont séjourné dans la Nouvelle-France entre 1608 et 1760: il y a alors pleine communauté d'accent entre Québec et Paris.

Mais en 1841, coup de théâtre: Thomas Maguire fait état dans un ouvrage publié à Québec de différences très sensibles de prononciation entre Québec et Paris. S'ensuit un sérieux choc culturel pour la petite élite du Canada français. Celle-ci découvre alors que Paris, à l'insu des Canadiens, a changé d'accent et qu'il lui faut, pour garder son rang dans «le monde francophone nouveau» issu de la Révolution de 1789, se mettre à la page.

D'abord en prenant une nette conscience des changements survenus à Paris; puis en développant un mouvement pour modifier en conséquence la prononciation des Canadiens. Mouvement qui aura ses assises dans les collèges classiques, les écoles normales et les écoles de diction et qui prendra appui sur le théâtre, la radio et la télévision pour diffuser sur une échelle de plus en plus large le nouveau modèle de prononciation et le rendre ainsi graduellement acceptable à tous les Québécois.

Joueront un rôle majeur dans cette opération des pédagogues de premier plan, à Québec d'abord, puis à Montréal. Pour eux, le défi est de taille, qui a pour objet de faire changer d'accent à une population située à mille lieues du modèle à imiter, et dont l'élite est très proche du peuple.

Le présent essai fait état de ces difficultés, en même temps qu'il présente les propositions de changement des pédagogues; propositions qui, entre 1841 et 1960, ont eu pour effet de modifier considérablement la prononciation des Québécois en la faisant glisser lentement de l'accent originel et de la forme traditionnelle des mots vers des formes et une prononciation modernisées, calquées sur les formes officielles des grands dictionnaires de la langue et sur la prononciation bourgeoise qui, depuis la Révolution de 1789, s'est imposée dans la haute société de Paris et, de là, dans toutes les élites francophones de France et d'Europe.

www.pulaval.com

ISBN 978-2-7637-2430-0

9 782763 724300

**Presses de
l'Université
Laval**

LANGUES ET LINGUISTIQUE